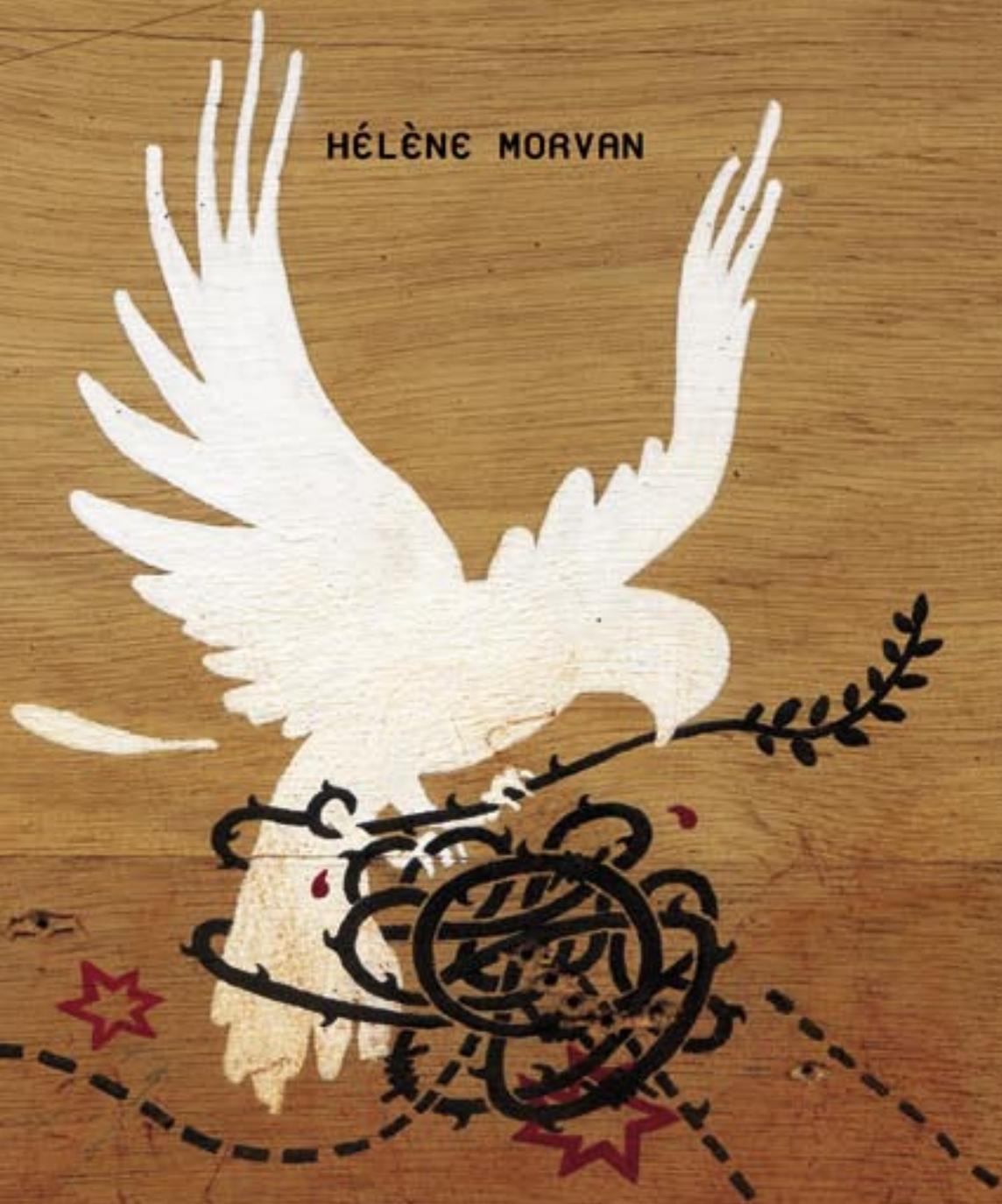


HÉLÈNE MORVAN



REINVENTER LE QUOTIDIEN

La cohabitation des populations civiles
et des combattants maï-maï au kivu

Hélène Morvan

Réinventer le quotidien

La cohabitation des populations civiles et des combattants maï-maï au Kivu

Analyse d'enquêtes menées à Bunyakiri, Sud-Kivu,
République Démocratique du Congo, de janvier à mai 2003

Life & Peace Institute



Réinventer le quotidien
La cohabitation des populations civiles
et des combattants maï-maï au Kivu

Série des Grands Lacs

Hélène Morvan

© Life & Peace Institute 2005

Couverture, logo des Grand Lacs et cartes : Olivier Morvan

Layout : Immix

Imprimé par Temdahls Tryckeri AB, Östervåla, Suède

ISBN 91-87748-72-X

Life & Peace Institute

Établi à Uppsala, en Suède, le *Life & Peace Institute* (LPI ; *L'Institut Vie et Paix*) est un institut international et œcuménique de recherche et d'action dans le domaine de la paix. Fondé en 1985 par le Conseil Œcuménique Suédois, le LPI aspire à faire avancer les questions de justice, de paix et de réconciliation à travers une mosaïque de séminaires de recherche, de publications et de programmes de transformation de conflits.

Les activités de LPI s'orientent autour de trois principaux thèmes:

- Religion, conflits et paix
- Droits Humains et justice économique
- Transformation non violente de conflits

Conseil d'administration :

Pär Axel Sahlberg (Suède)

Thomas Bamat (États-Unis)

Miguel Tomás Castro (Salvador)

Kari S. Hay (Norvège)

Etienne de Jonghe (Pax Christi International)

Guillermo Kerber (Conseil Œcuménique des Eglises)

Nuha Khoury (Israël/Palestine)

Holger Lam (Danemark)

Polycarp Omolo Ochilo (Kenya)

Lennart Renöfält (Suède)

Yuri Riabykh (Russie)

Elsi Takala (Finlande)

Tony Waworuntu (Hong Kong)

Simote M. Ve'a (Tonga)

Trevor Williams (Irlande)



Life & Peace Institute, PO Box 1520. SE-751 45 Uppsala, Sweden

Phone: +46 18 16 95 00 Fax: +46 18 69 30 59

E-mail: info@life-peace.org Website: www.life-peace.org

Table des matières

Life & Peace Institute.....	3
Préface	7
Remerciements	9
Acronymes et abréviations.....	11
Introduction.....	13
Contexte.....	17
La méthodologie	23
Les capacités d'action des populations locales.....	23
Démarche empirique et recherche-action.....	30
La complexité des relations civils/militaires.....	44
Les maï-maï, un mouvement populaire ?.....	44
La gestion du territoire.....	51
Conclusion.....	67
Redéfinition de l'espace social dans le conflit	71
La hiérarchie sociale	71
L'âge	79
Le sexe	83
Conclusion.....	89
Actions locales de paix	92
Reconstruire le quotidien.....	92
Cohabiter pacifiquement	95
Réunifier le pays	98
Conclusion.....	106
Les acteurs locaux et la paix	109
Les acteurs du pouvoir	109
Les acteurs de la société civile.....	112
Les acteurs de l'informel	118
Les autres.....	123
Conclusion.....	127
Discours de guerre et de paix.....	130
L'unification nationale.....	130
La transition démocratique.....	135
La justice post-conflit.....	140
Conclusion.....	146
Conclusion générale.....	149
Bibliographie.....	153

Ouvrages, articles et rapports.....	153
Documents non publiés.....	156
Textes juridiques, accords de paix et documents des Nations-Unies.....	158
Documents internet.....	159
Annexes	161
Annexe 1 : Liste des groupes et personnes enquêtés.....	161
Annexe 2 : Grille d'entretien	164
Cartes.....	167

Préface

Pour certains, la guerre en République Démocratique du Congo (RDC) est simplement « *une de plus* » dans un continent miné par les combats meurtriers. De la population, on sait qu'elle est victime. Les mass médias ont relayé les clichés traditionnels: populations aux abois, hordes de réfugiés, viols, vols, pillages, tueries, massacres, horreurs et atrocités de toutes sortes. Les pertes en vies humaines, elles, avoisinent les 4 millions.

Mais comment la population d'une zone en guerre vit-elle au quotidien? Comment se comporte-elle, face aux forces armées? Quels sont les mécanismes internes que développe une population non seulement pour survivre, mais pour cohabiter le même espace géographique que les combattants armés?

C'est à ces questions qu'a voulu répondre Hélène Morvan. Et à force de focaliser l'attention sur les habitants d'une région en particulier de la RDC, Bunyakiri, un changement important se produit: de victimes inconnues, simples données chiffrées de quelconques statistiques, la population se révèle acteur/actrice à part entière. Elle effectue, d'une part, une lutte pour se maintenir en vie (échapper à la mort) mais aussi, d'autre part, elle essaye tous les jours de s'adapter ou s'accommoder à son environnement immédiat. Il lui faut s'appliquer à connaître les combattants, leurs terrains, leurs formes de lutte et leurs besoins. A connaître les besoins, elle peut s'aventurer à procéder à des échanges: nourriture ou même somme d'argent contre une certaine sécurité. Et à s'interroger sur les raisons de lutter des combattants, la population peut découvrir – comme dans le cas des *maï-maï* – qu'il y a un discours ou même un intérêt commun aux deux protagonistes. Il s'agit, dans le cas qui nous préoccupe, de la lutte pour la défense et le maintien de l'intégrité du territoire de la RDC.

Par ailleurs, à bien observer cette région du Nord-Est du Sud Kivu, on découvre les liens de famille, ethniques ou autres qui lient la population aux combattants ou aux milices armées. Le livre d'Hélène Morvan nous amène à découvrir la vie de tous les jours, à la fois de la population civile de Bunyakiri et celle de ce groupe armé de combattants de la RDC, les *maï-maï*. Et il révèle les inter-relations au niveau familial, ethnique, culturel, politique, social et économique qui juxtaposent, lient, relie et parfois opposent ou dressent un groupe contre l'autre.

Cette lutte pour la survie ainsi que les efforts et les milliers d'astuces développées ou construites au quotidien, par une population d'une région spécifique et somme toute limitée de la RDC, est celle qui a permis à l'auteur d'atteindre l'universel. C'est là l'un des grands intérêts de l'ouvrage d'Hélène Morvan. La scène se déroule à Bunyakiri, soit! Et elle a, certes, ses caractéristiques particulières. Nous faisons connaissance avec les croyances et les pratiques spécifiques de certains groupes ethniques de la région des Grands Lacs, les *Tembos*, en particulier. Mais la représentation de cette vie au quotidien permet de reconnaître certains réflexes et choix conscients, certaines réactions similaires parce que tout simplement humaines, qu'une guerre se déroule en RDC ou ailleurs.

Il est important, en second lieu, d'observer que les recherches menées par Hélène Morvan s'effectuent en période difficile: les faits décrits et les témoignages

rendus se passent entre janvier et mai 2003, période où la sécurité des chercheurs n'était pas garantie.

Un autre grand intérêt de l'ouvrage d'Hélène Morvan, c'est qu'il **donne la parole aux acteurs** – au propre comme au figuré ! Il était temps... plus que temps! Mais cet exercice exige des lecteurs et lectrices un effort particulier. Nous sommes tellement habitués à ce que les chercheurs partagent avec nous « leurs » expériences, « leurs » découvertes, les conclusions auxquelles ils sont parvenus après avoir observé certains phénomènes ou entendu tel ou tel discours, qu'il nous faut faire un effort pour nous habituer aux nombreuses citations étayées çà et là et surtout nous accommoder à une façon de s'exprimer différente de celle à laquelle nous sommes accoutumés. Car Hélène Morvan a délibérément choisi de transcrire et de transmettre telle qu'exprimée la parole de femmes, veuves, enfants, soldats, chefs coutumiers et autres personnages dont les opinions ne sont en général pas sollicitées et encore moins rendues publiques, les confinant ainsi dans leur environnement spécifique immédiat. Hélène Morvan a effectué ce choix parce qu'elle conçoit son travail de recherche comme un accompagnement et sa contribution ou quote-part à une transformation non violente des conflits de la zone. Pour nous lecteurs et lectrices, c'est une occasion de remonter à la source, de prendre connaissance de paroles et opinions rapportées sans fard, sans artifices ou clinquants additionnels. C'est l'occasion pour le lecteur de faire une expérience similaire à celle que l'on ressent lorsque, fatigué et ayant soif, l'on choisit de s'arrêter au bord d'une source pour y boire. L'effet n'est pas seulement rafraîchissant, il désaltère. Il n'est pas seulement désaltérant, il donne l'impression de renaître à la vie.

Le livre d'Hélène Morvan est dédié, en premier chef, à la population de Bunyakiri. Puissent les gens de cette région de la RDC, accompagnés de PADEBU et autres organisations locales, créer des occasions pour analyser et échanger leurs réflexions sur cette tranche d'histoire qui est la leur, à partir de leurs propres paroles, opinions et actions. Puissent-ils saisir l'opportunité qu'offre ce livre pour réfléchir et échanger sur les facteurs qui ont provoqué et alimenté la guerre en RDC. Puisse cet exercice surtout les aider à prévenir et à écarter à l'avenir les combats meurtriers dont les populations, civile et militaire, font les frais.

Mais au-delà de la population de Bunyakiri, ce livre s'adresse à tous ceux et celles qui cherchent des réponses non-violentes aux conflits armés, convaincu-e-s qu'une cohabitation pacifique, enrichissante et mutuellement bénéfique entre êtres humains est souhaitable et possible, au-delà des différences ethniques, culturelles, politiques et économiques.

Le livre d'Hélène Morvan est enfin le témoignage d'une rencontre Nord-Sud effectuée dans le respect. Hélène Morvan a su transgresser les barrières et surtout les clichés qui veulent que celle ou celui qui vient du Nord détient la clef, pour insérer son travail dans une **démarche collective**. Le fruit de ce travail effectué dans des conditions difficiles, dans une zone de combat, n'en est que plus riche et savoureux.

Claudette Werleigh

Mai 2005

Remerciements

Beaucoup de personnes ont contribué à la réalisation de ce travail et je voudrais les en remercier. Mes remerciements vont tout d'abord aux populations de Bunyakiri qui ont accepté de partager leurs expériences et de répondre à mes questions. C'est leur parole qui fait la richesse de ce travail. Merci aux membres de la PA-DEBU pour leur collaboration dans la réalisation de cette étude. Sans leur appui et leur connaissance du territoire de Bunyakiri, ce travail n'aurait pas été possible. Je voudrais remercier spécialement Roger Bupiri avec qui j'ai mené les enquêtes de terrain ainsi que Kafurongo Mututa et Olive Shumbula qui nous ont accompagnés lors de nos déplacements et en ont assuré la logistique.

Merci à l'Institut Vie et Paix qui m'a donné le temps et les moyens de conduire cette recherche. Merci à mes collègues de Bukavu pour leur aide et, tout particulièrement, Tabia et Kagizi pour leurs qualités de chauffeur et de négociateur.

Merci au Professeur Séverin Mugangu, au Professeur Déo Mbonyinkebe, au Professeur Koen Vlassenroot, au Docteur Béatrice Pouligny, à Claudette Werleigh, à Hans Romkema ainsi qu'à Oscar Kalimba, Roger Bupiri, Charles Muchika, Kafurongo Mututa pour avoir pris le temps de relire ce travail et de l'enrichir de leurs commentaires.

Merci à Sophie et Marie-Louise pour avoir corrigé le document final et Olivier pour la réalisation de la couverture et des cartes. Merci à Fredrik qui m'a conseillée et soutenue tout au long de ce travail.

Hélène Morvan

Acronymes et abréviations

AFADE : Association des Femmes Actives dans le Développement
AFDL : Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo
AFECEC : Association des Femmes-Cadres pour l'Epanouissement intégral de la Femme
ALIR : Armée de Libération du Rwanda
APL : Armée Populaire de Libération
APR : Armée Patriotique Rwandaise
AVS/Humanitaire : Association des Volontaires pour le Service Humanitaire
CICR : Comité International de la Croix-Rouge
COPARE : Conseil Pour la Paix et la Réconciliation
CTP : Conflict Transformation Programme (Programme de Transformation des Conflits)
DDR : Programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
DDRRR : Programme de Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réintégration et Réinsertion
DICO : Dialogue Intercongolais
ECC : Eglises du Christ au Congo
FAC : Forces Armées Congolaises
FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FAR : Forces Armées Rwandaises
FAZ : Forces Armées Zaïroises
FDLR : Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FDR : Forces de Défense Rwandaise
FHI : Food for the Hungry International
FPR : Front Patriotique Rwandais
GRAM/Kivu : Groupe de Recherche et d'Action contre la Marginalisation au Kivu
GRE : Gouvernement Rwandais en Exil
GTZ : Die Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération Technique Allemande)
HCR : Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IMC : International Medical Corps
IPP : Initiative Pour la Paix
IPPBU : Initiative pour la Promotion Paysanne à Bunyakiri
IRC : International Rescue Committee
IRIN : Integrated Regional Information Networks (Réseaux d'Information Régionaux Intégrés)
IVP : Institut Vie et Paix (Life and Peace Institute)
LRA : Lord Resistance Army (Armée de Résistance du Seigneur).
MLC : Mouvement du Libération du Congo
MONUC : Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo
OCHA : Office of United Nations for the Coordination of Humanitarian Affairs (bureau de l'ONU pour la Coordination des affaires humanitaires)

ODEC : Organisation pour le Développement Communautaire
ONG : Organisation Non-Gouvernementale
ONU : Organisation des Nations-Unies
OPS/Est : Secteur Opérationnel/Est
PADEBU : Plate-forme des Associations de Développement de Bunyakiri
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PIB : Produit Intérieur Brut
PNBK : Parc National de Kahuzi-Biega
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
RCD : Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RCD-ML : Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Mouvement de Libération
RCD-N : Rassemblement Congolais pour la Démocratie/National
RUF : Revolutionary United Front (Front Révolutionnaire Uni)
SODECOSKI : Solidarité pour le Développement Communautaire au Sud-Kivu
Synergie VIE : Synergie Vaincre l'Isolement par l'Equité
TIR : Tribunal International pour le Rwanda
UNICEF : United Nations Children's fund (Fond des Nations Unies pour l'Enfance)
UPIDIBU : Union Paysanne pour le Développement Intégré à Bunyakiri
UVDIP : Union des Volontaires pour le Développement Intégral et la Paix

Introduction

400 ans avant J-C, Thucydide, historien contemporain de la Grèce Antique, écrivait dans son ouvrage sur la Guerre du Péloponnèse:

Les Thraces se ruèrent donc dans la ville (de Mycalessos). Ils saccagèrent les maisons et les temples, massacrèrent les habitants sans plus épargner les vieux que les jeunes, semant indistinctement la mort sur leur passage, tuant les femmes, les enfants et les bêtes de somme elles-mêmes, bref tout ce qu'ils voyaient de vivant. Les Thraces, en effet, de même que les plus féroces des peuples barbares, sont particulièrement sanguinaires quand ils se sentent sûrs de leur force. Dans la ville, où régnait un tumulte extrême, on assista à toutes les formes de meurtre. Les assaillants firent notamment irruption dans une école, la plus importante du pays, et ils massacrèrent tous les enfants, qui venaient d'entrer en classe. Ce fut pour toute la population de la cité un désastre sans précédent. Jamais catastrophe n'avait été aussi inattendue ni aussi terrible (VII : 29-30).¹

Aujourd'hui, les organisations internationales de défense des Droits de l'Homme décrivent les massacres et les violences commises par les milices Janjawid contre les villageois de la région du Darfour au Soudan :

Les hommes se trouvaient dans la mosquée quand les Janjawid sont arrivés, ils priaient pour avoir la vie sauve. Les Janjawid ont tiré et les ont tués (...) Dans de nombreux cas (...), les morts étaient des civils sans armes, hommes, femmes et enfants, brûlés vifs dans l'incendie de leur maison ou par balles alors qu'ils tentaient de protéger leur bétail (...). Ainsi, dans une attaque contre un village dont la plupart des habitants ont déjà fui, les principales victimes seront les vieux ou les malades qui n'ont pas pu s'enfuir, ou ceux qui ont résisté au pillage de leur bétail. (...) Un jeune homme (...) a vu les corps de trois jeunes garçons qu'il connaissait et qui ont été tués par les miliciens lors de l'attaque du village. Les garçons étaient âgés de dix, douze et treize ans. Tous les trois faisaient paître leurs bêtes aux abords du village (...). Les habitants (d'un autre village) ont déclaré (...) que quarante et une écolières et enseignantes avaient été violées par les miliciens. Certaines ont été violées par des groupes de quatorze hommes sous les yeux de leur famille. (...) Certaines femmes ont été marquées comme du bétail sur la main après avoir été violées, visiblement pour les stigmatiser à vie.²

Malgré la distance temporelle et géographique qui sépare la guerre du Péloponnèse et les violences dans la région du Darfour au Soudan, les récits des violences contre les civils apparaissent sous bien des aspects similaires : les maisons

¹ Rahe (P.), «Justice and necessity: the conduct of the Spartans and the Athenians in the Peloponnesian war» in Clifford (J. P) and Grimsley (M.) (eds.), *Civilians in the Path of War*, University of Nebraska Press, Omaha, 2002. Thucydide, *La guerre de Péloponnèse*, Gallimard, Paris, 2000 (traduction française 1964).

² Human Rights Watch, «Le Darfour en feu : Atrocités dans l'Ouest du Soudan», report, Vol.16, N° 5, avril 2004.

brûlées, les vivres pillés, le bétail abattu ou volé et les civils tués. Ces deux textes se recourent aussi par les termes que les deux auteurs associent aux civils. A travers les époques et les lieux, ces catégories tendent à désigner sous des traits similaires l'idée des victimes : les jeunes, les vieux, les femmes, les enfants, les écoliers. Finalement, ces deux textes se rencontrent dans la condamnation des violences commises par les combattants à l'encontre des populations non-combattantes. Cette condamnation morale se lit notamment dans le choix des récits (la destruction des lieux de culte ou des lieux d'habitation, le meurtre des populations alors qu'elles vauquaient à leurs occupations quotidiennes) et le vocabulaire utilisé (marquer comme du bétail, sanguinaire, brûler vif, massacrer).

Toutefois, le 20^{ème} siècle aura été marqué par de profonds changements dans l'intensité et l'attention portées à ce problème. Lors de la 1^{ère} guerre mondiale, 95% des victimes étaient des combattants. Dans les années 1990, jusqu'à 90% des victimes des conflits armés sont des civils³. En avril 2003, l'organisation International Rescue Committee (IRC) publie un rapport statistique estimant à 3,3 millions le nombre de personnes ayant trouvé la mort en République Démocratique du Congo (RDC) dans la période de 1998 à 2002 suite au conflit⁴. Ces statistiques placent le conflit congolais comme le conflit (documenté) le plus meurtrier depuis la 2^{ème} guerre mondiale. L'écrasante majorité de ces victimes se révèle être des civils : victimes d'attaques ciblées contre leur groupe ethnique, victimes de violences sexuelles, de déplacements forcés, de l'insécurité qui les empêche d'aller cultiver leurs champs mais aussi victimes des dommages matériels causés par le conflit qui les privent d'accès aux soins de santé.

Parallèlement et suite à la seconde guerre mondiale, la communauté internationale a renforcé son appareil juridique et politique pour répondre à cette évolution. Le Droit International Humanitaire et notamment l'adoption de la 4^{ème} Convention de Genève sur la protection des civils en 1949 marquera une importante étape dans la reconnaissance des droits des civils en temps de guerre. Les tribunaux pénaux internationaux comme les missions onusiennes de maintien de la paix s'inscrivent et renforcent cette base juridique en la dotant d'outils de coercition tels que les sanctions pénales et le recours à la force. Les organisations internationales et nationales non-gouvernementales et les agences des Nations-Unies actives dans la défense des Droits de l'Homme, l'aide humanitaire et la paix renforceront ces outils coercitifs de protection des civils par des programmes d'assistance.

Paradoxalement, alors que la question de la protection des civils se médiatise et gagne l'attention des politiques, les populations civiles semblent réduites aux récits de leurs souffrances et au décompte des morts. L'analyse des conflits est

³ Chesterman (S.), «Introduction: global norms, local contexts» in Chesterman (S.) (ed.), *Civilians in war*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2001.

⁴ IRC, « Mortality in the Republic Democratic of Congo: results from a nationwide survey conducted from September to November 2002 », report, April 2003.

largement dominée par l'analyse des enjeux politiques nationaux et internationaux. La guerre en RDC est d'abord perçue comme une lutte des puissants pour le pouvoir politique et l'accès aux richesses. En juillet 2003, Human Rights Watch introduisait un rapport sur les violences ethniques en Ituri⁵ par cette phrase « Congo : la guerre est internationale, non locale ». En réponse à cette assertion, cette étude souhaite partir du postulat suivant : la guerre n'est pas seulement internationale, elle est aussi locale.

En appréhendant la guerre dans ses dimensions locales, il ne s'agit pas de relativiser l'importance des acteurs et des enjeux internationaux et nationaux mais de donner aux acteurs locaux leur place. Les guerres sont violentes et meurtrières. Les notions de « frappes chirurgicales », de limitation des « dommages collatéraux » et de « guerre propre » qui se sont développées dans le sillage de la 2^{ème} guerre mondiale aux Etats-Unis semblent aujourd'hui reléguées au banc de la propagande et de l'utopie. Depuis la guerre du Péloponnèse jusqu'à aujourd'hui, les populations non-combattantes sont victimes de la guerre. Cependant, c'est rarement par accident ou par erreur que les civils succombent aux guerres. Les populations civiles sont généralement victimes d'attaques délibérées des combattants et les violences infligées aux civils occupent une dimension parfois importante des opérations militaires. Les actes de pillages, les violences ethniques, le contrôle des voies commerciales ou encore la soumission des populations servent des intérêts économiques, politiques et militaires⁶. Toutefois, l'analyse des rapports existants entre civils et combattants dépasse une analyse dichotomique qui opposerait civil et combattant ou victime et bourreau. Les populations, au-delà de leur statut de victime, s'affirment comme des acteurs à part entière. Pour certaines, la guerre est devenue une lutte au quotidien pour survivre tandis que pour d'autres, elle est devenue un moyen de s'enrichir et de gagner une position politique. Entre ces deux extrêmes, de nombreux congolais ont développé des stratégies pour retrouver un semblant de quotidienneté malgré ou avec la présence des groupes armés.

La guerre en RDC est caractérisée par un grand nombre de belligérants, la majorité étant des groupes non-étatiques. Certains de ces groupes se sont créés dans les années 60 dans le courant des contestations post-indépendance. La plupart sont perçus comme des groupes d'autodéfense locaux qui se sont constitués sur la base d'une appartenance ethnique. Lors de notre enquête, les groupes définis comme appartenant au mouvement maï-maï occupaient la quasi-totalité des zones rurales des territoires du Nord et du Sud-Kivu.

Le partage de l'espace géographique et les rivalités qui opposent les différents groupes armés présents dans le Nord et le Sud Kivu ont gravement entravé la

⁵ Human Rights Watch, «Ituri: "Covered in blood", Ethnically Targeted Violence in Northeastern DR Congo», report, Vol. 15, No. 11. July 2003

⁶ Grimsley (M.), Clifford (J. R.), «Introduction» in Clifford (J. P) and Grimsley (M.) (eds.), *Civilians in the Path of War*, University of Nebraska Press, Omaha, 2002.

libre-circulation des populations et réduit considérablement leur accès aux biens primaires. Cet isolement et les nécessités de survie ont favorisé la création d'enclaves de pouvoir et le développement de réseaux économiques parallèles. L'installation de ces groupes armés sur de vastes espaces du Congo a obligé, dans de nombreuses zones géographiques, groupes armés et populations civiles à cohabiter afin notamment de préserver la stabilité nécessaire à leur survie. Cependant, la forme de cette cohabitation varie considérablement d'un territoire à un autre. Ces variations dépendent d'un certain nombre de facteurs : l'organisation et la discipline existant au sein du groupe armé, la nature et la force des liens qui unissent combattants et civils, la perception des groupes ennemis par les civils, les relations économiques entre combattants et civils, la capacité des combattants à assurer la sécurité des civils et enfin la dépendance des autorités militaires dans le recrutement local des combattants.

Cette étude se propose d'analyser les relations particulières qui lient civils et combattants maï-maï au Sud-Kivu. Elle s'appuie, pour ce faire, sur les résultats d'une enquête de terrain qui a été menée de janvier à mai 2003 sur le territoire de Bunyakiri. Lors de ce travail, Bunyakiri était sous le contrôle du groupe maï-maï du Général Padiri. Avant la mise en place du gouvernement de transition en juillet 2003, ce groupe était le groupe le plus important au Sud-Kivu tant par l'étendue de l'espace sous son contrôle, l'importance de ses effectifs que par sa reconnaissance par les autres acteurs en conflit et la communauté internationale. Localement, ce groupe jouit aussi d'une forte popularité.

En se structurant militairement et en s'émancipant des leaders politiques locaux, le mouvement maï-maï actif à Bunyakiri renforcera son contrôle. Le groupe a établi une administration civile et a développé un système de gestion économique du territoire. Ces changements ont entraîné une redéfinition de l'ordre social. Contraintes à vivre au quotidien avec les maï-maï, les populations locales ont développé des stratégies et établi des espaces de dialogue avec ces groupes afin d'assurer leur survie et une cohabitation pacifique. Cette enquête réalisée à la veille de la mise en place du gouvernement de transition met en lumière les actions locales des populations en faveur de la paix et les inscriptions de ces actions dans le processus national de paix et plus généralement dans l'histoire politique et économique du Congo.

Contexte

Depuis 1996, la République Démocratique du Congo est déchirée par des conflits qui s'enracinent dans son histoire et se nourrissent d'un contexte régional particulièrement instable. Lutttes pour le contrôle de zones d'influences politiques et économiques au niveau international, conflits entre groupes armés pour le contrôle politique au niveau national, conflits fonciers et conflits d'autorité entre communautés locales se développent, s'entrecroisent, les acteurs se multiplient, les alliances se recomposent et progressivement, le Kivu s'impose comme l'épicentre de ce que les observateurs extérieurs appelleront la « première grande guerre africaine ».

En 1885, la conférence de Berlin réunissant les grandes puissances européennes décide du découpage et du partage du continent africain. Ce partage aboutit à la création de la nation congolaise dans ses frontières actuelles et établit le Congo comme la propriété privée de Léopold II, roi de Belgique⁷. Le Roi Léopold II impose à ce qui est alors l'Etat Indépendant du Congo une économie de prédation et d'exploitation violente des populations. Travail forcé, expropriation et déplacement de villages entiers, tortures et exécutions sommaires causeront la mort de 4 à 8 millions de congolais sur une population estimée alors à 20 millions⁸. En 1908, sous la pression d'organisations philanthropiques britanniques et américaines indignées, la gestion du Congo est confiée au gouvernement belge. L'Etat Indépendant du Congo est aboli et remplacé par le Congo belge. Toutefois, à la veille de l'indépendance, le Congo reste caractérisé par un très faible développement économique et social et souffre d'une absence d'élites capables de gouverner le pays. A l'indépendance en 1960, le gouvernement est placé sous l'autorité de Joseph Kava-Vubu qui y occupe le poste de Président, et de Patrice Lumumba, Premier ministre. Rongé par les luttes internes opposant ces deux leaders, par le déclenchement d'une mutinerie au sein de l'armée et les mouvements sécessionnistes au Katanga et au Kasai, ce gouvernement n'arrivera jamais à s'imposer sur le territoire national ni à mener le pays aux élections. Après cinq ans de forte instabilité politique, le Colonel Joseph Mobutu, alors chef d'Etat-major, s'impose par la force à la tête du pays.

La « cannibalisation de l'Etat » par le maréchal-président Mobutu pendant ses 32 ans de règne, jointe à la pression démographique entraîne une régression économique et sociale aux conséquences dramatiques pour les populations. Les dysfonctionnements du régime de Mobutu favorisent le développement à l'intérieur du pays de solutions alternatives pour compenser la démission de l'Etat. Des enclaves d'autosubsistance, auto-administrées, fondées sur des solida-

⁷ La superficie du Congo est 80 fois supérieure à la superficie de la Belgique.

⁸ Hochschild (A.), *King Leopold's Ghost : A story of Greed, Terror and Heroism in Colonial Africa*, Mariner Books Publishers, New-York, 1998.

rités régionales ou communautaires apparaissent, entraînant le développement de tensions à caractère ethnique.

En 1990, Mobutu annonce la transition démocratique du Zaïre. L'ouverture au multipartisme entraîne la multiplication des partis politiques (plus de 300 en juin 1992) et favorise l'expression de clivages sociaux et politiques⁹. L'appartenance ethnique devient un enjeu de mobilisation politique. Mobutu instaure la « territoriale des originaires » qui établit que les représentants d'une région doivent être choisis parmi les originaires de cette région. Cette utilisation des appartenances politiques renforce les tensions entre les différents groupes ethniques et tribaux.

Au Kivu, les rivalités économiques et politiques existantes entre les populations rwandophones et le reste de la population sont ravivées par le recensement des nationaux. Les pouvoirs locaux refusent de recenser les populations rwandophones. En mars 1993, le Kivu connaît de violents affrontements opposant les populations hunde, nyanga, tembo dites « autochtones », aux populations Banyarwanda dites « allogènes ». Le bilan matériel et humain est lourd. Les villages sont pillés, les champs brûlés, le bétail volé et les infrastructures détruites. Plus de 6.000 personnes périssent et 200.000¹⁰ sont contraintes de se déplacer.

A partir de 1993, les violences opposant Hutus et Tutsis au Burundi puis le génocide au Rwanda apportent une dimension nouvelle au conflit en confrontant le Kivu à l'arrivée de plus d'un million de réfugiés rwandais et burundais¹¹.

Sous l'impulsion du Gouvernement Rwandais en Exil (GRE) et de l'Etat-major ex-Forces Armées Rwandaises (ex-FAR), les militaires hutus reconstituent une force militaire et en 1995, lancent une guérilla contre le nouveau pouvoir en place au Rwanda, dominé par le Front Patriotique Rwandais (FPR).

Confrontées à la multiplication des infiltrations d'éléments armés hutus en provenance des camps de réfugiés installés au Zaïre, les autorités de Kigali lancent en août 1996 une offensive armée pour démanteler l'infrastructure politico-militaire implantée dans les camps de réfugiés. Ne pouvant agir directement sur le sol congolais, les responsables rwandais vont notamment s'appuyer sur la communauté banyamulenge et banyarwanda du Nord-Kivu. A la mi-novembre, le Kivu est contrôlé et l'ensemble des camps de réfugiés a été annexé et vidé de leurs occupants. Plus de 600.000¹² réfugiés regagnent le Rwanda tandis que le reste, encadré par de nombreux ex-FAR et Interahamwe se réfugient à l'intérieur du territoire zaïrois en direction de Kisangani et de Kindu.

⁹ De Villiers (G.), « Identifications et mobilisations politiques au Congo-Kinshasa » in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n° 72, 1998.

¹⁰ Balencie (J-M) et Le Grange (A.) (eds), *Mondes rebelles : l'encyclopédie des acteurs, conflits et violences politiques*, Edition Michalon, Paris, 2001.

¹¹ Idem.

¹² Ibid.

Parallèlement à ces opérations militaires, l'alliance militaire Banyamulenge/Rwandaise évolue vers une alliance des congolais et des rwandais opposée au gouvernement de Mobutu et se convertit en une structure politique, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL).

En décembre 1996, les parrains de l'insurrection (le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi rejoint par la Tanzanie, l'Angola, l'Éthiopie, l'Érythrée et le Zimbabwe) décident d'obtenir une victoire militaire et politique absolue, permettant l'alternance du régime mobutiste.

Courant janvier, les troupes rebelles de l'AFDL et leurs alliés étrangers se mettent en route pour Kinshasa. Face aux Forces Armées Zaïroises (FAZ) très affaiblies et démotivées, l'AFDL et ses alliés rencontrent peu de résistance dans leur progression. Le 17 mai, ils entrent à Kinshasa et, à la fin juin 1997, s'imposent à la tête du pays.

Dans le Kivu, le mouvement AFDL s'attire un rejet grandissant au sein de la population. Les populations banyamulenges, considérées comme les initiatrices de la rébellion, sont victimes des actes violents et xénophobes des populations. La rébellion perd son aura de guerre de libération contre le régime mobutiste et est vécue comme une invasion étrangère.

En janvier 1998, les tracts dénonçant une occupation tutsi se multiplient, des éléments maï-maï rentrent en dissidence contre le nouveau régime congolais et à partir de juin 1998, les tensions armées entre les militaires de l'AFDL et les maï-maï s'accroissent. Parallèlement, les relations entre Kabila et ses alliés étrangers se dégradent et Kabila prend des mesures pour expulser les Tutsis présents dans l'AFDL.

En réponse, le 2 août 1998, une nouvelle rébellion, appelée Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), soutenu par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda, se déclare. Le Zimbabwe, l'Angola et, entre autre, la Namibie se joignent aux troupes gouvernementales pour contrer l'offensive rebelle. Le conflit congolais se transforme en une crise inter-étatique majeure opposant deux grandes coalitions régionales. À l'Est, les rebelles s'emparent rapidement des grandes villes du Kivu mais l'autorité de cette nouvelle rébellion est très vivement critiquée par la population qui, en retour, est soumise à une dure répression. Ce climat de terreur alimente la vigueur des différents groupes maï-maï, opposés à la rébellion.

Il faudra attendre un an pour voir les protagonistes du conflit congolais se réunir autour d'une table de négociation. Été 1999 à Lusaka, un accord militaire et politique prévoyant un cessez-le feu immédiat¹³ est signé par le gouvernement de RDC et ses alliés (Zimbabwe, Angola et Namibie) et les principaux mouvements rebelles, le Mouvement de Libération du Congo (MLC) et son allié l'Ouganda,

¹³ L'accord de cessez-le-feu préconisait le déploiement d'une force de maintien de la paix au sens du chapitre VII de l'ONU.

le RCD et son allié le Rwanda. L'accord de Lusaka servira de référence à la poursuite du processus de paix. Il se décline à deux niveaux : un processus externe devant conduire au retrait et plus largement au désengagement des armées étrangères (régulières et irrégulières) de la RDC et un processus interne devant aboutir à la formation d'un gouvernement et d'une armée d'union nationale¹⁴.

Les accords de Lusaka permettent la stabilisation de la ligne de front entre l'Ouest sous contrôle gouvernemental et l'Est sous contrôle rebelle. La stabilisation de la ligne de front conduit au repli des troupes étrangères dans les positions arrières. Les affrontements continuent. Les troupes rwandaises, burundaises et ougandaises rejoignent les territoires de l'Est du Congo. Ce repli conduit à l'intensification des affrontements dans les zones sous contrôle des rébellions du RCD et du MLC. Le conflit s'enracine dans la durée et conduit à une partition du pays. Le Kivu est partagé entre les différentes factions du RCD (et leurs alliés rwandais et ougandais) contrôlant les principales agglomérations et les grands axes de communication et les milices maï-maï (et leurs alliés hutus rwandais et burundais) menant une guerre de harcèlement à partir de l'intérieur des territoires. A cause de la situation sécuritaire et du manque de volonté des acteurs en conflit, la mission de maintien de la paix des Nations-Unies (MONUC) ne peut se déployer.

L'espoir de paix s'éloigne. Le renforcement des combats, surtout à l'Est, et la prolongation du conflit entraînent une constante croissance des taxes de guerre et des budgets alloués à la défense. La situation humanitaire se dégrade et le conflit renforce les tensions au sein des populations en militarisant et en opposant les groupes ethniques. La crise humanitaire s'accroît. Le nombre de déplacés en RDC était estimé à plus de 2 millions de personnes en 2001¹⁵. Les populations civiles sont durement exposées aux exactions commises par les groupes armés.

Il faudra l'assassinat du président Kabila et la prise de pouvoir par son fils, Joseph Kabila, en juillet 2001 pour que le processus de paix soit relancé. La mission des Nations-Unies, dont le déploiement avait été stoppé par feu le président, renforce sa présence en RDC. Ketumile Masire¹⁶ est nommé à la facilitation du Dialogue Inter-Congolais (DICO)¹⁷. Parallèlement, une rencontre concernant le désarmement des milices hutus rwandaises présentes en RDC est organisée à New York entre les gouvernements congolais et rwandais.

¹⁴ http://www.monuc.org/downloads/Accord_de_Lusaka.pdf

¹⁵ 80% des populations rurales dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu ont été déplacées au moins une fois durant ces cinq dernières années. Oxfam International, « No End in Sight: The human tragedy of the conflict in the Democratic Republic of Congo », policy paper, August 2001.

¹⁶ Ketumile Masire est l'ancien président du Botswana.

¹⁷ Le DICO est la concrétisation des Accords de Lusaka prévoyant l'organisation d'un dialogue national destiné à donner au Congo une nouvelle orientation politique. Ce dialogue vise à l'organisation d'élections démocratiques, la formation d'une armée nationale et le rétablissement de l'administration de l'Etat sur l'ensemble du territoire.

Malgré cette volonté du nouveau gouvernement de la RDC de s'inscrire dans la dynamique des accords de paix internationaux, la persistance des affrontements dans les zones sous contrôle rebelle va multiplier les retards dans la mise en place effective de ces accords.

Le dialogue inter-congolais qui était prévu par les accords de Lusaka en juillet 1999 et planifié en juillet 2001 lors de la prise de pouvoir du président Kabila fils, s'ouvre finalement en octobre 2001. Il réunit le gouvernement, les principaux mouvements rebelles (RCD, RCD-Mouvement de Libération, RCD-National, et MLC), la milice locale maï-maï, l'opposition politique non-armée et la société civile. Cependant, la persistance des troubles intérieurs interrompt les discussions jusqu'à février 2002. La multiplication des ratés et des blocages impose chez les populations l'idée d'une vaste farce et d'une absence de volonté des belligérants de trouver la paix.

A la mi-2002, les principales forces étrangères impliquées dans le conflit ont officiellement retiré leur contingent du territoire¹⁸, à l'exception du Rwanda qui demeure, avec 25.000 à 30.000 militaires, ouvertement engagés dans le conflit. Toutefois, en juillet 2002, sous la pression internationale, le Rwanda accepte d'entrer en négociation et un accord bipartite entre le Rwanda et la RDC est signé. Cet accord stipule, pour le Rwanda, le retrait de ses troupes et, pour le gouvernement de RDC, l'engagement dans le désarmement des milices hutus présentes sur son territoire.

En septembre 2002, dans le cadre du processus de paix, le gouvernement rwandais procède en deux semaines au retrait de plus de 23.000 militaires de l'Est du Congo¹⁹. Les maï-maï s'installent dans les positions laissées vacantes par les Forces de Défense Rwandaise²⁰ (FDR) et gagnent de nouvelles positions. Le 13 octobre 2002, une coalition de milices maï-maï récupère la ville d'Uvira jusque-là sous contrôle du RCD tandis que, du côté de Bunyakiri, des troupes maï-maï progressent en direction de Bukavu.

L'enquête sur laquelle se base ce travail s'est déroulée de janvier à mai 2003 après le retrait des troupes gouvernementales rwandaises en octobre 2002 et la signature de l'Accord Global et Inclusif le 17 décembre 2002²¹.

A Bunyakiri, le territoire où s'est déroulé cette enquête, les maï-maï prendront les positions laissées vacantes par les FDR et s'impliqueront dans la gestion civile du territoire. Cette période sera vécue par les populations comme un moment

¹⁸ Les troupes ougandaises, malgré leur retrait officiel, multiplieront les incursions au Congo et continueront à soutenir la rébellion. Le Zimbabwe et l'Angola maintiennent aussi une présence militaire, le Zimbabwe afin de protéger des intérêts économiques et l'Angola afin de s'assurer d'une certaine stabilité au Congo, nécessaire au maintien de sa sécurité intérieure.

¹⁹ ICG, « The Kivus: The forgotten crucible of the Congo conflict », Africa Report, n° 56, January 2003.

²⁰ L'Armée Patriotique Rwandaise (APR) a été renommée Force de Défense Rwandaise (FDR) en juillet 2002.

²¹ http://www.monuc.org/downloads/accord_de_Pretoria.pdf

d'accalmie. Le territoire ne connaît pas d'affrontements, exception faite de la chefferie de Ziralo et du village de Hombo.

Cependant, au niveau national, la situation sécuritaire est encore très incertaine. Des affrontements persistent en Ituri et dans les deux Kivus. Début janvier 2003, moins d'un mois après la signature de l'Accord Global et Inclusif, les inspecteurs de la section des Droits de l'Homme des Nations-Unies établissent la participation du MLC et du RCD/N à des actes de cannibalisme en Ituri. Parallèlement, dans le Sud-Kivu, des affrontements sur l'axe Kamanyola-Uvira-Baraka provoquent le déplacement de près de 10.000 personnes²² entraînant dans sa suite le pillage par les groupes armés des localités abandonnées.

En mai, alors que la constitution fixant la mise en place du gouvernement de transition vient d'être signée²³ et que cette enquête se termine, le RCD reprend les chefs lieux des territoires qui étaient sous son contrôle avant le retrait des militaires rwandais (Walungu, Bunyakiri, Shabunda et Baraka/Fizi). Les militaires répriment les civils qu'ils estiment être en intelligence avec les maï-maï. En juillet et août 2003, le départ pour Kinshasa, des principaux leaders en conflit, notamment les leaders du mouvement RCD/G et le Général Padiri, ainsi que l'accord sur la mise en place d'une armée nationale contribueront à limiter les affrontements mais ne les feront pas cesser.

²² OCHA, « Monitoring de la situation en RDC », January 2003.

²³ http://www.monuc.org/downloads/constitution_transition.pdf

La méthodologie

Les capacités d'action des populations locales

L'Histoire Immédiate et la transformation non violente des conflits

(...) *Les chercheurs demeurés au sein des universités furent confrontés à des situations où la spontanéité des masses, la rapidité des changements, la violence des comportements, l'effondrement de toutes les institutions politiques et civiles conduisaient à réviser les projets et les méthodes de recherche classique*²⁴. Dans les années 60, Benoît Verhaegen, historien, va développer en réponse aux événements post-indépendance au Congo une méthode historique capable d'intégrer la complexité et le caractère changeant du présent. Aujourd'hui, 34 ans après l'indépendance, la méthode de l'Histoire Immédiate apparaît encore avoir sa place en République Démocratique du Congo pour répondre aux défis posés par la guerre, la déliquescence des institutions étatiques, la corruption et la pauvreté.

Ce n'est qu'assez tard dans la réalisation de cette recherche que j'ai découvert les écrits de Benoît Verhaegen sur l'Histoire Immédiate. Cependant, la démarche que j'ai adoptée s'inscrit très clairement dans le prolongement de ses travaux. Elle met l'accent sur le rôle des acteurs locaux comme acteurs historiques détenant la capacité d'influer sur le présent et de provoquer des changements sociaux. Les références faites à l'Histoire Immédiate viendront renforcer, a posteriori, les hypothèses et les choix qui fondent cette recherche. D'autre part, la référence à cette méthode permettra d'établir les points qui nous séparent.

L'Histoire immédiate telle que décrite par Verhaegen est une démarche de recherche pluridisciplinaire qui se place au confluent de l'histoire, de la sociologie, de l'anthropologie et des sciences politiques. Elle s'appuie sur une démarche de recherche collective où le chercheur et le sujet de la recherche contribuent ensemble à la production de la connaissance. Les faits et les théories se répondent tout comme le présent interroge le passé.

L'étude menée à Bunyakiri s'appuie prioritairement sur l'analyse d'entretiens. Ce choix est motivé par la volonté d'accéder au discours des populations locales non-politisées et parfois analphabètes. L'espace d'expression de ces populations est largement limité au domaine de l'oralité caractérisée par la proximité et l'immédiateté. Cette préférence s'est faite au détriment des méthodes historiques de collecte de données et notamment de l'étude des documents d'archives. Cependant et malgré cette restriction, l'histoire s'inscrit en filigrane de ce travail en révélant le lien inextricable qui existe entre le passé et le présent.

²⁴ Verhaegen (B), « Principes et pratiques de l'Histoire immédiate en Afrique » in Omasombo (J.) (éd.), *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate*, Karthala, Paris, 1993.

La parole des exclus

Les sociétés humaines sont caractérisées par des systèmes d'organisation et de classification qui sont régis par des principes hiérarchiques porteurs d'inégalités. Même dans les sociétés les plus démocratiques, le pouvoir est concentré dans les mains d'une minorité et l'expression politique demeure limitée par la maîtrise des règles du jeu politique. Ce phénomène de monopolisation du pouvoir participe largement à un système de reproduction des inégalités.

Au Congo, la parole politique est l'apanage du milieu urbain, des catégories sociales scolarisées, des adultes et des hommes. Cette caractéristique se retrouve même dans la société civile. De la province jusqu'au niveau national, la société civile en RDC est organisée en comités appelés Bureaux de coordination la Société Civile. Ces bureaux rassemblent des membres élus qui représentent les différentes composantes de l'ensemble de la société civile. Les bureaux de la Société Civile ont pour vocation de parler et d'agir au nom des populations congolaises, communément appelées « la masse ». Toutefois, la restriction de cette tâche à une minorité élue limite leurs capacités à représenter les populations, même si, à la faveur des politiques des bailleurs de fonds occidentaux, les femmes tendent à y être davantage représentées. Par ailleurs, la crédibilité du bureau de la Société Civile est limitée par l'ambivalence de sa relation avec l'Etat. En effet, sa structuration trouve son origine dans la conférence souveraine nationale. Elle est l'expression d'une volonté du gouvernement de Mobutu de doter le pays, engagé bon gré mal gré dans la transition démocratique, d'une structure centralisée de représentation des organisations non-étatiques. Aujourd'hui, bien que la Société Civile soit l'une des composantes du gouvernement de transition, elle continue à demeurer l'organe de référence pour parler de l'espace non-étatique.

Cette étude, en privilégiant les entretiens auprès des populations rurales ne veut pas se limiter à l'analyse produite par les structures et représentants qui ont pour vocation de « parler au nom de ». Elle veut donner un espace d'expression aux populations qui en sont normalement privées : populations paysannes, analphabètes, pauvres, minorités tribales, femmes, jeunes. Par ailleurs, cette approche répond au principe défendu par l'Institut Vie et Paix²⁵ (IVP) dans le cadre et avec l'appui duquel cette étude a été réalisée. L'IVP, qui est actif dans le domaine de la transformation pacifique des conflits, soutient l'idée que la paix est l'affaire de tous et que chaque acteur a quelque chose à y apporter. Généralement, les populations pauvres, bien qu'elles soient largement définies comme les premières victimes des conflits, s'avèrent exclues du processus de décision et donc du processus de paix. En leur donnant la parole, il s'agit de valoriser un autre discours sur la paix et de contribuer à sa prise en considération dans les actions de paix. Le crédit accordé à cette dimension trouve sa pertinence en RDC où le conflit se

²⁵ L'Institut est connu en RDC sous le nom IVP mais au niveau international, il est appelé Life and Peace Institute (LPI), www.life-peace.org.

décline au niveau international, régional, national mais aussi local. La multiplicité des acteurs non-étatiques et des groupes armés locaux oblige en effet à penser des réponses alternatives à la voie diplomatique classique.

La crise comme période privilégiée

Les périodes de crises, qu'elles soient politiques ou économiques, marquent des périodes de rupture révélant avec une acuité particulière les contradictions existant au sein de la société. Ces moments de profond bouleversement représentent une période privilégiée d'analyse sociale. Ils permettent notamment d'observer la capacité des populations à s'organiser dans l'urgence et à réagir face à des changements rapides. Au Congo, différents auteurs ont travaillé sur les logiques de survie et notamment sur l'économie parallèle²⁶. Ces travaux réalisés pour la plupart à Kinshasa mettent l'accent sur l'informel et les tactiques de contournement et de ré-appropriation des réseaux et des structures économiques et politiques locales. Ces tactiques sont analysées comme les réponses d'acteurs locaux à leur marginalisation sociale et économique résultant de la déliquescence de l'état congolais.

Ce travail, en mettant l'accent sur les aspects créateurs du conflit, s'inscrit dans la suite de ces études. Cependant, à une analyse en terme de spontanéité et d'invention, cette étude veut privilégier une vision à long terme qui intègre le futur mais aussi l'héritage historique. Cette recherche s'intéresse tant aux lieux de cohésion et de stabilité sociales qu'aux dynamiques de changement et de contestation de l'ordre existant ou encore aux lieux de confrontation entre ordre nouveau et ordre ancien. Les innovations sociales locales sont appréciées dans leurs potentialités à se pérenniser. Par ailleurs, ces innovations sont étudiées dans leurs rapports avec les structures sociales, politiques et économiques préexistantes. Cette approche répond aux ambitions de ce travail ; la paix durable et la justice sociale, qui nécessitent de penser le changement sur le long terme et dans ses dimensions structurelles. D'autre part, les rapports de pouvoir, même s'ils sont présents tout au long de cette étude, sont rarement présentés dans leurs démonstrations violentes. L'accent est mis davantage sur la perpétuation (ou non) de ces logiques de force dans le discours comme dans les institutions sociales. Les actions entreprises par les acteurs locaux ne sont pas simplement envisagées comme un « art de faire avec » c'est-à-dire de s'approprier et de détourner des rapports de pouvoir qui leur sont défavorables mais aussi comme l'expression d'une auto-

²⁶ Voir : Trefon (T.) (éd.), « Ordre et désordre à Kinshasa: Réponses populaires à la faillite de l'Etat » in *Cahiers Africains*, L'Harmattan, Paris, n°61-62, avril 2004. De Villers (G.), Jewsiewicki (B.) et Monnier (L.) (éds.), « Manières de vivre : Économie de la "débrouille" dans les villes du Congo/Zaire » in *Cahiers Africains*, L'Harmattan, Paris, n°49, 2002. Banégas (R.) et Jewsiewicki (B.) (éds.), « RDC, la guerre vue d'en bas » in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n°84, décembre 2001.

mie d'action des acteurs locaux dotés d'une capacité à remettre en cause l'ordre établi²⁷.

Contrairement aux écrits contemporains sur les tactiques de survie, Benoît Verhaegen a mis en avant la capacité des populations exclues à se confronter aux structures de domination politique. Il a notamment appuyé l'idée de la conscience politique des cadets sociaux. Les catégories sociales dominées sont souvent passives et muettes pendant les périodes de stabilité et d'équilibre. Ce sont les conjonctures de crise qui conduisent à la prise de conscience politique, à la lutte, à la prise de parole et au changement²⁸. La mise en perspective de l'étude des rébellions post-coloniales menée par Verhaegen et les données collectées en 2003 à Bunyakiri sur le mouvement maï-maï révèlent chez ces mouvements de rébellion une même volonté de se structurer politiquement et de développer des stratégies pour accéder à une représentation politique.

Praxis et théories du changement

Le travail de Verhaegen rencontre aussi les objectifs de cette étude en ce sens qu'ils sont conduits par la même volonté d'agir pour un monde plus égalitaire. Toutefois, les chemins empruntés pour atteindre ce but s'avèrent différents.

Benoît Verhaegen appréhende le processus de changement comme le dépassement de l'opposition opprimé/oppresseur, notamment par la nécessité d'une rupture historique avec la période coloniale. L'Histoire immédiate se veut une *alternative scientifique aux méthodes académiques des sciences sociales importées d'Europe et une manière de participer au changement social et de s'engager*²⁹. La position de Verhaegen est largement le reflet d'une époque où l'Afrique était dominée par les enjeux politiques liés aux luttes pour l'indépendance et à la construction de l'Etat-nation.

La recherche menée à Bunyakiri a pour objectif la transformation pacifique des conflits et la construction de la paix durable à travers notamment la promotion de la justice sociale. Dans cette perspective, ce travail souhaite dépasser les termes d'opprimé et d'oppresseur, vocabulaire militant porteur de divisions et expression d'une relation d'assujettissement et d'aliénation. Sans dénier l'existence de relations inégales, il souhaite promouvoir une approche plus inclusive et moins conflictuelle en mettant l'accent sur la responsabilité et les capacités de chacun, à son niveau, à changer et faire changer les choses.

Enfin, l'optimisme des années post-indépendance apparaît avoir été galvaudé par 30 années d'indépendance (relative) caractérisées par la violence politique, la pauvreté, l'exploitation économique et 10 ans de guerre. Face à ce nouveau

²⁷ Bayart (J.-F), « La Politique par le bas en Afrique noire : questions de méthode » in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n°1, mars 1981.

²⁸ Verhaegen (B), «Principes et pratiques de l'Histoire immédiate en Afrique» in Omasombo (J.) (éd.), *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate*, Karthala, Paris, 1993.

²⁹ Idem.

contexte, penser le changement au Congo est aujourd'hui souvent réduit à essayer de garantir l'arrêt des affrontements armés et à satisfaire les besoins primaires de tous les Congolais.

L'Acteur intentionnel : le « dire » et le « faire » :

Depuis Durkheim et Weber, les théoriciens de la sociologie sont partagés entre ceux, comme Durkheim, qui établissent le social comme entité autonome qui a la force de s'imposer sur les individus et ceux, comme Weber, qui voient les acteurs comme origines du social et moteurs de ses évolutions. Pour ma part, je privilégie l'approche weberienne en partant du postulat que les acteurs sociaux pensent le social et ont la capacité de le faire évoluer. Je vais me référer ici aux théories de l'acteur intentionnel de Giddens³⁰. Pour ce dernier, l'acteur social est partiellement libre et capable de mettre en œuvre, individuellement ou collectivement, des stratégies. Les conduites humaines sont actives et réflexives c'est-à-dire que les acteurs ont la capacité de penser ce qu'ils font et de modifier leurs actions en fonction des résultats obtenus.

Ce choix reflète mon engagement au sein de l'IVP, motivé par la profonde conviction que les acteurs sociaux peuvent changer l'organisation sociale. Dans le cadre du travail mené par l'Institut, la transformation des conflits est envisagée comme le changement des comportements et des représentations individuelles : passage d'un comportement violent à un comportement non violent (ou d'une attitude belliqueuse à une attitude de tolérance) et des rapports sociaux (développement d'une organisation politique, économique et sociale plus égalitaire).

Le choix d'une approche en terme d'acteur intentionnel est aussi largement motivé par le contexte de cette recherche. En période de crises (politique, économique, sociale, culturelle), le lien existant entre les institutions sociales et les acteurs tend à se déliter. Dans l'Est du Congo, près de 10 ans de guerre et près de 11 décennies de mé-gestion (depuis sa création, l'état congolais est en crise) ont rendu quasi-inexistantes les structures sociales étatiques. Cette situation, en réduisant le rôle et la cohérence des systèmes d'organisation collective, a favorisé le développement de stratégies d'actions informelles obligeant les acteurs à constamment se ré-adapter face à un contexte fortement instable.

L'analyse des conduites des acteurs sociaux sera basée d'une part sur la méthode compréhensive et d'autre part sur la méthode interactionniste.

Méthode compréhensive

Le monde social est composé de concepts et d'idées qui donnent à l'organisation sociale et à ses structures leur légitimité et leur cohérence. Par ailleurs, ces idées, qu'elles soient une idéologie politique ou un système de croyances religieuses

³⁰ Giddens (A.), *La constitution de la société: éléments de la théorie de la structuration*, PUF, Paris, 1987.

constituent souvent le fondement des actions des acteurs sociaux. La méthode compréhensive développée par Max Weber s'intéresse au discours intellectuel que les individus produisent sur le social. Cette méthode s'intéresse à la manière dont les acteurs sociaux comprennent la réalité dans laquelle ils évoluent et le sens qu'ils donnent à leurs actions.

Dans cette recherche, l'étude du discours va occuper une place particulière. En effet, en période de guerre, les discours remplissent une fonction essentielle dans la mobilisation politique comme dans le recrutement militaire. L'analyse de la propagande de guerre permettra d'appréhender les dynamiques et les arguments qui conduisent aux changements des comportements et des perceptions des différents acteurs engagés ou affectés par le conflit.

Méthode interactionniste

Au contraire de la méthode compréhensive qui est orientée vers le « dire », la méthode interactionniste analyse le « faire ».

La méthode interactionniste telle que décrite par Erving Goffman envisage l'action comme le produit des acteurs en situation et en interaction. L'action d'un individu est le produit de ses échanges avec d'autres individus. L'acteur social s'inscrit dans un contexte et dans une relation de réciprocité, de négociation, de compromis avec les autres acteurs. Le bénéfice que les acteurs retirent dans leurs interactions avec les autres dépend de leurs capacités de maîtrise de la relation d'interaction : leur connaissance des règles de la relation, la connaissance des autres acteurs et de leur position, leurs capacités à prédire les actions des autres et leur prise en compte des opportunités et des contraintes de l'environnement.

L'utilisation de cette approche permet, par l'analyse des échanges inter-individuels, d'appréhender les dynamiques de re-négociation et de transformation des relations sociales au niveau micro. Le caractère innovant et la dimension évolutive des relations sociales seront mis en avant afin d'apprécier la capacité des acteurs sociaux à réagir aux évolutions de leur environnement et notamment aux changements rapides causés par la guerre.

Par ailleurs, l'étude des relations sociales occupe une place déterminante dans le domaine de la transformation des conflits. Bien que les actions menées pour la restauration de la paix varient considérablement, elles ont toutes pour finalité la restauration de relations non-conflictuelles entre les parties en guerre. Dans ce travail, qui s'intéresse à la participation des populations dans la paix, l'accent sera mis sur les initiatives développées pour réduire les tensions entre civils et combattants et favoriser la cohabitation pacifique entre ces deux groupes.

Limite de la liberté d'action

Toutefois, même si l'approche adoptée pour cette recherche soutient l'idée que les acteurs sociaux ont la capacité d'agir et d'influer sur leur environnement social, leur liberté d'action dépend aussi de facteurs externes. Ces facteurs peuvent faciliter les prises de décision et les actions des individus mais aussi les entraver. Les pesanteurs liées au contexte historique, les obligations sociales des individus,

le poids des normes culturelles, la situation économique et les rapports de pouvoir sont autant d'obstacles à l'expression de la liberté d'action. Dans le cas des populations enquêtées à Bunyakiri, les populations évoluent dans un environnement caractérisé par des contraintes politiques, économiques et conjoncturelles liées à la situation de conflit. Les capacités d'action des populations sont limitées par l'imposition d'une logique de violence par les groupes armés et l'instabilité liée à l'imprévisibilité des affrontements. Les actions des populations sont aussi dépendantes de leurs capacités à adopter des conduites réflexives c'est-à-dire à s'adapter à la situation en modifiant leur action en fonction des résultats obtenus et de l'évolution de la situation.

La mise en relation du « dire » (méthode compréhensive) et du « faire » (méthode interactionniste) permet de confronter les changements sociaux aux actions conduites par les acteurs et à leurs représentations mentales. Cette triple confrontation éclaire les zones de résistance et de tensions face au changement. Les actions produites échappent souvent à la conscience et à la volonté des acteurs. En effet, l'importance des contraintes extérieures et l'inégalité de la relation de pouvoir entre les populations civiles et les groupes armés engendrent un profond décalage et parfois des contradictions entre les aspirations des populations et leurs possibilités d'action. La structure sociale préexistante au conflit reste porteuse de sens et de valeurs mais ne permet plus d'orienter l'action. Par exemple, à Bunyakiri, le chef coutumier demeure la figure d'autorité de référence pour les populations mais celles-ci reconnaissent aussi son incapacité à exercer ses fonctions. Les acteurs expliquent cette contradiction en mettant en avant le fait que la situation de guerre est transitoire et que lorsque la guerre sera finie, le chef reprendra sa place et les enfants-soldats retourneront à l'école.

Hypothèses de travail et thèmes d'analyse

Par cette recherche, nous souhaitons vérifier deux hypothèses :

- La collaboration entre les populations et les groupes armés est une nécessité dans la recherche d'un « arrangement » pour assurer la survie de l'un et l'autre groupe ;
- Les populations locales possèdent des compétences spécifiques dans la mise en place du processus local de paix grâce aux liens étroits qu'elles ont avec ces groupes et à l'expérience qu'elles ont acquise en cohabitant, au quotidien, avec eux.

Pour répondre à ces deux hypothèses, nous avons choisi d'analyser :

- *Le contexte de la cohabitation des populations locales avec les groupes armés.*
- L'impact de la présence des groupes armés sur le quotidien des populations ;
- Les relations entre les groupes armés et les populations ;
- Les changements des relations sociales dans le conflit.

- *Les actions menées localement pour la transformation du conflit.*
 - Les espaces de dialogue et de négociation avec les groupes armés au niveau local ;
 - L'impact des accords de paix nationaux et internationaux sur les communautés locales ;
 - Le rôle des communautés locales dans les initiatives de paix et de réconciliation ;
 - La gestion de la violence par les populations.
- *Les perceptions de la guerre et de la paix par les populations locales.*
 - Les compréhensions des causes et des évolutions du conflit par les populations ;
 - Les perceptions des groupes armés par les populations locales ;
 - Les perceptions des accords de paix par les populations locales ;
 - Les attentes de paix des populations.

Démarche empirique et recherche-action

La récolte des données

Cette étude a pour objectif principal l'analyse des réponses de la population à la guerre. Face à la volatilité et à la complexité des situations de conflits, j'ai choisi de privilégier la démarche empirique, plus souple, et de laisser les données collectées sur le terrain guider la recherche. Par cette démarche, je veux me prémunir d'imposer a priori des concepts et des cadres d'analyse sur la réalité pour mettre en avant la complexité et les nuances de la réalité congolaise et valoriser le sujet de la recherche et ses analyses. La valorisation des entretiens et de l'observation de terrain répond aussi à une autre spécificité locale, la prédominance de l'oralité en milieu rural et le caractère limité de la littérature produite sur les dynamiques locales de paix en RDC. Le manque de documentation disponible en milieu rural peut laisser croire que ces populations n'ont pas développé d'initiatives de paix. Il est d'autant plus facile d'ignorer les acteurs ruraux que les organisations de la société civile visibles et écoutées sont en grande partie les organisations issues des milieux urbains. Par ces enquêtes conduites en milieu rural, j'espère favoriser l'expression et la diffusion de connaissances qui restent largement sous-exploitées et sous-estimées.

Le contexte de l'enquête

Bunaykiri est un territoire rural du Sud-Kivu situé au nord-ouest de la province, à la limite avec le Nord-Kivu. Le choix de travailler sur le milieu rural trouve plusieurs justifications. Près de 70%³¹ de la population congolaise vit en milieu

³¹ UNDP, Human Development Indications (HDI) pour la République Démocratique du Congo, rapport 2003.

rural et culturellement comme socialement, le village demeure une référence identitaire. Le statut social d'une personne ordinaire est d'abord attaché à la société villageoise et au village « natal »³². Par ailleurs, le milieu rural a été particulièrement touché par la guerre. L'importance de forêts denses mais aussi la présence de sites d'exploitation de ressources minières ont imposé le milieu rural comme lieu de refuge et d'installation des groupes armés. Cette présence armée a entraîné la dégradation de la situation sécuritaire et, en conséquence, la dégradation de la situation socio-économique. Depuis 1996, Bunyakiri est successivement passé sous le contrôle de l'AFDL, du RCD, de l'APR et des maï-maï. Bunyakiri est considéré comme le bastion des maï-maï d'origine tembo, le groupe maï-maï le plus important au Kivu. La tribu tembo est aussi présente au Nord-Kivu. Le groupement de Waloa-Luanda en territoire de Walikale et le groupement d'Ufamandu en territoire de Masisi sont en continuité géographique et tribale avec Bunyakiri. Ces deux caractéristiques ont favorisé l'implication des groupes armés originaires de Bunyakiri dans des conflits situés au Nord-Kivu.

La conduite de ce travail dans le territoire de Bunyakiri offre aussi la possibilité d'étudier les dynamiques locales de la guerre dans une perspective autre que celle de la lutte ethnique. En effet, Bunyakiri est un territoire mono-tribal. D'après les organisations locales actives dans le territoire, 80% de la population de Bunyakiri est issue de la tribu tembo. Toutefois, cette donnée est à examiner en fonction de facteurs culturels et politiques.

S'il est possible de dénombrer dans cette entité des populations qui ne se définissent pas comme Tembos tels que les Rongeronges³³ et les Twas (les pygmées), la règle dominante est l'assimilation de la culture de la communauté d'accueil. Les populations migrantes adoptent la coutume du groupe dominant dans le territoire où elles s'installent et se plient à l'autorité du chef local. Le pouvoir des chefs traditionnels ne s'étend pas au-delà des frontières de sa chefferie. Les Tembos et les populations non-tembo appartiennent à la communauté tembo dès lors qu'ils vivent dans une entité contrôlée par un chef tembo. L'exception des Rongeronges est liée au fait qu'ils vivent dans un espace géographique bien délimité et sont sous l'autorité d'un chef qui se définit comme Rongeronge. Les Twas, eux, sont reconnus comme étant issus d'un peuplement antérieur aux autres tribus congolaises. Ils se distinguent par leur mode de vie, leur organisation sociale et plus encore par la discrimination négative dont ils sont victimes. Les pygmées sont largement perçus par les autres communautés comme des sous-hommes.

Politiquement, la revendication d'une prédominance des Tembos à Bunyakiri est un enjeu capital. La collectivité de Bunyakiri est jeune. Administrativement,

³² Jewsiewicki (B.), « Construction narrative des identités » in Omasombo (J.) (éd.), *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate*, Karthala, Paris, 1993.

³³ Les Rongeronges vivent dans la chefferie de Kalonge. Ils se distinguent par des coutumes et une langue empruntant à la culture tembo et à la culture shi.

elle existe comme territoire indépendant depuis septembre 1999 et sa création est fortement contestée. La demande d'une reconnaissance du territoire par les leaders de la communauté est légitimée par le droit de leur communauté à disposer d'un territoire où les Tembos seront majoritaires. Ce territoire majoritairement tembo leur permet d'accéder à une représentation politique au niveau national.

La réalisation de cette recherche s'est aussi faite en fonction de l'évolution du processus de paix au niveau national, international et de son impact au niveau local. A la suite du retrait de l'APR, le groupe maï-maï placé sous le commandement du Général Padiri a imposé son autorité sur l'ensemble du territoire de Bunyakiri. L'unification du contrôle militaire a eu pour conséquence d'améliorer la sécurité en réduisant les affrontements. Les activités ont ainsi pu reprendre sur le territoire, les populations ont recommencé à cultiver, les écoles ont rouvert et l'organisation humanitaire, International Medical Corps (IMC) a redémarré son programme d'assistance médicale et nutritionnelle.

Au niveau international, la période d'enquête (janvier-mai 2003) verra la signature de l'Accord Global et Inclusif sur la mise en place du gouvernement de transition le 17 décembre 2002 et en mars 2003, l'adoption de la constitution relative à ce gouvernement.

Toutefois, cette période est aussi marquée par la reprise des combats et des violences, notamment dans la région sud du Sud-Kivu et dans l'Ituri. Le 5 mai 2003, alors que l'enquête était sur le point de se terminer, le RCD reprend le chef lieu du territoire et l'axe routier principal à Bunyakiri. Les militaires du RCD y mènent une violente répression contre les populations et le territoire se trouve de nouveau divisé entre le groupe RCD et les maï-maï.

Les résultats des enquêtes devront se lire à la lumière de cette fragile stabilité et dans la perspective des populations. Lors de l'enquête, les populations de Bunyakiri étaient partagées entre l'espoir de paix porté par les accords sur le gouvernement de transition, la stabilisation relative du territoire de Bunyakiri et d'autre part par la peur de nouveaux affrontements, les doutes quant à la concrétisation de ces accords et le découragement découlant de plus de 10 ans d'affrontements armés dans leur entité.

Entretiens collectifs versus entretiens individuels

Les enquêtes réalisées à Bunyakiri ont été conduites dans un souci d'exhaustivité et non de représentativité. L'enquête s'intéresse à un territoire restreint, Bunyakiri, qui par bien des aspects est une enclave politique, économique et culturelle. La guerre et la dégradation des infrastructures de communication ont limité ses relations avec les collectivités voisines. L'ambition de ce travail est d'offrir une analyse de type micro-sociologique c'est-à-dire une analyse des formes de sociabilité et d'interaction à Bunyakiri. La diversité et la complexité des expériences de vie et des perceptions permettent d'éclairer les antagonismes existants entre les acteurs du social comme les liens d'inter-dépendance et d'échanges.

Le choix des localités d'enquêtes s'est fait dans l'optique de couvrir l'espace le plus large. Les entretiens ont été menés dans les cinq chefferies du territoire de

Bunyakiri : Buloho, Mubugu, Kalima, Kalonge et Ziralo. D'autre part, l'équipe de recherche s'est efforcée d'intégrer dans la planification de ses descentes de terrain des données géographiques ayant potentiellement un impact sur les résultats d'enquêtes. La proximité de la route, les centres de commerce, les voies de passage des militaires, les lieux d'installation des différents groupes pendant le conflit et les zones limitrophes entre deux entités ont fait l'objet d'une attention particulière. Par ailleurs et afin de mieux appréhender le poids de l'appartenance tribale, des enquêteurs se sont rendus dans les villages de Busurungi et de Lukaraba, villages situés au Nord-Kivu dans le groupement de Waloa-Luanda qui sont en continuité géographique et tribale avec Bunyakiri. De même, les entretiens avec des originaires des groupements de Waloa-Luanda et Ufamandu ont été réalisés à Goma. Bien que cette recherche ait pour principal objet l'étude des dynamiques de guerre et de paix à Bunyakiri, il est apparu important d'intégrer dans la liste des personnes à interroger des groupes ou individus ne vivant pas sur le territoire. Des entretiens ont ainsi été faits auprès de populations déplacées de guerre ; à Bukavu, Goma et Minova (village du Nord-Kivu où est réfugié un important groupe d'originaires de Ziralo). Une attention particulière a été réservée aux autorités coutumières qui, par mesure de sécurité ou pour raisons politiques, ont fui leur chefferie.

Avec ce même souci d'exhaustivité, l'enquête s'est efforcée d'atteindre le plus grand nombre et la plus grande diversité de personnes (cf. annexe 1). Des entretiens individuels ont été réalisés à Bunyakiri, Goma et Bukavu avec des acteurs influents : agent administratif, prêtre et pasteur, militaire, chef coutumier, commerçant, directeur d'école ou encore médecin. D'autre part, les enquêteurs ont interrogé les personnes ayant joué un rôle particulier dans le domaine de la paix tels que les membres d'organisations locales actives dans la transformation des conflits. Enfin, des personnes ayant un parcours tout à fait singulier (un pasteur maï-maï) ou les personnes représentant une tendance minoritaire (un représentant des pygmées en territoire de Bunyakiri) ont été interrogées. Toutefois, les entretiens collectifs constituent le socle de cette recherche.

La préférence accordée aux entretiens collectifs est liée à l'objectif d'exhaustivité mais aussi au sujet de cette recherche : les relations entre civils et combattants, leurs impacts sur l'organisation sociale et la capacité d'action des populations en période de guerre. La faveur accordée aux entretiens collectifs sert l'intérêt de cette étude : l'analyse des formes d'organisation, les dynamiques d'interaction et d'actions collectives. Dans cette optique, les entretiens de groupe permettent d'obtenir des réponses aux questions mais servent aussi à l'analyse des modes d'interaction sociale en situation d'enquête. L'enquête représente un moment privilégié d'observation des relations sociales. Par exemple, durant un des entretiens, le groupe de femmes interrogées a exclu une des participantes car cette dernière menaçait de les dénoncer aux maï-maï si elles osaient parler négativement de ce groupe. Par ailleurs, il a été noté une tendance au sein des groupes interviewés à s'aligner derrière un même discours et à pas ou peu exprimer les contradictions pouvant exister entre individus. Même si ce fait peut apparaître

comme une limitation, il est aussi un révélateur tout à fait pertinent de la force de coercition et de cohésion au sein de la communauté.

Toutefois, pour limiter les effets des rapports de pouvoir existant au sein de la population de Bunyakiri, les populations enquêtées ont été réparties en groupes sociaux plus ou moins homogènes. La définition des groupes sociaux à enquêter reprend très grossièrement les catégories existantes dans la société étudiée. Pour ce travail, six types de questionnaires collectifs ont été utilisés. Chaque questionnaire se réfère à un groupe social particulier : les organisations locales, les églises, les chefs coutumiers, les jeunes, les hommes et les femmes. Même si les différences entre les grilles d'enquêtes selon les catégories sont minimales, elles permettent de mesurer l'influence de ces catégories sociales sur les perceptions et les analyses des populations.

L'objectif visé en menant des enquêtes par catégorie est de permettre l'expression des singularités mais aussi d'offrir un espace de parole protégé aux groupes sociaux. Dans ce sens, une attention particulière a été accordée à la question des rapports de sexe au regard de l'importance des violences sexuelles qui ont été commises pendant le conflit et du tabou social qui y est attaché. D'ailleurs, les rares entretiens faits auprès de groupes mixtes affichent une très faible participation des femmes.

L'expression des enquêtés a aussi été favorisée par la forme de l'enquête. Les entretiens se tenaient en général dans des espaces ouverts où toutes les personnes intéressées pouvaient librement se joindre à la discussion. Les enquêteurs n'ont pas limité le nombre d'individus pouvant prendre part aux discussions ni refusé des personnes, si ce n'est les militaires et les personnes n'appartenant pas aux catégories fixées en début d'entretien.

Le choix des entretiens collectifs a aussi aidé à l'acceptation des enquêteurs en réduisant les suspicions. L'attitude adoptée lors des enquêtes était la transparence : ne pas travailler à l'insu des personnes enquêtées et expliquer clairement les objectifs de la recherche. La transparence comme l'implication du plus grand nombre sont essentielles pour se prémunir d'être soupçonné de favoriser une personne ou un groupe. Enfin, dans un milieu fortement insécurisé, l'entretien de groupe peut aider à limiter les « débordements » de la parole en fonctionnant comme un système collectif d'autocensure. Ce contrôle social, même s'il peut apparaître comme un obstacle au travail de recherche, m'apparaît être un garde-fou nécessaire dans un travail d'enquête en zone de conflits. Il ne s'agit pas pour les enquêteurs d'encourager le silence et l'acceptation passive face à l'oppression armée mais plutôt de favoriser une responsabilité collective et une prise en charge du risque potentiel lié à la recherche.

Dans des situations comme la guerre, les entretiens peuvent participer d'un processus de catharsis. L'enquêté utilise la situation d'entretien pour satisfaire son besoin de témoigner voir d'exprimer sa douleur et sa rage. Cet échange peut être pour certaines personnes une occasion unique de parler de soi.

Toutefois, dans cette recherche, l'expression des expériences individuelles a volontairement été contenue. Ce choix se justifie par une absence de moyens de

prise en charge des traumatismes psychologiques et par le risque lié à l'évocation des violences passées et des haines refoulées dans un climat qui demeure explosif.

D'autre part, le refus de traiter des expériences individuelles de la guerre relève d'une volonté de sortir d'une logique de destruction et de haine pour favoriser les discours de paix et les initiatives positives. Au cours des entretiens, l'équipe de recherche a décidé de supprimer les questions relatives aux relations entre groupes ethniques car la question « *Quelles sont vos relations avec les populations banyamulenges ?* » suscitait des réactions trop virulentes. La décision de retirer cette question n'est pas liée à une absence de volonté de se confronter à la question des appartenances ethniques ou tribales mais plutôt à un désir de comprendre ces enjeux au-delà des préjugés et des discours xénophobes. Il s'est d'ailleurs avéré qu'en l'absence de cette question, la référence à un « problème banyamulenge » n'apparaissait pas dans le discours des populations enquêtées.

Cependant, la préférence accordée au collectif au détriment de l'individu restreint la connaissance des trajectoires singulières et la reconnaissance de l'altérité au sein de la société. La mise en avant du collectif ne permet pas d'offrir une alternative ou de questionner l'analyse dominante qui prête aux sociétés africaines rurales une tendance à enfermer les acteurs sociaux dans des logiques collectives et à réprimer les individualités. Cette limite mériterait d'être dépassée dans une future recherche et notamment il m'apparaît tout à fait pertinent de réfléchir sur la place et le rôle de l'individu dans une société en crise.

Entretiens et espace d'expression

Même si elle apparaît comme une situation sociale largement artificielle, l'entretien reste une relation d'interaction et à ce titre répond aux mêmes principes que ceux définis dans la présentation de la méthode interactionniste. Les réponses des enquêtés sont fortement dépendantes de leur connaissance de la situation d'enquête, de la confiance qui est portée aux enquêteurs et de la compréhension des attentes de ces derniers. La qualité de la recherche de terrain dépendra de l'habileté du chercheur à maîtriser cette relation d'échange sans entraver la libre expression et la participation des enquêtés.

Malgré la volonté de créer un espace d'expression libre pour la population, la distance sociale et culturelle qui existe entre l'équipe de recherche et les populations constitue un obstacle à la libre expression des enquêtés. Les populations rurales considèrent difficilement le chercheur comme un égal même si celui-ci est originaire du milieu et connaît bien ce milieu. Dans le cas de cette enquête, la distance avec les enquêtés était renforcée par le fait que je suis une « muzungu » (une blanche). Les qualités attribuées aux blancs qualifiés de riches et puissants ont tendance à favoriser les attentes et, face à la non-réalisation de ses attentes, les frustrations. Cependant, il m'a semblé que ce statut a aussi contribué à la qualité et à l'intérêt des enquêtes. Ma présence a, semble-t-il, favorisé l'expression par les populations de leurs opinions sur le travail des organisations internationales et notamment sur la MONUC. L'évocation de ce thème a été d'autant plus riche

que j'ai pu jouer un rôle actif en acceptant de me laisser questionner et en alimentant le débat de mes propres réflexions.

La réussite du travail d'enquête doit largement à la collaboration de l'Institut Vie et Paix avec la Plate-forme des Associations de Développement de Bunyakiri (PADEBU). La confiance que les enquêtés ont accordée à l'équipe de recherche est due à la confiance dont jouissent les membres de la PADEBU à Bunyakiri. La PADEBU est une plate-forme réunissant des associations locales actives dans les 5 chefferies qui composent le territoire de Bunyakiri. Les membres de cette plate-forme sont au nombre de 25 et agissent dans des domaines aussi divers que la paix, l'agriculture, la protection de l'environnement et le développement social. Ces activités les ont amenés à développer des contacts et à travailler avec les églises, les écoles, les centres de santé, les associations de commerçants et l'administration. Outre l'étendue de son réseau de contact et de son champ d'action, la PADEBU tire sa légitimité du fait que, malgré la guerre, elle est demeurée active et a conservé une représentation sur le territoire de Bunyakiri. Pour l'équipe de recherche, le fait d'être associé au travail de la PADEBU lui a permis de gagner la confiance des populations.

La PADEBU et l'IVP ont mené conjointement le travail de préparation de la recherche, notamment la rédaction du questionnaire d'enquête, et le recueil des données. Tout au long de la recherche de terrain, la PADEBU a assumé la position d'intermédiaire entre l'IVP et les populations de Bunyakiri. Son représentant permanent sur le terrain s'est chargé d'informer et de sensibiliser les populations. Une réunion d'information s'est tenue avant le début des enquêtes. Pendant cette rencontre, l'équipe de recherche composée de représentants de IVP et de la PADEBU ont introduit le sujet de l'étude et ses objectifs. Cette réunion réunissait les membres de la PADEBU mais aussi les personnes influentes tels que l'administrateur du territoire, les chefs de chefferie, les commerçants et les représentants des différentes confessions religieuses. Les commandants maï-maï, en charge de l'entité à ce moment-là ont aussi été approchés. Par ailleurs, chaque déplacement dans une localité pour la réalisation d'entretiens était précédé d'un courrier que la PADEBU adressait à ses partenaires présents localement ou, si la localité n'avait pas d'associations, à un pasteur ou à un chef local chargé d'informer et de mobiliser la population. La qualité de la collaboration établie avec la PADEBU s'est aussi nourrie du fait que la PADEBU a trouvé un intérêt à la réalisation de cette recherche. En effet, ce projet s'inscrit dans une dynamique de recherche-action où la PADEBU est chargée d'assurer le suivi des résultats de la recherche en participant à la formulation de recommandations et à la mise en application de ces recommandations.

Les grilles d'enquête utilisées pour la recherche (cf. annexe 2) ont été réalisées avec l'ambition d'appréhender de façon exhaustive le quotidien des populations de Bunyakiri. La diversité des sujets abordés et la nécessité de comparer les résultats recueillis ont abouti à l'élaboration d'une grille d'enquête longue et complexe où l'espace d'expression des populations peut paraître restreint. Cette rigidité est aussi largement due au contexte de travail, les rumeurs de reprise des

affrontements ayant parfois contraint l'équipe à travailler dans la hâte. Par ailleurs, pour éviter les réactions de suspicion voire de rejet des autorités civiles et militaires, l'équipe s'est efforcée de rendre son travail transparent en mettant à la disposition des autorités civiles sa grille d'enquête et en informant les autorités armées de ses déplacements. Cette urgence à agir et ce contrôle ont limité le temps accordé à l'immersion dans le terrain d'enquête comme les espaces laissés à la libre expression. Cependant, dans la pratique, si les enquêteurs ont essayé de respecter l'esprit et la cohérence de cette grille d'enquête, une certaine flexibilité était possible. Les enquêteurs ont essayé d'intégrer dans la conduite des entretiens les dynamiques spécifiques de chaque relation d'enquête mais aussi les évolutions du contexte. Selon les réponses des enquêtes, d'autres questions ou sous-questions ont souvent été ajoutées. Cette flexibilité était facilitée par le fait qu'une grande partie des enquêtes a été menée par le délégué de la PADEBU, Roger Bupiri et moi. D'autre part, aux informations contenues dans les entretiens, il est nécessaire d'ajouter les informations informelles qui ont largement contribué à enrichir ce travail. Les déplacements à pied et le partage des activités du quotidien avec les populations de Bunyakiri ont été des occasions uniques de développer des rapports plus libres et d'enrichir les données collectées par des observations.

Pour favoriser la participation et la disposition des populations à s'exprimer, les entretiens ont été conduits en français, en Kiswahili ou en Kitembo suivant la préférence des enquêtés. Les entretiens ont été transcrits par écrit pendant le déroulement de la discussion. Le choix de l'écrit a été motivé par le fait que les populations connaissent l'écrit, à la différence du magnétophone qui risquait d'être associé aux services de renseignement et aux activités d'espionnage. L'ensemble des enquêtes que j'ai réalisé a été fait en collaboration avec Roger Bupiri qui était chargé de la traduction. Diplômé en français et langues africaines, il parle le Kiswahili, le Kitembo et le Kinyrwannda. La traduction s'est faite simultanément afin de me permettre de réagir et de participer directement aux échanges. Toutefois, il est certain que le fait de ne pas maîtriser la langue locale constitue une limite. Cette barrière linguistique ne me permet pas de saisir les subtilités de la langue. Ceci est d'autant plus vrai lorsque j'utilise des termes ou des concepts qui n'ont pas d'équivalent dans la langue de l'enquêté et vice versa. Cette limite a cependant été largement palliée par le rôle attribué au traducteur. Roger a participé à la réalisation de la grille d'entretien et sa connaissance du thème du travail lui a permis de faire la traduction tout en étant sensible aux aspects méthodologiques et aux dimensions théoriques de la recherche. Par ailleurs, ses connaissances linguistiques l'ont rendu particulièrement réceptif aux questions de sémantique.

Pour des raisons de temps mais aussi et surtout sécuritaires, Roger et moi n'avons pas pu réaliser l'ensemble des entretiens. Les localités éloignées et enclavées ont été enquêtées par des originaires de ces milieux. Une dizaine d'enquêteurs s'est répartie, par groupes de deux, dans une vingtaine de localités. Ces enquêteurs occasionnels, tous membres de la PADEBU, ont participé à une

matinée de formation avant de descendre sur le terrain. Pendant cette rencontre, le questionnaire d'enquête leur a été présenté et l'équipe de recherche a expliqué ses méthodes de travail en reprenant les objectifs attendus. Malgré le caractère succinct de cette formation, les informations recueillies par ces enquêteurs se sont avérées tout à fait pertinentes. Ces informations ont permis de découvrir les réalités singulières du quotidien des populations vivant dans des territoires très enclavés. Outre ces informations nouvelles, ces entretiens menés par d'autres enquêteurs ont permis de vérifier la cohérence avec les informations précédemment collectées et dans une certaine mesure d'apprécier le contenu dans nos entretiens et notamment l'influence de ma présence. A cette inquiétude, il est possible d'affirmer que les différences existantes entre les résultats d'enquêtes sont d'abord liées au contexte de vie des populations. Ma présence n'a pas changé le contenu du discours des enquêtés, elle a contribué à accentuer l'intérêt porté à certains thèmes tel que le rôle des acteurs internationaux dans la guerre.

La maîtrise du risque

La richesse et la limite de ce travail résident pour une large part dans le contexte de réalisation des enquêtes de terrain. L'insécurité et le risque apparaissent en filigrane tout au long de ce travail. Lors du travail empirique, l'équipe s'est heurtée aux peurs des populations et l'insécurité a été parfois un obstacle à nos déplacements. Malgré cela, il est possible d'affirmer qu'un des principaux atouts de ce travail réside dans le fait que les enquêtes ont été menées dans une situation d'insécurité. Pour la population, la sécurité est la priorité et, en réalisant ce travail, elle est aussi souvent devenue notre priorité. Par ailleurs, les informations recueillies à Bunyakiri constituent un apport nouveau dans la connaissance du conflit en RDC. Enfin, la réalisation de ce travail, malgré les risques de reprise des affrontements, témoigne de la volonté de l'IVP à s'engager auprès des populations les plus touchées par le conflit. Cette « mise en danger » a favorisé, d'une certaine façon, la confiance des populations. Les expériences de vie partagées avec les populations (voyages à pied, pénuries de nourriture dans certains milieux) et la cohabitation forcée avec les maï-maï ont permis de mieux prendre conscience des obstacles mais aussi des opportunités qui se présentent aux populations. Personnellement, cette expérience m'a permis de comprendre le choix de certaines jeunes filles, qui pour assurer leur sécurité physique et matérielle, choisissent de vivre avec un combattant.

Sans faire l'apologie du risque, il est possible de montrer en quoi les expériences vécues par l'équipe de recherche ont constitué une forme d'apprentissage et servent la recherche³⁴. Dans son article, Peterson souligne la subjectivité de la

³⁴ Peterson (J-D.), « Sheer Foolishness; Shifting definitions of danger in conducting and teaching ethnographic field research » in Lee-Treweek (G.) and Linkogle (S.) (eds), *Danger in the Field: Risk and ethics in social research*, Routledge, London, 2000.

perception du risque. Cette perception est liée à l'habitus social de la personne qui est confrontée au risque. Ma perception du risque en tant que jeune femme blanche et française menant une recherche à Bunyakiri est différente de la perception des commerçants tembos. Si leur origine et leur aspect physique les exposent moins à la curiosité donc au risque de violences ciblées, leur activité professionnelle, le transport des marchandises les exposent davantage aux risques de pillage.

Comme la notion de sécurité dépend de l'identité, elle est aussi fortement liée à l'expérience. L'évolution de la perception du risque évolue avec l'acquisition de compétence. Ce qui était considéré comme un risque au début d'enquête devient moins dangereux avec le développement d'un capital social. Les connaissances des règles de communication, la création d'un réseau de contacts, le développement de liens de confiance créent un sentiment de maîtrise de la situation. A Bunyakiri, ce sentiment de maîtrise du risque s'est affirmé avec le développement au sein de l'équipe de compétences dans les négociations avec les militaires RCD et maï-maï. Ce savoir-faire s'est notamment appuyé sur les connaissances de la situation et le réseau de contacts de la PADEBU et de Roger Bupiri. Membre de la PADEBU où il est responsable de la cellule de paix, Roger a aussi été administrateur du territoire de Bunyakiri lorsque celui-ci était sous contrôle du RCD tout en continuant à entretenir des relations avec les autorités maï-maï. Outre les contacts de la PADEBU, les visites sur le terrain ont été facilitées par l'expérience des agents de l'IVP dans les négociations avec les autorités militaires, qu'elles soient maï-maï ou RCD. Ces relations ont permis aux enquêteurs de se rendre sur le terrain avec des documents officiels et avec l'assentiment oral des autorités. D'autre part, la régularité de nos déplacements sur le terrain, nous ont permis de renforcer la confiance des combattants et de développer des relations plus cordiales. La confiance affichée par certains combattants maï-maï est aussi largement liée au fait que les membres de l'équipe de recherche, à mon exception, étaient tous originaires de Bunyakiri. Il est arrivé à plusieurs reprises que notre chauffeur rencontre sur la route un de ses neveux ou que Roger me présente un ancien camarade de classe.

Dans ce travail, l'expérience de la gestion du risque possède une valeur tout à fait singulière. En effet, deux heures de discussion avec des combattants maï-maï pour passer un poste de contrôle apprend beaucoup sur les négociations à la base.

Toutefois, comme la perception du risque évolue avec l'acquisition de savoir-faire, elle reste tributaire de la précarité et de l'arbitraire qui président dans les relations avec les groupes armés. En avril 2003, alors que l'équipe travaillait depuis près de 4 mois régulièrement à Bunyakiri, nous nous sommes trouvés aux prises avec des maï-maï qui nous refusaient le passage. L'affaire trouvera une issue positive par l'intervention d'une commandante maï-maï. Cet accrochage trouve différentes justifications : l'absence des autorités militaires qui étaient réunies au siège de l'état-major, les rumeurs d'attaque du RCD (le territoire de Bunyakiri sera repris par le RCD une semaine après notre passage) et l'état d'ébriété dans lequel une grande partie des maï-maï se trouvait.

Cependant, cette expérience révèle aussi la relativité de notre perception de la sécurité et de nos compétences à maîtriser le risque. La limite du travail en zone de risque est liée au fait que le risque est réel et que personne n'a la capacité de totalement le maîtriser.

Dans cette enquête, la dimension sécuritaire nous a parfois obligés à changer nos façons de travailler. Afin d'éviter d'être pris dans des affrontements, les périodes passées sur le terrain étaient limitées dans le temps et tributaires de l'analyse du contexte sécuritaire. Les enquêtes dans les localités trop enclavées ont été conduites par des originaires. Roger a réalisé seul, de façon informelle et parfois anonyme les entretiens auprès des combattants maï-maï.

Malgré toutes ces précautions, à la reprise du territoire par le RCD en mai 2003, des membres de la PADEBU ont été inquiétés par les autorités du RCD. Lors de la réunion de restitution des résultats de la recherche, les participants ont exprimé leurs craintes face aux abus commis par certains militaires du RCD mais aussi leur volonté de les rencontrer pour décrire la situation. Le RCD a menacé de fermer les locaux de l'organisation au motif que la PADEBU était une organisation sympathisante du mouvement maï-maï. Toutefois, la mobilisation de la population en faveur de la PADEBU n'entraînera pas de suite à ces menaces.

La maîtrise du risque participe d'un processus d'apprentissage et de connaissance du contexte d'enquête, et dans un travail de recherche, sa gestion ressort avant tout de la responsabilité du chercheur. Celui-ci doit avoir conscience des dangers qu'il encourt et qu'il peut faire encourir aux autres. Dans ce point, le risque a été abordé principalement comme danger physique, ce risque étant le plus évident et le plus immédiat. Cependant, il est nécessaire de considérer le fait qu'en sciences humaines, le chercheur peut aussi s'exposer et exposer ses interlocuteurs à des risques de type psychologique et social. Encourager un enquêté à parler d'événements très perturbants comme un viol peut contribuer à réveiller des traumatismes psychiques et l'exposer à une marginalisation sociale.

Connaître pour agir

Avant d'introduire le premier chapitre, je souhaite replacer ce travail de recherche dans son contexte en essayant d'apporter une réponse à ces deux questions : *Ecrire pour qui ?* et *Ecrire pour quoi ?*

L'écriture et la diffusion : la responsabilité du chercheur

Ce travail a été écrit avec l'objectif d'être lu et compris par le plus large public possible et en tout premier lieu par les Congolais.

Par cette recherche, j'ai essayé de mieux appréhender les dynamiques locales de guerre et de paix dans le territoire de Bunyakiri. Cet intérêt rencontre des préoccupations académiques, le souhait de valoriser un savoir largement marginalisé dans l'étude du conflit en RDC. Il rencontre aussi une préoccupation morale et opérationnelle, le souci de parler pour ceux qui n'ont pas les moyens et le pouvoir de se faire entendre. J'espère, en effet, que cette étude contribuera à

une meilleure prise en considération des souhaits et des capacités locales de paix. La connaissance approfondie des réalités locales m'apparaît particulièrement importante en période de transition et représente une urgence face au risque toujours présent de reprise des hostilités et aux récentes violences ethniques.

Toutefois, le désir de faire entendre « la voix des sans voix » se heurte à la légitimité du chercheur de représenter l'Autre. La dépersonnalisation des récits individuels et le processus de rationalisation qui président à l'écriture scientifique peuvent, par bien des aspects, être considérés comme une violation de la parole et de la pensée des enquêtés. Pour limiter ce biais, cette étude fera largement référence dans ses analyses aux propos des enquêtés. D'autre part, j'ai préféré aux concepts théoriques et à la représentativité, une approche descriptive qui privilégie la recherche d'une certaine exhaustivité. Ce choix limite peut-être la portée de ce travail mais permet d'être plus fidèle à la parole des populations. Enfin, les résultats d'enquêtes et les analyses ont été soumis à l'appréciation des membres de la PADEBU³⁵, de mes collègues de l'IVP et de représentants des universités du Nord et du Sud-Kivu. Le partage des résultats d'enquête aura permis aux différentes personnes contactées de réagir et d'enrichir les résultats. Cette publication reflète ces échanges en intégrant, en partie, les réflexions des personnes qui ont été consultées.

Le lien entre la recherche et l'action

Cette recherche a été réalisée par l'antenne locale du Programme de Transformation des Conflits (CTP) de l'Institut Vie et Paix à Bukavu en République Démocratique du Congo. Ce programme est chargé de l'accompagnement et du soutien des églises et organisations locales actives dans la paix. Dans ce cadre, cette étude doit aider à renforcer les capacités des acteurs locaux dans la paix, favoriser la prise en compte des innovations locales de paix mais aussi à plus large échelle contribuer à une meilleure connaissance du capital social des sociétés post-conflits.

Afin d'établir un lien cohérent entre ses activités de recherche et d'accompagnement des initiatives locales de paix, l'IVP souhaite développer de façon systématique une approche en terme de recherche-action³⁶. L'adoption de cette méthode permettra de poursuivre conjointement deux objectifs : la production de connaissances et la transformation pacifique des conflits. En soute-

³⁵ Cependant, à cause de la dégradation de la situation sécuritaire et de la reprise des affrontements, la restitution avec les membres de la PADEBU qui s'est déroulée à Bunyakiri en mai 2003 n'aura pas permis d'être aussi inclusive ni approfondie qu'il était souhaité. Institut Vie et Paix, «Restitution des résultats des enquêtes réalisées sur le territoire de Bunyakiri», rapport d'activité, Bunyakiri, mai 2003.

³⁶ En mars 2004 à Goma, l'IVP, des représentants des universités du Nord et du Sud-Kivu ainsi que des organisations locales se sont retrouvés pour échanger et réfléchir sur les méthodes à développer pour mettre en place l'approche recherche-action. Institut Vie et Paix, «Rapport du séminaire sur la recherche-action», rapport d'activité, Bukavu, mars 2004.

nant cette approche, l'Institut veut améliorer la qualité de l'action en s'assurant que les activités qu'il soutient s'appuient sur une bonne compréhension de la situation. Dans le domaine de la transformation des conflits, la constante évolution de la situation en période de conflit réduit les possibilités de standardisation des méthodes. Il est donc indispensable d'avoir une connaissance approfondie des dynamiques locales pour produire une réponse adaptée et diminuer la place laissée au hasard.

Bien que la PADEBU (partenaire de l'IVP) ait activement collaboré à cette étude, la recherche et l'action y sont abordées de manière largement indépendante. Cet état de fait découle de la conception même du projet de recherche qui a privilégié la production de connaissance au détriment des objectifs opérationnels. Cette préférence est en partie motivée par la volonté d'échapper aux discours communs et aux cadres formels de l'action en laissant la connaissance issue du terrain guider la recherche et plus tard l'action.

Appropriation et opérationnalisation des résultats

La recherche-action est une démarche collective où le chercheur et les sujets de l'étude sont engagés, ensemble, dans la recherche. Cette approche rencontre le principe défendu par l'IVP selon lequel la paix ne peut être durable que si les populations concernées sont détentrices de ce processus. L'impact de la recherche-action est étroitement dépendant de l'engagement des acteurs locaux dans la recherche et de leur appropriation des résultats. La recherche-action exige l'engagement intellectuel et affectif de chaque participant, une ouverture à la critique et surtout une capacité à faire évoluer ses conceptions, sa pratique et ses rapports interpersonnels en fonction du développement de la recherche.

Dans cette recherche, les populations locales n'ont pas été impliquées dans la définition même de la recherche mais la PADEBU a participé à sa réalisation et, en partie, à l'analyse. Actuellement et dans la suite du séminaire qui s'est tenu à Goma sur la recherche-action, la PADEBU, avec le soutien de l'IVP, travaille sur les modes d'appropriation et d'opérationnalisation des résultats par les populations. La PADEBU et l'IVP ont réfléchi sur un cadre de restitution des résultats auprès des populations de Bunyakiri. Les résultats de la recherche seront présentés de manière différenciée afin de refléter les spécificités propres à chaque catégorie sociale³⁷. Chacune des catégories sociales identifiées participera à un atelier où les résultats de la recherche seront présentés et discutés. La conception de ces ateliers tiendra compte du niveau d'instruction des participants.

La présentation des résultats s'inscrira dans une démarche conscientisante. Chaque groupe s'intéressera aux données le concernant et sur lesquels il peut avoir un impact. Le travail en atelier doit permettre aux différents acteurs sociaux

³⁷ La constitution des groupes peut se baser sur les catégories utilisées pour ce travail si celles-ci semblent pertinentes ou établir de nouvelles sub-divisions. La variable géographique peut par exemple être utilisée.

d'établir leur responsabilité, positive ou négative. Dans un deuxième temps, il s'agira de convertir les responsabilités de chacun en terme d'action. Les différents groupes se retrouveront afin d'exposer les résultats de leurs travaux et planifier ensemble la réalisation d'actions. Les actions ne seront alors plus envisagées en terme de groupe mais en terme d'objectif. Si les participants souhaitent améliorer les relations entre catégories sociales, les groupes en conflit devront nécessairement réfléchir ensemble sur les actions à mener.

Malgré la volonté de ce travail de réconcilier recherche et action, les barrières méthodologiques et surtout idéologiques qui séparent le monde de la recherche du monde de l'action restent nombreuses. La réalisation de futures recherches devra donc s'efforcer de concilier ces deux aspects en élaborant un cadre plus inclusif où chercheurs, organisations locales et populations auront une place dans la conception de la recherche et dans la réalisation des actions.

La complexité des relations civils/militaires

Le conflit congolais est caractérisé par un nombre important de belligérants (milices locales, rébellions régionales, armées nationales) et possède des caractéristiques propres aux guerres civiles et des caractéristiques de conflits inter-étatiques. Cette première partie a pour ambition de décrire la nature des relations qui unissent communautés locales et groupes armés et l'impact de cette cohabitation sur le quotidien des populations. Elle s'intéresse plus particulièrement aux relations entre les populations de Bunyakiri et les combattants maï-maï.

Les maï-maï, un mouvement populaire ?

Dès les premiers jours de son indépendance, le Congo a été le siège de violences à caractère politique : mutinerie de la force publique en 1960, sécession katangaise de 1960 à 1963, insurrection muleliste au Bas-Congo en 1964, rébellion des Simbas au Kivu de 1964 à 1968³⁸, guérillas lumumbistes durant les années 70 dans l'est du pays et offensives des gendarmes katangais en 1977 et 1978 au Shaba.

Dans les années 80, le régime dictatorial de Mobutu se fait plus radical et la violence politique connaît un relatif déclin. Toutefois, le Kivu demeure un refuge pour de petits groupes armés congolais, reliques des mouvements de lutte post-indépendance. Ces groupes trouvent dans cette région limitrophe, éloignée du pouvoir central, et caractérisée par un relief accidenté et une végétation abondante, un cadre favorable pour vivre et se réfugier. Ces foyers insurrectionnels vont perdurer pendant près d'un quart de siècle pratiquant une guérilla fortement criminalisée. Les activités de ces groupes sont alors plus proches du banditisme que d'actions à caractère politique. Préférant s'impliquer dans des activités commerciales illicites, ils ne représentent pas une menace pour le régime de Mobutu.

Le relatif déclin de la violence à caractère politique qui avait caractérisé les années 1980 laissera place à un net regain de tensions dans les années 90. La guerre de Masisi en 1993, l'arrivée massive des réfugiés burundais en 1993 et rwandais en 1994, les opérations militaires des gouvernements rwandais, ougandais et burundais au Congo à partir de 1996 entraînent un renouveau insurrectionnel dans le Kivu. Le mouvement maï-maï représentera une figure maîtresse dans ce renouveau insurrectionnel et plus largement dans la décennie de guerre qui a endeuillé et endeuille la République Démocratique du Congo.

Le terme maï-maï est apparu en RDC dans les années 60 pendant l'insurrection muleliste. Ce mouvement recouvre une réalité hétérogène et morcelée, il est composé de groupes armés plus ou moins organisés. Certains s'inscrivent dans la perspective d'une lutte politique tandis que d'autres se ca-

³⁸ Verhaegen (B.), *Rébellions au Congo : Tome 1*, Bruxelles, CRISP, 1966. Verhaegen (B.), *Rébellions au Congo : Tome 2*, Bruxelles, CRISP, 1969.

chent derrière ce terme pour mener des actions de banditisme. La plupart de ces milices sont directement liées à un groupe ethnique et se battent pour la reconnaissance de leur propre communauté. Actuellement, le phénomène maï-maï s'est renforcé numériquement mais aussi idéologiquement en dépassant le cadre et les intérêts strictement locaux.

Néanmoins, l'hétérogénéité de ces groupes ne permet toujours pas d'aboutir à une définition consensuelle et précise sur ce qu'est un groupe maï-maï. Le terme reste cependant pertinent car il est reconnu et utilisé par les populations, par les acteurs en conflit et par la communauté internationale³⁹. Quatre critères peuvent permettre de qualifier un groupe comme un groupe maï-maï : le fait que les membres de ce groupe se désignent de la sorte, qu'ils appartiennent à un groupe armé irrégulier, l'origine locale du groupe et la cause à laquelle ils se rallient « la résistance contre une présence armée étrangère en RDC ».

Ce travail ne fera référence qu'à un seul groupe : le groupe actif à Bunuyakiri, sous l'autorité du commandant Padiri. Les informations recueillies sont spécifiques à ce groupe et ne représentent pas le mouvement maï-maï dans son ensemble.

Ce groupe actif à Bunyakiri appartient au groupe maï-maï le plus important tant par l'espace géographique qu'il contrôle que par le nombre de combattants⁴⁰ que par la renommée de son chef. Le commandant Padiri est reconnu comme une figure majeure de la résistance maï-maï localement mais aussi nationalement. En 1999, le président Laurent-Désiré Kabila l'a nommé Général de Brigade et en juillet 2003, Joseph Kabila le nommera Général Major et commandant de région⁴¹ au sein du gouvernement d'union nationale. Lors de la réalisation de cette enquête, le mouvement du commandant Padiri contrôlait les territoires de Bunyakiri, Kabare, Shabunda et Mwenga au Sud-Kivu, une partie du Masisi et de Walikale au Nord-Kivu ainsi qu'une partie du Maniema.

Les zones de présence des maï-maï restent cependant difficiles à appréhender car ces zones se trouvent pour la majorité dans des localités rurales enclavées. La délimitation de ces zones est aussi rendue difficile par le statut politique et militaire de ces groupes. Le mouvement maï-maï est un mouvement de guérilla très divisé. Le contrôle des territoires de Mwenga, de Shabunda et de Kabare était partiel, dû notamment à la présence d'autres factions maï-maï. Lors de cette enquête, Shabunda comptait une dizaine de groupes qui se sont formés pour la plupart autour d'appartenances claniques et suite à des conflits coutumiers⁴². D'autre part, si Padiri est officiellement le supérieur hiérarchique de Akilimani,

³⁹ La reconnaissance des maï-maï comme participants au Dialogue Inter-Congolais marque le passage des maï-maï d'un statut de «force négative», tel que qualifié par les Accords de Lusaka à «composante du gouvernement d'union nationale».

⁴⁰ L'importance des effectifs est liée à l'importance du territoire contrôlé car le recrutement des hommes se fait au sein des populations locales.

⁴¹ La région militaire est la division de l'armée qui contrôle une province.

⁴² Bupiri (R.), «Impact d'un groupe armé sur une société : cas du territoire de Shabunda en RDC», article non-publié, août 2003.

Daminano, Mugabo et Nakiliba, ces leaders s'affirment par un certain degré d'indépendance. Durant cette enquête, des affrontements opposaient les combattants loyaux à Damiano et les troupes de Padiri.

L'importance du mouvement maï-maï placé sous l'autorité de Padiri et la médiatisation de ce chef l'ont imposé comme un chef important et cela a favorisé la circulation de l'idée que tous les Tembos sont des maï-maï. Cette idée est largement propagée par le RCD⁴³ et partagée comme un lieu commun par les populations civiles des autres tribus. Cette confusion est renforcée et encouragée par le discours maï-maï. Les documents de propagande maï-maï distribués sur le territoire de Bunyakiri affirment que *tous les congolais qui sauvegardent le territoire congolais sont des maï-maï (...). Les maï-maï sont la source de vie de tous les congolais agressés par les troupes étrangères*⁴⁴.

Pour les populations tembos, être perçues comme maï-maï est une réalité avec laquelle elles ont appris à composer au quotidien. *Il y a des endroits où cela peut te sauver et d'autre où ça peut te poser des problèmes*⁴⁵. Pourtant, et malgré de nombreux changements d'alliances souvent contradictoires, le mouvement maï-maï est reconnu par les populations et est indéniablement populaire au sein de la population tembo qui accepte avec fierté d'y être assimilée. *Tout congolais qui se respecte est maï-maï*⁴⁶. *Les gens peuvent dire que les Tembos sont des maï-maï, nous sommes contents de cela, parfois nous avons des difficultés à Bukavu car Bukavu n'est pas encore libéré mais nous avons l'espoir que les maï-maï arrivent partout*⁴⁷. (Le mouvement maï-maï) *c'est toute la population qui est engagée et qui ne veut pas être dominée par les étrangers*⁴⁸.

Il s'agit à présent de comprendre la popularité du mouvement maï-maï en remplaçant les maï-maï dans le contexte actuel du conflit. L'ensemble des territoires des deux Kivus est sous le contrôle de groupes armés ; il s'agit donc pour les populations de faire le choix du mouvement le plus acceptable.

Tout d'abord et avant tout, la cause que les maï-maï déclarent défendre, la lutte pour l'intégrité du pays et contre l'agression étrangère, est reconnue par les populations comme une cause juste. Les maï-maï s'affirment comme un mouvement nationaliste luttant pour l'intégrité territoriale. Ils manifestent notamment cette appartenance en affichant des symboles nationaux⁴⁹ interdits dans les territoires sous contrôle de la rébellion.

⁴³ A la reprise du territoire de Bunyakiri par les forces RCD, début mai 2003, les militaires de la rébellion ont graffité le mur de l'hôpital de «Opération gifle : Interahamwe = maï-maï = Batembo».

⁴⁴ Citations tirées d'une copie manuscrite d'un document de propagande maï-maï distribué sur le territoire de Bunyakiri.

⁴⁵ Entretien femmes, Hombo, 04/04/2003.

⁴⁶ Entretien pasteurs, Cifunzi, 28/03/2003.

⁴⁷ Entretien femmes, Bitale, 10/04/2003.

⁴⁸ Entretien hommes, Maibano, 25/02/2003.

⁴⁹ Le drapeau à six étoiles qui représente l'union des six provinces du Congo, l'hymne national et l'utilisation de billets de banques édités à Kinshasa sont interdits sur le territoire contrôlé par le RCD.

Localement, le mouvement maï-maï de Padiri a permis aux populations tembos d'obtenir une reconnaissance locale et une visibilité de leur communauté au niveau national et international. *Les maï-maï valorisent la communauté tembo car c'est de cette communauté qu'est issu le Général (Padiri) des forces de l'Est nommé par le gouvernement de Kinshasa*⁵⁰. *Nous osons croire que le mouvement maï-maï est un mouvement nationaliste et non tribal mais permettant aux Tembos de se faire valoir. (...) Le peuple tembo a longtemps été oublié et est aujourd'hui reconnu suite à cette résistance qu'il a initiée*⁵¹. *Auparavant, les Tembos étaient négligés, méprisés mais actuellement ils sont connus au niveau national et international et respectés par les autres, grâce aux maï-maï*⁵².

Le mouvement maï-maï, malgré son discours nationaliste, est fortement ancré dans l'espace local. Les maï-maï sont souvent attachés à un espace géographique et leur communauté ethnique d'appartenance est pour les combattants le principal moyen d'obtenir un soutien à leurs actions⁵³.

Malgré l'idée que le mouvement maï-maï est un mouvement congolais, la majorité des combattants maï-maï à Bunyakiri est originaire de Bunyakiri.

Les postes à responsabilités sont attribués en priorité à des Tembos. *Dans le mouvement maï-maï, le tribalisme et le népotisme est important. Pour avoir une promotion dans notre mouvement, il faut avant tout être Tembo. Si tu es d'une autre tribu, c'est ta bravoure qui peut te faire positionner, c'est le cas des ex-FAZ qui ont leur spécialité. Aujourd'hui nous voyons des officiers qui n'ont aucun niveau d'étude ni aucune formation particulière mais comme ils ont des relations avec l'état-major Général ils sont toujours promus*⁵⁴.

Au-delà de l'appartenance tribale, les populations civiles sont souvent liées aux maï-maï par des relations familiales et d'inter-connaissances. *Les maï-maï sont nos enfants tandis que les autres sont des étrangers au milieu*⁵⁵. *Chacun peut s'identifier aux maï-maï, chacun est lié aux maï-maï (...). Quand toute la famille se retrouve dans les maï-maï, on est aussi dedans*⁵⁶.

L'importance du recrutement au niveau local explique l'importance du soutien par les populations. Cette dimension familiale du mouvement impose certaines règles de loyauté. Les mauvaises actions des maï-maï sont souvent cachées ou minimisées. Contrairement au Revolutionary United Front (RUF) en Sierra Leone où, afin de marquer la rupture avec leur communauté d'origine, les jeunes recrues étaient contraintes de prendre part à des actes de barbarie contre leur

⁵⁰ Entretien jeunes, Mangaa, 17/04/2003.

⁵¹ Entretien jeunes, Rumondo, 14/04/2003.

⁵² Entretien coutumiers, Tchulabihao, 15/04/2003.

⁵³ Lubala Mugisho (E.), « L'émergence d'un phénomène résistant au Sud-Kivu » in *L'annuaire de l'Afrique des Grands Lacs 1999-2000*, L'Harmattan, Paris, 2000.

⁵⁴ Entretien avec une combattante maï-maï originaire de l'Equateur à Bulambika, 21/04/2003.

⁵⁵ Entretien femmes, Tushunguti/Ziralo, 23/04/2003.

⁵⁶ Entretien originaire de Waloa-Luanda à Goma, le 15/03/2003.

propre communauté ou leur famille⁵⁷, le mouvement maï-maï n'a pas opéré une rupture fondamentale avec les populations civiles locales. On peut même affirmer que, conscients que le mouvement dépend de cette assise populaire, les maï-maï ont fait en sorte que la structuration du mouvement se fasse parallèlement à une amélioration de leurs relations avec les civils.

Les populations et les maï-maï entretiennent des relations de dépendance réciproque. Pour les maï-maï, le lien avec la base est essentiel car il permet d'assurer la logistique du mouvement (ressources alimentaires et base de recrutement pour l'armée) et légitime leur lutte. Les populations, quant à elles, espèrent que les maï-maï vont leur garantir, en échange de leur soutien (rations, informations), une certaine sécurité.

Les maï-maï connaissent la population, partagent un même espace de vie et souvent une commune expérience (une commune souffrance). La majorité des combattants maï-maï ne porte pas d'uniforme, n'est pas cantonnée et certains habitants partagent leur maison avec des combattants. Cette proximité rend les maï-maï plus abordables.

D'autre part, l'ensemble des populations enquêtées a été déplacé. Certaines ont dû quitter leur milieu de vie pour assurer leur protection. Une grande partie des populations de Bunyakiri a vécu dans la forêt. L'expérience de la forêt a influencé leur vision du conflit. La forêt possède une dimension politique, elle est l'espace des mouvements de résistance. La population ayant vécu en forêt a dû gérer la proximité avec les groupes armés en négociant le droit de vivre dans la forêt. Elle a contribué à nourrir les groupes armés et les uns et les autres se sontentraînés pour garantir leur sécurité notamment en s'échangeant des informations. Cependant, la population en rejoignant la forêt a rejoint le camp des maï-maï. La dimension politique de l'espace de vie des populations déplacées a fait qu'elles se sont retrouvées, au même titre que les maï-maï, traquées par les militaires du RCD et de l'APR.

Enfin, le mouvement maï-maï s'impose aux yeux de la population comme un mouvement « plus acceptable » que le RCD, l'APR, les groupes armés hutus rwandais qui ont souvent agi au mépris des civils.

En effet, contrairement au mouvement maï-maï, le mouvement rebelle, RCD, n'a jamais été populaire. Même si Kabila commençait à perdre sa popularité, les populations ne désiraient pas refaire l'expérience de la violence. La « guerre de rectification » du RCD en 1998 a été perçue par les populations comme la réalisation des ambitions expansionnistes rwandaises et ougandaises. Le RCD est généralement défini comme l'instrument du régime rwandais, au service de son parrain étranger. Privé de légitimité populaire, le RCD a cherché à s'imposer par des logiques de violence. Il a soumis les populations accusées de

⁵⁷ Richards (P.), « Youth war in Sierra Leone: Pacifying a monster », paper presented at the Eleventh International colloquium *Ethnic construction and political violence*, Fondazione Giangiacomo Feltrinelli, Cortona, July 2-3, 1999.

collaboration avec les maï-maï à une forte répression. La répression, mais aussi l'augmentation régulière des taxes imposée par le RCD, a renforcé l'hostilité des populations et les manifestations de haine vis-à-vis de ce mouvement. *Il n'y a pas de relations avec le RCD. Ils sont des exploitants, des loups pour les hommes*⁵⁸.

L'armée rwandaise a été présente au Congo pendant six ans. En octobre 2002, ils se retireront sous la pression de la communauté internationale, et notamment des Etats-Unis. Le gouvernement rwandais justifiait cette présence par le fait qu'il menait une guerre préventive contre la menace engendrée par la présence d'éléments armés opposés au gouvernement rwandais sur le territoire congolais. Cette explication est largement réfutée par les populations congolaises qui affirment que les rwandais profitent de la présence de leurs troupes pour occuper et piller le territoire congolais et pour, à long terme, établir leur zone d'influence. Cette position est renforcée par l'échec, à l'exception des grandes opérations menées en 1996, des opérations de démantèlement des groupes d'opposition armés rwandais opérant à partir du Congo. Au Congo, les troupes de l'APR qui collaboraient avec l'AFDL puis le RCD ont mené une politique de terreur et d'intimidation à Bunyakiri dès leur installation en 1997. Cette politique favorisera l'adhésion des populations au mouvement maï-maï.

Les éléments FDLR⁵⁹ occupent une place un peu particulière dans le paysage conflictuel local car ils sont, ou du moins ont été, les alliés des maï-maï. Cette alliance a toujours été caractérisée par une certaine autonomie de ces groupes vis-à-vis de leurs alliés autochtones, due à une divergence d'objectifs. Le mouvement FDLR a pour ambition de prendre le pouvoir au Rwanda. La réalisation de cet objectif, contrairement aux objectifs des maï-maï, ne nécessite pas le maintien de bonnes relations avec les populations autochtones. Les populations sont pour les éléments FDLR le moyen d'assouvir leurs besoins en nourriture. Cette tendance est renforcée par sept années passées en brousse dans des conditions particulièrement difficiles et le sentiment de « ne plus rien avoir à perdre ». Les combattants hutus rwandais se sont rendus coupables d'un grand nombre d'actes de violence à l'encontre des populations autochtones. Les rapports des organisations de Droits de l'Homme dénoncent la particulière cruauté des actes commis par ces groupes.

La communauté internationale⁶⁰ est accusée de complicité passive voir active dans le conflit congolais. Les discours de propagande maï-maï dénoncent la participation des puissances occidentales dans un complot international contre le

⁵⁸ Entretien église, Rumondo, 15/04/2003.

⁵⁹ Le mouvement FDLR est le fruit de la mutation organisationnelle et idéologique de l'ALIR en un mouvement non plus seulement militaire mais aussi politique. Ce groupe a été créé en 2000 et regroupe la grande partie des combattants hutu rwandais (ALIR, Interhamwe et cadres politiques ainsi que les réfugiés hutus qui ont rejoint un groupe armé en exil).

⁶⁰ Dans la perception des populations enquêtées, la communauté internationale ou l'ONU inclut les Etats bénéficiant d'un pouvoir économique et politique important en RDC (les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la Belgique).

Congo. *Devant la cécité volontaire de la communauté internationale, les Congolais ont le sentiment d'être victimes d'une injustice flagrante, si ce n'est d'un complot ourdi de longue date*⁶¹. Cet argument est clairement affirmé dans le discours de propagande maï-maï. *Il est évident que Kagame n'aurait pas pu s'engager en août 1998 dans une aventure aussi insensée contre le grand peuple congolais, sans le soutien total de certaines grandes puissances extra-africaines qui voulaient éliminer le gouvernement nationaliste du Mzee Laurent Désiré Kabila (...) Les Etats-Unis ont déclaré Kabila « dictateur » pour l'unique raison qu'il résistait à leur volonté de s'accaparer des ressources du sous-sol congolais. Or ces même Etats-Unis ont maintenu pendant 37 ans la dictature néo-coloniale de Mobutu*⁶². Par ailleurs, les populations enquêtées mettent en avant la participation des puissances occidentales dans la vente d'armes et l'exploitation illégale des ressources de la RDC. *Que l'homme blanc cesse d'être matérialiste*⁶³. *Que ces pays qui attisent le conflit arrêtent. Au Congo, on ne produit pas d'armes*⁶⁴. *Certains pays occidentaux donnent des armes d'une main et de l'autre de l'assistance*⁶⁵. Certaines puissances occidentales sont pointées du doigt pour leur implication directe dans le conflit. *Les origines du conflit sont floues, toutefois nous pensons à la convoitise des richesses de notre pays par les grandes puissances (Amérique, ONU...). Ainsi nous faisons allusion à un complot international*⁶⁶.

Face à « la répression du RCD », « l'agression du Rwanda », « la barbarie des FDLR » et « la complicité de la communauté internationale », le mouvement maï-maï apparaît aux yeux des populations comme le seul acteur capable de les protéger. L'utilisation de la violence par les maï-maï est perçue comme faisant partie d'un dispositif de défense collective et comme une réponse aux actes de violence commis par les autres acteurs. *Le RCD et l'APR ne faisaient que tuer. Les*

⁶¹ Lubala Mugisho (E.), « L'émergence d'un phénomène résistant au Sud-Kivu » in *L'annuaire de l'Afrique des Grands Lacs 1999-2000*, L'Harmattan, Paris, 2000.

⁶² «Le Général Padiri lance un appel aux peuples congolais, rwandais et africains : Libérez tout le territoire congolais ! Aidez le peuple rwandais à renverser le régime terroriste de Kagame ! C'est un devoir des Congolais !», communiqué signé au nom du Général Padiri et daté du 18 août 2002.

Différents sites internet <http://www.nkolo-mboka.com> ou encore <http://www.daboutcongolais.org> publient des textes favorables au mouvement maï-maï. Toutefois le site www.congo-mai-mai.net est le seul entièrement consacré à un groupe maï-maï, de plus il s'agit du groupe de Padiri. Les textes publiés sous le nom du Général Padiri ne sont très certainement pas de lui. L'équipe de rédaction est situé à Nairobi et le Général Padiri ne maîtrise pas suffisamment le français pour rédiger ces textes. Toutefois, les autorités maï-maï connaissent cette initiative et la soutiennent (ou l'ont soutenu : il semble que les autorités maï-maï aient demandé la fermeture du site). Des références à ce site seront faites afin de permettre au lecteur d'appréhender la propagande maï-maï.

⁶³ Entretien hommes, Maibano, 25/02/2003.

⁶⁴ Entretien hommes, Bagana, 26/02/2003.

⁶⁵ Entretien hommes, Bagana, 26/02/2003.

⁶⁶ Entretien jeunes, Rumondo, 14/04/2003.

maï-maï accordaient le pardon à la population⁶⁷. Sans les maï-maï, il n'y aurait plus aucun Tembo. (...) Sans leur présence, le pays serait morcelé⁶⁸.

Toutefois, et même si les liens de loyauté entre population et maï-maï permettent une plus grande tolérance, la confiance des populations dans le mouvement maï-maï reste précaire. Elle dépend du comportement de ces groupes. Dans certaines localités, l'indiscipline des combattants maï-maï leur a fait perdre leur crédit auprès des populations. A Hombo, lors de la réalisation des enquêtes, les populations ont ouvertement dénoncé le mauvais comportement et les tracasseries causés par les maï-maï. *Le statut des maï-maï serait positif si ces militaires avaient un comportement irréprochable⁶⁹. Les jours de marché, les Hutus et les maï-maï tirent (avec leurs armes) pour pouvoir piller.(...) Les maï-maï ont perdu la confiance de la population d'ici. Ils ont oublié que c'est nous qui les avons accueillis avant qu'ils ne se rendent à Shabunda. Quand ils passent dans l'entité, ils nous tracassent avec leurs bagages⁷⁰.*

La gestion du territoire

Le mouvement maï-maï présent à Bunaykiri est actif depuis 1993. De 1993 à 2002, il se présentait sous la forme d'un mouvement de guérilla présent dans les espaces illicites de pouvoir. En octobre 2002 avec le retrait de l'APR, le mouvement maï-maï va s'imposer sur l'ensemble du territoire et prendre le contrôle des axes de communication et des centres. La période de réalisation de cette enquête correspond à la période pendant laquelle les maï-maï contrôlaient l'ensemble du territoire de Bunaykiri et y avaient installé leurs autorités administratives et coutumières.

L'évolution du mouvement maï-maï

Originellement, le mouvement maï-maï actif à Bunyakiri était appelé Katuku. Ce groupe est né à Walikale en 1994 lors de la guerre de Masisi. La lutte des Katuku est l'expression violente de rivalités politiques et économiques locales, notamment due au ressentiment lié à la domination économique des populations rwandophones. Le mouvement Katuku se définit comme un mouvement de contestation des populations autochtones. Dans les faits, il était majoritairement composé de jeunes marginalisés perçus par les populations comme un groupe de bandits. Ce groupe rassemblait des combattants issus des tribus hunde, tembo et nyanga.

En 1994, l'arrivée des réfugiés rwandais et burundais puis en 1996 la rébellion de l'AFDL vont faire évoluer le mouvement Katuku, qui deviendra le mouvement maï-maï en inscrivant sa lutte dans les dynamiques sous-régionales du conflit.

⁶⁷ Entretien coutumiers, Tchulabihao, 15/04/2003.

⁶⁸ Entretien hommes, Maibano, 25/02/2003.

⁶⁹ Entretien jeunes, Rumondo, 14/04/2003.

⁷⁰ Les groupes armés ont l'habitude de demander aux populations civiles de transporter leurs biens (vêtements, nourriture et même munitions). Entretien coutumiers, Ekingi, 17/04/2003.

A l'automne 1995, craignant l'imposition politique et militaire hutu dans le Nord-Kivu, les combattants Katuku s'opposent aux Hutu congolais et rwandais (réfugiés en RDC). Mieux armée, l'alliance hutu (Banyarwandas hutus du Masisi et Hutus rwandais) ne tarde pas à s'imposer militairement.

Par la suite, en 1996, certains combattants maï-maï s'engagent aux côtés des forces rebelles de l'AFDL dans l'entreprise de déstabilisation du régime de Mobutu et luttent contre les FAZ. Une partie des combattants maï-maï rejoint les troupes de l'AFDL. Par ailleurs, début 1997, avant même la chute du régime mobutiste, les combattants maï-maï n'ayant pas rejoint l'AFDL dénoncent, avec une partie des populations du Kivu, le risque d'une mainmise tutsi sur le Kivu. En juillet 1997, les milices maï-maï rentrent en dissidence contre l'AFDL, décrit comme un mouvement tutsi. Simultanément, les partisans de Kabila dénoncent l'omnipotence d'un bloc tutsi au Kivu, les visées expansionnistes de Kigali et prennent des mesures pour s'émanciper de leurs parrains rwandais et ougandais. Le déclenchement de la deuxième rébellion en août 1998 contribue à durcir le mouvement maï-maï et le renforce dans sa position anti-tutsi.

La régionalisation du conflit permettra le passage d'un discours local à un discours nationaliste, donnant une nouvelle légitimité et une assise populaire au mouvement maï-maï. Les populations congolaises condamnent quasi-unanimement la présence d'armées étrangères sur le sol national. Les maï-maï, forts de leur base locale, s'affirment comme le bras armé de la résistance du peuple contre l'agression étrangère.

Alors que de nombreux leaders congolais se sont essentiellement appuyés sur leur appartenance tribale pour asseoir leur légitimité, Padiri tend à marquer ses distances vis-à-vis de ce lien tribal en définissant le mouvement maï-maï comme l'union de tous les Congolais. Cette position peut en partie s'expliquer par son appartenance à une tribu minoritaire. Les ambitions nationales de Padiri ne peuvent en effet se réaliser avec le seul soutien de sa tribu d'origine et l'obligent à chercher des soutiens en dehors de sa propre communauté en développant un discours et des pratiques plus inclusifs. L'extension du territoire contrôlé par Padiri l'a contraint à cohabiter avec des tribus souvent plus importantes que sa tribu d'origine. Le quartier général de Padiri est installé à Shabunda, le territoire le plus étendu au Sud-Kivu et le lieu d'origine des populations regas, l'une des ethnies dominantes au Sud-Kivu. Ne pouvant s'imposer uniquement par la force, il a dû développer des techniques pour gagner la confiance d'autres tribus, l'un de ces moyens étant l'intégration dans ses troupes de combattants issus de ces tribus. Toutefois, bien que Padiri ait montré sa volonté de dépasser les préférences tribales, les hommes de confiance de Padiri demeurent en priorité des Tembos.

La « délocalisation » de la lutte des maï-maï s'accompagnera d'une modernisation du groupe maï-maï placé sous le commandement de Padiri⁷¹.

Au niveau interne, le mouvement se réorganise et prend des distances vis-à-vis des anciennes autorités. Le mouvement Katuku, sous influence de leaders politiques de la communauté, laisse place à un mouvement dirigé par de jeunes autorités militaires. Cette évolution trouve sa justification dans l'affirmation d'une divergence de méthode et de vision entre ceux qui tiennent les armes et ceux qui prennent les décisions politiques. La rupture avec les anciennes autorités fut d'autant plus radicale que certaines ont utilisé les groupes armés comme un tremplin politique. Dans une note d'audience adressée au Président Laurent Désiré Kabila, les représentants de la communauté tembo établissent très clairement le lien qui devrait unir leur ascension politique avec la lutte des groupes armés tembo. (Nous demandons) *la participation du peuple tembo, à tous les échelons du pouvoir de l'AFDL (...) à cause de notre participation massive de la première heure à la guerre de libération. A ce titre, nous vous transmettons en annexes, les curriculum vitae de certaines de nos compétences dans différents domaines qui peuvent participer à tous les échelons, dans l'effort de la reconstruction de notre beau pays détruit par le pouvoir dictatorial de Mobutu*⁷².

En 1998, à la veille de la seconde rébellion, cette prise de distance se transformera en une réelle hostilité avec l'épisode de la Commission de Pacification. Une commission composée entre autre d'anciens leaders politiques et militaires maï-maï est déléguée par Kinshasa. Cette commission avait notamment pour but de persuader les maï-maï demeurés dans la résistance de se joindre à l'AFDL. Les tentatives de récupération politique du mouvement armé par certains leaders politiques et les attaques simultanées de l'APR feront échouer les négociations. La commission de pacification sera accusée de collaboration avec le régime rwandais. Les membres politiques de cette commission tomberont définitivement en disgrâce aux yeux des nouvelles autorités maï-maï et des populations. La propagande maï-maï définit ces leaders locaux comme des « collabos » *qui s'enrichissent sur nos morts, qui s'acharnent à ternir l'image de marque du mouvement et qui tiennent mordicus à récupérer la victoire glorieuse de notre peuple en semant les germes du conflit au sein de la population*⁷³. De même, les populations enquêtées dénoncent l'implication de leaders de la communauté tembo dans la

⁷¹ Il est important de noter que la structuration politique et militaire du groupe de Padiri constitue l'exception plus que la règle. Beaucoup de groupes maï-maï conservent des liens forts avec les autorités locales et continuent à fonder prioritairement leur lutte sur des enjeux locaux (accès à la terre ou conflit de succession entre chefs coutumiers).

⁷² Katora Ndamemwa, «Aide mémoire relatif à l'audience que la communauté Batembo du Kivu a sollicité auprès de son excellence Mzee Laurent Désiré Kabila, Président de la République Démocratique du Congo», Kinshasa, 10 décembre 1997.

⁷³ «Acte N°058/MAI-MAI/COMDT/2002 portant amnistie générale en faveur des collabos dans les provinces de l'est de la RDC, entités sous contrôle du mouvement des Maï Maï», document signé au nom du Général Padiri et daté du 29 septembre 2002.

continuation des affrontements à Bunyakiri. *Ce sont les Tembos du RCD qui ont accompagné ces militaires jusqu'ici (...) suite à la reprise du territoire par le RDC début mai 2003 (...) un jour ils vont nous le payer ; si ce ne sont pas eux c'est leur famille*⁷⁴.

Le mouvement maï-maï, dont la formation militaire était jusque-là essentiellement limitée à la maîtrise du fonctionnement d'une kalachnikov et les pratiques rituelles d'invulnérabilité, développera à partir de 1998 ses capacités militaires. Ce développement correspond à l'intégration dans leurs rangs de militaires professionnels tels que les ex-FAZ, les ex-FAR, des éléments déserteurs de l'AFDL et à l'appui apporté par le gouvernement de Kinshasa. En effet, pour renforcer ses capacités militaires face à la rébellion du RCD, le gouvernement de Kinshasa apportera dès 1998 un soutien non-officiel et sporadique en armes, en munitions et en appareils de communication aux groupes maï-maï. La généralisation de l'accès aux armes à feu, l'accès à des armes lourdes et l'apport des technologies de communication contribueront à augmenter les compétences des combattants. Par ailleurs, le renforcement des capacités militaires répond à la nécessité de faire face à des militaires formés et bien équipés telles que les troupes de l'APR.

En 2001, dans la perspective des accords de paix et de la participation des maï-maï dans le Dialogue Inter-Congolais, le mouvement de Padiri va amorcer une nouvelle révolution interne : la (re)-politisation de son mouvement. Cette politisation du mouvement se concrétise dans la formation d'une division politique distincte de la division militaire et par l'affirmation de l'autonomie du mouvement maï-maï vis-à-vis de ses parrains nationaux et locaux. Dans leurs déclarations publiques, les autorités du mouvement sous contrôle de Padiri affirment partager avec le gouvernement national un même attachement à la nation mais dénie le fait qu'elles reçoivent un soutien logistique de Kinshasa. De la même manière, le groupe maï-maï de Padiri condamne l'implication d'acteurs étatiques étrangers au Congo. Cependant, il s'appuiera largement sur des acteurs internationaux pour accéder à une participation politique au niveau national.

La difficile relation des maï-maï avec le gouvernement et notamment l'absence de volonté de ce gouvernement de leur donner une place au niveau national et dans le processus de paix a poussé les maï-maï à se tourner vers les acteurs internationaux. Afin de gagner en crédibilité et d'évoluer vers un mouvement politique, le Général Padiri a initié des contacts directs avec des acteurs internationaux (diplomatiques et humanitaires). Depuis octobre 2002, il a accueilli à son état-major des délégations civiles et militaires des Nations-Unies, des représentants de différentes ambassades notamment sud-africaine, britannique et américaine et des organisations internationales non-gouvernementales. Par ailleurs, le Général Padiri a montré sa volonté de s'impliquer dans le processus de DDRRR (Désar-

⁷⁴ Entretien femme, Bulambika, 13/05/2003.

mement, Démobilisation, Rapatriement, Réinstallation et Réinsertion) en annonçant sa désolidarisation de ses anciens alliés, les combattants hutus rwandais et en offrant son aide pour la réalisation de ce programme. Le Général Padiri désignera un délégué chargé d'établir les contacts avec les différentes organisations internationales et nationales chargées du DDRRR.

L'évolution du mouvement maï-maï se traduira localement par l'évolution de la gestion interne du mouvement et de ses relations avec son environnement.

La résistance maï-maï s'est développée à l'écart des espaces contrôlés par la rébellion et l'armée d'occupation rwandaise. Selon Emmanuel Lubala Mugisho, l'espace conflictuel congolais est caractérisé par l'enchevêtrement d'une « société officielle, formelle » (la partie sous contrôle de la rébellion) et d'autre part « d'une société indépendante, souterraine et légitime⁷⁵ » (les parties sous contrôle des différentes milices locales et étrangères). Ce vocable bien qu'empreint de partialité marque clairement les limites spatiales (le domaine du visible et le domaine du souterrain) et politiques (le pouvoir officiel et le pouvoir légitime et indépendant) qui distinguent le groupe maï-maï des mouvements de rébellion. L'AFDL puis le RCD contrôlaient jusqu'en octobre 2002 les grands centres urbains et les voies de communication tandis que les milices se partageaient le reste du territoire. La consolidation de cette partition du territoire imposera la forêt⁷⁶ comme le lieu d'installation de ces groupes armés et la guérilla comme leur principal moyen de lutte.

Au niveau sécuritaire, cette division spatiale restreint la circulation des populations et impose à la population, selon son lieu de vie, une adhésion à l'un ou l'autre groupe. *Ceux qui restaient au village ou dans la brousse étaient considérés comme proches ou collaborateurs des maï-maï, tandis que ceux qui vivaient le long de la route ou dans les grands centres étaient pris pour des collaborateurs des Tutsis. Les deux catégories étaient devenues de grands ennemis⁷⁷.*

Cette cohabitation engendre, en 1998 dans la localité de Mangaa, la création d'une « administration des forêts » sous contrôle maï-maï, matérialisée par l'installation d'un administrateur civil⁷⁸.

Les localités voisines de Mangaa, Chinéné et Ekingi⁷⁹ accueilleront un nombre important de déplacés mais aussi de combattants maï-maï. De 1998 à 2001, l'état-major y installera son siège. L'installation des autorités maï-maï s'accompagnera de mesures visant à assurer une cohabitation pacifique entre les

⁷⁵ Lubala Mugisho (E.), « L'émergence d'un phénomène résistant au Sud-Kivu » in *L'annuaire de l'Afrique des Grands Lacs 1999-2000*, L'Harmattan, Paris, 2000.

⁷⁶ La forêt est le terrain de prédilection des guérillas. Or, le territoire de Bunyakiri est caractérisé par une importante forêt dense (le parc de Kahuzi Biega borde le territoire). Cette caractéristique géographique a joué un rôle important dans le développement des groupes armés à Bunyakiri.

⁷⁷ Entretien église, Rumondo, 15/04/2003.

⁷⁸ L'administrateur installé par l'autorité maï-maï avait été nommé administrateur en 1997 par l'AFDL mais avait fui en 1998 avec les maï-maï à l'arrivée du RCD.

⁷⁹ Les localités de Mangaa, Chinéné et Ekingi se situent en forêt.

groupes armés et les populations civiles. Les autorités coutumières et administratives de Mangaa, Chinéné et Ekingi mobilisent la population originaire de l'entité pour faire bon accueil aux déplacés de guerre tandis que l'état-major encouragera la création d'un organe de médiation entre les populations civiles et les militaires, le Comité de Sécurité Civile. Ce comité est notamment chargé de sensibiliser les populations civiles à la reprise des activités agricoles, base de survie des populations mais aussi des groupes armés.

Le départ de l'APR en octobre 2002, va permettre à cette administration jusque-là cantonnée aux « espaces illégaux du pouvoir » d'apparaître au grand jour. L'autorité maï-maï installe son administrateur⁸⁰. Les chefs coutumiers qui avaient fui avec les maï-maï en 1998 rejoignent leur chefferie et la libre-circulation est rétablie dans les limites du territoire de Bunyakiri. Le passage d'une logique de guérilla à une logique d'installation et d'administration sera facilité par la relative stabilité militaire consécutive au départ de l'APR et à la réunification du territoire placé sous le contrôle unique des maï-maï.

Les caractéristiques de l'administration maï-maï

Hierarchie et discipline militaire

Les enquêtes menées sur le territoire de Bunyakiri confirment le Général Padiri comme l'autorité de référence au sein de son groupe. *Les maï-maï pour moi c'est un seul groupe et je sais que dans tout le Congo le chef maï-maï est unique, c'est Padiri*⁸¹. *Le Général Padiri est le leader charismatique des maï-maï (...) Les maï-maï appartiennent à un seul mouvement*⁸². Cette position de leader emblématique du mouvement maï-maï est confortée par une amnésie historique, salvatrice des échecs du passé. La rébellion Simba, Mulélé et le mouvement Katuku sont associés, par les populations de Bunyakiri, à des groupes de bandits. La propagande maï-maï se réfère très peu à d'autres mouvements insurrectionnels congolais. Cette position privilégiée au sein du mouvement est appuyée par l'idée véhiculée par les civils comme les militaires que le Général Padiri est l'ultime personne à consulter dans les prises de décision. De même, les écrits consacrés aux autres groupes maï-maï véhiculent l'idée d'une forte personnalisation du pouvoir. La désignation de ces groupes se fait souvent par référence à leur leader : le groupe de Dunia, de Masunzu, de Lafontaine, de Nakabaka, etc. Toutefois, il conviendrait de s'interroger plus longuement sur la place et le rôle qu'occupent ces leaders au sein de leur groupe, leurs capacités à s'imposer sur les combattants ainsi que la capacité de ces groupes à se pérenniser en l'absence de leurs leaders.

⁸⁰ Les maï-maï confirmeront dans cette fonction l'administrateur qui avait été nommé par l'AFDL en 1997 et qui exerçait ses fonctions en exil à Mangaa.

⁸¹ Entretien avec un enfant-soldat, Bulambika, 19/04/2003.

⁸² «Interview de Marcel Munga, leader du mouvement politique Maï-maï» par IRIN à Kinshasa, le 10 septembre 2003.

En 1999, le Président Laurent Désiré Kabila nomme le Général Padiri Général de Brigade⁸³. A la faveur de cette reconnaissance du gouvernement de Kinshasa, Padiri gratifiera ses militaires de grades (qui pour la plupart seront reconnus par le gouvernement de Kinshasa) et instaurera une hiérarchie⁸⁴ militaire au sein du mouvement. Le mouvement est organisé comme une armée régulière en divisions, brigades, bataillons, compagnies, pelotons et sections, même si les effectifs de ces subdivisions militaires ne semblent pas respecter les normes d'une armée régulière. Chacune de ces subdivisions comprend cinq départements militaires chargés de la gestion des militaires, des renseignements, de la conduite des opérations, de la logistique et de la propagande/information. Le mouvement maï-maï possède un tribunal militaire, le tribunal OPS/Est, chargé de valider les documents officiels et de sanctionner les manquements disciplinaires au sein du mouvement. Le seul aspect sur lequel le mouvement se distingue d'une armée régulière est l'existence du bureau 6 chargé des pratiques occultes.

L'installation de cette hiérarchie assortie de mesures tendant à sanctionner plus fermement les militaires coupables d'actes de violence à l'encontre des populations civiles, contribuera au renforcement, d'une part, du contrôle des autorités maï-maï sur le territoire et, d'autre part, de la discipline au sein des troupes. Toutefois, la hiérarchisation du mouvement a aussi contribué à renforcer les inégalités au sein des troupes (notamment l'accès aux ressources) et les frustrations. De plus, la hiérarchisation du mouvement se heurte au fait que l'adhésion des combattants au mouvement est en partie liée à la possibilité qu'ils ont de gagner en autorité. Cette dimension du mouvement fait que l'ensemble des combattants s'affirme comme « afande » (commandant) et se comporte comme tel face aux civils.

Une administration partisane

L'administration civile du territoire est confiée au bureau de l'administration du territoire et aux chefs coutumiers. Les coutumiers assurent la gestion de l'entité (chefferie, groupement ou localité) sur laquelle ils sont reconnus comme chefs. Des agents de renseignements, délégués par les autorités militaires, contrôlent la gestion du territoire.

Les leaders locaux (administrateurs, chefs coutumiers, leaders religieux, etc.) ont reçu des autorités maï-maï une formation politico-militaire. La formation consiste en l'apprentissage du maniement des armes pour sa propre protection et à la connaissance de l'idéologie du mouvement, c'est-à-dire la défense de l'intégrité du territoire national contre l'agression extérieure. Les administrateurs et les chefs coutumiers constituent l'organe exécutif. Ils sont chargés de faire

⁸³ Au même moment, Dunia et Alunda, chefs militaires maï-maï, reçoivent le grade de colonel de brigade.

⁸⁴ La nécessité de structurer son mouvement, notamment par la mise en place d'une hiérarchie militaire, peut aussi s'expliquer par l'alliance de ses troupes avec le mouvement FDLR qui, lui, est extrêmement structuré.

appliquer les décisions prises par l'état-major maï-maï. *Si un chef coutumier a subi une formation avec les maï-maï, il peut traiter les problèmes, sinon il n'est pas respecté*⁸⁵. Le choix des administrateurs et des chefs coutumiers qui participent à cette administration se base avant tout sur des principes de loyauté et d'engagement dans la lutte maï-maï. Les membres de l'administration sont nommés par les autorités maï-maï et les chefs coutumiers sont choisis parmi les chefs qui ont été loyaux au mouvement. *Parmi les chefs coutumiers, il y a plusieurs types. Certains ont accepté de vivre et de souffrir dans la forêt et Padiri a confiance en eux. Certains n'ont pu supporter les conditions et ont fui la forêt. Padiri a perdu confiance en eux, et enfin, d'autres sont partis du côté du RCD*⁸⁶. *Si vous avez vécu dans la forêt avec les maï-maï et souffert avec eux, vous gagnez un poste*⁸⁷.

Les chefs locaux rencontrent de façon hebdomadaire les commandants militaires contrôlant leur entité. Durant ces rencontres, ils s'accordent sur la gestion de l'entité : l'organisation du prélèvement des taxes et de la ration alimentaire pour les militaires ainsi que sur les mesures à prendre pour favoriser une cohabitation pacifique entre les militaires et les civils. Occasionnellement, l'autorité maï-maï peut consulter (les églises et les organisations locales) dans la gestion de l'entité et de la population⁸⁸. Toutefois, ces espaces de concertation et de dialogue entre civils et militaires sont restreints par la primauté des intérêts militaires.

Les combattants comme la population s'appuient prioritairement sur les réseaux locaux d'information tels que les canaux communautaires traditionnels et les canaux informels (le bouche-à-oreille). Au sein du mouvement maï-maï, les moyens de communication comme la téléphonie sont réservés à la hiérarchie militaire. Le téléphone satellitaire est à l'usage unique du Général Padiri. Les informations des personnes qui se déplacent sur le territoire ou qui circulent entre deux territoires (comme les commerçants) sont particulièrement recherchées. *Nous faisons plus confiance aux sources locales d'information parce qu'on peut les vérifier en moins de temps*⁸⁹. Les canaux locaux d'information sont préférés, pas tant pour la qualité de l'information transmise que parce que ces informations traitent de l'environnement immédiat.

Les maï-maï utilisent les lieux de rassemblement communautaire comme l'église et le marché pour passer leurs messages. Ces messages sont relayés par les autorités civiles coutumières et administratives, des pasteurs et des organisations locales. Les autorités administratives locales sont déléguées en priorité pour ce travail. Ces communications mettent l'accent sur le lien unissant populations et maï-maï, leur commun engagement pour la sauvegarde de l'intégrité du territoire et le développement de l'entité. Elles sensibilisent les populations au travail, à la

⁸⁵ Entretien hommes, Bagana, 26/02/2003.

⁸⁶ Entretien pasteur FAC, Bulambika, 12/04/2003.

⁸⁷ Entretien originaire de Kalonge, Bukavu, 22/03/2003.

⁸⁸ Entretien organisation locale, Cifunzi, 29/03/2003.

⁸⁹ Entretien jeunes, Mangaa, 17/04/2003.

paix, à l'abolition de la haine et des règlements de compte. Ces messages ont pour but de renforcer la base populaire du mouvement maï-maï et d'encourager la participation des populations dans l'effort de guerre et la réalisation des objectifs maï-maï. Lorsque la population était déplacée à Chinéné, le Comité de Sécurité Civile mis en place par les maï-maï animait des séminaires de propagande où il enseignait que *les Congolais ont été agressés et ne sont pour rien dans cette guerre, qu'il faut vivre dans l'amour et le respect car un jour le Seigneur va nous aider et nous allons gagner. Toute personne qui a l'amour de son pays et veut que la justice soit rendue est maï-maï*⁹⁰. Ce comité se déplaçait dans les localités contrôlées par les maï-maï pour sensibiliser les populations et installer des groupes de sensibilisation. L'association du discours politique à des références religieuses donne à ces messages les vertus d'un discours de prêche. Cette confusion est d'autant plus forte lorsque les propagandistes utilisent l'église pour transmettre leurs messages, lieu que les populations associent à la parole de la Vérité.

Une économie parasitaire

L'installation d'une administration maï-maï et le contrôle des voies de communication et des centres de commerce par les maï-maï dans le territoire de Bunyakiri vont favoriser le passage d'une économie de type prédatrice à une économie parasitaire. *Auparavant les maï-maï commettaient des vols, ils n'étaient ni disciplinés ni encadrés*⁹¹. Dans le système économique de prédation, les combattants utilisaient la force pour s'accaparer des biens des populations. Avec l'économie parasitaire, l'accumulation de ressources dépendra des réseaux économiques existants⁹². L'économie parasitaire pratiquée par les maï-maï est de deux types : le prélèvement des taxes et de la ration militaire et l'exploitation des ressources naturelles.

Le prélèvement des taxes se fait par les autorités administratives et coutumières et s'appuie sur les mécanismes de prélèvement fiscaux mis en place par ces autorités civiles. Le prélèvement des taxes est souvent anarchique. Chacun (militaire, administratif, chef coutumier) essaye de réaliser son propre profit. Les jours de marché le nombre de militaires présents dans les centres est bien plus important. *« Nous payons des taxes aux militaires, au territoire, à la chefferie, plus des taxes à chaque marché. Les taxes aujourd'hui ne tiennent pas compte du type de marchandise. Les mamans qui font le commerce de poissons sont taxées à chaque position militaire. De plus, au marché, elles sont de nouveau taxées (à chaque marché, elles doivent donner 100 fc aux militaires et 70 fc⁹³ à la chefferie), de plus, elles sont sou-*

⁹⁰ Entretien avec le président et le chargé de renseignement du comité de sécurité civile, Bulambika, 30/04/2003.

⁹¹ Entretiens hommes, Bitale, 10/04/2003.

⁹² Zahar (M.-J.), « Protégés, clients, cannon fodder: civil-militia relations in internal conflict » in Chesterman (S.) (ed.), *Civilians in war*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2001.

⁹³ 1 dollar = 300 francs congolais (avril 2003).

mises à d'autres taxes (les taxes d'étalage, d'environnement...). Il est difficile de faire du commerce au marché de Karasi et de Hombo car là-bas les militaires sont plus nombreux que les commerçants. A Hombo, on a supprimé 11 étalages pour construire le bureau de poste. Suite à cela, plusieurs personnes ont arrêté de fréquenter le marché de Hombo car les commerçants craignent la confusion entre le marché et le bureau de l'Etat. Quand un agent de l'Etat ou un militaire va sortir du bureau, il va être tenté de se servir auprès des commerçants qui manipulent l'argent. Le vagabondage des militaires dans le marché favorise les vols. Les militaires se servent sur les étalages. Les jours de marché, le nombre de militaires circulant dans le centre augmente. Toutes les tracasseries que nous subissons de la part des militaires sont dues au fait que l'on ne prend pas en charge les militaires. Chacun cherche à trouver des biens sur le dos des commerçants.⁹⁴ »

Le prélèvement de la « ration », même s'il se fait à travers les mêmes réseaux et par les mêmes personnes, doit être appréhendé de façon distincte. Cette « taxe » est spécifique à la période de guerre. La ration des combattants qui combine un apport matériel en nourriture et un apport financier, est justifiée comme une aide de la population au mouvement maï-maï. *Les combattants sensibilisent les gens à verser une contribution « une contribution pour que le pays vive en paix ». Chaque semaine les populations donnent une contribution aux militaires pour soutenir le mouvement. Par ménage, les populations donnent deux kilos de farine de manioc et 100 cf. Les contributions peuvent varier en fonction des ressources mais si un ménage ne peut pas payer à temps il doit payer une pénalité⁹⁵.*

L'acceptation de cette taxe de guerre par les civils varie selon les personnes enquêtés. Pour certains, payer la taxe de guerre appuie l'idée qu'ils soutiennent l'effort des maï-maï pour la restauration de la paix. Pour d'autres, cette participation matérielle est un gage de sécurité. En échange de ce soutien, les maï-maï ne les « tracassent » pas. En effet, l'instauration d'un système de prélèvement de taxes a réduit, dans une certaine mesure, les vols et les méfaits commis par les combattants maï-maï. *Les populations participent à la paix en aidant et en collaborant avec les maï-maï. Les populations paient des taxes et donnent des contributions les jours de marché⁹⁶.*

Toutefois, la relation qui unit combattants et populations civiles révèle un profond déséquilibre. La sécurité apportée par les maï-maï dépend de la capacité des populations à les soutenir matériellement. Une grande partie des troupes maï-maï est entièrement dépendante de l'aide que leur apporte la population pour subsister. *Nous, nous sommes une armée du peuple. Comme le gouvernement ne nous a pas encore pris en charge, c'est la population qui doit nous encadrer. Pour les questions de taxes, je sais que la population se lamente beaucoup comme quoi les*

⁹⁴ Entretien commerçants, Bulambika, 11/04/2003.

⁹⁵ Responsable poste de santé, Kambegeti, 22/02/2003.

⁹⁶ Entretien chef de centre, Bulambika, 12/02/2003.

*autorités civiles et les autorités militaires font payer de multiples taxes. Nous savons que la population a des difficultés mais que faire*⁹⁷ ?

La participation des populations à l' « effort de guerre » pèse d'autant plus lourd sur les populations que la guerre a privé de nombreuses familles de toutes ressources. L'insécurité a réduit les capacités des populations à écouler leur marchandise et empêche certains de se rendre dans leurs champs. *Nous manquons de houes, de machettes et semences pour effectuer nos travaux. De plus certaines familles ne peuvent plus accéder à leurs champs car ils ont peur de la présence des Hutus*⁹⁸. *La chefferie de Ziralo est caractérisée par un manque de voies de communication. Quand les populations produisent, elles ne savent pas où elles peuvent acheminer leur production agricole*⁹⁹.

La pauvreté qui touche les populations comme les combattants, les deuxièmes étant dépendants du soutien des premiers, contribue à l'exacerbation des tensions entre ces deux groupes et favorise le recours à des pratiques de prédation. La question de la prise en charge des combattants par les civils est largement décrite par les populations comme le principal facteur de tensions dans leurs relations avec les maï-maï. *Les combattants réclament des vivres dans nos ménages. Il faut mettre à disponibilité chaque jour des vivres sinon nous risquons d'être torturés*¹⁰⁰. *Les militaires ne sont pas assistés, ils se débrouillent. Ils peuvent utiliser la menace de l'arme*¹⁰¹.

De nombreux rapports et études ont établi la participation des groupes armés dans l'exploitation des ressources minières. Pour ne citer que le plus célèbre, en octobre 2002, les Nations-Unies ont publié un rapport sur l'exploitation illégale des ressources minières qui établit la participation des acteurs en conflit dans cette exploitation¹⁰². Face à la dégradation de la situation économique en RDC, l'exploitation des ressources naturelles représente une des sources de revenu les plus attractives pour les groupes armés mais aussi pour les populations rurales.

L'exploitation illégale des ressources minières n'est pas née avec le conflit. Sous le régime de Mobutu, ces pratiques existaient déjà. Depuis le début des années 80 et la libéralisation par Mobutu de l'exploitation des mines, cette activité permet à de nombreux jeunes exclus du système éducatif et du marché de l'emploi de survivre. Des villages miniers composés presque qu'exclusivement d'hommes se sont organisés. Dans la plupart de ces villages les autorités traditionnelles assuraient la protection des mineurs en échange d'un partage des pro-

⁹⁷ Entretien combattante maï-maï, Bulambika, 21/04/2003.

⁹⁸ Entretiens mixtes, Kambegeti, 12/04/2003.

⁹⁹ Entretiens chef de Ziralo, Bukavu, 16/04/2003.

¹⁰⁰ Entretiens femmes, Chinéné, 16/04/2003.

¹⁰¹ Administrateur du territoire, Bulambika, 20/02/2003.

¹⁰² Nations-Unies, «Rapport final du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC», rapport, New-York, octobre 2002.

fits¹⁰³. L'engouement pour cette activité va s'accroître avec l'augmentation du prix du coltan dans les années 90.

Cependant si cette pratique est antérieure au conflit, l'exploitation des mines pendant la guerre se distinguera par son importance et par la militarisation de cette exploitation. *L'exploitation minière était la principale activité pendant la guerre. Les mines étaient exploitées par les populations et les autorités en place de toutes tendances profitaient des revenus de cette exploitation*¹⁰⁴. Le lien entre les logiques de violence et l'exploitation des mines a favorisé la prolongation de la guerre et la militarisation de la société. *Avant la guerre, c'était le Mwami qui gérait l'exploitation des mines et prélevaient les taxes coutumières. Il n'y avait pas d'accès libre aux mines. Mais aujourd'hui, avec l'arme, on peut tout faire. Ceux qui veulent exploiter les mines, s'ils sont appuyés par les maï-maï, peuvent exploiter*¹⁰⁵. La militarisation de l'exploitation s'accompagne de mesures visant à encourager le recrutement de main-d'œuvre locale. Cette pratique accélère la mainmise des militaires sur l'ensemble du réseau d'exploitation et de commercialisation des minerais. *L'exploitation des mines a augmenté avec le conflit car les alliés (APR) donnaient de l'argent pour l'exploitation*¹⁰⁶. Bien que les populations locales participent à l'exploitation des mines, la grande partie des profits revient aux hommes en armes. *Avec la pauvreté l'exploitation des mines a augmenté. Les chefs de groupes armés encouragent les locaux à y travailler mais ils les payent des sommes dérisoires. Encore aujourd'hui, les maï-maï et le RCD utilisent le travail forcé*¹⁰⁷.

L'étude menée par Koen Vlassenroot et Tim Raeymaekers dans la ville de Kamituga (zone sous contrôle du RCD)¹⁰⁸ décrit les formes de l'implication des groupes armés dans cette exploitation. Les populations civiles exploitent les mines et organisent la commercialisation des minerais extraits à travers les réseaux commerciaux préexistants au conflit. Les groupes armés pratiquent une économie parasitaire, en profitant du contrôle qu'ils ont sur les réseaux de communication pour prélever des taxes. Les travaux de Vlassenroot et Raeymaekers mettent en avant le fait que les tentatives de l'AFDL et du RCD d'exercer leur monopole sur ce commerce ont échoué. Ils se sont heurtés au refus de collaborer des « trafiquants ». Les « trafiquants » remplissent un rôle clef dans ce commerce. Etant données leur expérience et leur connaissance du milieu, ils peuvent accéder aux zones sous contrôle de la rébellion du RCD et aux zones sous contrôle maï-

¹⁰³ Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.), « Conflict and artisan mining in Kamituga » in Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.) (eds.), *Conflict and social transformation in Eastern DR Congo*, Academia Press, Ghent, 2004.

¹⁰⁴ Entretien originaires de Kalonge, Bukavu, 22/03/2003.

¹⁰⁵ Entretien étudiants batembo, Bukavu, 01/04/2003.

¹⁰⁶ Entretien association de Kalonge, Bukavu, 22/03/2003.

¹⁰⁷ Entretiens coutumiers, Irangi, 03/04/2003.

¹⁰⁸ Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.), « Conflict and artisan mining in Kamituga » in Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.) (eds.), *Conflict and social transformation in Eastern DR Congo*, Academia Press, Ghent, 2004.

maï et FDLR. Dans les zones rurales, l'exploitation des mines est en grande partie sous contrôle des milices rurales (les maï-maï et les groupes armés hutus). *Ces milices génèrent incontestablement une importante insécurité économique pour les populations rurales – prenant parfois des villages entiers en otage – leur présence se fait surtout sentir dans les « endroits ciblés », ces lieux où le coltan, l'or et les autres ressources précieuses se trouvent en abondance*¹⁰⁹. Le groupe de Padiri n'échappe pas à ce constat. Le quartier général de ce groupe est installé dans le territoire de Shabunda réputé pour la richesse de ses sous-sols en coltan, or, diamant et cassitérite.

L'attraction économique que l'exploitation minière provoque (à tort ou à raison) chez les populations civiles comme pour les groupes armés ont exacerbé les relations de compétitions. Cette compétition a pris parfois la forme de tensions inter-ethniques, l'exploitation étant faite au profit d'une seule tribu. A Lulingu dans le territoire de Shabunda (l'entité où est installée l'Etat-major de Padiri), les populations autochtones d'ethnie rega accusent les Tembos d'utiliser les maï-maï pour dominer les autres communautés et exploiter leurs ressources minières. *La majorité de ces militaires (maï-maï) sont étrangers au milieu, ils sont venus s'emparer de nos richesses en facilitant le commerce avec leurs frères. Aujourd'hui, ils sont forts, nous n'avons qu'à nous soumettre mais un jour nous revendiquerons et c'est pourquoi nous demandons à nos fils d'apprendre eux aussi les armes*¹¹⁰. De même le Mwami de Ziralo (territoire frontalier avec Masisi) reproche aux populations hutus rwandaises et congolaises de monopoliser les ressources minières. *A Ziralo, on exploite les mines mais ce ne sont pas les autochtones. Ce sont surtout les rwandais, certains militaires ne sont là que pour exploiter. Les maï-maï eux ne s'adonnent pas à la recherche de minerais car ils ne sont pas nombreux à Ziralo. Actuellement, ce sont surtout les Interahamwe et le RCD qui exploitent. Ils vendent les minerais auprès de leurs frères hutus qui vivent en ville. Les Interahamwe et les Hutus des Hauts-Plateaux ont des arrangements pour les transactions et la vente*¹¹¹.

Le développement de l'exploitation des mines a contribué à modifier l'espace économique locale et à favoriser la mobilité sociale. Ces évolutions se sont faites, presque systématiquement, au détriment de la population. L'exploitation minière a entraîné la dollarisation de l'économie ce qui a contribué à l'augmentation des prix des produits manufacturés et à la dévalorisation de la monnaie locale. Le développement de sites miniers s'est parfois fait au préjudice des terres d'exploitation agricole et des forêts. Le déboisement et la réquisition de terres arables mettent en péril l'écosystème et la sécurité alimentaire des familles dépendantes de ces terres. En 1999 et 2000 au Sud-Kivu, des villages à Kalonge et à Bunyakiri ont été vidés de leur population par les forces de l'APR et du RCD

¹⁰⁹ Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.), « Conflict and artisan mining in Kamituga » in Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.) (eds.), *Conflict and social transformation in Eastern DR Congo*, Academia Press, Ghent, 2004.

¹¹⁰ Entretien chef de localité, Lulingu, 04/08/2003.

¹¹¹ Entretien chef de Ziralo, Bukavu, 16/04/2003.

pour permettre l'exploitation des mines. D'autre part, l'exploitation des mines a favorisé le déplacement de populations vers les zones riches en minéraux. *Plusieurs jeunes d'ici vont dans les carrières de Shabunda et Walikale*¹¹². *Les jeunes exploitent le coltan à Matamba, à Mangaa et à Ekingi*¹¹³.

*Les jeunes qui sont partis exploiter les mines sont des jeunes qui fuyaient la guerre et s'étaient réfugiés dans la forêt. Après le conflit, un grand nombre de ces jeunes vont rentrer à la maison*¹¹⁴. Malgré l'optimisme du chef de Buloho, les études conduites auprès des mineurs montrent que la perspective de l'argent facile et rapide tend à dissuader ces jeunes de retourner dans un circuit économique classique. Le manque d'opportunité économique en milieu rural réduit d'autant la possibilité que ces jeunes rentrent dans leur village d'origine.

Les limites du contrôle maï-maï

La gestion du territoire par l'autorité maï-maï et particulièrement l'encadrement des militaires, dépend de la proximité des organes de contrôle. Les organes de contrôle sont ici le bureau du territoire situé à Bulambika et le siège de l'état-major maï-maï situé à Shabunda. Plus largement, le contrôle de l'autorité maï-maï sur ses troupes est plus efficace dans les entités à proximité des voies de communication. Par opposition, les zones de passage où il n'y a pas de brigade fixe comme à Rumondo ou à Ekingi, sont particulièrement exposées aux actes de violence et de banditisme.

Les limites de contrôle des autorités maï-maï sont aussi liées à la composition de leurs troupes et à leurs conditions de vie. Les combattants maï-maï sont majoritairement jeunes, voire très jeunes et n'ont souvent pas étudié. Ils ont rejoint le mouvement pour échapper à la pauvreté et au désœuvrement. D'autres étaient connus, avant de rentrer dans le mouvement, pour leur indiscipline, voire leurs activités criminelles. Les conditions de vie particulièrement difficiles dans lesquelles vivent ces soldats (longues distances à pied, séjours prolongés dans la forêt sans abris, sans accès aux soins et sujets aux brimades de leurs supérieurs hiérarchiques) associées à la consommation d'alcool et de drogues, contribuent à renforcer les comportements d'incivilité. *De nombreux maï-maï n'ont pas étudié, ne sont pas civilisés et ne connaissent rien d'autre que leur milieu d'origine. Un militaire qui connaît d'autres milieux a une expérience. Il sait comment se comporter face aux civils et à sa hiérarchie. De plus, le fait que les militaires soient dans leur milieu d'origine fait que les militaires se servent de leur statut pour des règlements de compte personnel*¹¹⁵.

La redistribution inégalitaire des ressources au sein du mouvement maï-maï et l'absence de salaire des militaires ont favorisé le développement de logiques de

¹¹² Entretien jeunes, Rumondo, 14/04/2003.

¹¹³ Entretien jeunes, Mangaa, 17/04/2003.

¹¹⁴ Chef de Buloho, Bukavu, 11/03/2003.

¹¹⁵ Entretien femmes, Mae, 03/04/2003.

contournement de l'autorité et les vols. *Les chefs militaires ont beaucoup d'argent mais nous nous ne touchons rien ; alors nous sommes obligés de nous débrouiller pour survivre*¹¹⁶. Les soldats, mais aussi les autorités civiles et coutumières, tentent de survivre en utilisant ce que les populations appellent les « tracasseries administratives ». Ils sanctionnent souvent de manière abusive les populations au motif que celles-ci n'ont pas respecté les règles ou les procédures administratives (qui n'existent plus). La pérennisation de ces pratiques résulte de la difficulté de contrôler le territoire dans son ensemble mais aussi, certainement, de l'absence de volonté des autorités maï-maï d'interdire ces pratiques qui permettent aux militaires comme aux autorités civiles de survivre.

La restructuration de l'autorité maï-maï a renforcé les frustrations et les ressentiments au sein du mouvement maï-maï. Dans le territoire de Walikale, des foyers de résistance à l'autorité de Padiri se sont développés. *Le mouvement évoluant à Waloa-Luanda*¹¹⁷ *était composé de personnes avec un niveau d'étude limité. La restructuration du mouvement les a placées en marge, elles ne se retrouvaient plus dans les revendications nationales. Leurs revendications étaient très locales, elles se sont senties dépossédées du mouvement, déconsidérées. Le principe des maï-maï de Waloa-Luanda réside dans « l'arme appartient à la famille » c'est à dire que l'arme ne doit pas sortir des limites du territoire. (...). En 1997, les milices qui ont refusé de rejoindre l'armée de Kabila se sont retirées à Waloa-Luanda (...). Actuellement, les ordres de Padiri arrivent mais il se développe des foyers de résistance contre son commandement*¹¹⁸. Un conflit interpersonnel opposant le commandant maï-maï Damiano¹¹⁹ en charge du territoire de Walikale et le Général Padiri a donné lieu à des affrontements entre les troupes de ces deux leaders. L'entrée dans la transition en mai 2003 a contribué à renforcer l'autonomie du commandant Damiano qui a créé sa propre unité où il a intégré les éléments FDLR ayant quitté le mouvement maï-maï de Padiri. D'autre part, il a développé des alliances avec le gouverneur RCD du Nord-Kivu, Eugène Serufuli.

Le mouvement armé FDLR est engagé dans un conflit qui n'est pas celui des maï-maï. Néanmoins, les combattants maï-maï ont dû coexister et parfois s'allier aux FDLR pour répondre aux attaques du RCD et de l'armée rwandaise, tout comme, les populations et réfugiés hutu rwandais coexistent et s'entraident. Cette tendance a été renforcée par le soutien logistique et financier apporté par le gouvernement de Kinshasa aux maï-maï et aux FDLR pour contrer l'avancée de la rébellion et de son allié rwandais, l'APR.

¹¹⁶ Entretien jeune militaire, Bulambika, 11/04/2003.

¹¹⁷ Le groupement de Waloa-Luanda en territoire de Walikale est le lieu où est né le mouvement Katuku à l'origine du mouvement maï-maï.

¹¹⁸ Entretien originaire de Waloa-Luanda, Goma, 15/03/2003.

¹¹⁹ Le commandant Damiano était le supérieur de Padiri avant que ce dernier ne prenne la tête du mouvement. Outre cette rivalité autour du contrôle du mouvement, ils ont été divisés par un conflit violent concernant l'exploitation de mines.

Les alliances conclues entre les maï-maï et les troupes FDLR ont permis d'augmenter la capacité d'influence des maï-maï sur leurs groupes et de limiter les exactions commises sur les populations. Toutefois, les maï-maï n'ont pas de capacité de contrôle sur ces groupes. Ces groupes disposent d'une force militaire supérieure aux maï-maï et leurs objectifs sont distincts des objectifs des maï-maï ; les FDLR souhaitent prendre le pouvoir au Rwanda. Enfin, le mouvement FDLR n'est pas inclusif, il existe des milices hutus totalement autonomes, tel le groupe Rasta à Mwenga.

Depuis 2000, le Général Padiri s'est exprimé en faveur d'un retrait des Hutus rwandais de son territoire. Parallèlement, la signature des Accords de Pretoria a obligé le gouvernement de Kinshasa à réduire son soutien aux forces FDLR. La réduction du soutien apporté par Kinshasa a provoqué un délitement des relations entre le gouvernement congolais et les groupes FDLR. Malgré cette position, les leaders maï-maï maintiennent des relations équivoques avec leur allié rwandais. Sur le plan militaire, les combattants FDLR sont très performants et leur présence est essentielle pour maintenir le contrôle de certains lieux par les maï-maï. Cependant, si les maï-maï veulent gagner une certaine crédibilité politique au niveau international et local, ils doivent marquer leur indépendance vis-à-vis de ces groupes impliqués dans le génocide rwandais et auteurs de nombreuses exactions contre les populations civiles congolaises.

Pour les populations, la présence d'une force militaire évaluée entre 15.000 à 20.000 hommes dans le Kivu demeure un problème de sécurité considérable¹²⁰. L'alliance militaire qui unit les maï-maï et les combattants hutus rwandais a favorisé l'établissement durable des combattants et des civils hutus à Bunyakiri. *Au départ, les Hutus rwandais étaient avec les forces maï-maï à Nyakakala puis ils se sont installés dans mon entité. A présent ces Hutus sont groupés et se sont donnés des chefs locaux. (...) Les Hutus craignent les maï-maï et vice-versa et moi, je dois collaborer avec les deux*¹²¹.

Aujourd'hui, l'annonce par les autorités maï-maï de leur désolidarisation a fait naître un sentiment de trahison au sein des milices rwandaises qui laisse craindre que les lieux où se sont installés ces populations deviennent des espaces de contre-pouvoir. *Les Hutus ont organisé leur entité, avec des chefs coutumiers, une administration et une école. Un congolais ne peut pas arriver là-bas*¹²². Certains groupes de combattants disent n'être pas concernés par le rapatriement et revendiquent un statut spécial. Pour eux, ils ne sont ni réfugiés, ni troupes étrangères, car ils étaient armés et parfois rémunérés par l'armée maï-maï. De même, d'autres soutiennent avoir travaillé et souffert avec les combattants maï-maï et réclament une indemnité ou un paiement, avant de rentrer au Rwanda.

¹²⁰ ICG, « The Kivus: The forgotten crucible of the Congo conflict », Africa Report, n° 56, January 2003.

¹²¹ Entretien chef coutumier, Ekingi, 17/04/2003.

¹²² Entretien coutumiers, Nyamirwa, 13/04/2003.

Afin de favoriser le rapatriement, certains leaders tembo incitent les populations congolaises à limiter les contacts avec les Hutus rwandais présents dans l'entité notamment en évitant de les solliciter comme main-d'œuvre et en condamnant les mariages mixtes. Ces mesures, si elles contribuent à limiter les liens de solidarité entre Tembos et Hutus rwandais, favorisent la création d'un climat de tension entre ces deux groupes qui, à terme, pourrait évoluer vers de nouvelles violences ethniques. La ghettoïsation de ces populations sans statut ni perspective d'avenir, privées de droits comme de devoirs et utilisant des stratégies violentes pour survivre est un problème humain et sécuritaire majeur.

Conclusion

Le mouvement maï-maï a changé. Au début, le mouvement Katuku était un mouvement de résistance populaire. Les Katuku se cachaient dans la forêt et commettaient des exactions contre la population. A ce moment, il n'y avait jamais de relations avec les populations. Aujourd'hui, c'est un grand mouvement qui travaille au compte du gouvernement national. Les maï-maï collaborent bien avec la population qui les prend en charge¹²³.

Cet extrait d'entretien révèle les évolutions du mouvement maï-maï mais aussi et surtout l'amélioration des relations entre le mouvement armé et les populations civiles. Marie-Joëlle Zahar¹²⁴ présente sous la forme d'une typologie les différents critères qui influent sur les relations entre civils et miliciens et sur la capacité de négociation des civils avec ces groupes. Selon elle, les relations entre les civils et les miliciens évoluent en fonction des objectifs du mouvement, de sa structuration militaire mais aussi des liens économiques et d'appartenance qui lient ces deux groupes.

Le développement du mouvement maï-maï s'est fait parallèlement à l'élargissement de ses objectifs. Le mouvement maï-maï de Padiri s'est affirmé par sa volonté de s'inscrire sur la scène politique nationale. Cette volonté s'est traduite par un renforcement des liens avec le gouvernement de Kinshasa mais aussi par le développement de liens avec la communauté internationale. Padiri a notamment affirmé sa volonté de collaborer avec la MONUC dans le DDRRR. Le fait que Padiri se réclame d'un mouvement à caractère national a donné, localement, une plus grande légitimité à son groupe. Les populations soutiennent les combattants maï-maï car pour eux ils appartiennent aux Forces Armées Congolaises (FAC) et se battent pour l'intégrité du pays. (Les maï-maï étaient) *d'abord un groupe qui se*

¹²³ Responsable poste de santé, Kambegeti, 22/02/2003.

¹²⁴ Zahar (M.-J.), « Protégés, clients, cannon fodder: civil-militia relations in internal conflict » in Cherman (S.) (ed.), *Civilians in war*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2001.

*batait localement pour que l'envahisseur ne rentre pas au Congo et qui s'est ensuite rallié au gouvernement pour combattre pour l'intégrité nationale*¹²⁵.

Parallèlement à ces objectifs nationaux, l'existence de relations pacifiques entre les civils et les combattants s'appuie sur la préservation des liens communautaires et familiaux. Les civils et les combattants sont issus d'une même communauté et vivent ensemble. *Aujourd'hui, la cohabitation est très bonne car ce sont nos enfants. Avant, c'était difficile car ils étaient du Nord-Kivu*¹²⁶. *La cohabitation avec les maï-maï est actuellement bonne ou passable car ce sont nos enfants*¹²⁷. Le mouvement maï-maï de Bunyakiri, contrairement à ce qui a pu être observé avec les Simba à Fizi en 1964¹²⁸, ne s'est pas développé en rupture avec les communautés locales. La reconnaissance du territoire de Bunyakiri est vue par les populations comme un des objectifs des maï-maï tembo.

La capacité de survie et de pérennisation des groupes armés dépend de leurs capacités à s'adapter et à maximiser leurs soutiens extérieurs¹²⁹. Cette dépendance tend à influencer sur les relations des groupes armés avec leurs sources de revenus, ici les populations locales. La volonté du mouvement de se développer et de s'affirmer comme acteur national a coïncidé avec un effort de structuration du mouvement. Pour Zahar, la structuration des milices correspond avec le renforcement de la discipline et de la hiérarchie. En effet, la mise en place d'une chaîne de commandement clair permet d'établir plus facilement les responsabilités et de punir les coupables. Les populations enquêtées relèvent le fait que les actes d'indiscipline et de vandalisme ont diminué au sein du mouvement. *Au début du mouvement maï-maï en 1995-1996, les combattants se conduisaient comme des barbares. Ils pillaient et ne respectaient pas la dignité humaine. Actuellement, cela n'existe plus, ils commencent à respecter la loi, il n'y a plus de viols*¹³⁰.

Economiquement, cette structuration s'est traduite par le passage d'une économie de prédation à une économie parasitaire. Dans l'économie de prédation, les maï-maï géraient par la peur et utilisaient les rapports de force pour obtenir des revenus économiques. Ce type de rapport économique ne nécessitait pas l'établissement de relations avec les populations. Toutefois, sur le long terme, elle se heurte à l'imprévisibilité des revenus et au risque que le mouvement se coupe des communautés locales où elles recrutent leurs combattants. En développant une économie de type parasitaire, les maï-maï établiront une relation économique plus stable basée sur un système de prélèvement des taxes. Ce système s'appuie sur une relation d'interdépendance qui lie les populations civiles et les

¹²⁵ Entretien mixte, Kambegeti, 22/02/2002

¹²⁶ Entretien avec associations de femmes, Maibano, 25/02/2003.

¹²⁷ Entretien hommes, Bagana, 26/02/2003.

¹²⁸ Verhaegen (B.), *Rébellions au Congo : Tome 2*, Bruxelles, CRISP, 1969.

¹²⁹ Clapham (C.), «Introduction : Analysing African Insurgencies» in Clapham (C.) (ed.), *African guerrillas*, Fountain Publishers, Kampala, 1998.

¹³⁰ Entretien Commission Justice et Paix, Kando, 23/02/2003.

combattants. Les combattants assurent la sécurité des populations civiles en échange, les populations locales contribuent financièrement et matériellement au mouvement armé¹³¹. *Actuellement, le mouvement maï-maï n'est plus un mouvement de résistance locale. Les maï-maï ont changé de comportement. Ils ne commettent plus de pillages, de violence. C'est une force qui lutte pour la sécurité des personnes et des biens*¹³². *Les relations avec les maï-maï et la population sont bonnes car ce sont eux qui assurent la sécurité dans les villages*¹³³.

Le mouvement maï-maï est largement dépendant économiquement mais aussi politiquement et militairement du soutien des populations locales. La survie du mouvement maï-maï dépend donc de sa capacité à entretenir des relations positives avec les civils. L'évolution du mouvement s'est bâti sur le renforcement des liens avec les civils et s'est traduit par l'amélioration de la situation sécuritaire des populations. Par ailleurs, l'étude montre que la structuration politique et économique du mouvement maï-maï s'est accompagnée de la reconnaissance du rôle de l'administration civile et de la création d'espace de dialogue avec les populations civiles. En reconnaissant le rôle des civils dans le développement du mouvement maï-maï, les autorités armées ont permis aux populations d'acquérir un plus grand rôle dans les négociations avec les groupes armés.

Toutefois, l'établissement de relations pacifiques entre les civils et les combattants reste précaire. Ce chapitre a notamment montré les limites du contrôle des autorités maï-maï sur leurs troupes. Le fragile équilibre qui semble s'être établi entre les populations de Bunyakiri et les combattants maï-maï reste soumis au risque de fractionnement du groupe de Padiri¹³⁴. Au niveau interne, il est soumis à d'importants facteurs de dissension. Ce groupe s'est établi à travers des réseaux d'appartenance tribale et perdure largement à travers ces réseaux. Bien que le groupe de Padiri soit présent au-delà des limites de Bunyakiri et qu'il ait intégré dans ses troupes des combattants d'autres tribus, les autorités du mouvement sont majoritairement des Tembos de Bunyakiri. Cette dimension tribale du mouvement tend à favoriser les expressions de contestations du leadership tembo. Par ailleurs, la discipline au sein des troupes reste limitée dû au manque de bénéfice matériel que la grande partie des combattants retire de leur position et à la faiblesse des structures de contrôle. Les relations qui existent entre les civils et les combattants sont fortement inégalitaires et largement soumises à la menace du recours à la force. *Pour vivre avec les maï-maï nous avons dû nous rabaisser. Ce qu'ils disent, nous devons l'exécuter*¹³⁵.

¹³¹ Zahar (M.-J.), «Protégés, clients, cannon fodder : civil-militia relations in internal conflict » in Chertman (S.) (ed.), *Civilians in war*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2001.

¹³² Entretien étudiants, Bukavu, 01/04/2003.

¹³³ Entretien hommes, Tushunguti, 23/04/2003.

¹³⁴ Clapham (C.), «Introduction : Analysing African Insurgencies» in Clapham (C.) (ed.), *African guerrillas*, Fountain Publishers, Kampala, 1998.

¹³⁵ Entretien «pasteur» catholique, Kando, 20/02/2003.

L'établissement de relations pacifiques entre les civils et les combattants se heurte aussi au calcul des gains que les populations ont retirés de ce soutien. L'analyse des faits montre que l'appui des populations au mouvement armé les a plus desservis qu'avantagés. Les populations ont été inquiétées par les militaires du RCD et de l'APR car elles étaient suspectées de collaboration avec l'ennemi. Le soutien matériel et humain a appauvri une population déjà fortement éprouvée par la guerre. A l'échelle de la province, la multiplication de groupes armés à dimension tribale et leur dépendance aux ressources locales ont aggravé l'insécurité, la pauvreté et les crispations identitaires. La présence de l'état-major du groupe de Padiri à Shabunda constitue un facteur de tensions entre les civils regas et tembos. L'augmentation de l'insécurité a renforcé l'enclavement des territoires ruraux, la baisse des échanges commerciaux et des activités agricoles, les difficultés d'accès aux soins de santé et à l'éducation.

Redéfinition de l'espace social dans le conflit

La guerre est généralement analysée comme un phénomène destructif. Il ne convient pas ici de nier cette dimension mais plutôt de révéler, au-delà de cette action destructrice, les évolutions et innovations sociales nées du conflit¹³⁶. L'analyse de ces évolutions se fera à travers l'analyse des relations sociales et non des catégories sociales. Ce choix se justifie par la volonté de montrer la fluidité des rôles sociaux, les stratégies d'adaptation et de réajustement et de considérer les dynamiques transversales qui ont contribué à la remise en cause de l'ancien ordre social. Dans ce travail, la notion de pouvoir comme le principe régissant la gestion et la reproduction sociale seront centraux.

L'enquête a révélé trois dimensions sociales ou identitaires qui ont été particulièrement affectées par le conflit et plus particulièrement par l'imposition de l'autorité militaire :

- La hiérarchie sociale
- L'âge
- Le sexe

La hiérarchie sociale

L'étude de la structuration politique du mouvement maï-maï à Bunyakiri a montré la prise de distance des autorités militaires vis-à-vis des anciennes autorités et notamment des chefs coutumiers. Toutefois, si la prise de distance avec les leaders politiques s'est affirmée de façon radicale, les rapports existants entre combattants et chefs coutumiers sont plus ambigus et s'inscrivent dans un conflit de pouvoir datant de la colonisation.

La légitimité des chefs coutumiers ?

Traditionnellement, le pouvoir en milieu rural était exercé par les autorités coutumières. Le chef coutumier (Mwami) remplissait les fonctions de chef politique garant de la coutume au sein d'un espace géographique appelé chefferie. Il était le représentant de la communauté, responsable de la gestion de son entité (notamment le prélèvement des taxes) et de la justice coutumière (le respect des règles coutumières, la distribution des terres, les relations inter-familiales comme la dot, le mariage et le divorce). Le Mwami était assisté dans ses tâches et prises de décision par des conseillers regroupés au sein de la cour royale.

L'analyse du pouvoir du Mwami pendant le conflit s'ouvre sur un paradoxe. Les populations enquêtées déclarent que le chef coutumier est la personne la plus influente au niveau local et en même temps, elles jugent que le pouvoir militaire

¹³⁶ Duffield (M.), « Post-modern conflict: warlords, post-adjustement states and private protection », in *Civil wars*, Frank Cass Journals, Oxford, vol. 1, Spring 1998.

a privé le chef de son pouvoir. Cette contradiction peut s'expliquer par le fait que le chef a perdu son pouvoir d'action face à l'autorité militaire mais conserve son prestige et sa légitimité. La perte du pouvoir du chef est perçue par les populations comme une situation temporaire qui résulte de la désorganisation liée au conflit. Il reste le point de référence de l'ordre traditionnel et plus encore de l'ordre antérieur au conflit bien que son pouvoir était, depuis la colonisation, déjà sérieusement affecté.

La diminution du pouvoir du chef est liée aux contingences de la guerre notamment la pauvreté et le déplacement. Les chefferies sont sans recette car les taxes prélevées auprès de la population sont en quasi totalité destinées aux combattants et les recettes restantes ne suffisent pas à rémunérer le personnel de la chefferie. De plus, bien souvent, les bureaux de chefferie ont été détruits et pillés. L'autorité et les ressources du chef sont liées à la gestion de sa terre et des communautés qui habitent cette terre. Le déplacement des populations comme des coutumiers va déposséder le chef de son statut en l'éloignant de ses terres et de ses populations.

D'autre part, l'impuissance du chef est liée à des stratégies de maîtrise et d'accaparement du pouvoir développées par les groupes armés. La forme de cette neutralisation du pouvoir coutumier par les autorités militaires a évolué avec le conflit. Elle est passée d'un système de répression à un système de domestication. Lorsque le territoire était placé sous le contrôle de l'APR et du RCD, des opérations ont été menées afin de neutraliser le chef. Certains chefs ont été assassinés tandis que d'autres ont été maintenus en détention comme le chef Nakalonge de Kalonge. Les violences contre les chefs coutumiers sont décrites par les populations comme une atteinte à l'identité de leur communauté. Les relations des autorités coutumières avec les milices tels que les maï-maï sont plus équivoques. Les enquêtes montrent que les chefs coutumiers ont participé au recrutement des combattants, à la diffusion des discours de propagande et à l'organisation de la collecte de la ration des militaires. D'autre part, les pratiques mystiques sont partiellement l'héritage du système coutumier.

Le groupe armé Katuku représentait un danger pour le maintien du pouvoir du chef car il lui faisait concurrence. Parallèlement, il était une force de résistance utile pour la défense des intérêts locaux et notamment la préservation de l'autorité coutumière mise à mal par le renforcement des élites administratives et économiques. Toutefois, la présence de chefs coutumiers à la tête du mouvement Katuku restera marginale, les milices étant perçues comme des groupes de jeunes délinquants.

L'ambiguïté liée à la tension existant entre l'origine du mouvement comme groupe de défense des intérêts locaux et la volonté de s'émanciper de l'autorité locale trouvera une réponse dans la mise en place d'un système de « domestication du chef ». Les autorités maï-maï mettent en place un système de mise sous tutelle du pouvoir coutumier. Le chef devient l'organe exécutif du pouvoir militaire. Il remplit ses fonctions mais les décisions sont prises par les autorités militaires. D'autre part, il est reconnu en fonction de son allégeance au mouve-

ment et doit suivre la formation politico-militaire des maï-maï pour pouvoir exercer comme chef. Pour la gestion des entités sous leur contrôle, les maï-maï s'appuient sur les structures traditionnelles comme organes bénéficiant d'une légitimité populaire et d'une organisation fonctionnelle. *Les maï-maï s'ingèrent dans l'administration où ils imposent des taxes que les coutumiers prélèvent et, le lendemain, les militaires viennent prélever la même taxe*¹³⁷.

Parallèlement à cette reconnaissance de la légitimité du pouvoir coutumier, les populations dénoncent les abus de pouvoir des chefs coutumiers, la corruption de la justice coutumière et l'implication des chefs dans les conflits. Pour conserver leur position et s'assurer des ressources pour vivre, les chefs ont rejoint la politique en se ralliant à l'un ou l'autre groupe en conflit. Si les populations ne condamnent pas le fait que beaucoup de chefs aient fui à cause du conflit, considérant que leur position de chef les exposait particulièrement aux groupes armés, la prise de parti des chefs dans le conflit est largement dénoncée.

Le conflit va permettre à de nombreux prétendants au trône de s'arroger une parcelle de pouvoir. Chefs légitimes et prétendants s'appliquent à gagner les faveurs des groupes en conflit pour asseoir leur pouvoir. A Kalonge, depuis la période de Mobutu, la famille royale est divisée par un conflit d'héritage qui continue à faire des victimes. Les familles vont utiliser les groupes armés pour discréditer leurs adversaires en les accusant de collaborer avec l'ennemi.

Cette lutte pour le pouvoir a conduit dans bien des chefferies à la duplication des chefs : un chef proche du RCD et un chef proche des maï-maï. Ce phénomène de duplication des chefs est la radicalisation d'une situation antérieure au conflit. Le statut de chef est un statut héréditaire, cependant il n'existe pas de critères indiscutables dans le choix de l'héritier. Les gardiens de la coutume et les Sages choisissent l'héritier en fonction de la place dans la fratrie mais aussi en fonction des éventuelles consignes laissées par feu le chef et les capacités des prétendants au trône à gouverner. La subjectivité de la « capacité à gouverner » et parfois l'imprécision des consignes testamentaires ont fait que dans beaucoup de chefferies, l'autorité coutumière est contestée.

Le phénomène de duplication des chefs et l'exil forcé de beaucoup d'entre eux ont favorisé l'installation de chefs intérimaires. Ces intérimaires vont se succéder au rythme des changements de pouvoir. N'ayant pas de responsabilité morale vis-à-vis des populations et sachant leur pouvoir limité dans le temps, ces chefs ont souvent profité de leur nouvelle fonction pour s'enrichir sur le dos de la population.

L'alliance des chefs avec le RCD est présentée par la population comme la plus grande déloyauté à leur communauté et à leur statut de chef car le RCD est largement considéré par les populations comme l'agresseur. A l'inverse, l'alliance du chef avec le mouvement maï-maï est souvent soutenue. Cette position est liée à la popularité du mouvement maï-maï mais aussi au fait que les chefs ayant

¹³⁷ Entretien coutumiers, Nyamirwa, 13/04/2003.

rejoint les maï-maï ont souvent été amenés à se déplacer avec leur population et à demeurer dans des milieux proches du lieu d'exercice de leur pouvoir. Dans une certaine mesure, le fait que certains chefs aient rejoint le mouvement maï-maï a même contribué à réhabiliter l'autorité traditionnelle. *Les chefs coutumiers qui sont partis avec le RCD n'ont pour le moment aucune crédibilité; par contre, ceux qui sont restés avec la population sont toujours très écoutés*¹³⁸.

L'enjeu foncier dans la guerre

L'accès à la terre est un enjeu primordial en milieu rural. La question foncière recouvre une dimension économique mais aussi politique, sociale et identitaire. Traditionnellement, la terre était une propriété collective, elle appartenait à l'ensemble de la communauté. Le Mwami comme chef de la communauté était en charge de la répartition des terres. Chez les Tembos, la terre n'était pas sous la seule autorité du chef coutumier mais s'inscrivait dans un système complexe de dépendances et d'interactions¹³⁹. En échange du droit d'usage de la terre, le paysan devait la loyauté au chef et le paiement d'un tribut. Ce système de droits et d'obligations permettait de préserver l'autorité du chef mais aussi d'assurer la sécurité économique et l'intégration sociale des paysans¹⁴⁰.

L'importance de l'enjeu foncier a imposé le contrôle de l'accès à la terre comme une source de conflit. Les luttes et les violences liées à la question foncière ne sont pas un phénomène nouveau. Les royaumes post-coloniaux étaient sujets à des guerres de conquêtes et d'annexions. Toutefois, bien que ces conflits ne soient pas nouveaux, la colonisation leur a donné une dimension nouvelle. Dans les anciens royaumes, ces conflits s'inscrivaient dans les limites du système traditionnel. S'ils pouvaient remettre en cause le tracé de la limite d'une chefferie ou le domaine de pouvoir d'un chef, ils préservaient l'autorité coutumière. La colonisation et dans sa suite le régime patrimonial de Mobutu bouleverseront cet ordre traditionnel en vassalisant le pouvoir coutumier à l'autorité de l'Etat et au droit positif.

L'administration coloniale s'appuiera sur le système traditionnel en désignant le chef coutumier comme le représentant local de l'Etat. Cependant, afin de centraliser la gestion administrative et de contrôler les chefs coutumiers, les autorités coloniales décideront d'une série de réformes. Ils procéderont à un *(re)aménagement du statut des entités politiques traditionnelles et des chefs indigènes*¹⁴¹ en regroupant des chefferies jadis autonomes ou en divisant des territoires jadis confondus. Les espoirs et les promesses de l'indépendance favoriseront

¹³⁸ Entretien avec étudiants batembo, Bukavu, 01/04/2003.

¹³⁹ Mugangu (S.), «Foncier et politique dans le Kivu montagneux : une perspective générale», article non publié, 2004.

¹⁴⁰ Vlassenroot (K.), « Land and conflict: the case of Masisi » in Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.) (eds), *Conflict and social transformation in Eastern DR Congo*, Academia Press, Ghent, 2004.

¹⁴¹ Mugangu (S.), «Foncier et politique dans le Kivu montagneux : une perspective générale», article non publié, 2004.

l'expression des réclamations liées au découpage territorial hérité de la colonisation. Ces mécontentements s'exprimeront parfois de façon violente. A Fizi en 1964, une des origines de la rébellion Simba (ancêtre du mouvement maï-maï de Fizi) est la contestation du projet de loi portant création de la province du Kivu central¹⁴². Les autorités traditionnelles souhaitaient le rattachement du territoire au Nord-Katanga afin de refaire l'unité du peuple bembe, tandis que les cadres politiques du MLC (Mouvement de Libération du Congo), craignant le renforcement de l'autorité coutumière, militaient pour le rattachement au Maniema. Le découpage administratif hérité de la colonisation est encore aujourd'hui un facteur de tension. A Bunyakiri, les élites tembos dénoncent le fait que ce découpage les a placés sous la tutelle du chef havu. Depuis l'indépendance les autorités politiques et coutumières réclament la création d'un territoire autonome. Cette revendication, bien qu'elle n'appartienne pas au discours « officiel » du mouvement maï-maï de Bunyakiri constitue une des bases de la popularité de ce mouvement. Pour les populations, le groupe maï-maï de Padiri a permis leur reconnaissance et la création du territoire de Bunyakiri en affirmant la force du peuple tembo.

Alors que le système foncier traditionnel était basé sur la propriété collective, la colonisation introduira un nouveau système d'accès à la terre. Les terres vacantes deviennent propriété étatique et l'Etat introduit un système d'enregistrement des terres et d'accès à la propriété privée. En 1973, Mobutu promulguera la loi de Bakajika¹⁴³. Cette loi proclame que toutes les terres (vacantes et occupées) appartiennent de fait à l'Etat. L'accès à la propriété terrienne est dépendant de l'achat d'un titre foncier. L'Etat peut s'approprier les terres sans titre pour les revendre à des privés. Cette mesure entraînera un changement radical dans le paysage rural. Les élites influentes, puissantes et riches (souvent urbaines) s'accaparèrent des terres au détriment des petits paysans incapables de payer le titre foncier ou simplement pas informés. Ces transactions foncières se feront avec l'aide des autorités coutumières chargées de la vente des terres. En mettant en cause le système traditionnel de propriété collective, la loi de Bakajika remettra aussi en cause le système de succession foncière et la sécurité qu'elle apportait aux familles paysannes. La saisie des terres et la pression démographique laisseront de nombreuses familles et plus encore des jeunes sans ressources économiques et privés du statut social attaché à ce lien foncier. Ces jeunes ruraux laissés-pour-compte constitueront la base de recrutement des groupes armés. La margi-

¹⁴² Verhaegen (B.), *Rébellions au Congo : Tome 1*, Bruxelles, CRISP, 1966.

Mugangu (S.), « Foncier et politique dans le Kivu montagneux : une perspective générale », article non publié, 2004.

¹⁴³ Pottier (J.), « Emergency in Ituri, DRC: Complexity, Land and Other challenges in Restoring Food Security », paper presented at the workshop *Food Security in Complex Emergencies: Building policy Frameworks to Address Longer-Term Programming Challenges*, FAO international, Tivoli, 23-25 September 2003.

nalisation socio-économique de nombreux jeunes ruraux tend à expliquer la concentration de ces groupes dans les milieux ruraux.

Le conflit de Masisi illustre de façon funeste les effets de cette recomposition des rapports fonciers sur l'équilibre des pouvoirs au niveau local. En vendant les terres à des élites majoritairement urbaines et absentes, les chefs se sont privés de leur source de pouvoir. A l'annonce des élections, les chefs coutumiers nandes et hundes craignant de perdre leur autorité se coaliseront. Ensemble ils militeront contre l'obtention de droits politiques des populations banyarwandas. Cette cristallisation du conflit dans l'opposition autochtone et allogène est liée au fait que la grande partie de cette nouvelle élite économique est issue de la tribu banyarwanda (d'origine rwandaise) qui est aussi majoritaire en Masisi. La reconnaissance de leurs droits politiques risquait donc de les voir s'imposer comme nouvelle autorité politique au détriment des autorités coutumières nande et hunde. En 1993, en Masisi, les coutumiers s'allieront à ces jeunes exclus pour s'opposer à ces nouvelles élites foncières. De jeunes tembos rejoindront alors le mouvement Katuku.

L'alliance de ces jeunes avec les autorités coutumières ne doit toutefois pas laisser penser que les coutumiers et les combattants maï-maï défendent des intérêts communs. En effet, l'imposition de l'autorité des jeunes militaires verra la subordination des chefs coutumiers à cette autorité armée voire leur mise à l'écart. En apparence, les coutumiers sont toujours les autorités de référence dans l'accès à la terre mais dans les faits, leurs décisions sont subordonnées à l'autorité militaire.

Comme l'enjeu foncier représente un enjeu primordial pour le pouvoir coutumier, il s'avère être aussi une ressource fondamentale pour la pérennisation et l'évolution du mouvement maï-maï. Le contrôle du territoire représente pour ces groupes un intérêt militaire évident : assurer leur présence sur un territoire géographique et empêcher les avancées de l'ennemi. Cet enjeu militaire est aussi le fondement idéologique du mouvement : garantir l'intégrité du territoire. Par ailleurs, la dépendance des maï-maï aux communautés locales les a contraints à accroître leur espace de contrôle pour développer le nombre de leurs troupes. Les communautés locales sont le lieu de recrutement de nouveaux combattants comme leur source de ravitaillement. L'expansion du contrôle territorial a aussi été favorisée par la volonté des différentes factions maï-maï d'accroître leur contrôle sur l'exploitation minière. L'expansion du territoire contrôlé par le groupe de Padiri répond aussi à des ambitions politiques au niveau national. La reconnaissance nationale, voire internationale, de Padiri dépend de sa visibilité. L'étendue du territoire reconnu sous son contrôle est l'un des facteurs qui donne une visibilité à son groupe. Toutefois, cette volonté d'extension se heurte aux limites tribales. Les mouvements maï-maï ont recruté prioritairement leurs combattants selon des affiliations ethniques. La catégorisation de ces groupes selon des appartenances ethniques et les préférences tribales dans l'obtention de postes à responsabilité réduisent les capacités de ces groupes à susciter l'adhésion des populations au-delà des limites d'installation de leur communauté tribale.

Pratiques coutumières et pratiques mystiques

Le territoire représente un espace politique et économique mais aussi un espace symbolique et culturel dont le chef est le principal garant. Les pratiques mystiques liées au pouvoir coutumier ont été dénaturées par leur utilisation par les maï-maï. Au commencement du mouvement, les chefs traditionnels bénissaient les combattants avant un affrontement. Suite à cela, certains chefs ont été accusés par leurs pairs d'avoir vendu de manière officieuse leurs secrets aux maï-maï. *Plusieurs des pratiques des maï-maï appartiennent à la coutume et avant de faire ces pratiques, ils vont sur la tombe d'un grand chef. Au début du mouvement, ils utilisaient la musique de l'initiation dans les affrontements et demandaient des conseils aux coutumiers. Aujourd'hui, ils connaissent déjà tous les conseils*¹⁴⁴. L'utilisation de rites appartenant à la coutume tembo permet aux militaires tembos, majoritaires à la tête du mouvement de Padiri, de garder certaines pratiques secrètes vis-à-vis des combattants maï-maï non-tembos et de leurs alliés hutus rwandais. *Certaines pratiques sont réservées aux Tembos, si les Hutus connaissaient le secret de la coutume, ils pourraient les utiliser contre les maï-maï*¹⁴⁵.

Parallèlement à ces usages hérités du pouvoir coutumier, les maï-maï ont développé des pratiques syncrétiques de magie et de divination. Ces rites syncrétiques mêlent pratiques coutumières tembos, emprunts à la coutume d'autres ethnies et pratiques de « résistants ». Ces pratiques dites de « résistants » font référence à une pratique rituelle commune à toute l'Afrique équatoriale (le mouvement mau-mau au Kenya, les maji-maji en Tanzanie, la rébellion des Simbas des années 1964-1967 ou actuellement la LRA ougandaise) mais aussi occidentale (le RUF en Sierra Leone ou certaines factions armées au Libéria). Le rite qui a donné son nom au mouvement kenyan, tanzanien et congolais et que l'on retrouve aussi dans les autres mouvements précédemment cités, est une pratique qui permet de rendre invulnérable. Elle consiste à s'asperger d'une eau¹⁴⁶ magique possédant la qualité de protéger des balles et de rendre invulnérable. Les maï-maï alors Katuku ont été initiés aux fétiches de l'invulnérabilité par deux commandants de la rébellion muléliste, un homme du Katanga et un autre de Kisan-gani¹⁴⁷. Les pratiques magiques utilisées par les maï-maï sont très proches de celles utilisées par les Simba dans le territoire de Fizi en 1964. Cependant, Verhaegen note que les rites et les pratiques magiques utilisés par les Simbas à Fizi consistaient à donner aux combattants une identité distincte de leur identité de civil. Verhaegen parle d'une *caste fermée, étrangère et hostile aux civils* qui par de nombreux aspects s'apparentent aux sociétés secrètes traditionnelles¹⁴⁸.

¹⁴⁴ Entretien Coutumiers, Hombo, 04/04/2003.

¹⁴⁵ Entretien Coutumiers, Nyamirwa, 13/04/2003.

¹⁴⁶ Le terme maï-maï est la forme congolaise du mot swahili maji signifiant «eau».

¹⁴⁷ www.congo-mai-mai.net

¹⁴⁸ Verhaegen (B.), *Rébellions au Congo : Tome 1*, Bruxelles, CRISP, 1966.

Au fur et à mesure que le mouvement s'émancipe vis-à-vis de l'autorité coutumière, les rites propres au mouvement se développent, favorisant au sein de chaque groupe maï-maï la formation d'un corpus spécifique. *Les maï-maï ont développé leurs propres pratiques. Les recettes évoluent suivant les révélations*¹⁴⁹. Le bureau six chargé des pratiques occultes au sein du mouvement maï-maï rassemble les docteurs qui préparent les remèdes traditionnels et les fétiches d'invulnérabilité. Ces recettes sont protégées par l'obligation du secret. Les enfants-soldats sont utilisés pour garder ces fétiches. Parallèlement, les maï-maï utilisent des pratiques divinatoires qui leur permettent de lire le futur et qui les aident ainsi à orienter leurs actions. Les pratiques de divination sont réservées aux docteurs « gri-gri » et aux commandants militaires.

Les rites pratiqués par les maï-maï ont d'abord une dimension sociale. Ils permettent de renforcer la cohésion du groupe en le dotant d'un système de rites et de règles qui régissent les relations des combattants entre eux et avec l'extérieur. Ces pratiques mystiques ont aussi une dimension psychologique. Les fétiches d'invulnérabilité aident les combattants à dépasser leurs peurs. Dans son article sur le mouvement maï-maï, Emmanuel Lubala Mugisho avance l'argument que ces pratiques permettent de pallier le manque de formation politique et militaire des combattants. *Les rites d'initiation et d'immunisation apparaissent comme un palliatif indispensable pour un besoin psychologique et individuel et des interdits pour la cohésion, la discipline et la bonne marche de la troupe*¹⁵⁰. Ces pratiques sont le plus souvent associées à des drogues ayant des effets hallucinogènes et anesthésiants donnant l'impression de décupler les forces. Les pratiques mystiques sont aussi utilisées pour initier les nouvelles recrues à la violence. Pour déshumaniser l'adversaire et enlever toute pitié aux combattants, les maï-maï comme d'autres groupes armés en RDC¹⁵¹ pratiquent dans les faits ou symboliquement l'anthropophagie¹⁵². *Si les chefs peuvent entrer en dialogue avec le RCD, moi et les autres kadogo*¹⁵³ *nous ne pouvons pas être d'accord parce que dans nos pratiques, il nous arrive d'y mélanger les cendres des os des rwandais. Or dans le RCD il y a des rwandais*¹⁵⁴.

¹⁴⁹ Entretien avec chefs coutumiers, Nyamirwa, 13/04/2003.

¹⁵⁰ Lubala Mugisho (E.), « L'émergence d'un phénomène résistant au Sud-Kivu » in *L'annuaire de l'Afrique des Grands Lacs 1999-2000*, L'Harmattan, Paris, 2000.

¹⁵¹ Un rapport du Secrétaire Général des Nations-Unies daté du 21 février 2003 mentionne que des témoins oculaires ont signalé des cas de mutilation suivis d'actes de cannibalisme perpétrés par les troupes du MLC en Ituri. http://www.monuc.org/downloads/13e_rapport_SG_monuc.pdf

¹⁵² Plusieurs personnes enquêtées ont fait référence à des rites cannibales pratiqués par les maï-maï tels que « manger le cœur d'un ennemi ». Il est toutefois difficile d'affirmer avec certitude la réalité de telles pratiques et son amplitude. Le cannibalisme auquel les enquêtés font référence peut être rituel (mise en scène symbolique de la disparition totale de l'ennemi et de l'assimilation de ses forces par le vainqueur). D'autres part, l'anthropophagie est attachée à l'imaginaire collectif, expression de l'horreur absolue, et les autorités militaires peuvent le mentionner pour impressionner les populations et les combattants.

¹⁵³ Mor swahili pour désigner les enfants-soldats.

¹⁵⁴ Entretien avec un enfant-soldat, Bulambika, 19/04/2003.

La structuration du mouvement maï-maï a contribué à limiter l'utilisation de ces pratiques. Sur le plan militaire, la réorganisation du mouvement s'est accompagnée d'un renforcement de l'aspect tactique au détriment des fétiches. Sur le plan politique, le désir d'acquérir une reconnaissance internationale a poussé les leaders du mouvement maï-maï à exprimer publiquement leur distance vis-à-vis de ces pratiques. *Dans chaque groupe, dans chaque corps d'armée, il y a des pratiques. Si vous voulez parler de l'invulnérabilité, il y a des techniques, des tactiques de combat que nous n'avons pas la liberté de discuter publiquement mais nous ne sommes pas fétichistes, nous sommes chrétiens*¹⁵⁵. Malgré cette position publique, la pérennisation de l'utilisation des fétiches s'explique par le fait qu'elle participe à l'identité du mouvement et continue à jouer un rôle fédérateur. Ces pratiques gardent la confiance des combattants et particulièrement des jeunes recrues dont l'une des fonctions est de garder les fétiches.

L'âge

Les jeunes sont majoritaires dans toutes les armées mais les guerres contemporaines en Afrique se distinguent par l'exceptionnelle jeunesse de leurs combattants. Cette caractéristique a des causes démographiques et des causes socio-économiques : plus de la moitié de la population du continent africain a moins de 18 ans et ce continent est le plus pauvre au monde. Le mouvement maï-maï n'échappe pas à cette tendance, les jeunes et les enfants-soldats y sont particulièrement représentés.

Mats Utas¹⁵⁶ définit la jeunesse comme la période qui marque la jonction entre le statut de l'enfance et celui de l'adulte. L'entrée dans l'âge adulte correspond à l'obtention du statut de membre à part entière dans la société où vit le jeune. L'âge d'entrée dans cette période et sa durée varient suivant le sexe, la classe sociale, le pays, l'époque, l'occupation professionnelle et plus encore suivant le parcours individuel. Le manque d'opportunité économique et la pression démographique (près de 50%¹⁵⁷ de la population congolaise à moins de 15 ans) conduisent à accroître le nombre des « jeunes » et la période de jeunesse.

La catégorie de jeune s'est aussi développée comme une catégorie politique. En RDC, ces références existent depuis les premières rébellions des années 60. La catégorie « jeunes » comme catégorie politique est largement liée à la révolte des jeunes exclus qui ne peuvent accéder au statut de membre à part entière dans la société. Lejeune, cité par Verhaegen, parle des jeunes combattants de l'APL (Ar-

¹⁵⁵ «Interview de Marcel Munga, leader du mouvement politique maï-maï» par IRIN à Kinshasa, le 10 septembre 2003.

¹⁵⁶ Utas (M.), *Sweet battlefields: Youth and the Liberian civil war*, Uppsala University, Uppsala, 2003.

¹⁵⁷ 46,8 % de la population avait moins de 15 ans en 2002. UNDP, Human Development Indications (HDI) pour la République Démocratique du Congo, Rapport 2003.

mée Populaire de Libération) au Nord-Katanga, appelé « les jeunesses », comme *une immense armée paysanne, sorte de jacquerie qui entendait régler ses comptes avec ses exploités*¹⁵⁸. Le mouvement Katuku de 1991 est défini par les maï-maï comme une résistance spontanée de la population (hommes, femmes, jeunes et vieux). Néanmoins, les jeunes désœuvrés sont rapportés comme étant très largement majoritaires. Cette tendance « jeune » s'exprime dans le conflit de génération opposant les jeunes combattants et les anciennes autorités politiques et coutumières. Les jeunes s'affirment en dehors des autorités traditionnelles et politiques, se libérant d'un système inégalitaire qui les plaçait comme « cadets sociaux ». Le manque d'opportunité sociale et économique dont souffre un nombre croissant de jeunes les privent d'accès aux symboles du statut d'adulte : profession, famille. Les jeunes hommes privés de revenus ne peuvent se marier car ils ne peuvent pas payer la dot.

Pour définir la catégorie des enfants-soldats, ce chapitre va se baser sur la définition légale, fixant l'âge minimum de recrutement dans l'armée à 18 ans¹⁵⁹.

Le phénomène des enfants-soldats exprime d'une manière caricaturale ce conflit de génération. La croyance attachée au pouvoir des enfants-soldats s'appuie sur l'idée selon laquelle *les enfants sont purs car ils n'ont pas encore connu la corruption de l'homme*¹⁶⁰. Cette notion oppose la pureté des enfants à l'« impureté » des adultes et en particulier de l'ancienne classe dirigeante, qui, selon la nouvelle autorité maï-maï, s'est corrompue dans les méandres du pouvoir. Le groupe actif à Bunyakiri se distingue non seulement par la jeunesse de ses hommes de troupe mais aussi par la jeunesse de ses chefs¹⁶¹. Le Général Padi-ri, avant son ascension à la tête du mouvement, ne s'était jamais illustré par ses actes au sein de sa communauté. Cette dynamique s'oppose aux valeurs traditionnelles de la vieillesse comme porteuses d'expériences.

Le recrutement des forces armées peut se faire de façon volontaire ou forcée. *Le recrutement (des enfants-soldats) dépend des circonstances. On en a vu certains être forcés, d'autres étaient intéressés par des commandants qui les connaissaient*¹⁶². Le recrutement forcé peut se faire de manière collective ou individuelle. Le 20 février 2000, il y a eu une importante action de recrutement. Les maï-maï ont bouclé l'ensemble des églises du territoire de Bunyakiri (à l'exception du groupement de Kalonge) pour, de force, choisir leurs nouvelles recrues. Le recrutement individuel se fait au sein des villages ou des familles. (Les maï-maï) *choisis-*

¹⁵⁸ Verhaegen (B.), *Rébellions au Congo : Tome 1*, Bruxelles, CRISP, 1966.

¹⁵⁹ Article 1 de la Convention Facultative se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés adoptée par consensus par l'Assemblée Générale des Nations-Unies, le 25/05/2000 (Convention signée et ratifiée par le gouvernement de la République Démocratique du Congo).

¹⁶⁰ Entretien administrateur du territoire, Bulambika, 20/02/2003.

¹⁶¹ Il diffère en cela des groupes de Zabuloni et de Dunia, résistants depuis la rébellion muléliste des années 60.

¹⁶² Entretien femme maï-maï, Bulambika, 21/04/2003.

sent des enfants pour remplacer ceux qui sont morts. Si dans votre famille on n'a jamais donné un militaire, on peut en choisir un chez vous¹⁶³. Face au recrutement forcé, les institutions sociales et notamment la famille se retrouvent souvent incapables de faire face aux pressions politiques et au pouvoir des armes pour protéger leurs enfants¹⁶⁴.

Le recrutement volontaire concerne les personnes qui choisissent de leur plein gré de rejoindre le mouvement. La limite entre recrutement volontaire et forcé est toutefois très ténue. Des mécanismes coercitifs indirects sont souvent utilisés pour persuader les jeunes de devenir soldats. Ces mécanismes de persuasion passent d'une part par des contacts personnels et d'autre part, par des séminaires idéologiques de mobilisation qui sont organisés par les maï-maï. Il semble que beaucoup de jeunes aient rejoint le mouvement par l'entremise d'un parent ou d'un ami. *Parfois, les maï-maï peuvent nous écouter, mais la plupart du temps, ils aiment nous entraîner dans leur groupe (...). Les enfants-soldats nous racontent leurs récits de guerre et nous demandent de rejoindre le groupe*¹⁶⁵.

En considérant la part d'incertitude autour de la notion de volontaire, il va s'agir de comprendre les motivations ou du moins les discours de justification de l'adhésion au groupe maï-maï. L'orthodoxie maï-maï justifie l'engagement dans le mouvement par l'ambition de se battre pour l'intégrité de la RDC. Il est difficile de savoir l'impact réel de cette dimension politique car l'ensemble des recrues suit une formation idéologique. Il est toutefois possible d'affirmer que de nombreux autres facteurs économiques, sociaux et sécuritaires à caractère plus individuel motivent l'adhésion au mouvement. Les difficultés de la guerre ont entraîné un plus grand individualisme. *Chacun devait trouver comment se débrouiller et les jeunes ont plus de souplesse d'adaptation*¹⁶⁶. Cette tendance a été renforcée par le manque de structures d'encadrement, de perspectives d'avenir et l'oisiveté forcée pendant les périodes d'affrontement et de déplacement.

Le développement des milices a coïncidé avec le délitement des structures économiques, politiques et sociales traditionnelles offrant aux jeunes privés de perspectives d'avenir une occupation, la reconnaissance sociale et la capacité d'assurer leur sécurité physique et celle de leur famille¹⁶⁷. Le conflit, l'augmentation de l'insécurité et la pauvreté (multiplication des groupes armés et des armes légères) imposent le choix de l'armée comme la meilleure alternative. Beaucoup de jeunes ont rejoint les maï-maï pour améliorer leurs conditions de vie et même parfois pour assurer leur survie. *Les enfants qui ont rejoint le mouvement étaient*

¹⁶³ Entretien femmes, Mae, 03/04/2003.

¹⁶⁴ D'après les personnes enquêtées, les pratiques de recrutement forcé ont diminué depuis le printemps 2002.

¹⁶⁵ Entretien jeunes, Mangaa, 17/04/2003.

¹⁶⁶ Entretien hommes, Bagana, 26/02/2003.

¹⁶⁷ Van Acker (F.) et Koen Vlassenroot (K.), « Youth and conflict in Kivu : "Komona clair" » in *The Journal of Humanitarian Assistance*, 17 January 2000.

*motivés par la nourriture car les maï-maï ne mangent pas de légumes, ils mangent de la viande tous les jours*¹⁶⁸.

Au-delà de cette logique de survie, la violence est devenue un mode d'expression et un moyen de gagner en autorité. L'environnement dans lequel évoluent ces jeunes, dominé par la guerre et la violence, a imposé l'arme et l'appartenance à l'armée comme des symboles d'autorité et de prestige. Les jeunes sont animés par « l'ambiance du mouvement » et la fierté d'être militaire¹⁶⁹. Les groupes armés n'utilisent pas seulement leurs armes pour combattre leurs ennemis mais aussi pour voler, régler leurs comptes personnels et pour exprimer leurs ressentiments contre une société qui les a exclus. *L'arme a enorgueilli les jeunes, quand ils rencontrent un adulte, ils ne se soucient pas de lui*¹⁷⁰.

Toutefois, cette reconnaissance et cette autorité restent limitées. Un enfant-soldat a avoué qu'il enviait les enfants qui pouvaient aller à l'école car lorsque la guerre se terminera, ce seront eux qui auront un travail. Les maï-maï et en particulier les enfants-soldats vivent dans des conditions très précaires. Beaucoup ne mangent pas à leur faim et n'ont pas un endroit où dormir. De plus, ces jeunes recrues sont souvent dénigrées par leurs supérieurs et soumis à des châtiments physiques et à des actes d'humiliation. D'autre part, les populations ne reconnaissent pas la légitimité de cette nouvelle autorité des jeunes. Ils condamnent la présence d'enfants-soldats dans le mouvement pour des raisons morales comme de sécurité.

Les adultes redoutent ces enfants car ils considèrent que leurs actions ne sont pas raisonnables et, en face d'eux, ils se retrouvent incapables de négocier. *Les enfants-soldats sont méchants car ils n'ont pas de formation morale et manquent de maturité intellectuelle. Les enfants ne connaissent pas la différence entre le bien et le mal*¹⁷¹.

Cette idée rejoint l'idée développée par Alcida Honwana¹⁷². Les enfants-soldats se situent dans un entre-deux situé entre le monde réel et le monde « du faire semblant ». L'enfant n'a pu acquérir le sens de la responsabilité, la capacité de distinguer le juste de l'injuste (qualités qui s'acquièrent à travers un processus d'initiation sociale) et donc n'est pas entièrement conscient du but ultime de ses actions.

Pour les parents de ces jeunes combattants, le choix de l'armée marque souvent une rupture dans les relations avec leur enfant. Souvent, les parents ne comprennent pas cette décision. *Les jeunes qui ont rejoint le maquis sont toujours en désaccord avec leurs parents. Les parents n'ont pas compris la guerre. Les vieux*

¹⁶⁸ Entretien homme, Laïlai, 25/04/2003.

¹⁶⁹ Entretien femmes, Kachiri, 06/04/2003 et entretien église, Rumondo, 15/04/2003.

¹⁷⁰ Entretien hommes, Maibano, 25/02/2003.

¹⁷¹ Entretien coutumiers, Hombo, 04/04/2003.

¹⁷² Honwana (A.), «Innocents et coupables : les enfants-soldats comme acteurs tactiques» in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n°80, 2000.

*étaient naïfs, ne savaient pas résister et les jeunes étaient des révolutionnaires*¹⁷³. Les autorités militaires les ont désinvestis de leur rôle d'éducateur. *Nous avons peur de nos enfants qui sont dans l'armée*¹⁷⁴.

Les relations entre les jeunes maï-maï et les autres jeunes sont, quant à elles, marquées par une relation d'attirance-rejet. Les combattants ont la capacité de s'imposer par la force et les jeunes civils les craignent. Les jeunes garçons ont peur d'être enrôlés dans les groupes armés et les filles d'être prises comme femme. Parallèlement, beaucoup de jeunes civils, des élèves, ont exprimé leur souhait de rejoindre le groupe armé si les affrontements reprenaient, expliquant cette position par le fait qu'ils voulaient défendre leur territoire.

Le sexe

Les femmes sont largement minoritaires dans le processus de guerre comme de paix en RDC et ne sont souvent visibles que comme victimes de ce conflit. Au-delà de leur statut de victime, il va s'agir ici de regarder les stratégies que les femmes ont développé pour gérer leur quotidien.

Militaires et pratiques misogynes

En RDC, la femme est considérée par la norme sociale et par la loi comme subordonnée à l'homme. Culturellement, la femme est placée dans un rôle subalterne, son statut social est dépendant du fait d'être mariée. D'après la coutume, l'homme est celui qui prend la décision et la femme celle qui exécute. Un proverbe tembo dit *Un orphelin qui est resté avec une femme se rassasie de nourriture mais pas de parole*¹⁷⁵. A l'homme est associé des valeurs positives d'honnêteté, de prudence, de patience qui s'opposent aux valeurs associées à la femme, la naïveté, l'orgueil, l'ingratitude et la ruse¹⁷⁶. Les structures coutumières de pouvoir sont réservées aux hommes, les femmes ne sont, par exemple, pas représentées dans les tribunaux coutumiers. Par ailleurs, dans le code de la famille congolaise, la femme est placée sous la tutelle du chef de famille : soit son père (ou celui qui en assure la fonction) soit son mari. Si la femme souhaite travailler ou même voyager, elle doit demander l'autorisation à son mari. Cette relation de subordination s'affirme aussi à travers des pratiques discriminatoires notamment dans l'accès à l'éducation. Ce phénomène est particulièrement important dans les zones rurales où la pauvreté ne permet pas de scolariser tous les enfants et qu'il y a nécessité de faire un choix. Dans la majorité des cas, les garçons sont scolarisés en priorité.

¹⁷³ Entretien administrateur du territoire, Bulambika, 20/02/2003.

¹⁷⁴ Entretien hommes, Mae, 03/04/2003.

¹⁷⁵ Bubuya Nanzindabwira Wa Namira, «Les proverbes kitembo : essai sociolinguistique», mémoire de licence, ISP/Bukavu, 1988.

¹⁷⁶ Idem.

Cette discrimination limite la participation sociale de la femme et la place sous la dépendance des hommes.

La discrimination sexuelle était la norme avant le conflit et demeure la norme. Les femmes en milieu rural évoluent dans un milieu fortement militarisé. La militarisation de la société va contribuer à renforcer les discours et les pratiques machistes et à marginaliser les femmes. *Chaque groupe justifie sa présence en disant qu'il vient nous libérer mais la victime c'est la femme*¹⁷⁷. Ces pratiques misogynes prennent différentes formes : l'exploitation sexuelle des femmes, la multiplication des cas de polygamie et la diabolisation des femmes.

Bien qu'il existe une police féminine qui s'occupe notamment du recrutement des femmes, les combattantes maï-maï sont très minoritaires. De plus, les pratiques mystiques sont marquées par l'exclusion des femmes voire la diabolisation des femmes. Les pratiques magiques maï-maï font appel à différents procédés occultes qui contribuent à renforcer le pouvoir des combattants. Cependant, la puissance créée par ces pratiques est soumise à d'autres forces qui peuvent inhiber son pouvoir. Dans le système de croyances des maï-maï, les femmes possèdent une force capable de neutraliser la puissance des combattants. Cette force attribuée aux femmes est perçue comme une puissance négative et est souvent associée à de la sorcellerie. Pour être efficace, les produits utilisés par les maï-maï dans les rites d'invulnérabilité doivent être accompagnés du respect de règles de comportement, l'une des règles fondamentales étant l'absence de tout contact avec les femmes. Les enfants-soldats (gardiens des fétiches d'invulnérabilité) refusent de passer à côté d'une femme lorsqu'ils portent l'eau sacrée. *Les enfants-soldats n'ont pas de relations avec n'importe qui. On les tient éloignés pour qu'ils restent purs*¹⁷⁸.

Le développement du mouvement maï-maï a vu la multiplication des accusations de femmes sorcières mais aussi le durcissement de la sentence. *Les maï-maï accusent les mamans d'être des sorcières et les torturent*¹⁷⁹. Le même phénomène a été relevé par Verhaegen¹⁸⁰ au Maniema en 1964 où les Simbas ont organisé des chasses aux sorcières. A Bunyakiri, certaines femmes ont été exécutées. Cette sentence de mort est une entorse à la coutume qui prévoit que la femme reconnue par le tribunal coutumier comme sorcière se repentisse ou, si elle refuse, soit chassée du village. La stigmatisation d'une femme comme sorcière est souvent l'expression de la condamnation par la société d'une femme vivant en marge des normes sociales telles les veuves qui n'ont personne pour les entretenir et qui vivent dans des conditions misérables, les célibataires sans enfants, les veuves d'au moins deux maris.

¹⁷⁷ Entretien femmes, Bitale, 10/04/2003.

¹⁷⁸ Entretien administrateur du territoire, Bulambika, 20/02/2003.

¹⁷⁹ Entretiens avec associations de femmes, Maibano, 25/02/2003.

¹⁸⁰ Verhaegen (B.), *Rébellions au Congo : Tome 2*, Bruxelles, CRISP, 1969.

Les crimes sexuels se sont imposés avec le conflit comme une norme. Le viol est particulièrement dénoncé par les populations et les organisations de Droits de l'Homme qui mettent en évidence le fait que ces actes ont été commis par tous les groupes armés et souvent avec une violence extrême¹⁸¹.

Bien que les femmes et les hommes aient été victimes du conflit, le statut de victime est particulièrement associé à ces femmes victimes de viols. Ceci peut s'expliquer par l'impact social et culturel de ce crime. Les viols ont été généralement commis à l'encontre des femmes¹⁸² mais avec l'ambition de fragiliser l'ensemble de la communauté ou de punir les populations pour l'aide réelle ou supposée apportée aux forces adverses. Les enquêtés mentionnent des cas de viols qui se sont déroulés en présence des proches de la victime. Le choix de cet acte est motivé par le fait que le viol touche à un tabou social et son utilisation a un impact important sur la cohésion de la communauté. Le viol touche la femme dans sa fonction reproductive et représente une souillure sociale.

Pour la victime, les violences sexuelles ont des conséquences au niveau physique, psychologique et social. Les rapports dénonçant les actes de viols révèlent l'extrême brutalité des auteurs, la pratique généralisée de viols collectifs, l'association du viol à des actes de torture notamment par l'utilisation d'objets lors de la pénétration et la fréquence des maladies vénériennes au sein des groupes armés. Socialement, une fille ou une femme qui a subi un viol a été personnellement déshonorée et déshonore sa famille. Une femme célibataire violée aura des difficultés à trouver un époux si le crime est connu et une femme mariée est susceptible d'être rejetée par son mari ou sa belle-famille.

La honte et la peur d'être marginalisées poussent les victimes à ne pas parler et par association, à ne pas agir. Beaucoup de femmes souffrant de problèmes physiques ou de maladies vénériennes ne reçoivent aucune aide médicale car elles craignent que chercher de l'aide ne puisse contribuer à faire connaître à l'ensemble de la communauté le crime qu'elles ont subi. Le médecin-chef de l'hôpital de Bunyakiri a constaté que peu de femmes venaient consulter pour des cas de viol alors qu'il en ait fait mention dans tous les entretiens.

Les femmes sont exposées aux viols lors d'affrontements mais aussi dans leur quotidien et, afin de se protéger, certaines femmes ont choisi de s'enfermer, évitant les lieux publics et notamment les chemins qui sont généralement empruntés par les femmes pour se rendre au champ ou au marché. Toutefois ces pratiques restent un « luxe » car dans de nombreux foyers, la femme assume seule les

¹⁸¹ Human Rights Watch, «The war within the war: sexual violence against women and girls in Eastern Congo», report, June 2002.

¹⁸² Les organisations de Droits de l'Homme ont rapporté quelques cas de viols sur des hommes mais ces cas demeurent exceptionnels. Néanmoins, il est possible de dire que le tabou social et culturel associé à l'homosexualité place les victimes de ces actes dans une situation d'extrême vulnérabilité et favorisent leur silence.

activités de survie et ne peut donc se soustraire à ces obligations sous peine de mettre en danger sa vie et celle de sa famille.

D'après les populations enquêtées, depuis le retrait de l'APR, les maï-maï ne violent plus. Cette assertion est associée à une compréhension du viol comme un acte sexuel accompli sous la contrainte d'une arme ou plus généralement de la violence physique et le plus souvent associé à des actes de barbarie. Toutefois, si le terme viol est utilisé dans un sens plus large, tout acte sexuel accompli sous la contrainte, il est possible d'identifier des cas de viol à Bunyakiri dans la période de cette enquête. *Les filles ont peur d'être prises de force comme femme par les maï-maï*¹⁸³. Certains maï-maï utilisent la menace verbale ou leur position comme autorité armée pour persuader les femmes d'avoir des relations sexuelles avec eux. *Si tu refuses une fois d'aller avec un militaire, la fois d'après on te prend de force*¹⁸⁴. Ces pratiques favorisent le développement d'une exploitation sexuelle des femmes socialement admise. Un jeune maï-maï¹⁸⁵ expliquait que pour se choisir une femme, il lui suffisait d'aller au marché et de pointer du doigt une fille.

La recomposition de l'espace familial

La guerre a provoqué la séparation de beaucoup de couples et l'augmentation du nombre des femmes veuves. Cette situation est due aux déplacements des populations mais aussi au fait que les hommes ont rejoint le mouvement maï-maï. *Tous les maï-maï qui étaient mariés avant d'être militaires ont abandonné leur première femme. Dans leurs déplacements, ils ont rencontré d'autres femmes. Les femmes abandonnées vivent bien que leur mari soit commandant mais restent liées à leur mari à cause de la soumission et de la peur*¹⁸⁶.

La peur liée à la menace d'affrontements et la suspicion née des divisions partisans au sein des communautés ont contribué au développement de pratiques d'isolement et à l'affaiblissement des liens de solidarités communautaires. Les populations relèvent que, dans bien des cas, le conflit a favorisé le chacun-pour-soi. *Chacun fuyait là où le conflit le trouvait, le mari partait d'un côté et la femme de l'autre*. Les traumatismes liés au conflit (pillages, tortures, viols, etc.) et la pauvreté ont renforcé cette tendance et entraîné la dégradation des relations au sein des couples, l'incompréhension, la baisse du respect comme de la confiance.

La pauvreté et le manque de perspectives économiques ont favorisé le développement des unions par intérêts, des mariages précoces et de la prostitution, pratiques concourant à la chosification de la femme et aux abus sexuels. *Certaines femmes ont quitté leur mari pour rejoindre un militaire. Les femmes justifient ce*

¹⁸³ Entretiens jeunes, Nyamirwa, 13/04/2003.

¹⁸⁴ Entretiens femmes, Hombo, 04/04/2003.

¹⁸⁵ Rencontre combattant maï-maï, Nyamirara, 03/04/2003.

¹⁸⁶ Entretien originaire de Waloa-Luanda, Goma, 15/03/2003.

*choix comme un moyen d'assurer leur défense*¹⁸⁷. Pour les jeunes filles comme pour les jeunes garçons qui ont rejoint le mouvement maï-maï, ce choix représente la meilleure alternative. Lors d'un entretien, une jeune fille déclarait que pour certaines de ses amies qui étaient avec des militaires, il était impossible de retourner à présent avec un civil. « Se marier » avec un militaire permet, dans une certaine mesure, de bénéficier de la protection physique et matérielle associée à la position de leur mari. Une femme de militaire bénéficie de la ration alimentaire donnée par les populations aux militaires et peut avoir accès au butin de guerre. La crainte des civils vis-à-vis des militaires et l'utilisation de cette menace par les femmes leur permettent de profiter de certains avantages comme par exemple d'accéder gratuitement aux soins médicaux ou aux transports. Enfin, les femmes des maï-maï peuvent bénéficier et faire bénéficier leur famille de la protection physique apportée par les groupes armés.

Ce statut est toutefois très incertain, les militaires étant amenés à se déplacer régulièrement et à changer régulièrement de femmes. Par ailleurs, la protection offerte par les maï-maï à leur famille n'est valable que dans un contexte protégé où ces familles ne risquent pas d'être la cible des groupes armés opposés.

Les répercussions économiques et sociales

Le déséquilibre existant entre les femmes et les hommes dans la distribution de la charge du travail existait avant le conflit mais s'est renforcé avec celui-ci. Le conflit a fortement déstabilisé l'agriculture à caractère commercial, traditionnellement réservé aux hommes (les plantations de palmiers à huile, le thé, le café, la quinine) pour imposer l'agriculture vivrière, activité des femmes, comme principale source de revenu des familles mais aussi comme principale source de ravitaillement des militaires. De plus, la multiplication des séparations conjugales a renforcé la femme dans son rôle de responsable de famille assumant souvent seule l'éducation des enfants.

La guerre a marginalisé les hommes civils. Leur « neutralité » les rendait suspect aux yeux des différents groupes armés et les exposait particulièrement aux actes de tortures. Cette situation a poussé beaucoup d'hommes à fuir, souvent sans leur famille, pour assurer leur propre protection. Le retrait des troupes de l'APR en octobre 2002 permettra le dépassement d'une division stricte entre partisans et opposants. Cette évolution sera un facteur essentiel du retour des populations déplacées.

Néanmoins, à leur retour dans leur communauté, les hommes civils se retrouvent désœuvrés, appauvris et incapables d'assumer leur rôle de chef de famille. Les maris ont perdu leur autorité face à des enfants en armes et se retrouvent impuissants devant la souffrance de leur famille. *L'homme qui est le grand respon-*

¹⁸⁷ Entretien coutumiers, Maibano, 25/02/03.

*sable est dépourvu de moyens pour soutenir sa famille*¹⁸⁸. Cette situation a conduit les femmes comme les enfants à déconsidérer ces hommes. *Certaines femmes ne respectent plus leur mari car il est incapable de les nourrir et de les vêtir. Une femme peut passer 5 mois sans que le mari ne ramène 10 fc à la maison. Le mari est alors obligé de se soumettre et pour un petit rien, ça chauffe*¹⁸⁹.

Pour les populations enquêtées, l'éducation des enfants est la responsabilité de la famille, de l'école, de l'église et de l'institution coutumière. La guerre et les déplacements entraîneront la fermeture de ces structures et/ou l'arrêt de leurs activités, l'éducation demeurant à la charge unique des femmes.

Comme les hommes se sont retrouvés incapables d'assumer pleinement leur rôle de chef de famille, les femmes assument avec de grandes difficultés leur rôle de parents. *Dans la forêt, les enfants se comportaient comme des fous, des sauvages. Les enfants n'avaient plus d'éducation*¹⁹⁰. La pauvreté, le manque d'encadrement et de perspectives d'avenir ont entraîné la baisse de respect des enfants vis-à-vis de leurs parents. L'éducation familiale a diminué au profit des influences extérieures. La circulation des militaires et des armes dans l'entité semblent avoir un impact important sur les esprits des plus jeunes. *Il est difficile d'éduquer les enfants car ils copient les militaires*¹⁹¹. *Pendant les périodes d'affrontement, les enfants faisaient des jeux de guerre. Les enfants avaient fabriqué des jouets en forme d'arme et s'improvisaient comme commandant ou comme escorte*¹⁹². De nombreux jeunes ont développé en dehors des cadres traditionnels d'encadrement des stratégies individuelles d'adaptation à la situation. Ils se sont tournés vers les acteurs capables de leur donner une perspective d'avenir et de répondre à leurs ambitions (et cela souvent sans le consentement de leur famille). Les filles se marient, souvent précocement et sans dot, et les garçons rejoignent les groupes armés.

Ironiquement, le conflit a entraîné une émancipation des femmes. D'un point de vue conjugal, le conflit a multiplié les cas de femmes séparées de leur mari (par obligation mais aussi parfois par choix) et d'un point de vue économique, les femmes ont souvent dû assumer seules la charge de leur famille. *La femme a compris qu'elle peut se débrouiller même si l'homme n'est pas là*¹⁹³. L'émancipation de la femme semble toutefois agir en négatif en la rendant plus dépendante qu'indépendante. L'émancipation économique et conjugale des femmes a contribué à augmenter leur charge de travail et leurs responsabilités.

¹⁸⁸ Entretien femmes, Kachiri, 06/04/2003.

¹⁸⁹ Entretien femmes, Bitale, 10/04/2003.

¹⁹⁰ Entretien hommes, Bagana, 26/02/2003.

¹⁹¹ Entretien femmes, Hombo, 04/04/2003.

¹⁹² Entretien femmes, Mae, 03/04/2003.

¹⁹³ Entretien administrateur du territoire, Bulambika, 20/02/2003.

Conclusion

Ce chapitre sur la redéfinition de l'espace social dans le conflit a mis en évidence les stratégies et les tactiques des acteurs locaux pour survivre en temps de guerre et s'adapter face à des situations de grande instabilité. Les enquêtes mettent en lumière des tactiques de ré-appropriation des structures économiques et politiques locales par les acteurs locaux. Il permet d'établir la diversité des stratégies et des compétences de ces acteurs. Des jeunes hommes se sont construits une identité sociale et économique dans le statut de combattant. Des jeunes femmes ont gagné une certaine sécurité matérielle et physique en « épousant » ces jeunes combattants. En majorité, les autorités coutumières et administratives ont tenté de préserver leur position en gagnant les faveurs des groupes armés. En réduisant les opportunités économiques des hommes civils, la guerre a contraint de nombreuses femmes à assumer les tâches et responsabilités de chef de famille.

Les avancées du processus de paix en RDC amènent à réfléchir sur les potentialités de voir ces innovations sociales se pérenniser en temps de paix et l'impact de ses tactiques de survie sur le long-terme. La création de l'armée d'union nationale et la mise en place de programme de DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) constituent les fondements d'un processus qui devrait voir l'intégration des jeunes combattants maï-maï dans l'armée régulière congolaise ou leur réinsertion dans la vie civile. Toutefois, le processus de réinsertion dans la vie civile se heurte au manque d'opportunité économique dans le milieu rural. Ces jeunes vont ressentir avec une acuité particulière ce manque de perspective économique car leur statut de combattant les a habitués au gain facile. Ce statut a aussi contribué à donner une identité sociale à des jeunes qui en étaient privées¹⁹⁴. Le maintien de foyers insurrectionnels à Fizi depuis les années 60, foyers qui en temps de paix se sont reconvertis dans le commerce des ressources naturelles, atteste de cette difficile transition de combattant à civil. Pendant le conflit, de nombreux chefs coutumiers ont préservé leur position en s'alignant derrière la position du groupe dominant, RCD, APR ou maï-maï. Le développement de relations d'intérêts procède de logiques antérieures au conflit. La colonisation a affaibli le pouvoir du chef en le plaçant en concurrence avec d'autres systèmes de pouvoir, notamment le système étatique. Cette mise en concurrence avec des autorités qui souvent le dominent poussera le chef à s'allier à ces autorités. L'implication des chefs coutumiers dans la vente des terres leur a permis de renforcer leur pouvoir (au moins financier) en s'alliant aux nouveaux grands propriétaires fonciers mais les ont éloignés de leur base, les petits paysans. Durant la guerre, les alliances par intérêt ont permis au chef de survivre mais ont en retour considérablement amoindri son autorité et sa légitimité aux yeux des popula-

¹⁹⁴ Jourdan (L.), « Being at war, being young: violence and youth in North-Kivu » in Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.) (eds.), *Conflict and social transformation in Eastern DR Congo*, Academia Press, Ghent, 2004.

tions. Les populations reprochent aux chefs coutumiers leur prise de partie dans le conflit. Le chef occupe aujourd'hui d'avantage une fonction honorifique au sein de la communauté qu'un rôle politique ou économique. Il est probable que la fin du conflit ne marquera pas de rupture avec ce phénomène d'effritement du pouvoir coutumier. Par ailleurs, la guerre a vu une participation accrue des femmes dans le secteur économique. Bien souvent, elles ont dû assumer seules l'éducation des enfants et pourvoir à leurs besoins matériels. Il est difficile de dire ce que l'après-guerre réserve à ces femmes. Toutefois, Mats Utas¹⁹⁵ fait le constat que les femmes libériennes qui se sont aussi affirmées dans la sphère économique pendant le conflit, ont pour la plupart repris leur position d'avant guerre avec la fin des hostilités. Le retour des maris dans le foyer et le redémarrage des activités économiques ont restauré les relations socio-économiques au sein des ménages. Les femmes ont retrouvé leur position de femme au foyer. Utas souligne toutefois deux phénomènes liés à la pratique des mariages par intérêt pendant la guerre. Beaucoup de femmes et de jeunes filles se sont « mariées » avec des militaires pendant la guerre. Ces militaires étaient pour beaucoup polygames et dans l'après-guerre, les mariages de jeunes filles dans des foyers polygames se sont accrus. D'autre part, le tabou sexuel attaché à l'instabilité de la relation « maritale » des femmes de militaires a conduit à les stigmatiser comme des femmes volages et à réduire leur chance de trouver un mari.

Clapham¹⁹⁶ met l'accent sur les rapports existants entre ces tactiques d'acteurs et les structures préexistantes en établissant l'existence d'un lien intrinsèque entre ce qu'il appelle les groupes insurgés et la société d'origine de ces groupes. Les mouvements armés reflètent la culture et les attitudes existantes dans leur société d'origine. Il relève le fait que dans un Etat bien structuré les mouvements insurgés sont plus disciplinés que dans un Etat faible où ils sont souvent plus fragmentés. Toutefois, la situation de crise, dont ces groupes émergent et où ils se développent, amplifient les expressions violentes et la radicalisation des tensions existantes au sein de la société. La baisse de contrôle social comme la peur et la pauvreté favorisent le franchissement des frontières du permissif. Les relations des maï-maï avec les femmes véhiculent l'idée que les femmes sont subordonnées aux hommes. Cette idée appartient au discours commun en RDC, c'est une norme sociale et même juridique. Elle est aussi présente dans le discours de nombreux religieux et appartient aux pratiques coutumières. Toutefois, le développement de comportements fortement misogynes et l'utilisation de la violence s'inscrivent au-delà des normes sociales. Ces pratiques permettent toutefois de mettre en exergue les lieux de tensions sociales. De nombreux maï-maï étaient exclus du système économique et social. Cette exclusion s'exprimait notamment par l'impossibilité de constituer la dot nécessaire pour se marier et fonder une

¹⁹⁵ Utas (M.), *Sweet battlefields: Youth and the Liberian civil war*, Uppsala University, Uppsala, 2003.

¹⁹⁶ Clapham (C.), «Introduction : Analysing African Insurgencies» in Clapham (C.) (ed.), *African guerrillas*, Fountain Publishers, Kampala, 1998.

famille. En gagnant en autorité, les jeunes combattants gagneront ce droit qui leur était refusé : avoir une femme. La pratique de la polygamie atteste de leur nouvelle position d'autorité dans la société. En effet, traditionnellement, la polygamie était l'apanage des autorités coutumières.

L'observation du phénomène maï-maï en RDC relève le lien entre le milieu rural et ces groupes. Bien qu'il existe des leaders issus du milieu urbain, ces groupes sont basés dans les zones rurales et les troupes sont presque qu'exclusivement composées de jeunes ruraux. Ce lien pose la question des causes de l'ancrage de ces mouvements dans le milieu rural. Johan Pottier¹⁹⁷ et Paul Richards¹⁹⁸ établissent un constat similaire. Pour eux, le développement des groupes armés est une réaction des jeunes exclus face aux développements de relations inégalitaires en milieu rural et notamment aux pratiques de travail forcé. En RDC, le développement de ces pratiques est lié à la privatisation de la terre et à la création de grands domaines agricoles. Ces exploitations agricoles se sont développées au détriment des petits paysans qui se sont retrouvés sans terre et à la faveur de l'utilisation de cette main-d'œuvre bon marché. Les nouveaux grands propriétaires fonciers qui verront le jour dans la suite de la loi de Bakajika perpétueront ses pratiques et développeront le système de corvée. L'exploitation des populations rurales sera facilitée par la pauvreté et la perte du lien de protection et de cohésion sociale que leur offrait le système collectif de propriété¹⁹⁹. Ironiquement, les jeunes qui se révolteront contre ce système d'exploitation ne verront pas leur situation s'améliorer. En rejoignant les groupes armés, l'insécurité sociale, économique mais aussi physique favorisera une dépendance accrue de ces jeunes combattants à un système hiérarchique. Les ressources de la guerre profitent à une minorité et beaucoup de jeunes maï-maï sont contraints à vivre dans une extrême misère et soumis aux brimades de leurs supérieurs.

¹⁹⁷ Pottier (J.), « Emergency in Ituri, DRC: Complexity, Land and Other challenges in Restoring Food Security », paper presented at the workshop *Food Security in Complex Emergencies: Building policy Frameworks to Address Longer-Term Programming Challenges*, FAO international, Tivoli, 23-25 September 2003.

¹⁹⁸ Richards (P.), « Controversy over recent West African wars: an agrarian question », occasional paper, Centre of African studies at the university of Copenhagen, Copenhagen, January 2004.

¹⁹⁹ Pottier (J.), « Emergency in Ituri, DRC: Complexity, Land and Other challenges in Restoring Food Security », paper presented at the workshop *Food Security in Complex Emergencies: Building policy Frameworks to Address Longer-Term Programming Challenges*, FAO international, Tivoli, 23-25 September 2003.

Actions locales de paix

Près de dix années de troubles et d'instabilité politique ont contraint les populations à apprendre à vivre en période de guerre. L'enquête montre les capacités des populations à survivre aux effets directs et indirects de la guerre et les actions qu'elles ont entreprises afin de s'accommoder de la présence des groupes armés.

Le conflit congolais, comme beaucoup de conflits, est marqué par un contexte politique en constante évolution et une grande confusion due à la multiplicité des acteurs et à l'inconstance des alliances. L'instabilité de la situation a obligé les acteurs engagés dans la paix à inventer et à réinventer leurs stratégies d'intervention.

Reconstruire le quotidien

Depuis 1993, Bunyakiri connaît une forte insécurité qui s'est accentuée avec les guerres successives de 1996 et 1998. Pendant ces 10 dernières années, les populations ont dû apprendre à vivre au quotidien avec le conflit.

Les guerres ont imposé à l'Est du Congo l'autorité des groupes armés et contraint les populations civiles et les combattants à cohabiter. Le groupe maï-maï a gagné son pouvoir par la force et placé les populations sous la contrainte directe des armes ou plus prosaïquement sous la menace d'un éventuel recours à ces armes. Face à l'autorité des groupes armés sur leur entité et surtout à l'utilisation de la violence comme mode de gestion, les populations de Bunyakiri et leurs leaders ont souvent adopté des stratégies de minimisation des risques²⁰⁰. Les actions menées par les populations sont le plus souvent régies par la nécessité de se protéger, protection qui peut prendre la forme de l'acceptation, de l'évitement, du secret, de la dissimulation ou encore de la fuite. Les leaders politiques conseillent aux populations d'attendre que le gouvernement de transition se mette en place tandis que les religieux demandent à leurs fidèles de suivre la parole de Dieu. *J'ai organisé des grandes réunions avec l'ensemble de la population où je demandais à chacun de rester chrétien malgré les crimes de guerre*²⁰¹.

Le chef de centre de Bulambika a, par exemple, demandé aux populations et notamment aux commerçants de ne pas se déplacer la nuit et aux populations d'aménager leurs horaires pour se rendre aux champs. Dans la majorité des entités enquêtées, il existe des systèmes d'alerte, s'il y a des menaces d'affrontements. Ces systèmes sont plus ou moins développés. A Musenyi, à la demande du chef de groupement, des maï-maï ont été réquisitionnés pour assurer la sécurité de la population des attaques des combattants hutus rwandais installés dans le parc de Kahuzi-Biega adjacent à leur territoire. Dans certaines entités comme à Bagana,

²⁰⁰ Van Acker (F.) et Koen Vlassenroot (K.), « Youth and conflict in Kivu: "Komona clair" » in *The Journal of Humanitarian Assistance*, 17 January 2000.

²⁰¹ Entretien pasteur FAC/OPS-Est, Bunyakiri, 12/04/2003.

les populations ont organisé une patrouille de surveillance non armée. Celle-ci enseigne aux populations les consignes de sécurité en cas de tirs (se coucher au sol, s'éloigner des fenêtres). Ailleurs, l'alerte est souvent donnée par un coup de sifflet ou de fusil, un battement de tam-tam ou encore par un informateur qui est chargé d'avertir le hameau voisin. Les populations pygmées, installées dans les forêts, connaissent les mouvements des groupes armés présents dans ces forêts et en cas de risque d'affrontements, elles informent les autres populations. Par ailleurs, il semble que l'expérience de la guerre ait provoqué une révision de ces consignes. Par exemple, au début de la guerre, il était conseillé de rester avec les enfants à la maison s'il y avait des affrontements. La consigne est aujourd'hui de fuir pour éviter les représailles des militaires.

Les enquêtes menées sur le territoire de Bunyakiri ont mis en évidence qu'avec le conflit, les populations ont été amenées à se déplacer et dans la majorité des cas à se réfugier dans les forêts environnantes. L'expérience de la forêt est présentée par les populations comme une expérience traumatisante et humiliante. Les récits de vie dans la forêt sont assez semblables, les populations expriment la misère de leur quotidien, l'insécurité alimentaire, l'absence de soins médicaux et la précarité de l'habitat. Beaucoup de femmes et de nouveaux nés sont morts dans la forêt, des conséquences d'un accouchement sans soin.

Si les expériences de vie sont assez semblables, les modes de gestion du quotidien varient d'un espace à l'autre. Les différences de gestion dépendent le plus souvent de la sécurité du lieu de vie. Dans les lieux fortement insécurisés, à proximité des zones de combat, les populations étaient amenées à se déplacer régulièrement. Ces populations vivaient en groupe réduit et ont développé des logiques de chacun pour soi, chacun devant assurer sa propre sécurité. Les chefs ou les leaders n'existaient pas. Dans bien des cas, la prière est restée la seule activité collective.

Les populations vivant dans des localités peu exposées au combat ont développé des logiques d'installation à plus long terme en mettant en place des modes de gestion communautaire. A Chinéné, le Comité de Sécurité Civile sensibilisait les populations déplacées au respect des règles d'hygiène, à la lutte contre les maladies et à la reprise des activités agricoles. Des structures temporaires de santé et d'encadrement scolaire des enfants ont été mises en place. Les initiateurs de ce projet motivent leurs actions par la nécessité de redonner aux populations le courage de se prendre en charge. *Certaines personnes n'avaient même plus le courage de se laver*²⁰². Ce discours correspond aux propos du pasteur travaillant au sein du groupe māi-māi. *J'ai organisé des séminaires pour favoriser l'élevage plutôt que de compter sur le produit du pillage et d'autres pour enseigner à l'ensemble de la population à se protéger contre la malaria. Nous avons reconstruit trois églises à Sha-*

²⁰² Entretien avec le président et le chargé de renseignement du comité de sécurité civile, Bulambika, 30/04/2003.

*bunda*²⁰³. La reprise des activités agricoles a aussi contribué à la survie, voire au renforcement des groupes armés vivant à la charge de cette population. De même, le développement de logiques d'installation des déplacés a contribué à l'établissement des réfugiés hutus rwandais avec qui ils cohabitaient et qu'ils utilisaient comme main-d'œuvre. Trois des quatre classes de l'école locale sont aujourd'hui sous la responsabilité d'enseignants hutus.

Le retrait de l'APR en octobre 2002 va engendrer l'arrêt presque total des affrontements, la réouverture d'un grand nombre d'écoles, de centres de santé et de marchés. La gestion du territoire de Bunyakiri est placée sous l'autorité de l'état-major maï-maï et la gestion des autorités coutumières et administratives. Les autorités maï-maï et les autorités civiles se rencontrent de façon hebdomadaire pour organiser la gestion commune de l'entité : organisation d'un dépôt de manioc pour assurer la ration des militaires, le contrôle des déplacements des véhicules la nuit et la limitation du prélèvement anarchique des taxes. L'organisation du prélèvement de la ration alimentaire destinée aux combattants est vue comme une mesure tendant à limiter l'insécurité. En organisant des dépôts de nourriture au niveau des villages, les militaires ne se rendent plus dans les habitations privées pour prendre la ration sous la menace de l'arme.

Toutefois, malgré l'amélioration de la situation sécuritaire, la reprise des activités reste timide. Les centres urbains souffrent de la réduction des échanges commerciaux et de sa population. Les centres de Maibano et Karasi sont quasiment déserts. Les habitants qui n'ont pas fui se sont installés en dehors des centres, estimant que le regroupement des populations les exposait davantage aux actes de pillage. Les populations de Hombo, bien qu'elles aient repris leurs activités commerciales, continuent à passer la nuit dans la forêt. Plus généralement, la pauvreté, la suspicion (due à la peur et aux calomnies), les déplacements et l'insécurité ont affaibli les liens communautaires. *A cause des risques d'affrontement, de pillage, les populations se sont dispersées. Cela a eu pour effet de diminuer la solidarité, chacun traite ses difficultés de son côté, les enfants ne jouent plus ensemble*²⁰⁴.

Les logiques de force qui régissent les relations entre combattants et civils influent, non seulement sur la gestion politique mais aussi sur la stabilité économique du territoire. La pression économique exercée par les groupes armés sur les populations (collecte de la ration alimentaire et des taxes) a réduit les ressources des familles qui pour la plupart se limitent aujourd'hui aux ressources nécessaires à leur survie. La culture du manioc s'est généralisée au détriment des autres cultures car le manioc a l'avantage d'avoir un rendement important mais, en contre partie, il a l'inconvénient d'être dépourvu de qualités nutritionnelles, mettant gravement à risque la sécurité alimentaire des populations rurales.

²⁰³ Entretien pasteur FAC/OPS-Est, Bulambika, 12/04/2003.

²⁰⁴ Entretien groupe mixte de Lailai, Kambegete, 12/04/2003.

En isolant les organisations et structures locales (ONGs, églises, centres de santé, écoles, structures administratives) de leurs partenaires nationaux et internationaux, le conflit renforcera la charge matérielle des populations locales. Les populations déjà appauvries sont contraintes de prendre en charge le salaire des enseignants. Le système d'autofinancement des centres de santé est mis à mal par la multiplication des patients (tels les militaires et leur famille) qui ne peuvent pas ou refusent de payer les soins médicaux. Cette charge a été alourdie par le fait que la guerre et les déplacements ont contribué à la dégradation de l'état de santé des populations comme des combattants et favorisé les tensions autour de la maîtrise des ressources liées à la santé. *Pour protéger le matériel et les médicaments, chaque soir, les représentants du comité se répartissent les biens du centre pour limiter les risques de pillage*²⁰⁵. Les organisations locales et surtout les églises offrent un soutien moral aux populations victimes de la guerre : collecte au sein des églises en faveur des plus démunis, accompagnement psychologique des victimes des conflits et sensibilisation de la population à la reprise des activités agricoles. Vu l'extrême précarité des populations, ces initiatives de sensibilisation ont un impact limité. L'association féminine, « Les Amis de Jésus », a un programme de prise en charge des enfants-orphelins et enfants-soldats mais les familles d'accueil sont incapables de supporter la charge des enfants. Seules, les actions de lobbying menées par ces organisations locales auprès des organisations humanitaires internationales ont permis aux populations de recevoir une assistance d'urgence en vivres et en médicaments.

Cohabiter pacifiquement

Pour répondre à l'insécurité et aux actes de violences liés à la libre-circulation des combattants maï-maï sur le territoire de Bunyakiri, les populations ont développé des espaces de dialogue et de négociation avec les groupes armés.

La médiation consiste en la recherche, pour les deux partis en conflit, d'un compromis ou d'une entente. Ce mode de gestion des conflits s'est développé afin d'éviter d'avoir recours aux tribunaux civils et militaires fortement corrompus et dominés par des logiques de violence. S'agissant d'un conflit au sein de la famille, les populations ont recours à la Barza²⁰⁶. Les membres de la famille, hommes et femmes, se rencontrent avec le chef de famille. Les deux parties exposent leur problème et les hommes présents dans l'assemblée tranchent. Quatre organisations sont actives dans la résolution des conflits communautaires : la Commission Justice et Paix, Héritier de la Justice, Union des Volontaires pour le

²⁰⁵ Rencontre avec le médecin chef de l'hôpital de Bunyakiri, Bulambika, 11/04/2003.

²⁰⁶ La Barza est dans le système traditionnel un lieu de rassemblement communautaire qui est utilisé dans la médiation des conflits.

Développement Intégral et la Paix (UVDIP) et Initiative pour la Paix (IPP). Les organisations religieuses sont les plus actives et les mieux reconnues.

Dans le cas d'une médiation entre populations civiles et groupes armés, l'espace de négociation est limité par différents facteurs. Les groupes armés ont un pouvoir coercitif qui s'appuie sur l'utilisation de la violence et de la menace. Ce pouvoir favorise l'établissement d'une relation fortement inégalitaire. *On peut négocier avec les maï-maï mais avec beaucoup de conditions et il faut beaucoup payer pour avoir une réponse qui peut être positive ou négative*²⁰⁷. La maîtrise de cette relation d'interaction est compliquée par l'irrationalité et l'arbitraire des décisions prises par un grand nombre des combattants. Cette irrationalité dépend en partie du fait que la majorité des combattants est animée par un sentiment de frustration contre la société. Ce sentiment de frustration est dû à leur situation passée, marginalisation sociale et économique, et présente, conditions de vie particulièrement difficiles et brimades des supérieurs. La jeunesse des combattants maï-maï, leur absence de scolarisation et la consommation régulière de drogues et d'alcool favorisent le développement de conduites irrationnelles caractérisées par un manque de capacité d'anticipation et de discernement²⁰⁸.

Cependant à Bunyakiri, la conduite de négociations entre civils et combattants s'appuiera sur le fait que les acteurs civils comme les combattants sont originaires du milieu et se connaissent. *Les militaires veulent s'imposer car nous sommes des civils ; donc nous cherchons quelqu'un qui connaît le militaire et peut faciliter le contact*²⁰⁹. D'autre part, l'enquête permet d'affirmer que la structuration politique et militaire du groupe maï-maï et l'engagement dans le processus national de paix de ses leaders ont permis de créer des espaces de négociation entre les populations et les maï-maï. En structurant son mouvement, l'autorité militaire a renforcé la hiérarchie militaire et le contrôle sur les troupes mais a aussi développé un système de dialogue entre les populations civiles et les militaires, dialogue orienté vers la cohabitation pacifique.

De 1998 à 2000, alors que l'état-major maï-maï était installé à Chinéné, les populations civiles créent le Comité de Sécurité Civile chargé d'améliorer les relations entre civils et combattants. Les représentants sont chargés de négocier avec les autorités maï-maï en cas de problèmes entre civils et militaires. *Beaucoup de personnes ont été martyrisées par les militaires mais elles sont incapables de les affronter. (...) Si un militaire avait commis une faute, nous allions voir le commandant*²¹⁰. La particularité de ce comité est que ses membres s'inscrivent clairement dans l'idéologie maï-maï et bénéficient en retour d'une certaine reconnaissance et

²⁰⁷ Entretien association locale, Nyamirera, 03/04/2003.

²⁰⁸ Honwana (A.), «Innocents et coupables : les enfants-soldats comme acteurs tactiques» in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n°80, 2000.

²⁰⁹ Entretien responsable Commission Justice et Paix.

²¹⁰ Entretien avec le président et le Chargé de renseignement du comité de sécurité civile, Bulambika, 30/04/2003.

de l'appui des autorités maï-maï. De la même manière, le pasteur-aumônier maï-maï s'appuie sur sa position au sein du mouvement armé pour sensibiliser les combattants. *Au niveau de la route, j'ai organisé des réunions pour sensibiliser les maï-maï à changer de comportement et à retourner dans le droit chemin avant de rejoindre l'armée nationale (...) C'est très fréquent, s'il y a un vol ou une arrestation par les militaires, que j'aille voir l'autorité pour trouver une solution. Si on ne peut pas résoudre le problème à ce niveau, si le militaire refuse de collaborer, je peux faire un rapport auprès de Padiri*²¹¹.

Dans le territoire contrôlé par l'APR de 1998 à 2002, la distinction entre les affaires civiles et les affaires militaires étaient plus affirmées et il n'existait pas de comités chargés de négocier avec les civils. *Lorsque les militaires de l'APR étaient là, il n'y avait pas d'ingérence directe dans les affaires militaires, les échanges s'appuyaient sur l'utilisation d'influences individuelles*²¹². L'installation des maï-maï sur le territoire de Bunyakiri en octobre 2002 verra le développement d'initiatives de négociation entre civils et militaires.

Les représentants d'associations locales et religieuses engagées dans la paix s'organisent ponctuellement en commission pour défendre les civils victimes des abus d'une autorité militaire notamment lors d'arrestations arbitraires. Souvent, des représentants des autorités administratives et coutumières se joignent à eux. Certaines organisations locales et les commerçants, premières victimes de la multiplication et du prélèvement anarchique de taxes, se sont organisés pour négocier avec les autorités maï-maï un allègement des taxes. *S'il y a un problème dans le domaine du commerce, nous sommes très souples pour contacter les autorités. Nous les contactons surtout pour des problèmes de taxes. Nous voyons d'abord l'administrateur mais son pouvoir est limité car il est sous le contrôle du pouvoir armé. (...) Lors de la réunion des administrateurs à Nzovu (état-major maï-maï), il a été décidé d'harmoniser les taxes. Ce plan d'harmonisation s'est fait sur la base d'un rapport produit par le représentant de Padiri avec les conseils des commerçants. Cette harmonisation des taxes devrait apparaître dans le budget annuel de 2003 qui doit sortir en avril*²¹³. Toutefois, la reprise du territoire par le RCD ne permettra pas aux autorités administratives d'appliquer ce nouveau système d'imposition ni d'apprécier la prise en compte (ou non) des revendications des commerçants.

La gestion des relations quotidiennes avec les groupes armés varie considérablement d'une entité à une autre et est étroitement dépendante du contexte social, politique et environnemental. A Hombo, les organisations locales et les églises n'ont pas de contact avec les autorités militaires à qui elles reprochent d'être corrompues et violentes. La situation géographique et sécuritaire explique largement cette tension. Le village est divisé entre Hombo-Sud qui appartient au territoire de Bunyakiri (Sud-Kivu) et Hombo-Nord à Walikale (Nord-Kivu). Les

²¹¹ Entretien pasteur FAC/OPS-Est, Bulambika, 12/04/2003.

²¹² Représentant Héritiers de la justice, Bulambika, 01/05/2003.

²¹³ Rencontre avec les commerçants, Bulambika, 11/04/2003.

deux localités sont sous le contrôle des maï-maï mais de deux groupes distincts qui sont en conflit. Un représentant d'Héritier de la Justice à Bunyakiri confirme le fait que leurs actions restent le plus souvent limitées aux zones le long de l'axe routier qui sont plus sécurisées. *Actuellement sur la route, il n'y a pas beaucoup de débordements, les affaires civiles et militaires sont séparées. A l'intérieur du territoire, les militaires se mêlent des affaires civiles (...). Nous manquons de connaissance sur les réalités des entités éloignées de la route, or, c'est dans ces entités que l'on viole et que les difficultés sont les plus nombreuses*²¹⁴. Toutefois, les enquêtes ont permis de découvrir l'existence de comités de négociation dans des territoires reculés et insécurisés. A Ziralo, chefferie très enclavée et fortement militarisée, les rares populations qui ne sont pas déplacées ont créé un Comité Mixte de Sécurité regroupant civils (autochtones et réfugiés hutus rwandais) et combattants (maï-maï et groupes armés hutus rwandais). Ce comité se réunit pour traiter des cas de violences perpétrées par les militaires à l'encontre des civils.

Réunifier le pays

Négociation RCD/maï-maï

Les populations expriment leur volonté de voir le pays se réunifier. Pour les populations, la réunification du pays devrait avoir deux conséquences : l'arrêt des affrontements et la restauration de la liberté de circulation sur l'ensemble du pays. Lors de l'enquête, cette division spatiale du territoire était symbolisée par la barrière de Tchivanga²¹⁵ et les tracasseries des militaires de part et d'autre de cette barrière. Depuis 1996, de multiples initiatives ont été menées pour rapprocher les belligérants. Ces initiatives ont été conduites par des délégations civiles, militaires ou mixtes.

Le mouvement maï-maï a toujours représenté pour les mouvements de rébellion, AFDL et RCD, un élément gênant car il était incontrôlable. Afin de maîtriser les maï-maï, diverses actions de rapprochement RCD/maï-maï ont été menées. Ces négociations se sont souvent appuyées sur la dimension ethnique du mouvement maï-maï en se servant des leaders politiques de la communauté tembo comme intermédiaires. En 1996, l'AFDL et les représentants politiques du mouvement maï-maï s'accordent sur un cessez-le-feu et le ralliement de plus de 4.750 combattants maï-maï à la rébellion. En 1998, le président Laurent-Désiré Kabila mandate des commissions de pacification qui se rendent dans les territoires sous contrôle des maï-maï au Sud-Kivu. Ces commissions sont conduites par des leaders politiques et militaires issus des territoires visités et ont pour but de convaincre les maï-maï de rejoindre l'AFDL.

²¹⁴ Représentant Héritiers de la justice, Bulambika, 01/05/2003.

²¹⁵ La barrière de Tchivanga marque l'entrée dans le parc national de Kahuzi-Biega (PNBK) mais aussi la limite entre la zone sous contrôle du RCD (avant le parc) et celle sous contrôle des maï-maï.

En 2000 à Bunyakiri, alors que la tension entre les forces du RCD/APR et les forces maï-maï était très forte, la mutuelle tembo et des organisations de développement local s'engagent dans la préparation de la première rencontre pacifique entre des éléments du RCD et des combattants maï-maï. L'objectif de cette initiative est l'organisation d'une rencontre, réunissant les Tembos du RCD et les Tembos maï-maï, afin de les sensibiliser à leur responsabilité vis-à-vis des populations de leur communauté. L'initiative était soutenue par les cotisations des ressortissants de la communauté tembo et plus particulièrement des notables, des militaires du RCD et les membres de la mutuelle. Les organisateurs souhaitent trouver un accord sur un cessez-le-feu, la libre-circulation des biens et des personnes et la prévention des divisions RCD/maï-maï au sein des populations de Bunyakiri.

Une délégation composée majoritairement de membres de la mutuelle, sympathisants du RCD, se rendra auprès des autorités politiques du RCD à Bukavu et Goma puis des militaires du RCD ressortissants de la communauté tembo. Par ailleurs une délégation composée de pasteurs, chefs de localités, chefs de groupements et de jeunes actifs dans les associations locales ira à Shabunda, siège de l'état-major maï-maï. Cette délégation devra se rendre à trois reprises auprès du Général Padiri avant de gagner sa confiance et d'obtenir une réponse favorable.

La rencontre réunira des civils et des militaires RCD et maï-maï ressortissants de la communauté tembo ; elle se tiendra à Miowe, entité qui n'était occupée par aucun des groupes armés. Cette rencontre permettra d'évoquer les problèmes rencontrés par les populations de Bunyakiri mais se heurtera aux positions extrémistes des deux parties : les maï-maï avançant un discours fortement anti-tusti et le RCD assimilant maï-maï et Interhamwe. Malgré tout, cette rencontre favorisera l'établissement d'une voie de dialogue entre ces deux groupes. En fin de rencontre, le Mwami de Buloho, représentant les civils maï-maï, interpellera le Général Padiri et le commandant RCD, Cuma, en leur demandant de joindre leurs efforts afin d'assurer le bien-être des populations de Bunyakiri. Cette rencontre sera aussi l'occasion pour les associations membres de la PADEBU de rétablir les contacts avec les autorités du RCD et de l'APR.

Les deux ou trois mois suivant cette rencontre seront marqués par des signes d'accalmie, les militaires maï-maï, jusque-là cantonnés à l'intérieur du territoire, pourront se rendre sur la route sans être inquiétés. Toutefois, des rumeurs de trahison vont se développer, de part et d'autre. Des membres des délégations présentes à la rencontre de Miowe seront arrêtés. A Karasi et à Maibano, les forces de l'APR lanceront une offensive contre les maï-maï, compromettant ainsi les avancées de la rencontre de Miowe.

L'échec de la commission de pacification de l'AFDL en 1998 comme celui de la rencontre de Miowe en 2000 compromettront durablement la tenue de nouvelles initiatives de rapprochement entre le RCD et les maï-maï. Il faudra attendre la signature de l'Accord Global et Inclusif et la mise en place d'un gouvernement de transition en mars 2003 pour que de nouveaux efforts de rapprochement entre le RCD et les maï-maï puissent aboutir. En aval et en amont de la

mise en place du gouvernement de transition, des initiatives seront menées à Bunyakiri par la MONUC, la PADEBU et l'Institut Vie et Paix afin de rapprocher les anciens partis en conflit et appuyer la réalisation effective du processus de réunification nationale.

Le retrait des troupes rwandaises

En septembre 2002, le gouvernement rwandais annonce le retrait imminent de ses troupes du territoire congolais. Cette annonce provoquera chez les populations congolaises, sous occupation étrangère depuis 1996, un sentiment de joie mêlé à la crainte que le vide de pouvoir laissé par le retrait des FDR (ex-APR) provoque de nouveaux affrontements. De nombreux territoires étaient placés sous le contrôle unique des FDR et la soudaineté de leur retrait ainsi que l'absence de préparation de leur allié congolais, le RCD, laissaient craindre de nouveaux affrontements pour le contrôle des positions laissées vacantes. A Bunyakiri, le territoire était divisé entre les maï-maï et les FDR, ces derniers occupant les centres administratifs et commerciaux, et la reprise du territoire par les maï-maï au retrait des FDR était un fait acquis. Les civils craignaient que les maï-maï à leur arrivée n'exercent des représailles contre les populations suspectées d'avoir collaboré avec l'armée rwandaise. Or, l'ensemble de la population vivant dans le territoire contrôlé par les FDR pouvait être perçu comme traître car il coexistait avec les militaires et était forcé de leur apporter un soutien en vivres. D'autre part, les populations étaient sous l'influence du discours des militaires rwandais diabolisant les maï-maï. L'interdiction d'être en contact avec les maï-maï a contribué à établir une distance entre les populations vivant dans les localités contrôlées par le RCD et les populations vivant dans celles contrôlées par les maï-maï et à alimenter les rumeurs.

A Bunyakiri, la PADEBU jouera un rôle pivot dans la gestion de ce passage de pouvoir. Avant même le retrait des FDR, des représentants de la PADEBU accompagnés de pasteurs se rendent clandestinement dans les territoires occupés par les maï-maï où ils sensibiliseront les combattants. Cette initiative avait pour objectif de permettre que le passage de pouvoir se passe dans le calme et que les combattants ne commettent pas de violences contre les civils. Les représentants de la PADEBU avaient, avant le conflit, des relations avec les combattants qui sont pour la plupart originaires de Bunyakiri. Ces relations, antérieures à la guerre, sont un avantage considérable dans l'instauration de relations de confiance. Elles ont sûrement aidé les animateurs à oser conseiller les militaires. Le message apporté aux combattants est celui de la neutralité des civils dans le conflit. Le groupe participera à une réunion à Lulingu (état-major du groupe de Padiri) où les autorités maï-maï répondront positivement à leur demande et s'engageront à respecter les populations.

Par ailleurs, il semble que la demande des animateurs rencontre la volonté de changement maï-maï du mouvement désireux de se départir d'une réputation de bandits. En effet, la volonté du Général Padiri d'organiser politiquement et mi-

litairement le mouvement s'est affirmée, parallèlement à un renforcement de ses relations avec les civils. Toutefois, ce rapprochement n'est pas uniquement dû à l'initiative des combattants. Dans le cas présent, la PADEBU a joué un rôle moteur. Elle a su utiliser les ressources disponibles, notamment un acte d'amnistie signé du Général Padiri²¹⁶ et les tourner à l'avantage de la population. Dans ce texte, il est demandé l'amnistie de toutes les personnes ayant collaboré avec les FDR et le RCD et vivant dans les territoires contrôlés par les maï-maï. Toutefois, ce texte écrit en français et disponible uniquement sur Internet, était inaccessible à l'immense majorité de la population rurale de Bunyakiri. La PADEBU, après avoir informé le Général Padiri, prend l'initiative de se faire le relais de ce texte à Bunyakiri. Fort de cette déclaration publique du Général, les animateurs invitent les combattants à ne pas se venger sur les civils et encouragent les autorités militaires à respecter leur engagement. A leur retour à Bunyakiri-centre, les animateurs convoquent une réunion rassemblant les principaux leaders de la communauté (pasteurs, directeurs d'école, responsables d'associations, chefs coutumiers). Ensemble ils forment un comité, le Comité de Crise chargé de s'assurer que le changement d'autorité ne provoquera pas de panique au sein de la population et que les maï-maï respecteront leur engagement. Fort de la promesse des autorités maï-maï, le groupe engage une campagne de sensibilisation auprès des populations civiles. Cependant, lorsque les FRD se retireront, une grande partie de la population pliera bagage et prendra la route dans le sillage des militaires. Les membres du Comité de Crise se disperseront sur le territoire et se glisseront dans la foule. Tout en marchant, ils expliqueront aux populations leur action en leur demandant de ne pas partir. L'initiative évite le départ massif de la population. Le même jour, le Comité de Crise organise une réunion réunissant les populations et les maï-maï. Trois textes accompagnent ses déclarations : l'acte d'amnistie signé par le Général Padiri²¹⁷, un message d'appel à la vigilance et à la cohésion en provenance des églises et de la société civile²¹⁸ et un message de la PADEBU²¹⁹. *Nous, fils de Bunyakiri nous demandons à la population de ne pas se livrer aux règlements de comptes. Nous demandons aux militaires de continuer et de renforcer leur bon comportement, de protéger la population et leurs biens, de collaborer pacifiquement avec les autorités, toutes tendances confondues, comme cela se fait à Shabunda, Kamituga, Kitutu, Mwenga, etc. Nous demandons aux organisations locales de prêcher la paix, l'unité, la concorde et la réconciliation entre toutes les caté-*

²¹⁶ «Acte N°058/MAI-MAI/COMDT/2002 portant amnistie générale en faveur des collabos dans les provinces de l'est de la RDC, entités sous contrôle du mouvement des Maï Maï», document signé au nom du Général Padiri et daté du 29 septembre 2002.

²¹⁷ Idem.

²¹⁸ Eglises et Société civile du Sud-Kivu, « Appel à la vigilance et à la cohésion », communiqué adressé aux populations du Sud-Kivu, Bukavu, 27 septembre 2002.

²¹⁹ PADEBU, «Message de fils Batembo adressé aux mamans, papas, frères, sœurs, institutions scolaires, centres de santé, organisations de développement, églises et tous les frères épris de paix dans le territoire de Bunyakiri», communiqué adressé aux populations de Bunyakiri, Bunyakiri, septembre 2003.

gories de la population. Enfin nous demandons à tous d'écouter la voix et les conseils de vos frères de la PADEBU, et en particulier de notre fils leader Padiri Bulenda à travers son message de cessez-le-feu, contribution et effort à la recherche de la paix²²⁰.

Ces trois messages seront distribués et largement diffusés auprès des populations. Les églises relaieront le contenu de ces messages pendant les services religieux. Elles demanderont aux populations de ne pas acheter d'objets pillés et de travailler pour la réconciliation au sein de la communauté en sensibilisant les populations déplacées à rentrer à Bunyakiri et en luttant contre les règlements de comptes et le recours à la justice militaire.

A leur arrivée, les maï-maï seront accueillis par la population avec de la nourriture et de la boisson. Des fêtes d'accueil se dérouleront sur l'ensemble du territoire. Elles sont justifiées par les initiateurs comme un moyen d'assurer la réinsertion communautaire des combattants en leur donnant le sentiment d'être attendus et en les accueillant en amis. Pour éviter de créer des tensions, le comité propose aux combattants des lieux où ils peuvent s'installer. Au-delà de la volonté de préserver des relations pacifiques entre les combattants et les civils, la dimension festive de leur accueil révèle une autre réalité. Les maï-maï et les populations sont liés par des relations familiales, tribales et amicales. L'arrivée des maï-maï à Bunyakiri peut être comparée au retour à la maison « des enfants » et la fête d'accueil à une réconciliation de la communauté de Bunyakiri que le conflit avait divisé. Il apparaît ici que le bon comportement des militaires est subordonné à la loyauté des civils au mouvement.

Sous bien des aspects, cette initiative est révélatrice de la complexité et de l'ambiguïté des relations qui existent entre les militaires et les civils.

La gestion des groupes armés

Le rapatriement des milices étrangères

La MONUC est chargée du processus de DDRRR²²¹. Pendant longtemps, la réalisation de cette mission s'est heurtée d'une part, à la persistance des affrontements limitant l'accès du personnel de la MONUC aux entités où se trouvaient ces milices et, d'autre part, à la collaboration militaire de ces milices rwandaises avec des groupes armés congolais. L'avancée du processus de paix et le retrait des forces de l'APR, en octobre 2002, constituèrent un atout considérable pour la réalisation du programme de DDRRR à Bunyakiri.

²²⁰ Op.cit.

²²¹ Le processus de DDRRR a été initié par la MONUC en novembre 2001 en vertu des résolutions 1355 et 1376 (2001) du Conseil de Sécurité, des recommandations du Représentant Spécial du Secrétaire Général et dans le cadre de la Phase 3 de déploiement de la Mission. Ce programme a pour but de désarmer, démobiliser, rapatrier, réinstaller et réinsérer les milices étrangères. La MONUC doit assurer une coordination entre toutes les parties dans la mise en oeuvre de ce programme. L'objectif visé est d'assurer un retour à la paix civile par le désarmement et le retour dans leur pays d'origine de tous les groupes armés étrangers ayant leurs bases sur le territoire de la RDC.

Le Général Padiri affirmera son engagement à se désolidariser des groupes armés hutus rwandais et à participer à l'effort de rapatriement et au désarmement des combattants rwandais sous son autorité. Les discours de propagande maï-maï confirment cet engagement. *Nous, maï-maï, résistants, affirmons que le peuple congolais ne veut pas des Interahamwe. Que les agresseurs partent sans condition, et tous les Congolais aideront les maï-maï, les FAC et la MONUC à localiser, rassembler et désarmer les Interahamwe*²²². Cette position est largement relayée et appuyée par les populations locales pour qui la présence de ces groupes représente un problème majeur de sécurité. De son côté, la MONUC ouvre un camp de transit à Kalonge et amorce des négociations avec les groupes armés maï-maï et hutu rwandais.

A Kalonge, le Mwami s'est impliqué lui-même dans le processus de DDRRR en se plaçant en médiateur entre les autorités militaires maï-maï, les leaders des groupes armés hutus rwandais et la MONUC. Il a tenu plusieurs rencontres avec des délégations civiles et des militaires hutus, aidé par les relations qu'il avait déjà avec eux. *Lorsque j'étais en exil, je correspondais avec leurs leaders pour demander de ne pas piller ni commettre des violences sur les populations*²²³. Durant ces rencontres, le Mwami transmet des documents sur le processus de DDRRR aux combattants FDLR et en fait le compte-rendu à la MONUC et aux représentants provinciaux du RCD. Parallèlement, le chef Nakalonge incite sa population à s'investir dans le processus de rapatriement en servant de guide et d'informateur à la mission onusienne.

Deux associations membres de la PADEBU sont aussi engagées dans le rapatriement. Elles cherchent à localiser les groupes qui doivent être rapatriés et mènent auprès de ces groupes des actions de sensibilisation au retour. UVDIP et IPP ont organisé ensemble des voyages pour rencontrer les civils et les militaires rwandais. Pendant la période APR/RCD, le travail des organisations locales engagées dans le processus de rapatriement était rendu difficile par les soupçons des groupes armés, de part et d'autre. Le RCD les accusait de vouloir organiser les Interahamwe pour les combattre et les combattants hutus rwandais et les maï-maï les accusaient d'être des espions du RCD. La prise de contact avec les combattants hutus ne pouvait se faire que dans le respect de leurs conditions : ne pas être enregistré, se rencontrer dans un site de leur choix et avoir des garanties sur l'identité des représentants de ces organisations locales. Depuis le départ de l'APR, les conditions de travail se sont améliorées. Les acteurs locaux peuvent se déplacer librement sur le territoire avec une lettre de la PADEBU. De même, les contacts avec les FDLR sont plus faciles, certains militaires hutus commencent même à sensibiliser les populations civiles hutus rwandaises au retour.

²²² «Le Général Padiri lance un appel aux peuples congolais, rwandais et africains : Libérez tout le territoire congolais ! Aidez le peuple rwandais à renverser le régime terroriste de Kagame ! C'est un devoir des Congolais !», communiqué signé au nom du Général Padiri et daté du 18 août 2002.

²²³ Rencontre avec le chef de Kalonge, Bukavu, 08/04/2003.

Toutefois, malgré les efforts de nombreux acteurs nationaux et internationaux, les avancées du processus de rapatriement sont encore très limitées. La lenteur de la mise en place de ce processus peut s'expliquer par des raisons internes au groupe à rapatrier. Le comportement des Hutus rwandais et notamment leur réticence à collaborer avec la MONUC est influencé par les suspicions héritées du passé et l'idée que, depuis 1996, la communauté internationale les a abandonnés, sans assistance, dans les forêts du Congo. De plus, il est indéniable que la volonté de retour n'est pas partagée par l'ensemble des Hutus rwandais, notamment pas les éléments que le Tribunal International pour le Rwanda (TIR) a identifiés comme génocidaires. Cette tendance est renforcée par le fait que ces éléments endoctrinent les combattants et les civils avec qui ils vivent. Pour démotiver les réfugiés candidats au retour au Rwanda, les groupes armés hutus rwandais faisaient circuler la rumeur selon laquelle tous les Hutus rentrés au Rwanda se sont faits exterminer.

Parallèlement à ces obstacles, la MONUC est limitée par des lourdeurs administratives dues à l'éloignement de son centre de décision d'une part, et d'autre part à un manque d'effectifs. A ces limites organisationnelles s'ajoutent des choix stratégiques discutables. Le rapatriement des armées étrangères est fait parallèlement au rapatriement des réfugiés rwandais alors que civils et combattants vivent ensemble. En effet, civils et combattants sont unis par des relations de famille, sont sous l'influence d'un même discours politique et la plupart des hommes, même s'ils se définissent comme civils, sont armés. Cette réalité impose l'idée que la MONUC et le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) doivent joindre leurs efforts pour la réalisation de leur mission.

Enfin la MONUC doit trouver des moyens pour engager un dialogue suivi avec les leaders de ces groupes. Le processus du DDRR est un processus long et lent qui devra s'appuyer sur les capacités de négociation de chacun. Il nécessite de gagner la confiance de personnes qui vivent depuis près de dix ans dans les forêts congolaises, sans assistance, dans la peur, dans le mensonge et dans la violence. La construction de relations de confiance requiert le renforcement de la collaboration entre les organisations internationales, locales et les groupes armés engagés dans le rapatriement. *Je parle avec les Interahamwe, certains m'ont demandé de prêcher au centre de transit. (...) Je leur transmets des informations sur la situation au Rwanda et leur demande d'avoir l'amour patriotique. Actuellement, beaucoup sont prêts à rentrer chez eux. Pour permettre le rapatriement des militaires, il faut aller étape par étape, d'abord les approcher, parler avec eux. Il faut utiliser des personnes relais et fournir des informations sur la situation dans leur pays. Petit à petit, ils vont accepter de rentrer*²²⁴.

²²⁴ Entretien pasteur FAC/OPS-Est, Bulambika, 12/04/2003.

La formation de l'armée nationale

Les populations mettent l'accent sur le fait que les combattants doivent être intégrés et encadrés par l'armée nationale et que parallèlement, des actions doivent être menées pour démobiliser et réintégrer dans la vie civile les enfants-soldats. La formation de l'armée nationale est perçue comme une réponse au problème posé par le vagabondage dans l'entité des combattants maï-maï et leur prise en charge par les populations.

Le désarmement et l'encadrement des enfants-soldats sont des actions prioritaires pour les populations. Toutefois, de telles initiatives se sont souvent heurtées à l'opposition des autorités militaires. Cette opposition est due au fait que les enfants-soldats représentent une partie importante du contingent maï-maï.

Certains acteurs locaux engagés dans la démobilisation ont été menacés par les autorités maï-maï et accusés d'être de connivence avec le RCD. Les associations GRAM/Kivu (Groupe de Recherche et d'Action contre la Marginalisation au Kivu) et IPPBU (Initiative pour la Promotion Paysanne à Bunyakiri) ont choisi de signer un mémorandum conjoint qu'ils ont adressé aux autorités maï-maï, leur demandant d'accepter la démobilisation des enfants-soldats. Les autorités maï-maï ont refusé car, en tant que militaires, ils ne voulaient pas encourager les défections dans leurs troupes.

A Nyamirwa, les autorités locales se sont organisées en commission pour libérer des mineurs recrutés de force par les maï-maï. Cette commission comprenant des membres du Comité de Sécurité Civile s'est rendue auprès du Général Padiri pour plaider la cause de ces enfants et a obtenu gain de cause. *Nous avons été sauvés par le conseil des coutumiers car certains membres de la famille étaient déjà dans l'armée et le Conseil a plaidé en notre faveur pour que nous restions civils*²²⁵. Toutefois, le succès de cette action peut largement être attribué au fait qu'il s'agissait d'une demande de faveur à titre exceptionnelle. Le comité a en effet basé son argumentation sur le fait que des jeunes de ce village avaient déjà été recrutés mais sans condamner le principe de recrutement d'enfants dans l'armée.

Le plus grand obstacle reste le retour dans l'entité de ces enfants démobilisés sans qu'ils ne soient inquiétés ou repris de force par le mouvement maï-maï. Les enfants-soldats démobilisés par l'IPPBU et conduits dans un centre de réinsertion à Bukavu ont été repris de force par les maï-maï à leur retour dans leur milieu. Pour répondre à ce problème, l'association féminine « Amis de Jésus » a choisi de placer les enfants démobilisés dans des familles d'accueil vivant dans des villages à distance de la route et des groupes armés maï-maï.

La démobilisation des enfants-soldats se heurte aussi à la difficulté pour ces jeunes de rejoindre la vie civile comme pour le reste de la population d'envisager leur retour. La guerre et la violence sont devenues un mode de vie, les combattants se déclarent incapables d'envisager une vie en dehors du contexte de guerre.

²²⁵ Entretien jeunes, Nyamirwa, 13/04/2003.

Cette situation est d'autant plus vraie chez les jeunes combattants. *Je ne peux pas vivre à la maison. Mon intelligence est déjà troublée. Je ne pense qu'à la guerre. Si je rentre à la maison, je vais devenir un voleur*²²⁶. D'autre part, le statut de militaire a donné à ces jeunes une reconnaissance sociale et une autorité leur donnant, notamment, un accès facile aux biens matériels. Le retour dans la vie civile risque de compromettre ces avantages sociaux et matériels.

De son côté, la communauté n'est pas toujours prête à accueillir ces enfants dont certains ont pris part à des actes de violence à l'encontre de leur propre communauté. Les parents eux-mêmes s'avouent souvent dépossédés de leur autorité parentale et incapables de prendre en charge un enfant qui a rejoint les groupes armés. *Il n'est pas facile d'échanger avec eux, ils sont très méchants. Ils pensent qu'ils ont beaucoup de pouvoir. Si vous échangez avec eux, les autorités se fâchent et vous arrêtent*²²⁷. *Ce sont nos enfants mais il n'y a pas de relations avec eux lorsqu'ils sont en dehors de l'église. Ils ne sont pas compréhensifs et sont complexés, ils ne veulent pas entendre les gens qui leur demandent de quitter l'armée*²²⁸. Cependant, les enquêtes ont permis d'identifier des acteurs dotés de plus grandes capacités à communiquer avec ces enfants. Ces capacités sont dues à leur statut mais aussi, probablement à leur engagement en faveur du mouvement maï-maï. *La plupart sont nos élèves, des enfants de la place et je peux communiquer avec eux, les sensibiliser car ils me respectent en tant que directeur d'école*²²⁹. *En tant que pasteur, j'ai un rôle de confident auprès des enfants, ils me confient leurs problèmes et si certains expriment le désir d'être démobilisés, je peux transmettre le cas au Général Padiri*²³⁰.

Conclusion

L'enquête montre les capacités des populations à survivre à la guerre mais aussi, au-delà des logiques de survie, les actions qu'elles ont entreprises pour limiter l'impact de la guerre sur leur communauté.

Le conflit congolais, comme beaucoup de conflits, est marqué par un contexte en constante évolution et une grande confusion due à la multiplicité des acteurs et à l'inconstance des alliances. L'instabilité de la situation a obligé les acteurs engagés dans la paix à inventer et à réinventer leurs stratégies d'intervention. La description des initiatives de paix à Bunyakiri atteste des capacités d'action et d'innovation des communautés locales en période de guerre. Malgré des moyens matériels et des compétences limitées, les populations de Bunyakiri ont su apporter des réponses locales et pragmatiques à la réalité complexe et singulière de

²²⁶ Entretien jeune combattant maï-maï, Nyamirwa, 13/04/2003.

²²⁷ Entretien association locale, Nyamirera, 03/04/2003.

²²⁸ Entretien église, Rumondo, 15/04/2003.

²²⁹ Entretien proviseur de l'Institut secondaire de Bunyakiri, Muoma, 21/02/2003.

²³⁰ Entretien pasteur FAC/OPS-Est, Bulambika, 12/04/2003.

la guerre. Elles ont développé des compétences en s'appuyant sur les ressources locales : les méthodes traditionnelles de médiation, leurs relations avec les groupes armés, leurs expériences et formation en tant qu'organisations locales ou églises. L'inventaire de ces initiatives fait état de la diversité des types d'actions menées par les populations locales de Bunyakiri pour rétablir la paix : médiation des conflits intra-communautaires, négociations avec les groupes armés, actions de lobbying auprès des organisations internationales, prières, sensibilisation des groupes armés hutus. Les acteurs locaux ont aussi montré leur volonté à s'inscrire dans le processus national de paix en s'engageant dans le DDRR et dans la réunification politique et militaire du pays. Par ailleurs, ces actions collectives ont contribué à la restauration des liens de solidarité et à la reprise des activités quotidiennes. Cet inventaire des actions de paix menées par les populations de Bunyakiri met particulièrement en exergue la capacité de ces acteurs locaux à dialoguer avec les groupes armés. Cette compétence rejoint les conclusions du chapitre 3. Dans ce chapitre, à la suite de Marie-Joëlle Zahar²³¹, il a été démontré que les liens de dépendance qui unissent les maï-maï aux populations locales ont poussé ces derniers à ouvrir des espaces de négociations avec les populations locales. Ce 5^{ème} chapitre permet d'établir comment les populations ont su tirer avantage des relations qui les unissent aux groupes maï-maï. Les faits montrent que les civils ont été associés par les autorités maï-maï dans les prises de décisions et ont parfois été capables d'influencer leurs choix.

Toutefois, l'évaluation de l'impact des actions conduites par les populations laisse une impression mitigée. Les actions menées par les populations locales restent pour la plupart des réponses spontanées et non-formalisées à une situation d'urgence. Ces actions souffrent d'un manque de planification comme d'un manque d'évaluation. L'analyse préalable du contexte est faible. La profusion des méthodes atteste de la disparité des initiatives menées. Chaque acteur semble apporter sa réponse à son problème et peu d'efforts sont faits pour intégrer ses différentes initiatives dans un processus de paix durable et inclusif. D'autre part, les négociations des populations locales avec les maï-maï s'avèrent être un instrument de paix limité. Malgré les possibilités des populations à négocier avec ce groupe, leurs possibilités à s'imposer en cas de mésentente restent faibles. Le détenteur de l'arme a souvent le dernier mot. D'autre part, les enjeux de la guerre pèsent souvent plus lourds que ceux de la paix. Par exemple, la démobilisation des enfants-soldats reste subordonnée à l'exigence de maintenir une force de combat. La paix signée sous les auspices des négociations entre populations civiles et groupes armés est aussi limitée par les relations qui unissent ces deux groupes. Les populations de Bunyakiri subissent la présence du groupe maï-maï mais aussi, souvent, soutiennent ce groupe. Les civils cohabitent avec les maï-maï sous

²³¹ Zahar (M-J.), « Protégés, clients, cannon fodder: civil-militia relations in internal conflict » in Cherman (S.) (ed.), *Civilians in war*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2001.

le contrat tacite de la loyauté tribale. Lors du retrait de l'APR et de l'installation des maï-maï à Bunyakiri-centre, les représentants de la PADEBU ont accueilli les combattants maï-maï en leur offrant de la nourriture. Dans la tradition, le partage d'un repas symbolise la réconciliation. En partageant un repas avec les combattants maï-maï, les civils établissent un lien de loyauté entre eux et les combattants. Par ailleurs, la majorité des personnes enquêtées pour cette étude soutient l'idéologie véhiculée par le mouvement maï-maï. Cette adhésion au discours maï-maï justifie implicitement l'existence d'une violence plus légitime. Par ailleurs, la reconnaissance par les populations locales du mouvement maï-maï actif à Bunyakiri enferme les populations locales dans les logiques du conflit et notamment dans les limites tribales de ce groupe. Les populations de Bunyakiri sont largement associées par les autres communautés au groupe de Padiri. L'amalgame fait entre civils et maï-maï tembo porte préjudice à ces populations qui deviennent au même titre que les combattants une cible militaire. Cette situation réduit la capacité des populations à établir des relations pacifiques avec les autres communautés tribales et à se déplacer en dehors du territoire de Bunyakiri.

La richesse et la diversité des initiatives menées par les populations de Bunyakiri méritent d'être prises en considération dans le développement de nouvelles actions de paix. Ces actions offrent des réponses qui permettent d'intégrer des spécificités locales. Toutefois, il est crucial que ces actions s'inscrivent dans une perspective plus large et soient associées à d'autres initiatives. La mise en place du gouvernement de transition et le processus de réunification de l'armée permettent de penser des actions à l'échelle nationale. Plus encore, les acteurs de paix actifs à Bunyakiri devront s'efforcer de développer des actions en synergie avec les communautés voisines. Le dépassement des enjeux tribaux est une étape essentielle pour le rétablissement de la paix en RDC.

Les acteurs locaux et la paix

Le chapitre 5 sur les actions locales de paix a révélé le courage et l'engagement de nombreux acteurs locaux qui ont risqué leur vie et ont parfois mis en danger leurs proches sans en retirer ni bénéfice financier ni prestige. Le recensement de ces initiatives de paix a permis d'identifier les acteurs actifs dans ce domaine. Ce 6^{ème} chapitre s'intéresse à ces acteurs et essaye de fournir une évaluation de leurs compétences dans le domaine de la paix. L'évaluation des acteurs s'appuiera sur l'évaluation de leur légitimité c'est-à-dire leur capacité à mobiliser la population et à exercer une influence sur les décisions de ces populations. Ce chapitre s'intéressera aussi au rôle joué par ces acteurs dans le conflit.

Les acteurs du pouvoir

Les autorités coutumières et administratives

Le chef coutumier occupe une position privilégiée dans l'organisation sociale traditionnelle en milieu rural. Il est le représentant légitime du pouvoir aux yeux des populations qui lui sont traditionnellement liées par des relations de loyauté. Ce statut lui donne la capacité de mobiliser et de diriger les populations. Au niveau du territoire, les populations se définissent par leur appartenance à telle ou telle chefferie. Le pouvoir traditionnel est garant de la cohésion sociale, il assure le maintien de relations harmonieuses au sein de la communauté par un système de fort contrôle social associé à une gestion des conflits par la médiation traditionnelle, la Barza. La Barza communautaire (Bushenge en langue tembo) est un lieu de rassemblement communautaire permettant d'assurer l'ordre social. Quotidiennement, elle est le lieu d'accueil des visiteurs et un lieu de rencontre. Les hommes et les garçons qui sont circoncis y prennent leurs repas. Au niveau religieux, elle est un lieu sacré pour l'évocation des ancêtres. Enfin, elle est un lieu de prises de décisions et de médiation des conflits. La Barza familiale (Luhu en langue tembo) remplit des fonctions similaires mais au niveau d'une famille. Les membres d'une famille se regroupent pour manger, pour échanger et, si besoin pour chercher une solution à un problème qui les divise.

Toutefois, le prestige et le pouvoir attachés à la position du chef ont aussi favorisé les conflits au sein du pouvoir coutumier et notamment dans les conflits de succession. Avec la guerre, chefs légitimes et prétendants s'appliqueront à essayer de gagner les faveurs des groupes armés pour asseoir leur pouvoir. Le pouvoir du chef a aussi été affecté par la concurrence d'autres systèmes de pouvoir et de valeurs. La conversion des populations congolaises au christianisme et l'instauration d'une administration étatique remettront en cause la cohérence et la dimension holistique de ce système d'autorité. Elles confronteront les valeurs traditionnelles avec d'autres systèmes d'explication du monde et instaureront un pouvoir législatif et politique supérieur au pouvoir coutumier. En milieu rural, l'administrateur est la plus haute autorité à l'échelle du territoire. La concurrence

des chefs coutumiers et des autorités administratives pour le contrôle de la terre est un enjeu important dans les dynamiques locales de guerre.

La position des chefs coutumiers et des agents administratifs sur la paix reflète de nombreuses contradictions. Les autorités militaires ont maintenu les autorités traditionnelles et administratives, s'appuyant sur la légitimité du chef et utilisant l'organisation bureaucratique et coutumière pour gérer le territoire. Les autorités militaires ont imposé les chefs coutumiers et les agents administratifs comme intermédiaires entre les groupes armés et les populations mais leur ont aussi imposé leurs décisions. L'installation d'un chef coutumier dans ses fonctions est devenue tributaire de sa loyauté au mouvement maï-maï. A la différence des autorités coutumières, la fonction d'administrateur n'est pas héréditaire. Ce dernier est le représentant local de l'autorité en place, qu'elle soit un gouvernement national, un mouvement de rébellion ou une milice locale. En temps de guerre, l'autorité militaire peut choisir librement la personne qui occupera ce poste. L'administration, et les agents qu'elle choisira, est donc liée aux maï-maï par des relations de subordination et d'allégeance. Toutefois, les maï-maï en confirmant un chef coutumier dans sa position ou en nommant l'administrateur, leur témoignent leur confiance. Cette confiance offre à ces autorités civiles un espace de dialogue et une capacité pour influencer sur les décisions des militaires. L'utilisation ou non de cette compétence en faveur de la paix dépendra de la qualité de la relation du chef avec les autorités maï-maï, de son engagement personnel et de son charisme. Les chefs de localité occupent une position charnière entre les populations et les autorités civiles et militaires. Les rapports de proximité qu'ils entretiennent avec les populations leur permettent d'être à l'écoute de leurs problèmes. Ils sont d'autant plus crédibles aux yeux des populations que l'absence d'enjeux liés à leur position limite la course au pouvoir et la corruption. En contrepartie, ils n'ont que peu de pouvoir pour s'imposer dans la prise de décision et ne sont bien souvent que les porte-parole de la population. *Actuellement, il y a des contacts entre les autorités civiles et militaires pour les questions de sécurité mais nous (les chefs de localités) nous ne participons pas aux réunions, nous exécutons les ordres*²³².

La mutuelle

La mutuelle est une association regroupant des ressortissants d'une même communauté tribale ou ethnique. La mutuelle a été instaurée sous Mobutu mais d'autres structures similaires existent ou ont existé : les syndicats d'initiative (appelé SIBU à Bunyakiri) et la Communauté créée par le RCD. L'idée de la mutuelle est de réunir des personnes influentes afin qu'elles défendent les intérêts de leur communauté auprès des instances politiques. La mutuelle tembo a joué un rôle central dans la création du territoire de Bunyakiri.

²³² Entretien chefs de villages de Bulambika et de ses environs, 12/02/2003.

Ces associations ont l'avantage de réunir des ressortissants d'une même communauté mais de différentes appartenances et tendances : position politique, chefferie d'origine, clan, occupation professionnelle, etc. Elles représentent un lieu unique de consultation et d'échange entre les leaders communautaires. Depuis Mobutu, les mutuelles ont été utilisées par les autorités au pouvoir pour atteindre les populations à la base, notamment dans la gestion des conflits communautaires. Avec la guerre, cette pratique se perpétuera et permettra notamment aux groupes armés d'entrer en négociation. Cependant, les mutuelles seront utilisées à des fins politiques et militaires par les différentes parties en conflit. A Bunyakiri, elles contribueront à scinder les membres de la mutuelle entre sympathisants RCD et maï-maï. L'AFDL et le RCD l'utiliseront notamment pour gagner les faveurs des milices maï-maï. L'envoi d'une commission de pacification par l'ADFL à Bunyakiri a marqué le point de rupture entre les autorités politiques tembos qui faisaient partie de cette commission et les leaders du groupe maï-maï.

Les mutuelles, créées à l'instigation d'un régime politique, remplissent aussi une fonction de tribune politique, la mutuelle ayant autorité à parler pour l'ensemble des ressortissants d'un territoire. Elle appuie localement le principe de « territoriale des originaux » développé sous le régime de Mobutu qui veut que les cadres de l'administration d'une région soient choisis parmi les ressortissants de celle-ci. Le poste de président du conseil d'administration est convoité par les membres ayant des ambitions politiques. L'actuel président de la mutuelle tembo exerce ses fonctions bien que son mandat soit expiré et bloque la tenue de nouvelles élections en refusant de convoquer une assemblée générale électorale.

Les mutuelles rassemblent les élites de la communauté : politiciens, professeurs, représentants des organisations non-gouvernementales, religieux, chefs coutumiers, fonctionnaires de l'Etat ou commerçants. Elles ont leur représentation dans les capitales de provinces - pour les Tembos il s'agit de Goma et de Bukavu - et parfois une représentation nationale à Kinshasa. La légitimité des mutuelles est largement compromise par son caractère élitiste qui tend à les discréditer auprès d'une population qui demeure largement rurale et peu instruite. Cette absence de reconnaissance des mutuelles au niveau local est aussi le résultat du discrédit qui pèse sur un système politique largement associé aux pratiques de corruption. Elle rencontre la position des leaders maï-maï qui ont marqué leur rejet des leaders politiques locaux. L'absence d'impact des actions menées par la mutuelle tembo reflète en partie le décalage existant entre la position et le rôle que les leaders politiques estiment occuper dans leur communauté et la position qu'ils occupent réellement face aux nouvelles autorités militaires. Ce décalage a pour résultat le choix de conduites et de stratégies d'action ne prenant pas suffisamment en compte cette évolution des rôles et rapports sociaux. Les leaders politiques adoptent souvent un ton paternaliste en pensant qu'ils peuvent aborder les jeunes autorités militaires en utilisant les liens d'autorité qui les unissaient.

Enfin, les mutuelles en mettant l'accent sur les appartenances tribales et la défense des intérêts communautaires encouragent le repli identitaire et sont potentiellement générateurs de conflits ethniques.

Les acteurs de la société civile

Les associations locales de développement

Face aux déficiences de l'Etat congolais, les gouvernements occidentaux ont développé un système d'assistance s'appuyant sur les acteurs non-étatiques. Cette politique a favorisé le développement des associations locales qui sont devenues un acteur essentiel dans le paysage congolais et notamment dans le domaine du développement. La création d'une ONG devient pour de nombreux congolais diplômés un moyen de travailler et parfois de s'enrichir, la recherche de fonds devenant l'activité principale de certaines de ces structures.

La guerre entraînera une profonde remise en cause des activités de développement de ces organisations. De 1994 à 1997, le déplacement massif de 1,2 million de réfugiés en provenance du Rwanda suscitera l'émoi de la communauté internationale et favorisera l'engagement des bailleurs de fonds dans la région, poussant les organisations locales à réorienter leurs actions dans le domaine de l'assistance humanitaire. Le retour massif des réfugiés au Rwanda en 1996 et la dégradation de la situation sécuritaire dans la sous-région va de nouveau remettre en cause ces actions. Les pillages et le déplacement des populations causés par la dégradation de la situation sécuritaire entraîneront le retrait des bailleurs de fonds et en conséquence l'arrêt de la grande partie des activités humanitaires en milieu rural. Face à cette pénurie de travail et à la dégradation de la situation humanitaire, des membres de ces anciennes associations se mobiliseront pour la paix.

Sans moyens, sans compétences, et malgré l'insécurité, l'engagement de ces acteurs locaux dans la paix répond d'abord à l'absolue nécessité d'assurer leur survie et la survie des membres de leur communauté. Ces acteurs locaux vont peu à peu se structurer ou se reconvertir pour créer des ONG ayant pour mandat la construction de la paix. A Bunyakiri, les organisations locales, incapables de mener des projets de développement, s'impliqueront dans l'assistance des victimes de guerre, la médiation des conflits communautaires, la démobilisation des enfants-soldats et le DDRRR.

Les associations de paix rencontrent les attentes de certains bailleurs de fonds. La présence d'acteurs internationaux engagés dans la paix ou finançant les actions de paix a favorisé l'engagement de nouvelles associations locales dans ce domaine mais aussi la professionnalisation de la paix. Les actions de paix des acteurs locaux se sont enrichies des formations et expériences d'intervenants extérieurs mais ont enfermé les actions locales dans les cadres des formations qui leur sont proposées. La survie de beaucoup de ces organisations dépend des bailleurs de fonds et ces organisations doivent souvent se soumettre à leurs attentes pour

assurer un financement. Organisations internationales et locales sont aussi tributaires des règles des bailleurs de fonds qui limitent leur financement à un champ d'action, refusant de financer des activités pour la paix qui intègrent des actions de développement.

Sans représentation au chef-lieu de la province et travaillant dans des milieux fortement insécurisés, les petites associations travaillant en milieu rural ont rarement accès aux bailleurs de fonds internationaux et sont tributaires de financements irréguliers et souvent dérisoires. Malgré le caractère limité des actions menées, la présence d'associations locales est un facteur de re-dynamisation du milieu permettant de faire face à la désagrégation des solidarités sociales provoquée par la guerre. Malgré l'impossibilité pour certaines associations de mener leurs activités, les membres continuent de se réunir pour échanger sur leurs difficultés, se donner des conseils ou discuter de la paix.

L'inventaire des actions locales reflète la diversité et la sporadicité de leurs sources de financement mais aussi le caractère hétérogène des compétences développées par ces acteurs. Les acteurs de paix s'appuient sur les outils et connaissances qu'ils ont acquis en participant à des formations, des séminaires, les directives qu'ils reçoivent de leurs financeurs ou encore les expériences d'autres organisations. Toutefois, leurs propres compétences et les savoirs disponibles localement telles que les techniques traditionnelles de médiation des conflits et celles développées par les églises demeurent leur première ressource. A Bunyakiri, les organisations locales, fortes des liens qui les unissent aux combattants maï-maï, ont orienté leurs actions vers l'établissement d'une cohabitation pacifique avec ce groupe. L'instauration de rapports de confiance avec les combattants a permis de réduire les violences contre les civils mais a favorisé la partialité des acteurs locaux dans le conflit et contribué à normaliser la présence de ce groupe.

Les associations rurales sont souvent de taille réduite : budget limité, personnel non-rémunéré, couverture géographique restreinte. Les moyens limités de ces associations favorisent le développement d'actions intra-communautaires renforçant, de fait, le sentiment que la défense des intérêts locaux dépend des originaux de ce milieu. La PADEBU et ses associations-membres sont essentiellement actives dans le territoire de Bunyakiri habité à 80% par des Tembos et la grande majorité de ses membres appartient à cette tribu. Cette tendance permet d'assurer une base populaire à leur action mais est un profond obstacle à la réussite d'actions de paix et de réconciliation en dehors de leur communauté.

L'enclavement de nombreuses zones rurales et la montée des expressions de haine ethnique ont renforcé cette tendance en limitant les possibilités et les volontés de collaboration entre ressortissants de différents territoires. La PADEBU a des contacts avec COPARE (Conseil pour la Paix et la Réconciliation) qui est la plate-forme de concertation entre les organisations locales et les églises engagées dans le domaine de la paix dans la province du Sud-Kivu. Cependant, la PADEBU exprime ses réserves vis-à-vis de ce comité, lui reprochant son manque d'engagement dans le milieu rural et un certain favoritisme en faveur des populations des tribus shi et rega. Elle exprime aussi sa crainte de perdre son auto-

mie et d'être récupérée par des organisations plus influentes. Toutefois, deux initiatives doivent être mentionnées : la création de Synergie VIE (Vaincre l'Isolement par l'Équité) et Synergie Forestières. Synergie VIE réunit des organisations voisines du Parc de Kahuzi-Biega qui se trouvent sur les territoires de Bunyakiri, Kalehe, Shabunda, Kabare, Kalehe et Walungu. Synergie Forestière rassemble des organisations de Shabunda, Mwenga et Bunyakiri. Ces deux synergies participent d'une même volonté d'organiser et de coordonner les actions menées par différentes associations travaillant dans des territoires différents mais où les réalités sont sous bien des aspects similaires. Toutefois, le fonctionnement de ces structures se heurte aussi à des conflits de leadership, chacun essayant de défendre les intérêts de sa propre organisation et de son territoire.

Les associations professionnelles

Au-delà des affrontements, les effets de la guerre se manifestent dans le renforcement de la marginalisation sociale et économique des populations rurales. Pour les populations enquêtées, la paix, c'est l'arrêt des violences et la réduction de la pauvreté. La restauration de la liberté de circulation et la reprise des activités économiques constituent des étapes charnières du processus de paix. Selon cette approche, les opérateurs économiques locaux²³³ sont des acteurs de paix à part entière. Les échanges commerciaux établis entre différents territoires ruraux et plus encore entre les territoires ruraux et le milieu urbain sont essentiels à la stabilité économique des populations paysannes. Ils permettent en effet aux populations rurales d'écouler leur production agricole et d'avoir accès à des biens manufacturés. Ils ont aussi une utilité sociale en assurant le transport des populations et en participant à la circulation de l'information. Les véhicules de commerce sont les uniques véhicules qui ont maintenu, même en temps de guerre, des navettes régulières entre Bunyakiri et Bukavu.

Les activités de commerce ont été durement affectées par le conflit et de nombreux commerçants ont dû arrêter leurs activités. *On abattait 60 vaches par semaine au marché de Bulambika, aujourd'hui on abat 2 à 3 vaches. De même pour le manioc, avant, chaque semaine, 100 camions assuraient le transport du manioc entre Bunyakiri et Bukavu, aujourd'hui 10 à 15 camions font la route*²³⁴. Les commerçants ont été une des premières victimes des groupes armés : victimes des pillages et de la sur-taxation. Suspectés de collaborer avec l'ennemi, ils ont été l'objet d'attaques ciblées. Les expériences des commerçants leur permettent d'échapper en partie aux logiques et discours partisans : leurs activités les obligent à circuler entre des territoires contrôlés par les maï-maï et le RCD et ils ont été victimes des violences de l'ensemble des groupes armés. Pour continuer à circuler malgré

²³³ Les associations de vendeurs et acheteurs des cossettes de manioc, de vendeurs ambulants et les petits commerçants, les fournisseurs des noix palmistes, les bouchers et les exploitants forestiers.

²³⁴ Rencontre avec les commerçants, Bulambika, 11/04/2003.

l'insécurité, ils ont dû apprendre à échanger et à traiter avec les groupes armés, une expérience qui leur a permis d'acquérir des compétences très concrètes dans la conduite de négociations. Le fait que le maintien des échanges commerciaux soit nécessaire à la survie des groupes armés permet aux commerçants d'établir un espace de dialogue et de proposition en réduisant l'inégalité de la relation entre civils et combattants.

Les commerçants de Bunyakiri se sont particulièrement illustrés par leur participation dans les négociations engagées avec les autorités maï-maï afin de réduire et d'harmoniser le système des taxes. Ils ont notamment participé avec des représentants d'organisations locales à la rédaction d'une proposition de budget qu'ils ont transmis à l'état-major. Cependant, les actions menées par les commerçants sont limitées, leurs initiatives répondant d'abord à des intérêts corporatistes et privés. Ces intérêts peuvent parfois rencontrer les intérêts de l'ensemble d'une population mais peuvent aussi parfois s'y opposer. De nombreux commerçants dans l'Est du Congo sont impliqués dans le commerce illégal de ressources naturelles et travaillent en relations étroites avec les groupes armés.

La position sociale des commerçants à la limite entre deux espaces sociaux: le milieu rural et urbain, et deux espaces politiques ; l'espace contrôlé par les maï-maï et celui contrôlé par le RCD, les place en marge. Ils échappent partiellement au contrôle social et aux obligations qui régissent les rapports sociaux en milieu rural et sont difficilement associés à l'un ou l'autre groupe. L'activité commerciale répond d'abord à des intérêts personnels et n'est pas perçue comme bénéficiant directement au développement du territoire. Dépassant les logiques partisans et les logiques communautaires, les commerçants rencontrent la suspicion des combattants comme des civils et se heurtent souvent à des manifestations d'hostilité. *Les populations nous reprochent d'augmenter les prix. Or nous sommes contraints car nous achetons en dollars et d'une semaine à l'autre le taux de change varie. Les commerçants doivent aussi supporter l'augmentation des taxes et des frais de transport. Face à toutes ces augmentations, la population nous reproche beaucoup et nous traite de voleurs. (...) A Bukavu, les gens qui travaillaient avec le RCD nous accusent d'avoir contribué à les chasser de l'entité. Nous sommes suspects car nous travaillons dans les deux camps. Nous sommes accusés d'acheter des biens pour les maï-maï. Chaque fois que nous changeons de territoire, nous nous heurtons à de nouvelles tracasseries. Nous sommes vus comme des traîtres des deux côtés*²³⁵.

L'Eglise

L'Eglise occupe une place centrale dans la société congolaise. Elle joue un rôle actif tant dans l'accompagnement spirituel et moral des populations qu'au niveau social. Comme les organisations locales, elle pallie les déficiences de l'Etat

²³⁵ Rencontre avec les commerçants, Bulambika, 11/04/2003.

congolais. L'Eglise assure en grande partie le fonctionnement des hôpitaux, des établissements scolaires et des services d'aides aux plus démunis

Durant la guerre, l'assistance matérielle et les structures sociales dont elle assurait le fonctionnement ont été durement affectées en milieu rural. Comme le reste de la population, l'insécurité²³⁶ a poussé de nombreux prêtres et pasteurs à fuir le milieu, et nombreux sont ceux qui ont choisi au regard de la situation de se réfugier à Bukavu. Toutefois, malgré l'absence de moyens financiers et matériels et l'exil de nombreux leaders religieux, les différentes églises de Bunyakiri ont continué à assurer leur rôle d'accompagnateur spirituel et moral. *L'église conseille et console*²³⁷. *Ce sont les églises qui nous supportent, sans les églises nous ne saurions plus là, les églises nous consolent*²³⁸. Les femmes et les jeunes sont particulièrement impliqués dans les groupes de prière et les actions d'assistance aux plus démunis.

Les prêtres catholiques ont été remplacés par des laïcs engagés et les églises ont même développé des actions d'accompagnement psychologique pour les victimes de guerre. Le centre Olame (structure féminine au sein de l'Eglise catholique) a mis en place des structures d'encadrement, d'écoute et de prise en charge médicale des femmes violées. Les églises sont actives localement à travers les communautés ecclésiastiques. L'affluence dans les églises aurait augmenté depuis le début du conflit. Les populations déplacées ont organisé des groupes de prière et les pasteurs (officiels ou improvisés²³⁹) ont continué à prêcher. Au sein de l'église catholique, les cérémonies hebdomadaires sont assurées par des laïcs engagés et les prêtres s'efforcent de se déplacer pour les sacrements et les grandes cérémonies. Les évolutions et adaptations qu'ont connu les églises en cette période de conflit reflètent autant les capacités d'invention des populations que l'autonomie de fonctionnement des structures religieuses en l'absence même de leurs meneurs. Elles attestent aussi du rôle essentiel que jouent les valeurs chrétiennes et la foi dans la préservation de la cohésion sociale.

L'Eglise joue un rôle fondamental dans la préservation de la cohésion sociale mais aussi dans la mobilisation des populations, s'appuyant pour cela sur un réseau de contacts extrêmement bien organisé. Les églises chrétiennes telles que l'église catholique et les églises protestantes jouissent d'une reconnaissance internationale qui leur permettent d'avoir une visibilité et une audience mondiale. Ces réseaux sont aussi un moyen privilégié pour obtenir des financements et l'assistance des ONG internationales chrétiennes tels que CARITAS, Christian Aid, Malteser ou Norwegian Church Aid, actives dans le Sud-Kivu. Au niveau local, l'organisation en réseau des églises leur permet d'être présente dans les

²³⁶ En 1999, un prêtre a été assassiné à Rambo dans la chefferie de Kalonge.

²³⁷ Entretien jeunes, Cifunzi, 29/03/2003.

²³⁸ Entretien homme, Maibano, 25/02/2003.

²³⁹ Les laïcs engagés sont appelés pasteur par les populations car ils officient comme ministre du culte et au même titre qu'un pasteur protestant, ils peuvent être mariés et avoir des enfants.

communautés même très réduites. A Bunyakiri, les églises sont présentes même dans les localités les plus reculées et malgré l'insécurité, elles ont continué à y être représentées.

Toutefois, les potentialités des églises à assurer la cohésion sociale et à mobiliser les populations s'avèrent aussi être des puissants instruments politiques. Les églises se sont affirmées comme un acteur politique influent et sont parfois perçues par les autorités en place, qui ne bénéficient pas de la capacité de mobilisation des églises, comme des concurrents. A Bukavu, les leaders catholiques se sont affirmés par leurs positions très hostiles vis-à-vis de l'AFDL et du RCD. L'assassinat de Monseigneur Munzihirwa en octobre 1996, assassinat attribué à l'AFDL, et le pillage systématique des églises ont créé une antipathie durable entre l'Église catholique et l'AFDL puis le RCD. Cette hostilité a été largement relayée dans leurs sermons et prises de position publique. Dans son sermon de Noël adressé aux fidèles de Bukavu en 1999, Mgr Kataliko prend une position très claire en faveur de la résistance contre l'occupation rwandaise et le RCD. *Chers Frères et Sœurs, prenons conscience de nos liens de servitude ! Reconnaissons notre part de responsabilité dans la situation de péché qui nous accable ! Prenons le risque du chemin de la libération sous la conduite de l'Esprit !*²⁴⁰ De même, à Bunyakiri, les églises affichent une position pro-maï-maï, les offices religieux devenant même parfois un temps de propagande politique. A Chinéné, avant la mise en place du gouvernement de transition, certains pasteurs prônaient l'amour patriotique pendant les offices religieux et organisaient des veillées de prières pour que les forces nationalistes (les maï-maï) gagnent la guerre. Il est cependant difficile de savoir à quel degré les leaders religieux influencent les positions politiques des populations et à quel moment elles ne sont que leur porte-parole.

Bien que les mouvements insurrectionnels en Afrique soient généralement associés à des pratiques magiques et animistes, les religions monothéistes et en particulier chrétiennes y occupent une place importante. Tout comme les populations accordent une confiance extrême aux institutions religieuses, les combattants et autorités militaires s'identifient aussi à une confession religieuse. Dans le mouvement maï-maï de Bunyakiri, les croyances chrétiennes tendent à être favorisées au détriment des croyances traditionnelles. Les combattants maï-maï se rendent à l'église, fréquentent les prêtres et les pasteurs et appartiennent à des groupes de prières. Une lettre que les autorités maï-maï ont adressée à l'équipe de l'Institut Vie et Paix commençait par ces mots : « Paix et bénédiction en Christ-Jésus ». Le Général Padiri a affiché son appartenance à l'église Kibanguiste. La pratique religieuse au sein des groupes armés est un moyen pour les prêtres et les pasteurs de rencontrer et d'échanger avec les combattants.

²⁴⁰ Message de Mgr Kataliko adressé aux fidèles de Bukavu (Noël 1999) cité par De Villiers (G.), « Guerre et politique : les trente derniers mois de L.D. Kabila (août 1998-janvier 2001) » in *Cahiers Africains*, L'Harmattan, Paris, n° 47-48, 2001.

Enfin, la religion s'impose dans le domaine de la paix par les valeurs et attitudes qu'elle prône. L'amour du prochain, la non-violence, la charité, la réconciliation sont des valeurs qui appartiennent à des traditions religieuses aussi diverses que le catholicisme, le bouddhisme, l'islam ou encore les religions traditionnelles africaines. Ces valeurs dans leurs diversités prônent toutes, l'idée de la paix et de la justice sociale, toutefois, elles restent fortement soumises à la variété des interprétations et des utilisations que les individus et les groupes sociaux font des discours religieux.

A Bunyakiri, les églises assument un rôle important dans le domaine de la justice. La Commission Justice et Paix²⁴¹ et Héritier de la Justice²⁴² ont supplanté le système traditionnel de justice et l'institution judiciaire étatique en imposant leur médiation, justice gratuite et réconciliatrice. Ces médiations qui sont surtout utilisées dans la gestion des conflits coutumiers (conflit foncier, dot, sorcellerie...) sont aussi appliquées dans la gestion de conflits liés à la guerre. Les églises organisent des séances de réconciliation entre les femmes violées et leurs maris pour éviter que suite au viol, l'homme ne quitte sa femme. La prédominance des églises chrétiennes au Congo, surtout en milieu rural, facilite le travail en synergie. Cependant, ces médiations s'inscrivent dans le cadre d'une justice de proximité et se limitent à la réconciliation de deux ou plusieurs personnes au sein d'une famille ou d'une communauté. Elles ne jouent pas de rôle dans les médiations de conflits inter-communautaires ou entre groupes armés. Bien que les Commissions Justice et Paix s'inscrivent dans un projet national, la guerre et plus encore la division politique du pays, ont largement occulté cette dimension. De la même façon, le soutien de la commission diocésaine de Bukavu (entité sous contrôle RCD) aux actions des commissions paroissiales basées dans les territoires sous contrôle des maï-maï est limité.

Les acteurs de l'informel

Les groupes non-institutionnalisés

Les changements et les défis posés par la guerre ont favorisé le développement de nouvelles logiques d'action. Ces évolutions n'ont pas favorisé l'émergence de nouveaux acteurs mais ont plutôt encouragé l'instauration de nouvelles collaborations et de nouvelles stratégies d'action. Les acteurs locaux se sont organisés en comité ou coordination.

²⁴¹ Les Commission Justice et Paix sont nées à l'initiative du Concile du Vatican II en 1967 avec pour objectif de promouvoir la doctrine sociale de l'Eglise (le développement des régions pauvres et la justice sociale entre les nations).

²⁴² Héritiers de la Justice est une organisation non-gouvernementale basée dans le Sud-Kivu. Elle a été créée en 1991 et travaille au service des Eglises protestantes au Congo, ECC (Eglises du Christ au Congo) dans le domaine des Droits de l'Homme et de la paix.

A Bunyakiri ces structures d'actions collectives sont caractérisées par une faible institutionnalisation, la diversité des appartenances de leurs membres et leur pragmatisme. A Ziralo, la population a mis en place un comité appelé Comité Mixte de Sécurité qui a été créé afin de répondre aux importants problèmes sécuritaires qui caractérisent cette chefferie. *Le fait que le territoire de Ziralo soit une zone limitrophe entre différents territoires (Walikale, Masisi et Kalehe) crée une plus grande insécurité. La chefferie de Ziralo est enclavée et les civils comme les militaires de ces différents territoires viennent y chercher refuge. Ils peuvent commettre des exactions car ils savent que l'on ne peut pas facilement les punir*²⁴³. Cette chefferie est aussi le théâtre d'affrontements liés au conflit de limite opposant Bunyakiri et Kalehe.

Le Comité Mixte de Sécurité est composé de représentants des civils autochtones, de réfugiés hutus et de combattants (maï-maï mais aussi FDLR) installés dans cette localité. Ces représentants sont désignés par leur groupe d'origine. Le comité est actif dans la résolution des conflits liés à la cohabitation entre civils et combattants.

La faible institutionnalisation de ces groupes se manifeste par l'absence de lieu de rassemblement et de statut légal. Ils se reconnaissent dans l'idée d'une réponse spontanée des populations civiles face aux tensions et aux conflits créés par la guerre. Pour la plupart, ces actions sont liées à l'apparition de problèmes et non à leur anticipation, à l'importante exception du Comité de Crise installé par la PADEBU qui a agi en prévision des répercussions du retrait des troupes FDR/ex-APR. Les différentes appartenances des membres de ces collectifs permettent de représenter les différents groupes sociaux et politiques qui composent la communauté : leaders religieux, chefs coutumiers, agents administratifs, représentants d'organisations locales, commerçants. Le choix d'un groupe hétérogène est motivé par la volonté de renforcer leur légitimité en évitant d'être récupéré au nom des intérêts particuliers d'un groupe. Il sert aussi des intérêts concrets en renforçant les capacités de négociation de ce groupe par l'addition des compétences de chacun de ses membres. Au-delà de leurs actions, ces comités attestent de l'existence de liens de collaboration entre des groupes qui sont généralement définies en RDC comme antagonistes ou en opposition : les autorités administratives et coutumières ou encore la société civile et les représentants des autorités étatiques. Ils montrent aussi la capacité des communautés rurales à dépasser l'ordre social et la hiérarchie traditionnelle et à construire des solidarités intra-communautaires plus égalitaires.

Les membres de ces comités s'appuient largement sur les liens inter-personnels et de confiance qui les lient aux combattants dans les négociations avec les groupes armés. Ces liens leur permettent d'entrer en contact avec les autorités maï-maï, d'être écoutés et d'obtenir des résultats positifs. Cependant, les arguments

²⁴³ Entretien chef coutumier de Ziralo, Bukavu, 16/04/2003.

tribaux et communautaires sont aussi un argument dans les négociations. Les membres de ces comités sollicitent des faveurs ou demandent un changement d'attitude de la part des maï-maï en s'appuyant sur l'idée d'une loyauté territoriale, voir tribale, entre les civils et les combattants vivant à Bunyakiri. Les relations qui unissent civils et combattants varient d'un comité à un autre mais les civils sont rarement totalement indépendants vis-à-vis des autorités armées.

A Chinéné, le comité est une initiative conjointe des autorités militaires et des leaders de la communauté déplacée. *Nous avons quitté la route avec le Général Padiri. Nous sommes partis avec les maï-maï pour résister contre l'agression*²⁴⁴. Le projet de ce comité réside notamment dans l'idée que la mise en place d'un contact direct entre la population et le Général Padiri (notamment par l'envoi de doléances) permettra de limiter les exactions contre les populations civiles. A sa création, le projet a été présenté au Général Padiri qui a envoyé des gens pour former les membres du comité. Les rapports d'activités étaient transmis à l'état-major maï-maï et le comité était uniquement actif dans le territoire sous contrôle des maï-maï du Général Padiri²⁴⁵. En avril 2003, lors de l'installation de l'administrateur titulaire maï-maï, le comité a été reconnu officiellement. Malgré cette reconnaissance formelle, la réorganisation du système administratif et la sortie d'un état d'urgence ont privé ce comité de sa légitimité et de sa capacité d'action. *Quand nous étions dans la forêt, nous étions tous égaux, nous échangeions entre nous nos difficultés. Depuis notre retour à la route, certains recherchent la richesse au lieu de chercher la vérité. Aujourd'hui, la collaboration entre le comité de sécurité civile et les autorités n'est pas bonne. Les autorités n'admettent pas que le comité conduise des médiations car c'est de l'argent qu'elles perdent. L'administration refuse les jugements que nous avons rendus dans la forêt. L'administration refuse de nous recevoir*²⁴⁶.

Les acteurs individuels

Dans la grande majorité des cas, les acteurs de paix agissent collectivement afin d'une part de limiter les représailles et d'autre part de gagner en crédibilité. Il existe toutefois des actions plus marginales menées par des acteurs individuels. Ces initiatives individuelles pour la paix, se distinguent entre elles par la diversité des motivations qui anime ces personnes. Elles peuvent être l'expression du charisme d'un leader, d'un engagement partisan, d'une conviction profonde en des valeurs ou un système de croyances ou encore d'un dévouement professionnel.

²⁴⁴ Entretien avec le président et le chargé de renseignement du comité de sécurité civile, 30/04/2003, Bulambika.

²⁴⁵ Le président du comité est nommé comme président dans les limites géographiques du secteur Opérationnel-Est (OPS-Est) qui correspond à la zone d'opération militaire contrôlée par les forces maï-maï du Général Padiri.

²⁴⁶ Entretien avec le président et le chargé de renseignement du comité de sécurité civile, Bulambika, 30/04/2003.

Les actions de ces individus ont souvent le mérite de s'inscrire dans un système cohérent en reflétant leur fidélité à des principes ou à un statut social. Toutefois, ces initiatives individuelles peuvent être aussi guidées par l'opportunisme et de ce fait rencontrent souvent la méfiance du reste de la population. Il est difficile d'établir si un acteur est engagé pour la paix ou s'il recherche simplement une reconnaissance sociale. Dans de nombreux cas, il s'est avéré que les deux aspects étaient étroitement mêlés.

Les personnes choisies pour illustrer cette partie n'ont pas été sélectionnées pour la valeur de leurs actions mais comme des exemples et ne représentent aucunement des modèles au sens qualitatif du terme. Certains des acteurs identifiés pourront paraître, aux yeux de l'observateur, des agents de conflit plus que des agents de paix. Toutefois, ils permettent d'appréhender la complexité et la multiplicité des actions de paix en mettant en évidence la ténuité de la frontière qui sépare parfois les acteurs de paix et ceux de guerre ainsi que la dimension politique des actions de paix.

Le chef coutumier de Kalonge a fui avec les maï-maï à l'arrivée de l'APR en 1998. En 2001, il s'installe à Bukavu où il entretient des relations avec les autorités du RCD mais refuse de s'identifier à ce groupe. *J'ai été arrêté neuf fois par le RCD pour avoir aidé le Mwami Kabare et Ngweshi. J'ai aussi été arrêté par feu Kabila, j'étais accusé d'avoir favorisé la mésentente entre les Congolais et les Rwandais. (...) Je peux être perçu comme neutre car j'ai été victime des deux côtés : le RCD a démoli mon bureau et les maï-maï ont pillé mes vaches et pris en otage mon fils*²⁴⁷. Ses capacités à entrer en contact avec les différents groupes en conflit l'ont poussé à collaborer avec la MONUC dans le processus de DDRR où il facilite les négociations entre les différents groupes armés (RCD, maï-maï et combattants hutus rwandais). Cette action a été pour lui une opportunité de renouer des liens avec la population de sa chefferie après quatre ans d'exil et de retrouver une position. Depuis février 2003, le chef a repris ses fonctions au détriment du chef intérimaire, désavoué par les autorités maï-maï car trop proche du RCD.

Bien que le médecin chef de l'Hôpital du Territoire ne se présente pas comme acteur de paix et que les populations ne le définissent pas non plus comme tel, en assurant le fonctionnement de l'hôpital, il a contribué à préserver une certaine stabilité dans l'entité. Il s'agit pour lui de continuer à travailler dans l'entité de Bunyakiri, malgré le conflit et les changements d'autorités. Pour pouvoir continuer à exercer sa profession, le médecin a adopté une attitude de stricte neutralité. *En tant que médecin, nous devons vivre en harmonie car tout le monde a besoin d'un médecin. Dans le cadre de nos fonctions, nous pouvons avoir des discussions libres avec les militaires mais tout en évitant de trop nous ingérer dans les affaires militaires et de susciter la suspicion. Lorsque nous intervenons, nous commençons par aller nous présenter aux officiers et nous leur expliquons notre mission. Les militaires*

²⁴⁷ Rencontre avec le chef de Kalonge, Bukavu, 08/04/2003.

*ont un intérêt à protéger le personnel soignant. En général, les autorités le comprennent*²⁴⁸. Toutefois, cette attitude qui consiste à se positionner en marge du conflit et de ses acteurs, l'a aussi contraint à limiter son rayon d'action à la zone contrôlée par les groupes armés faisant autorité au niveau de l'hôpital. *Pendant la période de l'APR, notre rayon d'action était limité au territoire que les troupes rwandaises contrôlaient. Aujourd'hui, l'entité de Ziralo est inaccessible, à cause de la présence des Hutus*²⁴⁹.

Parallèlement à ces actions de paix menées par des acteurs qui ont fait le choix de l'impartialité, d'autres acteurs individuels agissent ou revendiquent des actions de paix tout en se définissant comme appartenant à un mouvement armé. Il en va de la sorte pour ce pasteur qui a choisi de devenir aumônier au sein du mouvement maï-maï. *Je travaille depuis six ans avec les maï-maï. Mon premier contact avec eux a eu lieu à Ziralo quand ils étaient encore Katuku. Je leur ai demandé de ne pas tuer et de ne pas violer. Au début je travaillais avec beaucoup de risques (...) j'ai subi beaucoup de tortures, de pillages, ma femme a été victime de tortures perpétrées par les maï-maï mais j'ai continué à prêcher.* Il affirme que c'est la force de sa foi qui lui a permis de persévérer dans son action et de résister à ces persécutions. Il défend son engagement auprès des maï-maï par une nécessité de travailler avec l'ensemble de la population, civils et militaires, mais surtout de conseiller les « pêcheurs ». Cependant, il regrette que ses actions soient rarement suivies par les autres pasteurs. *Lors des séances de prières avec les autres pasteurs, ils peuvent écouter la théorie, approuver l'action mais ils n'ont pas le courage d'agir eux-mêmes (...) La population appuie mon action mais ne m'assiste pas*²⁵⁰. Grâce aux relations que ce pasteur entretient avec l'état-major maï-maï, il peut circuler sur l'ensemble du territoire contrôlé par les maï-maï (il possède un laissez-passer certifié par le tribunal maï-maï) et a des contacts directs avec les combattants maï-maï et leurs alliés FDLR. *Depuis que je travaille comme pasteur FAC, j'ai baptisé 765 personnes (populations civiles, maï-maï et Interahamwe)*²⁵¹. Toutefois, son action est fortement limitée par sa dépendance au pouvoir et à l'idéologie maï-maï. *En tant que pasteur FAC, je dois informer Padiri sur mes sermons et il doit être en accord avec son contenu*²⁵². La position d'aumônier maï-maï est ambiguë et fortement précaire. Un des aumôniers maï-maï les plus respectés est aujourd'hui militaire.

Les parcours de différents leaders politiques actifs au sein de la mutuelle tembo mettent en relief leur implication dans des actions de « pacification » entre les groupes armés en conflit. Après qu'il se soit distingué comme un des fondateurs du mouvement Katuku au sein de la communauté tembo, ce leader représentera en 1996 le mouvement maï-maï dans des négociations avec l'AFDL. Ces négo-

²⁴⁸ Rencontre avec le médecin chef de l'hôpital de Bunyakiri, Bunyakiri, 11/04/2003.

²⁴⁹ Idem.

²⁵⁰ Entretien pasteur FAC/OPS-Est, Bunyakiri, 12/04/2003.

²⁵¹ Idem.

²⁵² Ibid.

ciations permettront d'obtenir un cessez-le-feu et le ralliement de près de 4.750 combattants maï-maï à l'AFDL. Ce leader politique rejoint lui-même la rébellion conduite par Laurent Désiré Kabila. En mai 1997, à l'autoproclamation de Kabila comme président, il rejoint Kinshasa avec l'espoir d'accéder à un poste politique. En août 1998, le président le délègue avec d'autres leaders civils et militaires de la communauté tembo pour conduire une commission de pacification à Bunyakiri. Cette commission a notamment pour objectif de négocier le ralliement du groupe de Padiri aux troupes gouvernementales. La reprise des affrontements sur le territoire de Bunyakiri et le déclenchement de la rébellion du RCD qui interviendront au moment de cette mission la feront échouer. Les leaders maï-maï accusent alors les membres de ce groupe de trahison. Cet homme s'installe alors à Goma où il rejoint le mouvement du RDC-Goma. Aujourd'hui, il est actif dans la commission de pacification du RCD et a manifesté son souhait de s'investir dans le rapprochement entre la communauté rega de Shabunda et la communauté tembo de Bunyakiri.

Les autres

Les femmes

Bien que les femmes en tant que femme et mère ressentent avec acuité les effets de la guerre et plaident pour le retour de la paix, elles se retrouvent souvent démunies dans l'action. Cette difficulté d'agir est la conséquence de leur statut social et culturel qui les place comme subalternes de l'homme. Avec la guerre, la généralisation des pratiques d'abus sexuel renforceront l'assujettissement des femmes et, par leurs impacts psychologiques, les priveront souvent de leurs capacités à réagir.

Au sein de ces différentes catégories, les femmes sont sous-représentées. La faible représentation des femmes est l'expression de leur marginalisation dans les structures à responsabilité. A Bunyakiri, les femmes sont totalement absentes de l'administration publique. Cette absence est liée au fait que les femmes sont généralement moins diplômées que les hommes mais aussi et surtout au fait que l'administration, domaine politique par excellence, est largement réservée aux hommes. Au sein des institutions religieuses, les femmes sont particulièrement présentes, toutefois elles n'y occupent pas de postes à responsabilités. Les structures traditionnelles, bien qu'elles soient très inégalitaires sur de nombreux aspects et notamment sur les questions foncières²⁵³, donnent aux femmes un droit de régence. Ce droit de régence a été appliqué dans la chefferie de Buloho lors de l'exil du chef. Toutefois, les périodes de régence sont souvent des périodes de

²⁵³ Le système traditionnel d'accès à la terre ne reconnaît pas le droit des femmes à la propriété foncière ni le droit d'héritage.

crise ou de contestation du pouvoir et permettent rarement à la personne assumant la régence de remplir pleinement ses fonctions. Les associations locales s'avèrent être les seules structures où les femmes sont véritablement présentes et actives. Elles sont généralement rassemblées dans des associations féminines ayant pour mandat la défense des droits des femmes, des enfants et l'assistance aux plus démunis. Durant la guerre, elles ont joué un rôle important dans la défense des femmes violées mais aussi dans l'assistance aux femmes veuves, aux filles-mères, aux orphelins et aux enfants soldats démobilisés. Leur appartenance à des réseaux ou plate-forme d'organisations locales, leur a permis d'occuper des postes à responsabilités. Cette tendance est aussi la réponse des organisations locales à la politique des bailleurs de fonds et des ONG internationales qui ont largement promu la participation égalitaire des femmes et souvent conditionné leur assistance à l'application de cette politique.

Par ailleurs, la dépendance des femmes aux logiques de survie et aux contraintes matérielles réduit leurs capacités à se projeter dans l'avenir et à s'imposer comme actrices de changement. Pour les femmes, l'amélioration de leurs conditions de travail (réhabilitation des routes, installation d'un moulin à farine) et l'assistance à la prise en charge de leurs enfants (mise en place de programmes nutritionnels et de santé) sont les principales priorités.

D'autre part, le cadre d'interprétation utilisé pour traiter de la paix est le reflet d'un discours dominant favorisant la marginalisation des femmes. La paix est d'abord interprétée comme un fait politique, domaine réservé aux hommes. L'hégémonie d'une analyse politique des dynamiques de guerre et de paix exclut de fait les femmes qui ne maîtrisent pas les outils théoriques et méthodologiques et ne possèdent pas encore l'expérience. Les femmes congolaises sont quasiment absentes du domaine politique et militaire et si elles sont présentes, elles n'y ont généralement pas de postes importants. En 2000, l'AFECEP (l'Association des Femmes cadres pour l'Epanouissement Intégral de la Femme) a commandité la réalisation d'une recherche sur le rôle de la femme dans les dynamiques de guerre et de paix. Dans le document final, les informations relatives au rôle de la femme dans la paix sont très limitées. La majeure partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse des conflits entre chefs coutumiers, le développement des mouvements insurrectionnels et les interventions militaires étrangères.

En excluant les femmes du débat sur la paix, il prive ce débat de leur contribution particulière, notamment leur analyse pragmatique basée sur leur vécu de la guerre et de ses conséquences sociales.

Les organisations internationales

Le panorama des acteurs actifs à Bunyakiri ne serait pas complet sans évoquer la présence des acteurs internationaux. Comme les églises et les associations locales, les ONG internationales et les agences onusiennes contribuent à combler les faiblesses de l'Etat congolais. Cependant, à la différence des structures locales, ces organisations ont souvent des moyens financiers, matériels et humains suffisants

pour réaliser les projets qu'elles ont planifiés. De nombreuses organisations locales sont aussi dépendantes des moyens mis à disposition par les organisations internationales.

Depuis 1994, lors de l'arrivée de plus d'un million de réfugiés rwandais et burundais dans l'Est du Congo, les organisations internationales oeuvrant dans l'aide humanitaire d'urgence sont majoritaires. Ces organisations fournissent une assistance alimentaire et médicale aux populations. Pendant la période du conflit, différentes organisations (le CICR, le PAM, FHI, la FAO, le PNUD, UNICEF et Save the Children) ont assisté les populations de Bunyakiri. Lors de cette enquête, l'organisation humanitaire IMC était la seule organisation ayant sur place une équipe, cette équipe étant composée de personnels locaux et internationaux. L'organisation gérait un programme nutritionnel et d'appui aux centres de santé. L'accès de ces différentes organisations au territoire était rendu difficile par la présence des groupes armés et l'hostilité du RCD. Le RDC considérait avec méfiance l'envoi de vivres dans un territoire contrôlé par les maï-maï, craignant que ces vivres soient détournés au profit des combattants. L'existence à Bunyakiri d'un système de collecte de ration alimentaire pour les combattants a limité les risques de détournement par la force ou de pillage des organisations d'assistance humanitaire. Cette tendance est d'autant plus forte que les autorités maï-maï ont montré leur volonté d'améliorer leurs relations avec les civils et de gagner en légitimité au niveau international. Toutefois ce système n'empêche pas une redistribution indirecte de l'assistance internationale lors de la collecte de la ration des combattants.

Les organisations internationales actives dans le domaine de la résolution des conflits sont plus rares. Il est possible toutefois d'identifier les organisations onusiennes qui s'inscrivent dans la logique des Accords de paix de Lusaka et les ONG internationales qui soutiennent les actions de paix des organisations locales. La MONUC se rend régulièrement à Bunyakiri où elle est chargée de faciliter le processus de DDRR et d'assurer le respect du cessez-le-feu par les groupes armés. Lors de cette enquête, la MONUC avait une équipe basée à Kalonge. Elle gérait le centre d'accueil des groupes armés hutus et menait des négociations avec les autorités maï-maï, FDLR et autres milices hutus rwandaises. Parallèlement, le HCR supervisait la gestion d'un camp de transit destiné à l'accueil des réfugiés rwandais, la gestion directe ayant été confiée à une organisation locale. Le centre de transit est basé à Bulambika et offre une assistance humanitaire (abris, nourriture et soins médicaux d'urgence) aux réfugiés en attendant leur rapatriement. Par ailleurs, la GTZ (Coopération Technique Allemande) avait lancé un programme d'accompagnement aux femmes victimes de violences sexuelles. L'organisation allemande finance des organisations locales chargées d'identifier les femmes victimes de viol et de leur apporter une assistance médicale, psychologique et économique. A Bunyakiri, l'organisation locale AFADE (Association des Femmes Actives dans le Développement) est chargée d'identifier les femmes violées, de leur donner un accompagnement psychologique et si besoin, de les faire transférer dans une structure médicale. L'association britannique Save the

Children-UK soutient les actions d'une organisation locale active dans le domaine de la démobilisation des enfants-soldats et accueille les enfants démobilisés dans leur centre d'accueil à Bukavu. L'Institut Vie et Paix accompagne les actions de paix des associations locales basées à Bunyakiri. La collaboration des organisations internationales avec les organisations locales partenaires permet aux organisations internationales d'intervenir dans des zones reculées. Elle permet aussi une meilleure implication des acteurs locaux et la reconnaissance de leurs compétences. Toutefois, la multiplication des organisations partenaires éloigne le centre de décision et de financement du centre d'exécution. Cette distance favorise les incompréhensions, les lenteurs d'exécution et les pratiques de contournement ou de détournement des principes de partenariat entre les organisations locales et internationales.

La présence de personnel expatrié est pour les populations comme un baromètre de la situation sécuritaire dans le territoire. En raison de tensions avec l'autorité maï-maï, le HCR n'a pu envoyer un véhicule pour rapatrier les réfugiés présents dans le camp de transit pendant plus de deux mois. Ce retard a eu plusieurs conséquences négatives dans la prise en charge humanitaire des réfugiés (manque de médicaments, de soins médicaux et insuffisance de vivres²⁵⁴) mais aussi dans la crédibilité de l'action de cette organisation et avec elle de ses partenaires locaux. Devant ce retard, certains réfugiés ont décidé de retourner en forêt. L'absence d'informations concernant les causes de ce retard a favorisé le développement de rumeurs quant à la reprise des affrontements et créé un climat de peur dans l'entité.

Les organisations internationales actives dans le domaine de la paix jouissent d'une certaine impartialité par le fait qu'elles ne sont pas congolaises. Elles s'appuient sur ce statut pour légitimer leur intervention au titre de tiers-partie dans les négociations entre groupes en conflit. Toutefois, pour les populations enquêtées, les gouvernements occidentaux sont impliqués dans la guerre en RDC. Cette position les pousse à considérer que tous les occidentaux (les « blancs ») sont impliqués dans la guerre. Les populations civiles expriment leur déception vis-à-vis de la communauté internationale, elles lui reprochent sa partialité dans le conflit et son incapacité à agir rapidement et concrètement. *Il y a un manque de bonne volonté de l'opinion internationale, elle a la force de tout faire mais ne veut pas*²⁵⁵. La MONUC est le symbole de la communauté internationale pour les Congolais. A ce titre, elle porte beaucoup des attentes et des griefs de ces populations. Les lenteurs et les obstacles à la réalisation du mandat de la mission des Nations-Unies ont provoqué des frustrations. *L'ONU ne nous considère pas comme des êtres humains alors que notre espoir était là-bas. L'ONU est à la base du mal que nous traversons. L'ONU doit imposer la paix car nous, Congolais,*

²⁵⁴ Ce camp de transit est prévu pour accueillir ces populations pour une période de quarante-huit heures.

²⁵⁵ Entretien administrateur du territoire, Bulambika, 20/02/2003.

*en sommes incapables*²⁵⁶. *On croyait que là où était la MONUC, on ne pouvait pas entendre les crépitements d'armes, or le pouvoir reste dans les mains des militaires*²⁵⁷. Les résultats d'une enquête conduite par Béatrice Pouligny²⁵⁸ sur six missions de paix (au Salvador, au Cambodge, en Haïti, en Somalie, au Mozambique et en Bosnie-Herzégovine) relèvent que les interventions de l'ONU sont toujours précédées d'un ensemble d'attentes. Elle met en avant le fait que ces attentes sont à la mesure des souffrances vécues et des besoins des populations. Ces attentes sont en général du domaine de la survie quotidienne : ne pas se faire tuer et manger. Les missions d'observation des Nations-Unies comme la MONUC, qui ne répondent pas à ses besoins concrets et immédiats sont souvent mal comprises. *On les voit mais ils ne font rien*²⁵⁹. Cependant, tout en condamnant l'action de la communauté internationale, les populations expriment l'espoir qu'elles continuent à y placer et leur souhait d'une plus grande implication des acteurs internationaux dans le processus de paix et notamment dans le rétablissement de l'unité du pays mais aussi dans l'assistance aux populations civiles.

Conclusion

La méthode de transformation des conflits développée par John Paul Lederach met un accent particulier sur l'identification des acteurs légitimes. Ses travaux mettent en avant le rôle des leaders dans le rétablissement de la paix²⁶⁰. Lederach accorde une place privilégiée aux acteurs intermédiaires (« middle-range leadership ») qui se trouvent à la jonction entre les leaders d'envergure nationale (« top leadership ») et les leaders communautaires (« grassroots leaderships »). Les enquêtes menées à Bunyakiri confirment l'importance des leaders comme initiateurs des actions de paix. Toutefois, l'analyse de leurs actions et des motivations de ses actions permet d'établir un certain nombre de limites à l'application, à Bunyakiri, d'une approche centrée sur le leadership.

Victime d'une longue histoire d'exploitation économique et de coercition politique, la société congolaise est dominée par des rapports inégalitaires et violents. Une minorité a monopolisé les richesses et le pouvoir au détriment de la majorité. Cependant, les pratiques clientélistes et tribalistes sur lesquelles repose ce pouvoir patrimonial ont permis d'assurer la reproduction de ce système²⁶¹. A

²⁵⁶ Entretien hommes, Maibano, 25/02/2003.

²⁵⁷ Entretien femmes, Bitale, 10/04/2003.

²⁵⁸ Pouligny (B.), « Perception des missions civiles de paix par les populations locales » texte présenté lors du colloque *L'intervention civile : une chance pour la paix*, Assemblée Nationale, Paris, 26-27 octobre 2001.

²⁵⁹ Idem.

²⁶⁰ Lederach (J.P.), « Identifying key actors in conflict situations: level of leadership » in Reyhler L. and Paffenholz T. (eds), *Peace building: a field guide*, Lynne Rienner publishers London, 2001.

²⁶¹ Englebert (P.), « A research note on Congo's nationalist paradox » in *Review of African Political Economy*, Carfax publishing, Abingdon, n° 93/94, 2002.

tous les niveaux de la société, des intermédiaires vivent de la prédation. Dans ce système, le statut de leader local comme national offre un accès privilégié aux ressources étatiques. Les enjeux découlant de la position de leader ont favorisé le développement de conflits d'intérêts. La société civile et notamment le bureau de coordination de la Société Civile est devenu pour certains un tremplin politique. Dans ce système, les jeunes, les minorités ethniques et les femmes sont largement exclus et les populations rurales sous-représentées.

Bosco Muchukiwa dans son étude sur les initiatives de règlement des conflits et de réconciliation en RDC²⁶² décrit l'utilisation politique des actions de paix. Ce travail montre comment les autorités nationales (Mobutu et dans sa suite l'AFDL et le RCD) ont utilisé les leaders locaux pour défendre leurs intérêts politiques. En 1998, les membres des Commissions de pacification de l'AFDL seront amenés à réaliser des campagnes de sensibilisation auprès des combattants maï-maï pour que ces derniers rejoignent l'AFDL. De leur côté, les leaders politiques locaux utiliseront ces initiatives de paix pour gagner en autorité. Ces modes de gestion des conflits intercommunautaires *constitue[nt] l'un des mécanismes par lesquels les notabilités et l'élite moderne cherchent à renforcer leur pouvoir et à se positionner par rapport à l'administration et à la société civile*²⁶³. Cette utilisation des leaders locaux à des fins politiques a contribué à les décrédibiliser aux yeux des populations. Par ailleurs, en s'appuyant sur les communautés tribales et les mutuelles, les autorités politiques, loin de rapprocher les différentes tribus, ont renforcé le découpage sur base ethnique de l'espace politique.

Le travail avec les leaders pose aussi le problème de l'identification des acteurs légitimes. Si en temps de paix, il est possible d'identifier ces acteurs, en période de guerre, la fluidité de la situation politique et la compétition qui existe entre les différents groupes en conflit rendent difficiles cette identification. Les autorités militaires se sont imposées au détriment des autorités traditionnelles et administratives. Ces dernières bien qu'elles restent pour les populations les autorités légitimes se sont décrédibilisées en prenant parti dans le conflit. Ce travail a montré que la guerre, outre sa dimension politique, a provoqué de profonds changements sociaux. Les jeunes combattants ont remis en cause la gérontocratie traditionnelle. Les solidarités sociales ont été lourdement affectées par la pauvreté et les conflits intra-communautaires. Choisir d'appuyer les anciens leaders ou au contraire favoriser le nouveau leadership risque de donner du crédit à des acteurs qui ne sont pas légitimes. La préférence qui est souvent donnée aux anciens leaders s'appuie sur le fait que les acteurs qui ont acquis leur position pendant la guerre l'ont acquis par la force. Toutefois, au regard des analyses faites dans le chapitre 3, il est nécessaire de considérer le changement de leadership et le déve-

²⁶² Muchukiwa (B.), « La Barza : Enjeux, résolution des conflits et compromis social au Kivu » in Mugangu Matabora S. (éd.), *Les Droits de l'Homme dans la région des Grands Lacs*, Bruylant-Academia, Louvain la neuve, 2003.

²⁶³ Idem.

loppement des groupes armés comme l'expression violente d'un conflit jusque-là latent contre l'ordre social traditionnel. Exclure ces jeunes comporte un risque de voir se développer de nouvelles formes de contestation.

En Somalie, l'Institut Vie et Paix a développé une approche de transformation des conflits qui s'appuie sur les communautés à la base « community-based approach²⁶⁴. » Cette approche est née en réponse à la situation somalienne caractérisée par l'absence de représentation étatique. En RDC, s'il existe un Etat, les structures étatiques sont quasiment absentes. A tous les niveaux de la société, les autorités congolaises s'inscrivent dans un système de pouvoir inégalitaire et violent. Cette situation établit la nécessité, dans la suite de l'expérience somalienne, de favoriser l'utilisation d'une méthode inclusive telle que la « community-based approach » qui permet d'atteindre l'ensemble de la société en impliquant les acteurs qui sont généralement exclus du processus de décision.

²⁶⁴ Paffenholz (T.), *Community-based bottom up peacebuilding*, Life and Peace, Uppsala, 2003.

Discours de guerre et de paix

La signature de l'Accord Global et Inclusif en décembre 2002 et la mise en place d'un gouvernement d'union nationale posent les premiers jalons de la réunification du pays et de la paix en République Démocratique du Congo. Les enquêtes montrent que les populations soutiennent les accords internationaux et s'inscrivent dans sa logique. A Bunyakiri, les populations posent comme priorité à la paix, l'unité politique et militaire du pays et demandent que la communauté internationale ait la charge de sanctionner les personnes ou les groupes qui ne respectent pas ces accords.

Toutefois, bien que les populations semblent adhérer aux processus de paix proposés par la communauté internationale, les enquêtes témoignent de doutes et d'un certain scepticisme. (Les Accords de paix), *c'est une aventure pour distraire le bas-peuple*²⁶⁵. *Les accords de paix sont nombreux, quand on les signe tout le monde croit que finalement la paix va venir mais hélas les guerres continuent sur le terrain. Ce serait une bonne chose (que ces accords soient appliqués) surtout les derniers qui ont été signés à Sun City*²⁶⁶. Par ailleurs, les enquêtes révèlent les obstacles inhérents à la mise en place de ces accords. Ce dernier chapitre souhaite replacer les accords de paix dans une perspective historique et géographique en confrontant la réunification nationale, la transition démocratique et la justice post-conflit à l'histoire politique du Congo, aux enjeux des parties en conflit et aux expériences des populations civiles.

L'unification nationale

Les enquêtes montrent que la réunification de la République Démocratique du Congo est une des grandes priorités des populations de Bunyakiri. Pour les personnes enquêtées, cette unification implique la mise en place d'une autorité unique qui serait légitime à l'Est et l'Ouest du pays. Elle sous-entend aussi l'installation d'un gouvernement responsable, au service du peuple et, capable de prendre en charge l'armée, les institutions scolaires et médicales et le paiement des salaires des fonctionnaires.

Ce sous-chapitre s'inscrit dans le sens de l'article de Pierre Englebert, « A research note on Congo's nationalist paradox »²⁶⁷, qui relève le paradoxe existant entre l'attachement des populations à l'Etat congolais et l'absence d'avantages qu'elles en retirent. L'argument d'Englebert est ici renforcé par l'idée que l'Etat congolais est victime non seulement des faiblesses de ses institutions mais aussi

²⁶⁵ Entretien groupe d'hommes, Maibano, 25/02/2003.

²⁶⁶ Entretien avec un commandant maï-maï, Kambali, 20/04/2003.

²⁶⁷ Englebert (P.), « A research note on Congo's nationalist paradox » in *Review of African Political Economy*, Carfax publishing, Abingdon, n° 93/94, 2002.

d'enjeux économiques et politiques locaux et internationaux qui favorisent la fragmentation de l'Etat.

Le nationalisme dans la guerre

Malgré la faiblesse de l'Etat congolais, la nation reste une figure de référence et le nationalisme, une idéologie mobilisatrice. Au Congo, comme dans de nombreux pays africains, l'histoire du nationalisme est étroitement liée à l'histoire des mouvements d'indépendance. Cette idéologie est née par opposition à la colonisation²⁶⁸. Les leaders nationalistes africains des années pré-indépendance revendiquaient le droit de gouverner leur pays et, dans la mouvance panafricaniste, prônaient un retour aux cultures africaines. Au Congo, Patrice Lumumba est la figure emblématique de ce nationalisme panafricaniste. Aujourd'hui, la guerre a ravivé le nationalisme en unissant une large frange de la population congolaise contre la présence de troupes étrangères dans leur pays.

Bien qu'en Afrique, l'idéologie nationaliste se soit largement développée en opposition aux puissances coloniales, rares sont les leaders politiques qui ont contesté les frontières fixées lors de la conférence de Berlin en 1885. Dans le contexte mouvant des années post-coloniales, les leaders nationaux se sont souvent donnés pour tâche d'assurer l'unité du territoire national. Lumumba marquera son refus de toute idée fédéraliste et, en tant que Premier ministre, il déclenchera des opérations militaires contre les mouvements sécessionnistes des provinces du Kasai et du Katanga. De même, aujourd'hui, la majorité de la population congolaise refuse l'idée fédérale craignant que son application mène à une partition du pays. Cette idée est devenue un enjeu pour les parties en conflit. Au Kivu, cette partition est associée à l'idée que les rwandais veulent imposer leur influence politique et économique sur l'Est du Congo. Cette crainte est renforcée par le fait que l'unique groupe en conflit qui défend une position fédéraliste est le mouvement RCD, défini par ses opposants et une grande partie de la population congolaise comme un mouvement au service du Rwanda.

La popularité de l'idéologie nationaliste en RDC et le refus d'un Etat fédéral ont sans nul doute contribué à renforcer la cohésion nationale. Cependant l'étude de la construction de l'Etat congolais et des mouvements nationalistes met en évidence les limites de cette unification nationale.

Pour la majorité des pays africains issus de la conférence de Berlin, l'Etat est précurseur à la nation²⁶⁹. Contrairement à la plupart des Etats européens qui légitiment leur origine en référence à une histoire commune, la reconnaissance du Congo comme Etat souverain est antérieure à l'identification des populations

²⁶⁸ Clarke (W.), « Sud-saharan Africa » in Motyl (A.) (ed.), *Encyclopedia of nationalism*, Vol 1: fundamental themes, Academia Press, San Diego, 2001.

²⁶⁹ Neuberger (B.), « State and Nation in African thought » in Hutchinson (J.) and Smith (A.D.) (eds), *Nationalism*, Oxford University Press, Oxford, 1994.

à ce pays. L'absence de concordance entre les frontières politiques et la communauté humaine vivant à l'intérieur de ces frontières obligera les dirigeants politiques à établir ce lien. Au Congo, la recherche d'un lien entre les populations congolaises et l'espace étatique se heurtera à la multiplicité des langues et des appartenances tribales qui caractérisent ce pays. Le Congo se trouve à la confluence de la zone Swahili à l'Est, la zone Mukongo à l'Ouest, la zone Bangala au Nord et la zone Luba/Lunda au Sud. Ces communautés ont leur propre organisation et leur propre langue et sont traditionnellement liées à des populations vivant au-delà des frontières actuelles. Incapable de se définir comme une unité culturelle, l'appartenance à la nation congolaise s'appuiera sur la recherche d'un lien historique à l'espace. Lors de l'accession du Congo à l'indépendance, la majorité des délégations congolaises refusera la nationalité congolaise et le droit politique aux anciens colons. Le gouvernement congolais imposera « l'autochtonie » comme critère d'appartenance nationale. Les nationaux doivent être des « originaires » c'est-à-dire « pouvoir se relier à des ancêtres établis au pays depuis les origines »²⁷⁰. Sous la seconde république, Mobutu renforcera cette idée en développant l'idéologie de l'authenticité qui insiste sur le lien entre appartenance nationale et profondeur des racines ancestrales. La recherche de critères d'appartenance à la nation ne conduira pas à renforcer la cohésion nationale mais favorisera plutôt les discours d'exclusion et la fragmentation du territoire congolais selon les appartenances identitaires. Dans la guerre, la revendication nationaliste et l'opposition entre autochtone et allochtone s'imposera comme un mode de mobilisation politique tout en contribuant à exacerber les tensions tribales. Le discours de préservation de l'intégrité nationale sera largement diffusé par les leaders politiques et les groupes armés locaux désireux de se donner une légitimité populaire. Laurent Désiré Kabila a accédé en 1997 au poste de Président de la République avec le soutien de puissances étrangères. Toutefois, il s'affirmera à ce poste par une stricte opposition à toute présence étrangère et en excluant de son parti les personnes d'origine tutsi. Traditionnellement définis comme des milices tribales, les maï-maï s'affirmeront alors comme le bras armé de la résistance populaire contre l'agression étrangère et les fers de lance de l'idéologie anti-tutsi.

Enfin, le potentiel de cohésion et d'unification porté par l'idéologie nationaliste en RDC est limité par les jeux d'alliances politiques. De nombreux groupes armés et leaders politiques en RDC se revendiquent comme nationalistes. Le crédit donné par les populations à ces différents leaders nationalistes les ont contraints à conclure des alliances malgré la diversité de leurs ambitions. Le gouvernement de Kinshasa et le mouvement maï-maï représentent pour les populations, chacun à leur manière, le nationalisme congolais. Le président Joseph Kabila, même s'il n'a pas été élu, est le représentant officiel de l'Etat congolais.

²⁷⁰ De Villiers (G.), « Identifications et mobilisations politiques au Congo-Kinshasa » in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n° 72, 1998.

Le mouvement maï-maï, lui, est reconnu par la population pour sa participation dans la lutte pour la préservation de l'intégrité nationale. A ce titre, il est identifié comme un mouvement luttant pour la cause nationale.

L'étude des relations qui unissent le mouvement du Général Padiri²⁷¹ et les gouvernements de Kabila père et fils permet d'appréhender la complexité et l'instabilité de ces alliances nationalistes. L'alliance entre le mouvement maï-maï et le gouvernement de Kabila a servi des intérêts militaires mais aussi politiques. La promotion de Padiri au titre de Général par le Président Laurent Désiré Kabila peut se justifier comme une stratégie du gouvernement de renforcer sa popularité sur la base du discours ultra-nationaliste qu'incarne la résistance armée maï-maï²⁷². Pour les maï-maï, les relations du mouvement avec le gouvernement ont permis leur reconnaissance au niveau national et l'intégration de leurs leaders dans le gouvernement d'union nationale. Localement, l'affirmation par les maï-maï de leurs liens avec le gouvernement permet au mouvement de gagner en crédibilité auprès des populations. Le lien, même instable, que les maï-maï ont avec le gouvernement de Kinshasa, a accru la confiance des populations locales dans ce mouvement. A Bunyakiri, les autorités maï-maï revendiquent leur appartenance à l'armée gouvernementale FAC (Forces Armées Congolaises). L'expression de cette appartenance sert autant à l'adhésion des combattants qu'à la légitimation de leur mouvement auprès des populations, pour l'immense majorité des personnes enquêtées, les maï-maï sont des militaires FAC. Confrontées à l'incertitude du conflit et à l'arbitraire des groupes armés, les populations trouvent dans les représentants du pouvoir au niveau national un repère d'autorité. Cette position est renforcée par le fait que la nation est reconnue comme la figure légitime du pouvoir par la communauté internationale. Toutefois, malgré les intérêts militaires et politiques qui unissent le mouvement maï-maï et le gouvernement de Kinshasa, leurs relations restent ambiguës. Cette ambiguïté s'exprime par le fait que les autorités maï-maï ne reconnaissent que partiellement cette alliance. Localement, ils l'utilisent comme un faire-valoir tandis qu'au niveau national et international, ils tentent de la minimiser, voire de la nier. Les maï-maï accusent le gouvernement de Kinshasa d'être sous l'influence des gouvernements occidentaux et s'affirment indépendants de toute aide extérieure, y compris de l'aide de Kinshasa²⁷³.

²⁷¹ Le groupe placé sous le commandement du Général Padiri est considéré comme le groupe maï-maï ayant les relations les plus étroites avec le gouvernement de Kinshasa. OCHA, « Armed non-states actors in the Great Lakes region. The allied democratic forces, the ex-FAR/Interahamwe and the maï-maï », research project, 2002.

²⁷² Van Acker (F.) et Koen Vlassenroot (K.), « Youth and conflict in Kivu: "Komona clair" » in *The Journal of Humanitarian Assistance*, 17 January 2000.

²⁷³ www.congo-mai-mai.net

La redistribution des ressources

Depuis la création du Congo en 1881 jusqu'à aujourd'hui, le pays est victime d'une économie de prédation. La mauvaise gestion et la guerre ont privé une grande partie de la population congolaise de l'accès aux richesses du pays. La principale demande des populations enquêtées est le développement socio-économique de leur milieu de vie. Cependant, malgré la pauvreté, les Congolais entretiennent l'image d'une nation riche et puissante et conservent leur confiance dans le gouvernement. Les populations de Bunyakiri interprètent la réunification de l'armée comme la promesse d'une prise en charge matérielle des combattants maï-maï par le gouvernement. De même, pour les combattants, la perspective d'une intégration dans l'armée nationale représente un moyen d'échapper à la précarité de leur vie de combattants maï-maï.

Depuis la création de l'Etat Indépendant du Congo en 1885 jusqu'à aujourd'hui, le système économique et politique en RDC est inégalitaire. La gestion du pays est faite par et au bénéfice d'une minorité. Le Congo a été créé au titre de propriété privée du Roi Léopold II qui y a imposé un système d'exploitation économique basé sur l'assujettissement des populations congolaises. La colonisation belge qui succédera au régime du Roi Léopold en 1908 sera marquée par un radoucissement des méthodes de gestion du pays mais pas par le changement des logiques qui président à cette gestion. L'administration coloniale est orientée vers l'exploitation économique des ressources naturelles au bénéfice de la métropole coloniale. Cette tendance s'exprime notamment par le très faible développement économique et social de la colonie comme par l'absence de volonté des colonisateurs d'impliquer les congolais dans la gestion de leur pays.

Les cinq premières années d'indépendance seront caractérisées par d'importants troubles politiques qui s'achèveront par la prise de pouvoir du Colonel Mobutu en 1965. Le régime post-colonial de Mobutu ne marquera pas de rupture avec la logique coloniale. Le PIB (Produit Intérieur Brut²⁷⁴) par habitant passera, sous le régime de Mobutu, de 350 \$ en 1960 à 142 \$ en 1993²⁷⁵. Parallèlement à l'absence d'amélioration des conditions d'accès à l'éducation et à la santé, le pays devra faire face à la rapide croissance de sa population. La population de la RDC a plus que doublé en moins de 20 ans. En 1975, la population était estimée à 23,9 millions et en 2002, elle atteignait 51,2 millions²⁷⁶. Le président Mobutu monopolise la redistribution des richesses nationales à travers un réseau politique informel, l'armée nationale assurant la protection des richesses. Les militaires sont encouragés à utiliser leur arme pour collecter leur salaire auprès des populations. L'importance des ressources naturelles en RDC contribuera

²⁷⁴ Le PIB par habitant correspond à la somme des revenus par habitant et par an.

²⁷⁵ World Bank, « World Development Indicators », 2004.

²⁷⁶ UNDP, Human Development Indications (HDI) pour la République Démocratique du Congo, rapport 2003.

à étendre cette économie de prédation au-delà des frontières en attirant la convoitise des acteurs étrangers et en favorisant la mise en place de réseaux internationaux d'exploitation.

La naissance et le développement des milices maï-maï sont symptomatiques de la déliquescence de l'État et de cette gestion inégalitaire. Les combattants maï-maï sont pour la plupart des jeunes ruraux déscolarisés et sans emploi. Pourtant, en gagnant une légitimité militaire (même limitée), les maï-maï s'inscriront dans les logiques de ces anciennes autorités et reproduiront les pratiques du système qui les a exclus. Les groupes maï-maï ont développé une économie de prédation (pillage, prélèvement de taxes de guerre, exploitation des ressources minières) et des réseaux clientélistes (appui matériel du gouvernement et développement de réseaux commerciaux avec les élites économiques locales). Bien que les populations condamnent ces pratiques et qu'elles en sont les premières victimes, leur perception des modes de redistribution des richesses s'appuie largement sur ce système inégalitaire. Le clientélisme politique qui prévaut au Congo possède la confiance des populations congolaises. Les populations de Bunyakiri placent leurs espoirs dans les leaders de leurs communautés tribales. L'accession de ces leaders à des postes à responsabilité représentent pour les populations une opportunité de recevoir, par redistribution, les avantages de la promotion de ces leaders.

La transition démocratique

Les populations enquêtées expriment leur aspiration à la démocratie et à la bonne gouvernance en demandant le droit d'élire leur gouvernement et de participer à la gestion politique. Les populations souhaitent une meilleure collaboration entre les différents niveaux d'autorité (locale, régionale et nationale) ainsi qu'entre coutumiers et administratifs. Cependant, cette aspiration démocratique devra faire face à un capital politique en négatif. L'histoire du Congo est caractérisée par une succession de régimes violents et par la prépondérance de pratiques clientélistes tant au niveau national qu'au niveau régional et local. De Léopold II jusqu'à Joseph Kabila, le pays a été dirigé par des leaders qui ont acquis leur position par la force ; à l'exception des 5 années qui ont succédé à l'indépendance et qui ont été caractérisées par une forte instabilité politique. Ce sous-chapitre se propose de replacer le débat démocratique dans le contexte politique de Bunyakiri et d'analyser les pratiques clientélistes, les logiques de force et le tribalisme à la lumière des enjeux locaux.

La reconnaissance de la tribu tembo

Bien que Padiri ait exprimé sa volonté de dépasser les préférences tribales et se présente comme un leader nationaliste, au niveau local, les populations le reconnaissent d'abord comme un leader tembo dont le combat a servi à la reconnaissance politique de cette minorité tribale. Son accession à un poste gouverne-

mental est considérée par les populations de sa tribu comme le signe de cette reconnaissance et, plus pragmatiquement, comme une opportunité de développement socio-économique pour le territoire de Bunyakiri.

Jusqu'en 1999, la population tembo était dispersée sur six territoires : Kalehe, Walungu, Kabare et Shabunda au Sud-Kivu et Walikale et Masisi au Nord-Kivu. Administrativement, les populations tembos dépendaient de l'autorité administrative et coutumière de la tribu dominante du territoire où elles vivaient. Depuis 1934, le poste administratif de Bulambika est géré par des originaires de la tribu tembo. Toutefois, jusqu'à la création du territoire de Bunyakiri en 1999, une grande partie des revenus tirés des activités et des taxes collectées à Bulambika revenait au bureau du territoire à Kalehe.

La situation de la communauté tembo et sa marginalisation politique et administrative a mobilisé depuis l'indépendance et jusqu'à aujourd'hui les leaders de cette communauté qui dénonçaient « l'assujettissement » dont ont été victimes les populations vivant dans le territoire de Kalehe où la communauté tembo était numériquement majoritaire. Dès l'accession du Congo à l'indépendance en 1960, ces leaders s'organisent pour obtenir la création d'un territoire tembo et une représentation politique de leur communauté. Ils justifient leur demande par l'idée que pour assurer la viabilité économique d'un territoire, il est nécessaire d'avoir une certaine homogénéité tribale. *Les entités hétérogènes ont généralement l'inconvénient de poser des problèmes de groupes minoritaires et d'être en retard sur le chemin du développement (...). En effet, l'hostilité de l'administration coloniale ainsi que de la deuxième République et la domination quasi coloniale que les chefs coutumiers d'autres ethnies ont exercé sur cet espace, l'ont privé du bénéfice des projets sociaux tels que des écoles, hôpitaux, etc., ce qui a, tout naturellement conduit à une absence de représentation du peuple dans presque toutes les instances politico-administratives du pays*²⁷⁷. L'argumentation de ces leaders fait écho à l'idée véhiculée par la « territoriale des originaires » instaurée par le gouvernement de Mobutu. Selon la règle de la territoriale des originaires, les cadres de l'administration d'une région doivent être choisis par les ressortissants de cette région. L'argument soutenant cette politique est qu'un leader originaire de la région saura mieux défendre les intérêts des populations de cette région.

La reconnaissance du territoire de Bunyakiri répond aussi à une aspiration des populations. Pour elles, la création du territoire administratif de Bunyakiri en 1999 a permis le rapprochement des administrés avec l'autorité administrative au niveau géographique mais aussi politiquement et culturellement. La proximité et surtout l'appartenance à une même ethnie sont vues comme une garantie pour la bonne gestion du territoire. La création de Bunyakiri a rapproché les populations des institutions administratives territoriales, limitant les frais et le temps de

²⁷⁷ Katora Ndamemwa, « Mémoire relatif à l'érection ou d'un ou de deux territoires des Batembo dans les provinces du Kivu en République Démocratique du Congo », Goma, non daté.

transport, et a banni les décisions tribalistes. Les populations reprochaient aux juges d'être tribalistes, en confiant la gestion des prélèvements fiscaux à des originaires de la communauté, les populations espèrent que les taxes prélevées seront investies dans des actions de développement à Bunyakiri. (La création du territoire) *est une bonne chose car auparavant nous étions exploités par Kalehe. Maintenant nous sommes autonomes et les revenus peuvent servir à la construction du territoire qui était délaissé*²⁷⁸.

Malgré l'engagement des leaders tembos depuis 1960 pour la création d'un territoire autonome, les populations défendent l'idée que ce sont les maï-maï et l'utilisation de la force par ce groupe qui ont permis d'accéder à la reconnaissance politique de la tribu tembo. *Avant, le Tembo était marginalisé par les autres communautés, maintenant il commence à faire peur*²⁷⁹. *Les autres communautés nous voyaient comme des gens de la forêt. Aujourd'hui, nous sommes vus comme des maï-maï car nous avons résisté aux Tutsis*²⁸⁰.

De même, lors d'une rencontre de réconciliation inter-communautaire entre les tribus du sud-sud en novembre 2003 à Uvira, un participant s'adressa à un autre des participants qui se plaignait que sa tribu n'était pas représentée dans le gouvernement d'union nationale : *Mais que faisiez-vous lorsque nous autres (Babembe, Banyamulenge, Bafulero) nous nous battions ? Il fallait prendre position : rejoindre un groupe maï-maï ou le RCD*. Cette analyse des populations rencontre l'idée que la violence est un moyen efficace d'accès au pouvoir et aux ressources économiques, les deux étant intrinsèquement liés.

L'utilisation de la force comme mode de reconnaissance identitaire a exacerbé les tensions tribales. La création du territoire de Bunyakiri a provoqué des conflits ouverts entre les territoires de Kalehe et de Bunyakiri. Les limites du territoire de Bunyakiri définies par l'arrêté du RCD ont été fixées à l'avantage du nouveau territoire. Toutes les zones limitrophes litigieuses ont été tranchées à la faveur du territoire de Bunyakiri. Lors de la création du territoire, les autorités de Bunyakiri ont tiré avantage des mauvaises relations qui existaient à ce moment là entre les autorités du RCD et les autorités coutumières de Kalehe. Toutefois, quelques mois après la création du territoire de Bunyakiri, le RCD jouera le jeu contraire. *Le RCD recrute des gens de Kalehe pour aller combattre à Ziralo, exploitant ainsi la tension liée au conflit de limite entre les deux entités*²⁸¹.

L' « anti-tutsime » au Kivu

La propagande maï-maï décrit la lutte des maï-maï pour l'intégrité du territoire comme une lutte contre la présence rwandaise. Ces discours évoquent la menace

²⁷⁸ Entretien église, Rumondo, 15/04/2003.

²⁷⁹ Entretien jeunes, Kachiri, 06/04/2003.

²⁸⁰ Entretien organisation locale, Cifunzi, 29/03/2003.

²⁸¹ Entretien chef coutumier de Ziralo, Bukavu, 16/04/2003.

de la création de « l'empire hema-tutsi » et parlent du « génocide » perpétré par le gouvernement de Kagame en RDC. *Les Rwandais, les Ougandais et leurs marionnettes appelées « chefs rebelles » ont clamé vouloir renverser « la dictature ». Or, dans les territoires qu'ils ont occupés, le peuple congolais a vécu et continue de vivre sous une terreur jamais vue dans l'histoire du pays, le peuple a connu des massacres horribles et il a subi un génocide qui a emporté 4.000.000 hommes, femmes et enfants*²⁸². Ce discours est largement repris par les populations de Bunyakiri. *Le mouvement RCD est un mouvement que nous détestons car il a été dicté par le Rwanda, or le Rwanda représente l'invasion, la partition et l'exploitation du Congo. Le RCD n'a pas de contact avec le gouvernement central alors que nous, nous sommes pour l'unification du pays*²⁸³. *le Rwanda veut découper le Kivu du reste du Congo et en faire l'empire Hema/Tutsi*²⁸⁴.

En filigrane de ce discours se lit une idéologie xénophobe farouchement anti-tutsi. L'idéologie anti-rwandophone a longtemps été l'un des points d'unification des différents groupes armés locaux et plus largement l'un des points d'unification des populations dites « autochtones » de l'Est du Congo. Les tensions existant entre les populations rwandophones et les autres populations du Kivu étaient alors l'expression de rivalités économiques et politiques. Toutefois, en 1993, lors du recensement des nationaux, ces tensions prendront une tournure dramatique dans le territoire de Masisi au Nord-Kivu. Les pouvoirs locaux refuseront d'enregistrer les populations rwandophones comme nationaux. Ce refus des autorités locales entraînera de violents affrontements qui feront près de 10.000 morts.

Bien que le débat sur la nationalité concerne l'ensemble des populations rwandophones, la présence des réfugiés hutus va polariser le discours ethnique contre les Tutsis et le cristalliser dans l'opposition nilotique/bantou. A des fins politiques, les leaders politiques et les élites locales entretiendront un discours d'exclusion et de haine à l'égard des Tutsis congolais. Ces discours seront relayés localement par les milices maï-maï qui s'affirmeront comme le bras armé de cette politique d'exclusion mais aussi par une partie de la population qui participera à des actes de violence. Parallèlement, au niveau national, Kabila, désireux de s'émanciper de ses parrains rwandais et ougandais prendra des mesures d'ostracisme, parfois violentes, visant à écarter de son parti les personnes d'origine tutsi. La large diffusion de discours xénophobes, la mauvaise gestion du territoire par les rébellions de l'AFDL puis par le RCD (qui sont associées aux populations

²⁸² «Le Général Padiri lance un appel aux peuples congolais, rwandais et africains : Libérez tout le territoire congolais ! Aidez le peuple rwandais à renverser le régime terroriste de Kagame ! C'est un devoir des Congolais !», communiqué signé au nom du Général Padiri et daté du 18 août 2002Général Padiri, «Appel aux peuples congolais, rwandais et africains», 18 août 2002.

²⁸³ Entretien étudiants, Bukavu, 01/04/2003.

²⁸⁴ Entretien administrateur du territoire, Bulambika, 20/02/2003.

banyamulenge) et le renforcement de la présence rwandaise au Kivu ne feront qu'entériner cette haine anti-tutsi.

A Bunyakiri, l'enracinement du conflit dans la durée, la multiplication des violences contre les populations civiles et la dégradation de la situation humanitaire contribueront à la montée de la haine ethnique. Le manque d'information et la peur favoriseront l'adhésion des populations à la propagande de guerre anti-tutsi. Le discours de haine s'appuie sur des événements locaux. Les populations dénoncent les actes commis par les troupes du RCD et de l'APR. Les personnes enquêtées font tout particulièrement référence aux violences commises par un commandant tutsi. Les actes de ce commandant qui sont érigés par les populations comme les premiers actes de violences perpétrés à Bunyakiri correspondent vraisemblablement aux premiers actes graves commis à Bunyakiri pendant cette guerre. Ce commandant est connu pour avoir fusillé un groupe d'une vingtaine de civils en pleine journée avant de jeter les corps dans une rivière. *Nous parlons à nos enfants des origines de la guerre, la guerre est venue à cause de l'invasion étrangère. Les enfants d'ici connaissent très bien la différence entre les Hutus et les Tutsis et disent que tous ces gens sont venus ici pour nous tuer*²⁸⁵.

Depuis 2000, les autorités maï-maï de Bunyakiri ont marqué leur distance vis-à-vis d'un discours strictement anti-tutsi pour se définir comme une résistance contre l'occupation étrangère. Cette évolution répond à la nécessité de se débarrasser d'un allié devenu gênant : les groupes armés hutus rwandais. La désolidarisation avec les groupes hutus armés est une étape essentielle pour l'intégration du mouvement maï-maï dans le gouvernement national et plus encore pour obtenir une reconnaissance internationale. Cette nouvelle position des autorités maï-maï est largement soutenue par les populations car elle marque la prise en considération des exactions commises par les groupes armés hutus rwandais à l'encontre des civils. Cependant, malgré la position publique du Général Padiri, les combattants maï-maï demeurent très influencés par le discours anti-tutsi. Des tracts s'opposant à l'obtention de la nationalité pour les Banyamulenges, et uniquement pour les Banyamulenges, continuent à circuler sur le territoire. En octobre 2002, un membre du personnel de IMC a été arrêté par les maï-maï à Bunyakiri en raison de sa physionomie tutsi. Il n'a été relâché qu'après deux jours de négociation et à la condition qu'il ne revienne plus sur le territoire de Bunyakiri. Parallèlement, les combattants hutus rwandais circulent librement dans l'entité et certains continuent à collaborer avec les maï-maï.

La réduction du conflit congolais dans l'opposition congolais/rwandais peut être expliquée comme une tentative des populations d'exprimer de façon rationnelle l'irrationalité de la guerre et de justifier les expressions (parfois très violentes) de cette division ethnique. *Nous savons que les Banyamulenges sont à l'origine*

²⁸⁵ Entretien femmes, Mae, 03/04/2003.

*de la guerre, ce sont des rwandais*²⁸⁶. *Pour les Tembos, les Banyamulenges sont des ennemis car les Banyamulenges sont des rwandais*²⁸⁷. *Pas de Hutus congolais, ce sont tous des rwandais*²⁸⁸. Face à la propagation de la peur et de la méfiance entre les communautés, l'approche des causes du conflit en terme ethnique permet de protéger la cohésion de la communauté en imputant les causes de leur souffrance à un acteur extérieur. Pour les personnes enquêtées, avant l'arrivée des étrangers, elles n'avaient jamais entendu le bruit d'une arme, n'avaient jamais connu la haine tribale ni le meurtre. Cette idéologie sert de facteur de cohésion et de mobilisation contre « l'ennemi » mais risque d'influer les attitudes et les comportements sur le long terme en favorisant le repli communautaire et la peur de l'Autre.

La justice post-conflit

Alors que la question de la réunification nationale et de la transition démocratique ont suscité l'adhésion immédiate des populations enquêtées, le thème de la justice post-conflit a provoqué de plus grandes réserves. A la question, « Comment peut-on rendre au justice aux victimes de guerre ? » La réponse la plus commune a été : mettre fin à la guerre et apporter un soutien matériel aux victimes. Pour les populations, la mise en place d'une procédure judiciaire n'est pas une priorité. Les morts sont morts et aucun tribunal ne les ressuscitera. Cette position doit cependant être replacée dans le contexte de l'enquête, les accords sur le gouvernement de transition n'étaient pas encore mis en application et les menaces de reprises des affrontements demeuraient très fortes. Il est aussi possible d'affirmer que le manque de confiance des populations dans le système judiciaire est marqué par leurs propres expériences de la justice. L'institution judiciaire au Congo souffre de profonds dysfonctionnements que la guerre a aggravés.

Les insuffisances du système judiciaire

Le système judiciaire congolais est caractérisé par l'existence de deux systèmes : le système traditionnel qui s'appuie sur les règles de la coutume et le système judiciaire moderne qui s'appuie sur le droit écrit. Cette concurrence a largement entravé le bon fonctionnement et la légitimité de l'un et de l'autre système. La coutume a été particulièrement victime de ce double système. En effet, la justice traditionnelle s'insère dans un système cohérent et inclusif qui accepte difficilement cette mise en concurrence. L'existence de deux corpus de règles a favorisé une utilisation opportuniste de la loi qui sera renforcée par les pratiques de corruption. La guerre et la pauvreté ont entériné ces pratiques au sein des institutions coutumières et administratives. Les agents administratifs et coutumiers se

²⁸⁶ Entretien hommes, Bagana, 26/02/2003.

²⁸⁷ Entretien administrateur du territoire, Bulambika, 20/02/2003.

²⁸⁸ Entretien coutumier de la chefferie de Buloho, Maibano, 25/02/2003.

sont mis en « quête d'infractions » pour survivre et pour ce faire, ont multiplié les tracasseries administratives (amendes, arrestations arbitraires, intimidations) à l'encontre des populations. Cette logique de prédation est aussi présente chez les populations civiles qui utilisent la confusion au sein des organes de décision pour leur propre intérêt, le manque d'indépendance du système judiciaire renforçant cette confusion. *En dépit des références claires à l'indépendance de la justice, le pouvoir sans cesse croissant de l'exécutif depuis le milieu des années 70 a abouti à une subordination de facto du système judiciaire à l'exécutif (...) les gouvernements successifs ont mis en place et utilisé des organes judiciaires spéciaux ou quasi-judiciaires contre des groupes ciblés politiquement afin d'éviter l'application des quelques normes minimales garantissant un procès équitable*²⁸⁹. La guerre placera le système judiciaire sous l'autorité des groupes armés ; ce qui contribuera à l'instauration d'une justice partisane et violente où les logiques de force vont s'imposer comme la nouvelle forme de résolution des conflits. *Les gens qui avaient des antécédents avec d'autres ont profité (de la présence des groupes armés) pour les accuser de traîtres ou collaborateurs d'un côté ou de l'autre. Il y en a qui accusaient leurs frères faussement pour s'emparer de leurs biens*²⁹⁰. Les civils décrivent la résolution des conflits par les militaires comme un moyen d'aboutir rapidement à une solution. La personne reconnue coupable est frappée et les deux plaignants doivent payer. *Certains vont voir les militaires dès qu'il y a un petit problème car ils sont brutaux. Ils bouffent ton argent et la justice n'est jamais rendue*²⁹¹. Pour les militaires impliqués dans ces pratiques, il ne s'agit pas de résoudre un conflit mais de tirer avantage de ce conflit. *Les maï-maï instaurent des tribunaux. Ce sont des tribunaux fabriqués à la recherche de l'argent. C'est celui qui est accusé qui a raison*²⁹².

Pour pallier ces carences nées de la crise du système coutumier et administratif, les populations ont développé un système de règlement des conflits par conciliation et médiation. Ce système s'inspire des modes traditionnels de résolution des conflits qui d'ailleurs demeurent fonctionnels pour la médiation des conflits familiaux. La Commission Justice et Paix chez les catholiques et Héritier de la Justice chez les protestants sont les plus reconnus dans ce domaine. Les églises sont considérées par les populations comme impartiales et non corrompues. *La Commission Justice et Paix tranche bien le plus souvent. Tu es présent et tu suis le cheminement du dossier.(...) L'Eglise ne demande pas d'amendes et n'est pas corrompue*²⁹³. La médiation se fait en présence des deux parties. *Nous écoutons chacune des parties à domicile ou au bureau, nous voyons ce qui les rapproche et ce qui les éloigne. Après les avoir écoutés, nous les mettons ensemble pour discuter sur*

²⁸⁹ Human Rights Watch, « République Démocratique du Congo, "Faire face à l'impunité" », document d'information, janvier 2004.

²⁹⁰ Entretien églises, Rumondo, 15/04/2003.

²⁹¹ Entretien hommes, Mae, 03/04/2003.

²⁹² Entretien coutumiers, Hombo, 04/04/2003.

²⁹³ Entretien groupe de femmes, Bitale, 10/04/2003.

*une proposition. La discussion doit aboutir à une réconciliation. S'il s'agit d'un problème de dette, on décide d'un système de recouvrement par tranches. Pour un problème foncier, les médiateurs, au nombre de trois, peuvent descendre sur le terrain pour juger du problème*²⁹⁴. *Nous écoutons, nous apprécions, nous pouvons faire une enquête pour déterminer qui a raison. Nous ne demandons rien, nous essayons de faire comprendre la situation aux plaignants*²⁹⁵. Ces structures sont essentiellement compétentes dans la médiation des conflits coutumiers : règlement de conflits fonciers, de problème de dette, d'héritage, de dot, de divorce, d'accusation de sorcellerie ou encore de calomnie ou d'infidélité. Pour trancher, elles se réfèrent au droit coutumier et au droit écrit. Dans les questions de droits fonciers ou d'héritage, elles favorisent l'usage du droit écrit qui est moins discriminatoire vis-à-vis des femmes. Pour les autres cas, elles considèrent qu'il est plus facile de réconcilier les plaignants en appliquant le droit coutumier car la coutume est plus familière aux populations rurales. De plus les Sages de chefferie peuvent aussi être impliqués dans le règlement du conflit.

Toutefois, le fonctionnement de ces différentes institutions de justice en période de guerre est dépendant des évolutions du conflit. Les affrontements et l'insécurité ont provoqué l'arrêt des activités de nombreux tribunaux. La Barza communautaire a été affectée matériellement et symboliquement par le conflit. Les lieux de cérémonie ont été détruits, le respect des rites s'est affaibli à cause du déplacement des populations et de la mort ou de l'exil de nombreux Sages et gardiens de la coutume. L'insécurité et l'occupation par les groupes armés des zones de forêt ont réduit l'accès aux lieux sacrés et la tenue des rites coutumiers, notamment les pratiques d'initiation et d'intronisation de nouveaux chefs. Dotées de structures plus souples, les églises et les ONG locales ont révélé une plus grande capacité d'adaptation et se sont avérées capables de mener ces initiatives de médiation, malgré le conflit. Cependant, les déplacements de leurs membres et l'insécurité ont considérablement réduit le nombre de leurs interventions.

Amnistie et réconciliation

Suite à un rapport du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et face à la gravité et à l'ampleur des crimes en RDC, la communauté internationale a pris l'engagement de punir les coupables de ces actes²⁹⁶. En juillet 2004, la Cour Pénale Internationale a lancé une enquête sur les violations de droits de l'Homme commises en Ituri.

²⁹⁴ Rencontre avec un représentant d'UVDIP, Bulambika, 01/05/2003.

²⁹⁵ Rencontre avec le représentant de Justice et Paix, Bulambika, 01/05/2003.

²⁹⁶ En réponse à un rapport du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme sur les violences commises en Ituri début 2003, le conseil de sécurité dans sa résolution 1468 «condamne les massacres et violations de droits de l'Homme (...) et réaffirme que de tels actes ne resteront pas impunis et que les coupables devront en répondre.» Résolution 1468 adoptée le 20 mars 2003 par le Conseil de Sécurité.

http://www.monuc.org/downloads/1468F_N0328905.pdf

Cette décision importante apparaît cependant comme une exception dans le débat congolais où les leaders politiques et militaires expriment en tout premier lieu leur volonté de chercher une solution conciliée et non punitive. Le gouvernement de transition s'est doté d'une institution non-judiciaire, la Commission Vérité et Réconciliation chargée d'examiner les crimes politiques, économiques et sociaux perpétrés de 1960 à 2003. Les termes d'application de cette commission restent encore à préciser. L'amnistie et la réconciliation défendues par les leaders congolais au niveau national rencontrent la décision de la communauté internationale de former un gouvernement incluant les différentes factions en conflit. En effet, la nomination dans le gouvernement d'anciens leaders de groupes armés impliqués dans des actes de violation des droits de l'Homme limite les possibilités de les poursuivre pénalement.

La recherche d'une solution conciliée est aussi l'approche prônée par les populations locales. *Comment peut-on rendre justice aux victimes de guerre ? Demander la justice peut produire de nouveaux méfaits. Il est préférable de demander le pardon mutuel car il y a trop de crimes commis*²⁹⁷. La guerre a vu la multiplication des crimes de sang, des violences sexuelles, des pillages et des destructions. Tous les enquêtés affirment avoir été victimes de ces violences et condamnent l'ensemble des groupes armés pour ces faits. Pour eux, la justice est difficile à concevoir dans un contexte où tout le monde a été victime et où beaucoup ont été coupables. Pour certains, les crimes commis pendant la période de conflit sont des expressions de la guerre et, à ce titre, ils échappent aux lois comme à la justice civile. Seule la fin des affrontements peut y apporter une réponse. *Si la guerre se termine, notre pays est riche, nous pourrions avoir d'autres objets. Chacun peut se débrouiller.* (Dans le cas de meurtre) *Si la guerre se termine, nous allons enseigner le pardon. Nous devons tout oublier, tous ceux (qui ont commis des meurtres), s'ils rentrent chez eux, nous allons oublier*²⁹⁸. Animées par l'espoir de paix apporté par la formation du gouvernement d'union nationale, les populations aspirent d'abord à la tranquillité. Cette position est renforcée par un fort consensus quant à la nécessité, pour construire le futur, d'oublier le passé. *Nous devons sensibiliser les gens à oublier la guerre et encourager les actions de développement*²⁹⁹.

Malgré la tendance générale qui tend à décrire le conflit congolais comme l'invasion de puissances étrangères, les populations perçoivent et sont confrontées en tout premier lieu aux conséquences du conflit dans ses dimensions locales. La complexité et l'étroitesse des liens qui unissent les acteurs des différentes factions armées congolaises empêchent de penser une solution qui verrait l'éloignement physique des parties en conflit. Les jeunes combattants maï-maï et ceux du RCD sont issus de la même province et sont parfois liés par des liens communautaires,

²⁹⁷ Entretien chef de Kalonge, Bukavu, 08/04/2003.

²⁹⁸ Entretien femmes (commerçantes de Kalonge), Bukavu, 25/03/2003.

²⁹⁹ Entretien églises, Nyamirwa, 13/04/2003.

voire familiaux. A Bunyakiri, l'opposition RCD et maï-maï a provoqué des divisions au sein même des populations que le départ des armées étrangères n'a pas résolues. Les différents groupes ont recruté leurs militaires au sein des populations civiles et les victimes comme les coupables appartiennent à cette même population. Dans ce contexte, rendre justice fait craindre aux populations un réveil des querelles passées et de nouvelles instabilités au niveau local. *Nous ne voulons pas de jugement mais des actions de médiation pour favoriser la compréhension, la cohabitation et l'assistance humanitaire pour les victimes car s'il y a un jugement, cela créera une nouvelle guerre*³⁰⁰. (Concernant les crimes de guerre) *il faut sensibiliser la population à la tolérance et au pardon pour bâtir une paix durable dans notre milieu et sensibiliser la population à éviter les règlements de compte*³⁰¹.

Pour les enquêtés, la gestion des violences et crimes de guerre devra passer par la réconciliation. Lorsque les personnes enquêtées parlent de réconciliation, elles se réfèrent aux modes traditionnels. Les modes traditionnels de réconciliation et de gestion des conflits relèvent de la compétence des autorités coutumières. L'objectif de cette approche est de rétablir des relations harmonieuses entre les membres d'une même communauté. Cette méthode a l'avantage de proposer une réponse inclusive et non punitive. Il ne s'agit pas d'établir la culpabilité et d'exclure les coupables mais au contraire de restaurer les liens sociaux entre les membres de l'ensemble de la communauté. Selon la population de Bunyakiri, la réconciliation traditionnelle a l'avantage d'éviter les tensions et les règlements de compte liés à l'établissement de la culpabilité de l'une ou l'autre des parties et l'application de sanctions. Lors des entretiens, les enquêtés ont identifié différents niveaux d'intervention : des cérémonies de pardon au niveau familial ou inter-individuel, des cérémonies de réconciliation publique entre ex-groupes en conflit ou encore des cérémonies de réconciliation inter-communautaires.

Cependant, la référence au système coutumier se heurte à différents obstacles, le premier et le principal étant la perte de crédibilité et de légitimité de l'ordre traditionnel. L'ordre traditionnel a été considérablement affaibli en RDC par l'introduction d'un nouveau système d'autorité, l'Etat, et d'un nouveau système de valeurs, la religion chrétienne. Les déplacements des populations, la prévalence des logiques de survie et la multiplication des actes de violence liés au conflit ont contribué au délitement de la cohésion communautaire et au recul de la confiance jusqu'au sein des familles. Cette perte de légitimité de la tradition est renforcée par l'affaiblissement de la crédibilité des autorités traditionnelles lié à la généralisation des pratiques de corruption et à leur implication dans le conflit. Enfin et surtout, le développement des groupes armés est, par bien des aspects, l'expression d'une remise en cause de l'ordre social préétabli et des logiques de pouvoir qui fondent ce système. *Il n'y a plus de mécanismes coutumiers qui*

³⁰⁰ Entretiens églises, Kalonge, 28/03/2003.

³⁰¹ Entretiens chefs coutumiers, Tchulabihao, 15/04/2003.

*peuvent juger les crimes de guerre car les groupes armés ne respectent plus ces pratiques*³⁰². Cette étude a notamment mis en avant le fait que le développement du mouvement maï-maï s'est fait parallèlement à une prise de distance vis-à-vis des autorités anciennes. Si la transition marque la fin des affrontements, il est fort peu probable que le retour de la paix marquera un retour aux rapports sociaux qui existaient avant le conflit. Les jeunes combattants ou ex-combattants risquent de revendiquer une place dans la société qui est autre que la position de cadets sociaux que les Sages et les gardiens de la coutume leur attribuent.

Bien que les populations se réfèrent aux méthodes traditionnelles, les enquêtes ont montré que les populations prônent un recours à la coutume et non un retour à l'ordre ancien. Par bien des aspects, la réconciliation proposée par la population rencontre l'approche développée par les églises et les organisations locales dans la médiation des conflits. Les personnes enquêtées souhaitent s'appuyer sur les méthodes traditionnelles de réconciliation mais proposent une forme renouvelée. Elles demandent l'implication des leaders religieux et des représentants des organisations locales. La réconciliation traditionnelle telle que décrite par les populations implique leur plus grande participation dans les prises de décision. Certains des enquêtés proposent que dans les cas de duplication des chefs, les populations locales se prononcent sur le chef qu'elles estiment légitime.

L'utilisation des méthodes traditionnelles dans la réconciliation post-conflit nécessite aussi de pouvoir appréhender le potentiel de cette méthode à devenir un outil de réconciliation au niveau macro social. L'approche traditionnelle a été développée pour résoudre des conflits au sein d'une communauté de taille limitée et de composition homogène. Les outils et les méthodes de réconciliation traditionnelle sont tributaires des normes et valeurs ayant cours dans la tribu régie par l'autorité coutumière. Elles sont l'émanation d'un espace bien défini et apportent des réponses aux populations vivant dans cet espace. Bien qu'il existe des réconciliations inter-communautaires, elles s'appliquent généralement à la gestion des relations entre deux tribus voisines et concernent le rétablissement de relations de « bon voisinage ». La réconciliation entre deux tribus ou deux familles était traditionnellement scellée par un mariage inter-communautaire. Les méthodes qu'offrent la coutume sont limitées en terme d'espace d'action mais aussi en terme de compétences. Elles sont utilisées pour juger des délits de droits communs et non des crimes de guerre. Les populations soulignent d'ailleurs cette limite en mentionnant le fait que la coutume n'a pas compétence à résoudre des crimes de sang. D'autre part, dans la tradition tembo, les femmes ne peuvent pas siéger dans le tribunal coutumier. La marginalisation de la femme dans le système coutumier limite la crédibilité de cette institution dans la prise en charge des crimes sexuels.

L'application de la méthode traditionnelle à l'échelle d'un pays et dans une situation post-conflit passe donc par une redéfinition des compétences de cette

³⁰² Entretien hommes, Chinéné, 16/04/2003.

institution mais aussi par son insertion dans un nouveau système de sens. Les règles de la vie en communauté au niveau d'un village ne correspondent pas aux règles qui régissent la vie en société au niveau d'un Etat. L'utilisation de la tradition dans le processus de réconciliation post-conflit fait écho à deux expériences en cours dans la sous-région, la Gacaca au Rwanda et l'institution des Bashingantahe au Burundi. L'utilisation de ces méthodes traditionnelles par les autorités de ces deux pays est justifiée par le souhait de promouvoir une approche légitime pour la population. Cependant, ces expériences permettent d'établir que l'application des méthodes traditionnelles au niveau national tend à imposer une révision des normes coutumières à la faveur des règles étatiques. En RDC, les méthodes traditionnelles ont été utilisées par les autorités au pouvoir dans la gestion des conflits inter-communautaires.

Contrairement aux méthodes de gestion des conflits qui utilisent la coercition et la sanction, la réconciliation implique une participation volontaire et une réelle confiance dans le processus de réconciliation. Les différentes parties engagées dans la réconciliation doivent pouvoir reconnaître leur responsabilité et réaliser un travail d'introspection sur les causes profondes du conflit³⁰³. L'absence de légitimité de l'ordre traditionnel ou encore l'instrumentalisation politique des méthodes traditionnelles de réconciliation constituent un obstacle à l'instauration de ce climat de confiance. Plus encore, la persistance de la peur et des violences tend à réduire les capacités des congolais à s'engager dans une réconciliation sincère. *Chaque communauté tend à ressasser les violences que ses membres ont pu subir. Seuls existent les victimes de la communauté ; les brutalités dont ont souffert les autres groupes sont éludées de façon systématique. Chaque communauté construit une interprétation cloisonnée des événements. Ces mémoires parallèles deviennent à la fois un symptôme et un facteur de ce repli communautaire, une entrave considérable à l'élaboration de plates-formes de discussions*³⁰⁴.

Conclusion

Ce dernier chapitre montre la volonté des populations locales de s'inscrire dans le processus national de paix. Les populations expriment leur adhésion aux grandes lignes de l'Accord Global et Inclusif : la réunification nationale, la transition démocratique et la réconciliation. Toutefois, les enquêtes menées auprès des populations montrent aussi la persistance de discours haineux et violents qui attestent de l'existence de profondes divisions au sein de la société. La guerre a remis en cause les liens de cohésion, de solidarité et d'échanges entre les commu-

³⁰³ Assefa (H.), « Dealing with the Past and Imaging the Future: Reconciliation » in Reyhler L. and Paffenholz T. (eds), *Peace building : a field guide*, Lynne Rienner publishers, London, 2001.

³⁰⁴ Barnes (W.), « Kivu : L'enlèvement dans la violence » in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n°73, mars 1999.

nautés ethniques mais aussi au sein des communautés. La peur et les expériences qu'ont vécues les populations en près de dix ans de guerre ont favorisé le repli communautaire et la cristallisation des tensions autour de la question ethnique. Toutefois, la fragmentation de la société selon les appartenances ethniques n'est pas un phénomène issu du conflit. Ce chapitre montre comment le président Mobutu a institutionnalisé cette préférence ethnique en instaurant la « territoriale des originaires ». Toutefois, le bilan de la guerre montre que peu de congolais ont tiré profit de la violence et des divisions ethniques. L'isolement de nombreux territoires ruraux a lourdement affecté l'économie et le fonctionnement des institutions sociales locales. Les rares personnes qui ont profité de la guerre se sont appuyées sur des réseaux économiques et politiques s'inscrivant au-delà des frontières tribales et étatiques. Feu le président Laurent Désiré Kabila s'est imposé à la tête de l'Etat en s'alliant aux forces ougandaises et rwandaises. Les élites économiques qui se sont enrichies pendant la guerre l'ont fait à la faveur du commerce sous-régional et international des ressources naturelles.

Les conséquences de la guerre sur les populations congolaises sont multiples et profondes. Les actions menées à la base ont permis la résolution pacifique des conflits au niveau local. Par ailleurs, les accords de paix signés au niveau international et national constituent une avancée notoire pour la paix. Ils ont permis de réduire les affrontements et d'établir un gouvernement d'union nationale. Le processus de paix au niveau étatique a l'avantage de s'inscrire dans un cadre qui permet de mener des actions de large envergure. L'Etat possède des moyens de coercition comme les ressources matérielles permettant de punir comme de récompenser³⁰⁵. Les enquêtes ont aussi montré que les avancées du processus de paix au niveau national et international sont des signes essentiels pour les populations. La signature des accords de paix a participé à restaurer la confiance des populations dans le futur. Cependant, la somme des actions menées au niveau international, national et local n'a pas suffi à restaurer la paix. Ce dernier chapitre a confronté les défis de la transition à l'histoire congolaise, aux idéologies véhiculées par les acteurs en conflit et à la mémoire et aux expériences de guerre des populations. Cette mise en perspective de la transition a permis d'appréhender les obstacles auxquels les Congolais devront apporter une réponse pour assurer une paix durable.

La guerre a affecté en profondeur la société congolaise et les Congolais. Les conséquences sociales mais aussi psychologiques de la guerre sont nombreuses. La paix devra développer des modes d'échanges et d'actions autres que la violence. Le passage de la violence à la non-violence nécessite un travail en profondeur à tous les niveaux de la société. La lutte contre les préjugés et le tribalisme

³⁰⁵ Paffenholz (T.), *Community-based bottom up peacebuilding*, Life and Peace, Uppsala, 2003.

Paffenholz (T.), «Selecting approaches to mediation: western approaches to negotiation and mediation : on overview» in Reychler L. and Paffenholz T. (eds), *Peace building : a field guide*, Lynne Rienner publishers, London, 2001.

doivent s'inscrire dans les modes d'éducation des enfants comme dans les pratiques des politiciens. Ce travail demande le développement d'une approche compréhensive qui sache prendre en considération les expériences douloureuses des populations congolaises.

Mais la violence au Congo n'est pas seulement une violence physique, c'est aussi une violence sociale. Plus acceptées, les inégalités qui découlent des pratiques clientélistes et de la corruption n'en sont pas moins dommageables pour la stabilité politique du pays. Le chapitre 3 a mis en évidence le fait que l'insécurité économique et sociale qui prévaut dans les milieux ruraux en RDC a donné leur base aux mouvements armés³⁰⁶. Le lien qui existe entre la paix, la justice et la sécurité économique a aussi été mis en avant par les populations locales. « *La paix c'est lorsque je dors bien, que je peux circuler librement, les enfants étudient normalement, nous avons accès aux soins médicaux, nous moissonnons et nous vendons nos moissons. L'homme se sent libre de s'exprimer et d'agir, sans pression extérieure et ses biens sont respectés*³⁰⁷. ».

Lederach a développé une approche de transformation des conflits « transformation-oriented/peacebuilding approach³⁰⁸ » qui offre un cadre inclusif permettant de penser la paix dans sa complexité et sur le long terme. Cette approche propose l'établissement de structures de paix et de réconciliation qui incluent les différents niveaux de la société. Ces structures doivent intégrer les ressources existant localement tout en maximisant les apports extérieurs. D'autre part, il établit la nécessité de mettre en place des mécanismes assurant la promotion de la justice et d'apporter une réponse aux causes profondes des conflits³⁰⁹. Dans le cas du Congo, le rétablissement de la paix nécessite la création d'opportunités économiques à la base mais aussi la restauration de relations économiques sous-régionales. En effet, les tensions qui continuent à diviser les populations congolaises et rwandaises demandent une réponse. La restauration de relations pacifiques entre ces deux pays pourrait se faire à la faveur de la restauration d'intérêts économiques basés sur des échanges équitables. D'autre part, la paix en RDC doit passer par l'établissement d'un Etat responsable, capable d'assurer la sécurité physique de ses populations et d'établir les conditions nécessaires à la reprise des activités économiques ainsi qu'au fonctionnement des institutions étatiques et des infrastructures de communications.

³⁰⁶ Pottier (J.), « Emergency in Ituri, DRC: Complexity, Land and Other challenges in Restoring Food Security », paper presented at the workshop *Food Security in Complex Emergencies: Building policy Frameworks to Address Longer-Term Programming Challenges*, FAO international, Tivoli, 23-25 September 2003.

³⁰⁷ Entretien avec coutumiers, Maibano, 25/02/03.

³⁰⁸ Lederach (J-P.), *Building peace: sustainable reconciliation in divided societies*, United States Institute of Peace, Washington, 1997.

³⁰⁹ Idem.

Conclusion générale

L'éloignement géographique des organes nationaux de pouvoir et l'inefficacité des institutions politiques ont favorisé le développement, dans l'Est du Congo, d'espaces politiques et économiques échappant au contrôle de l'Etat. Cette tendance a été renforcée par les conflits successifs de 1996 et 1998 qui placeront les régions de l'Est sous le contrôle de mouvements rebelles (AFDL, RCD, MLC) mais aussi de groupes armés locaux, comme les maï-maï. Le morcellement du pays et l'insécurité due à la prolifération de groupes armés favoriseront le développement d'enclaves de pouvoir.

L'analyse de l'organisation politique et sociale des entités sous contrôle maï-maï confirme l'idée défendue par Mark Duffield³¹⁰ selon laquelle les conflits ne sont pas simplement une situation de désordre issue de la désintégration du système étatique mais possèdent une logique propre avec leur organisation politique, sociale et économique.

La formation des groupes armés locaux s'inscrit dans le contexte du conflit mais est aussi la réponse de populations marginalisées politiquement et économiquement. Le mouvement maï-maï représente pour beaucoup de jeunes vivant dans les milieux ruraux un moyen d'échapper à la pauvreté et d'acquérir une reconnaissance sociale. La structure d'autorité maï-maï s'inscrit en marge des réseaux traditionnels d'accès au pouvoir en privilégiant les jeunes dans les positions à responsabilité. Au sein du groupe de Padiri, cette tendance est renforcée par l'exclusion, par les combattants maï-maï, des leaders politiques locaux considérés comme corrompus par le pouvoir politique. La distanciation du mouvement maï-maï d'avec les autorités politiques établies et la participation des jeunes dans le pouvoir marquent un profond changement dans l'ordre social traditionnel.

Le mouvement maï-maï a développé, pour se pérenniser, ses propres réseaux politiques et économiques. Ces réseaux dépassent le cadre étatique en se plaçant à la jonction du local, du national et de l'international. Les réseaux économiques des maï-maï s'appuient localement sur les populations qui apportent un soutien matériel aux combattants et internationalement, sur la taxation des ressources minières exploitées dans les territoires sous leur contrôle. Au niveau politique, les maï-maï tirent leur légitimité du soutien des populations à leur cause tandis qu'ils plaident auprès des organisations internationales pour leur intégration dans le processus de réunification nationale.

Les récentes évolutions dans l'organisation du mouvement de Padiri révèlent une volonté de rationaliser et de structurer le mouvement maï-maï. A Bunyakiri, le renforcement des capacités du mouvement va s'appuyer sur le développement d'une vision politique, le renforcement de la structure hiérarchique et la formation des militaires. Les autorités maï-maï vont s'efforcer de limiter l'utilisation de

³¹⁰ Duffield (M.), « Post-modern conflict: warlords, post-adjustement states and private protection », in *Civil wars*, Frank Cass Journals, Oxford, vol. 1, Spring 1998.

pratiques magiques au profit de stratégies et techniques militaires modernes. La rationalisation du mouvement maï-maï implique aussi la structuration de sa relation avec son principal soutien, la population locale. Pour ce faire, les autorités maï-maï ont mis en place un système de gestion de l'entité qu'elles contrôlent. L'enclavement géographique et politique du territoire de Bunyakiri a créé une nécessité d'agir pour préserver, malgré la guerre, la stabilité nécessaire à la survie des populations comme des groupes armés. Au-delà de ces stratégies de survie, cette enquête a révélé le courage et l'engagement de nombreux acteurs locaux. Toutefois, l'évaluation de l'impact des actions conduites par les populations laisse une impression mitigée quant aux capacités des populations à dépasser les logiques violentes et conflictuelles. Les populations de Bunyakiri sont liées par des liens personnels avec des combattants maï-maï, des liens qui leur ont permis d'établir des espaces de dialogue avec ces groupes. Certains civils ont même été associés dans les prises de décisions. Cependant et malgré les possibilités des populations à négocier avec les maï-maï, leur capacité à s'imposer en cas de mécontente est faible. Le détenteur de l'arme a le dernier mot. Les civils cohabitent avec les maï-maï sous le contrat tacite de la loyauté au mouvement armé. Les populations subissent cette présence armée mais aussi, souvent, soutiennent l'idéologie maï-maï. Cette position justifie implicitement l'existence d'une violence plus légitime et d'une ségrégation ethnique plus justifiée.

Même si le mouvement maï-maï prend ses distances vis-à-vis des autorités politiques établies et représente un mode d'accès au pouvoir pour une catégorie de la population qui en était exclue, ce mouvement ne marque pas de rupture fondamentale avec l'ancien système d'accès au pouvoir. Les maï-maï perpétuent le système inégalitaire et violent d'accès au pouvoir (clientélisme tribal) et aux richesses (économie de prédation) amorcé pendant la colonisation et renforcé sous le régime de Mobutu. La gestion du territoire de Bunyakiri par les maï-maï est caractérisée au niveau économique, par l'exploitation anarchique des ressources et le prélèvement abusif de taxes, au niveau sécuritaire, par la militarisation de la société, au niveau politique, par un pouvoir coercitif (absence de participation des populations à la gestion de l'entité, marginalisation des femmes, enrôlement forcé dans l'armée et mobilisation politique sur base ethnique) et au niveau social, par l'absence d'une implication de l'autorité dans le fonctionnement des services publics.

Le mouvement maï-maï ainsi que les autres groupes armés présents dans l'Est du Congo sont nés de la faiblesse de l'Etat mais non de son absence. La présence de l'Etat et d'institutions nationales, même inefficaces, garantissent la préservation des logiques d'intérêts qui se sont développées au sein de ces institutions³¹¹. La participation aux institutions étatiques représente pour les individus comme

³¹¹ Englebert (P.), « A research note on Congo's nationalist paradox » in *Review of African Political Economy*, Carfax publishing, Abingdon, n° 93/94, 2002.

pour les communautés ethniques, un moyen d'être reconnu et d'accéder aux ressources de l'Etat.

Le 17 décembre 2002, les différentes composantes présentes au Dialogue Inter-Congolais ont signé l'Accord Global et Inclusif fixant la mise en place du gouvernement et de l'armée d'union nationale. Cet accord sera suivi le 6 mars 2003 par l'adoption de la constitution relative à ce nouveau gouvernement. Ces accords représentent une avancée considérable pour le processus de paix nationale mais aussi locale. Ils ont permis de réduire la violence et d'amorcer un dialogue entre les différents groupes en conflit. Ces avancées portent aussi la promesse d'une accélération du processus de rapatriement des groupes armés étrangers ainsi que la démobilisation et réintégration d'une partie des groupes armés nationaux. Enfin, ces avancées nationales renforcent l'impact des actions locales de paix en redonnant espoir aux populations.

Bien que la mise en place du gouvernement de transition ait considérablement réduit les affrontements entre groupes armés, ces accords restent fortement tributaires d'une logique inégalitaire et violente d'accès au pouvoir. Les accords de paix nationaux et internationaux apportent une réponse aux conséquences du malaise congolais, le développement des milices et la généralisation de la violence comme mode de gestion de la société mais n'influent pas sur l'une des causes principales de cette violence : l'inégalité dans la distribution du pouvoir et des richesses. Le processus de paix national, en installant à la tête du gouvernement de transition les leaders de groupes armés impliqués dans des violations massives des Droits de l'Homme institutionnalise l'impunité et légitime la violence comme mode d'accès au pouvoir. D'autre part, les représentants de la société civile, en acceptant de devenir une composante politique du gouvernement de transition, se compromettent dans leur rôle de contre-pouvoir.

Le choix d'une solution militaire dans la gestion de la paix se matérialise aussi dans les priorités du nouveau gouvernement : le paiement des salaires des militaires. Cette orientation politique de la paix répond à des préoccupations sécuritaires visant à « pacifier » les militaires en évitant la montée du mécontentement et les risques de débordements violents. Toutefois, cette orientation ne favorise par un processus de démilitarisation de la société congolaise et encourage les porteurs d'armes à ne pas rejoindre la vie civile.

Les accords nationaux de paix rencontrent les limites de leur cadre d'exécution, le cadre diplomatique s'appuyant sur le modèle de l'Etat-nation. Dans le cas du Congo, la paix est synonyme de restauration de la structure nationale étatique. Cette perspective inclut la nécessité de nommer des représentants de l'Etat et d'établir les intérêts nationaux comme prioritaires. Cette position, bien qu'elle soit majoritairement soutenue par la population, ne permet pas de résoudre les questions liées à la gestion des dynamiques régionales du conflit, les obstacles liés à l'immensité du pays et à son manque de voies de communication et les pratiques tribalistes au sein de la société congolaise.

La réalisation du processus de transition démocratique devra arriver à dépasser les logiques inégalitaires et violentes qui prévalent au Congo en essayant d'analyser

les raisons de ceux qui ont choisi la violence comme mode d'expression de leur mécontentement politique. Le développement des groupes armés au Congo ne peut être considéré comme un phénomène marginal et négligeable et, pour éviter que le Congo retombe dans la violence, il est nécessaire d'interroger, de comprendre et de trouver des réponses aux causes qui ont favorisé le développement de ces groupes armés. Plus largement, le gouvernement de transition devra favoriser le caractère inclusif de la transition en encourageant la participation des populations. Les initiatives prises par les populations pendant le conflit prouvent la volonté de ces populations à s'engager pour la paix et dans la gestion de leur entité mais aussi leur capacité à gérer le changement en développant des solutions originales.

Bibliographie

Ouvrages, articles et rapports

- Assefa (H.), « Dealing with the Past and Imagining the Future: Reconciliation » in Reychler L. and Paffenholz T. (eds), *Peace building : a field guide*, Lynne Rienner publishers, London, 2001.
- Balencie (J-M) et Le Grange (A.) (eds), *Mondes rebelles : l'encyclopédie des acteurs, conflits et violences politiques*, Edition Michalon, Paris, 2001.
- Banégas (R.) et Jewsiewicki (B.) (éds.), « RDC, la guerre vue d'en bas » in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n°84, décembre 2001.
- Barnes (W.), « Kivu : L'enlèvement dans la violence » in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n°73, mars 1999.
- Bayart (J.-F.), « La Politique par le bas en Afrique noire : questions de méthode » in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n°1, mars 1981.
- Chesterman (S.), « Introduction: global norms, local contexts » in Chesterman (S.) (ed.), *Civilians in war*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2001.
- Clapham (C.), « Introduction : Analysing African Insurgencies » in Clapham (C.) (ed.), *African guerrillas*, Fountain Publishers, Kampala, 1998.
- Clarke (W.), « Sud-Saharan Africa » in Motyl (A.) (ed.), *Encyclopedia of nationalism*, Vol 1: fundamental themes, Academia Press, San Diego, 2001.
- De Villiers (G.), Jewsiewicki (B.) et Monnier (L.) (éds.), « Manières de vivre : Économie de la "débrouille" dans les villes du Congo/Zaïre », in *Cahiers Africains*, L'Harmattan, Paris, n°49, 2002.
- De Villiers (G.), « Guerre et politique : les trente derniers mois de L.D. Kabila (août 1998-janvier 2001) » in *Cahiers Africains*, L'Harmattan, Paris, n° 47-48, 2001.
- « Identifications et mobilisations politiques au Congo-Kinshasa » in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n° 72, 1998.
- Duffield (M.), « Post-modern conflict : warlords, post-ajustement states and private protection », in *Civil wars*, Frank Cass Journals, Oxford, vol. 1, Spring 1998.
- Englebert (P.), « A research note on Congo's nationalist paradox » in *Review of African Political Economy*, Carfax publishing, Abingdon, n° 93/94, 2002.
- Gayer (L.) et Jaunait (A.), « Discours de guerre contre dialogues de paix. Les cas de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda » in *Cultures et Conflits*, L'Harmattan, Paris, n°40, Automne 2001.
- Giddens (A.), *La constitution de la société : éléments de la théorie de la structuration*, PUF, Paris, 1987.
- Grimsley (M.), Clifford (J. R.), « Introduction » in Clifford (J. P) and Grimsley (M.) (eds.), *Civilians in the Path of War*, University of Nebraska Press, Omaha, 2002.
- Hochschild (A.), *King Leopold's Ghost : A story of Greed, Terror and Heroism in Colonial Africa*, Mariner Books Publishers, New-York, 1998.

- Honwana (A.), « Innocents et coupables : les enfants-soldats comme acteurs tactiques » in *Politique Africaine*, Karthala, Paris, n°80, 2000.
- Human Rights Watch, « Le Darfour en feu : Atrocités dans l'Ouest du Soudan », report, Vol.16, N° 5, avril 2004.
- « République Démocratique du Congo, "Faire face à l'impunité" », document d'information, janvier 2004.
 - « Ituri: "Covered in blood", Ethnically Targeted Violence in Northeastern DR Congo », report, Vol. 15, No. 11. July 2003
 - « The war within the war: sexual violence against women and girls in Eastern Congo », report, June 2002.
- ICG, « The Kivus: The forgotten crucible of the Congo conflict », Africa Report, n° 56, January 2003.
- IRC, « Mortality in the Republic Democratic of Congo: results from a nationwide survey conducted from September to November 2002 », report, April 2003.
- Jewsiewicki (B.), « Construction narrative des identités » in Omasombo (J.) (éd.), *Le Zaïre à l'épreuve de l'histoire immédiate*, Karthala, Paris, 1993.
- Jourdan (L.), « Being at war, being young: violence and youth in North kivu » in Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.) (eds.), *Conflict and social transformation in Eastern DR Congo*, Academia Press, Ghent, 2004.
- Lederach (J.P.), « Identifying key actors in conflict situations: level of leadership » in Reychler L. and Paffenholz T. (eds), *Peace building: a field guide*, Lynne Rienner publishers London, 2001.
- Building peace: sustainable reconciliation in divided societies, United States Institute of Peace, Washington, 1997.
- Lubala Mugisho (E.), « L'émergence d'un phénomène résistant au Sud-Kivu » in *L'annuaire de l'Afrique des Grands Lacs 1999-2000*, L'Harmattan, Paris, 2000.
- Muchukiwa (B.), « La Barza : Enjeux, résolution des conflits et compromis social au Kivu » in Mugangu Matabora S. (éd.), *Les Droits de l'Homme dans la région des Grands Lacs*, Bruylant-Academia, Louvain la neuve, 2003.
- Mugangu Matabora (S.), « Terre, territoires et nationalité : les enjeux des conflits ethniques dans le Kivu montagneux » in Mugangu Matabora (S.) (éd.), *Les Droits de l'Homme dans la région des Grands Lacs*, Bruylant-Academia, Louvain la neuve, 2003.
- Mwaka Bwenge (A.), « Les milices mai-mai à l'Est de la République Démocratique du Congo : Dynamique d'une gouvernamentalité en situation de crise » in *Revue africaine de sociologie*, CODESRIA, Dakar, N°7, 2003.
- Nations-Unies, « Rapport final du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RDC », rapport, New-York, octobre 2002.
- Neuberger (B.), « State and Nation in African thought » in Hutchinson (J.) and Smith (A.D.) (eds), *Nationalism*, Oxford University Press, Oxford, 1994.
- Njangu (A.), Birhakaheka (P.) et (al), *Les conflits au Sud-Kivu des anciens royaumes à 1996 : rôle de la femme*, AFECEF, Bukavu, 2000.

- OCHA, « Armed non-states actors in the Great Lakes region. The allied democratic forces, the ex-FAR/Interahamwe and the mayi-mayi », research project, 2002.
- Oxfam International, « No End in Sight: The human tragedy of the conflict in the Democratic Republic of Congo », policy paper, August 2001.
- Paffenholz (T.), *Community-based bottom up peacebuilding*, Life and Peace, Uppsala, 2003.
- « Selecting approaches to mediation: western approaches to negotiation and mediation : on overview » in Reychler (L.) and Paffenholz (T.) (eds), *Peace building: a field guide*, Lynne Rienner publishers, London, 2001.
- Peterson (J-D.), « Sheer Foolishness; Shifting definitions of danger in conducting and teaching ethnographic field research » in Lee-Treweek (G.) and Linkogle (S.) (eds), *Danger in the Field; Risk and ethics in social research*, Routledge, London, 2000.
- Pottier (J.), « Emergency in Ituri, DRC: Complexity, Land and Other challenges in Restoring Food Security », paper presented at the workshop *Food Security in Complex Emergencies: Building policy Frameworks to Address Longer-Term Programming Challenges*, FAO international, Tivoli, 23-25 September 2003.
- Pouliny (B.), « Perception des missions civiles de paix par les populations locales », texte présenté lors du colloque *L'intervention civile : une chance pour la paix*, Assemblée Nationale, Paris, 26-27 octobre 2001.
- Rahe (P.), « Justice and necessity: the conduct of the Spartans and the Athenians in the Peloponnesian war » in Clifford (J. P) and Grimsley (M.) (eds.), *Civilians in the Path of War*, University of Nebraska Press, Omaha, 2002.
- Reyntjens (F.) and Vandeginste (S.), « Traditional approaches to negotiation and mediation: examples form Burundi, Rwanda and Congo » in Reychler (L.) and Paffenholz (T.) (eds), *Peace building: a field guide*, Lynne Rienner publishers, London, 2001.
- Richards (P.), « Controversy over recent West African wars: an agrarian question », occasional paper, Centre of African studies at the university of Copenhagen, Copenhagen, January 2004.
- « Youth war in Sierra Leone: Pacifying a monster », paper presented at the Eleventh International colloquium *Ethnic construction and political violence*, Fondazione Giangiacomo Feltrinelli, Cortona, July 2-3, 1999.
- Romkema (H.), « An analysis of the civil society and peace building prospects in the North and South-Kivu », research report, Life and Peace Institute, Uppsala, November 2001
- Thucydide, *La guerre de Péloponnèse*, Gallimard, Paris, 2000 (traduction française 1964).
- Trefon (T.) (éd.) « Ordre et désordre à Kinshasa: Réponses populaires à la faillite de l'Etat » in *Cahiers Africains*, L'Harmattan, Paris, n°61-62, avril 2004.
- Utas (M.), *Sweet battlefields: Youth and the Liberian civil war*, Uppsala University, Uppsala, 2003.

- Van Acker (F.) et Koen Vlassenroot (K.), « Youth and conflict in Kivu : “Komona clair” » in *The Journal of Humanitarian Assistance*, 17 January 2000.
<http://www.jha.ac/greatlakes/b004.htm> (consulté le 16 octobre 2004).
- Verhaegen (B.), « Principes et pratiques de l’Histoire immédiate en Afrique » in Omasombo (J.) (éd.), *Le Zaïre à l’épreuve de l’histoire immédiate*, Karthala, Paris, 1993.
- *Rébellions au Congo : Tome 2*, Bruxelles, CRISP, 1969.
- *Rébellions au Congo : Tome 1*, Bruxelles, CRISP, 1966.
- Vlassenroot (K.), « Land and conflict: the case of Masisi » in Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.) (eds), *Conflict and social transformation in Eastern DR Congo*, Academia Press, Ghent, 2004.
- Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.), « Conflict and artisan mining in Kamituga » in Vlassenroot (K.) and Raeymaekers (T.) (eds.), *Conflict and social transformation in Eastern DR Congo*, Academia Press, Ghent, 2004.
- World Bank, « World Development Indicators », 2004.
- Zahar M-J. « Protégés, clients, cannon fodder : civil-militia relations in internal conflict » in Chesterman (S.) (ed.), *Civilians in war*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, 2001.

Documents non publiés

- Bubuya Nanzindabwira Wa Namira. « Les proverbes kitembo : essai sociolinguistique », mémoire de licence, ISP/Bukavu, 1988.
- Bupiri (R.), « Impact d’un groupe armé sur une société : cas du territoire de Shabunda en RDC », article non publié, août 2003.
- Buuma Butona (R.), « L’élite du Nord-Kivu dans l’évolution politique du Kivu (1951-1998) », mémoire de licence, ISP/Bukavu, 2000.
- COPARE, « Etat de paix dans la province du sud-kivu », rapport, Bukavu, décembre 2002.
- « L’observatoire des conflits au Sud-Kivu », rapport mensuel, Bukavu, mars 2003.
- DFID, « Civil Society and Peace Building in the DRC: a review of contexts and donor challenges for support to civil society and Peace Building in the DRC », draft report, London, March 2003.
- Eglises et Société civile du Sud-Kivu, « Appel à la vigilance et à la cohésion », communiqué adressé aux populations du Sud-Kivu, Bukavu, 27 septembre 2002.
- Enerunga Muunda (A.), « Tentative d’unification du peuple Mutembo disséminé au Nord et au Sud-Kivu (de 1956 à nos jours) », mémoire de graduat, ISP/Bukavu, 1996.
- Institut Vie et Paix, « Rapport du séminaire sur la recherche-action », rapport d’activité, Bukavu, mars 2004.

- « Restitution des résultats des enquêtes réalisées sur le territoire de Bunyakiri », rapport d'activité, Bunyakiri, mai 2003.
- « Situation update », rapports circonstanciels, Bukavu, années 2002-2003.
- Kabungulu Kibembi (P.), « Le phénomène maï-maï au Sud-Kivu : expression du nationalisme ou de haine tribal » in *Haki Yetu* (mensuel de liaison de Héritier de la Justice), Bukavu, N°25, avril-mai 1998.
- « Le retour urgent d'une paix durable à Bunyakiri » in *Haki Yetu* (mensuel de liaison de Héritier de la Justice), Bukavu, N°25, avril-mai 1998.
- Kangene Cibasima Chambua, « Influence européenne sur les Batembo de la zone de Kalehe », mémoire de graduat, ISP/Bukavu, 1976.
- Kangombo Omari, « réplique à la lettre de Mr Sangara sur le risque de violences et d'effusion de sang dans le territoire de Kalehe », lettre adressé au président du RCD, 18 septembre 1999.
- Katora Ndamemwa, « Aide mémoire relatif à l'audience que la communauté Batembo du Kivu à sollicité auprès de son excellence Mzee Laurent Désiré Kabila, Président de la République Démocratique du Congo », Kinshasa, 10 décembre 1997.
- « Mémoire relatif à l'érection ou d'un ou de deux territoires des Batembo dans les provinces du Kivu en République Démocratique du Congo », Goma, non daté.
- « lettre de demande d'audience adressée au président Laurent Désiré Kabila », Kinshasa, 18 novembre 1997.
- Mapendano Barungu Pindo, « Essai d'histoire politique des Batembo », mémoire de licence, ISP/Bukavu, 1977.
- Mugangu (S.), « Foncier et politique dans le Kivu montagneux : une perspective générale », article non publié, Bukavu, 2004.
- Nakalonge Masonga Mpagama, « Communication du Mwami Nakalonge avec le Général des OPS-Est Monsieur Padiri », compte-rendu, Kalonge, non-daté.
- « Transmission du compte-rendu de la rencontre avec les réfugiés hutu rwandais et la MONUC », compte-rendu adressé au gouverneur de Province, Kalonge, avril 2003.
- PADEBU, « Message de fils Batembo adressé aux mamans, papas, frères, sœurs, institutions scolaires, centres de santé, organisation de développement, églises et tous les frères épris de paix dans le territoire de Bunyakiri », communiqué adressé aux populations de Bunyakiri, Bunyakiri, septembre 2003.
- « Point sur la situation humanitaire et sécuritaire à Bunyakiri », rapports circonstanciels, Bukavu, année 2003.
- « Rencontre rassemblant six délégués de la MONUC, un conseiller du Gouverneur de la province du Sud-Kivu et deux membres de la PADEBU à Lulingu siège de l'Etat major du Général Padiri », compte-rendu de réunion, Bukavu, août 2003.
- RCD, « Arrêté départemental N° 001/MJ/DAT/MB/ROUTE/1999 d'organisation administrative portant création à titre provisoire du territoire de Bunyakiri dans la province du Sud-Kivu », arrêté administrative, Bukavu, 9 septembre 1999.

- Sangara Biglimani (E.), «Risque de violences et d'effusion de sang dans le territoire de Kalehe», lettre adressé au président du RCD en réponse à la création du territoire de Bunyakiri, Goma, 15 septembre 1999.
- Société civile de Masisi et ACODRI, «Atelier de réflexion sur la relance d'un programme de sensibilisation et d'éducation à la paix en territoire de Masisi», rapport d'activité, Masisi, avril 2003.
- Société civile de Rutshuru et ACODRI, «Atelier de réflexion sur la relance d'un programme de sensibilisation et d'éducation à la paix en territoire de Rutshuru», rapport d'activité, Rutshuru, avril 2003.
- Société civile de Walikale, «Les récentes perturbations de paix et la situation humanitaire dans la région de Walikale», rapport circonstanciel, Walikale, août 2003.

Textes juridiques, accords de paix et documents des Nations-Unies

- http://www.monuc.org/downloads /Accord_de_Lusaka.pdf : Accords de cessez-le-feu en République Démocratique du Congo (Accords de Lusaka) signé à Lusaka le 10, 30 et 31 juillet (consulté le 16 octobre 2004).
- http://www.monuc.org/downloads/accord_de_Pretoria.pdf : Accord Global et Inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo, document signé à Pretoria le 17 décembre 2002. Texte rédigé sur la base des résolutions adoptées par la plénière du Dialogue Inter-Congolais de Sun-City (consulté le 16 octobre 2004).
- http://www.monuc.org/downloads/constitution_transition.pdf : Constitution de la transition adoptée le 1er avril et promulguée le 4 avril 2003 par le Président de la République. Texte rédigé sur la base du projet de constitution de la transition souscrit à Pretoria par toutes les parties le 6 mars 2003 (consulté le 16 octobre 2004).
- Organisation des Nations-Unies, «Convention Facultative se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés», texte adopté par consensus par l'Assemblée Générale des Nations-Unis à New-York le 25 mai 2000.
- <http://www.un.org/Depts/dpko/missions/monuc/monucDrp.htm> : rapports du Secrétaire Générale sur la mission en République Démocratique du Congo (consulté le 16 octobre 2004).
- <http://www.un.org/Depts/dpko/missions/monuc/monucDrs.htm> : résolution du conseil de sécurité sur la mission en République Démocratique du Congo (consulté le 16 octobre 2004).

Autres documents internet

- <http://www.congo-mai-mai.net/> : site sur le groupe maï-maï sous autorité du Général Padiri.
- http://www.congo-mai-mai.net/septembre/24_sept.html : «Général Padiri sur le retrait des troupes d'agression», communiqué signé au nom du Général Padiri pour les maï-maï et daté du 24 septembre 2002 (consulté le 16 octobre 2004).
- http://www.congo-mai-mai.net/septembre/29_sept.html : «Acte N°058/MAI-MAI/COMDT/2002 portant amnistie générale en faveur des collabos dans les provinces de l'est de la RDC, entités sous contrôle du mouvement des Mai Mai», document signé au nom du Général Padiri et daté du 29 septembre 2002 (consulté le 16 octobre 2004).
- http://www.congo-mai-mai.net/aout02/18_aout.html : «Le Général Padiri lance un appel aux peuples congolais, rwandais et africains : Libérez tout le territoire congolais! Aidez le peuple rwandais à renverser le régime terroriste de Kagame! C'est un devoir des Congolais !», communiqué signé au nom du Général Padiri et daté du 18 août 2002 (consulté le 16 octobre 2004).
- http://www.congo-mai-mai.net/juin02/20juin_02.html : « Situation générale des zones sous contrôle des patriotes résistants maï-maï», rapport signé au nom du Mwami Musikami (J.-C.) et Mwami Mopipi (A.) pour les chefs coutumiers des parties libérées par les maï-maï daté du jeudi 20 juin 2002 (consulté le 16 octobre 2004).
- <http://www.congo-mai-mai.net/historique.html> : «Histoire : La lutte des maï maï», texte signé Enerunga (A.), Muhondosi (C.) et Chinyabuma (J.) pour la délégation envoyée à Kinshasa par le général Padiri et non-daté (consulté le 16 octobre 2004).
- <http://www.deboutcongolais.org>: site patriotique congolais (consulté le 16 octobre 2004).
- <http://www.crisisweb.org/home/index.cfm?id=1174&l=2> : Rapports publiés par ICG sur la situation politique en République Démocratique du Congo (consulté le 16 octobre 2004).
- http://www.irinnews.org/Frenchfp.asp?SelectRegion=Grands_lacs : Documents concernant la Région des Grands Lacs publiés par IRIN (Réseaux d'Information Régionaux Intégrés rattaché au bureau de l'ONU pour la Coordination des affaires humanitaires).
- http://www.irinnews.org/frenchreport.asp?ReportID=4918&SelectRegion=Grands_lacs&SelectCountry=RDC : «Interview de Marcel Munga, leader du mouvement politique Maï-maï» par IRIN à Kinshasa, le 10 septembre 2003 (consulté le 16 octobre 2004).
- <http://www.monuc.org/> : Site de la Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo (consulté le 16 octobre 2004).
- <http://www.nkolo-mboka.com>: site patriotique congolais (consulté le 16 octobre 2004).

<http://www.reliefweb.int/emergency/greatlak/> : Informations sur la situation humanitaire dans la région des Grands Lacs.

http://hdr.undp.org/statistics/data/cty/cty_f_COD.html: UNDP, Human Development Index (HDI) pour la République Démocratique du Congo, rapport 2003 (consulté le 16 octobre 2004).

Annexes

Annexe 1 : Liste des groupes et personnes enquêtés

	Type de groupe	Chefferie	Localité	Date
1	Femmes	Mubugu	Karasi	27/02/2003
2	Hommes	Mubugu	Karasi	27/02/2003
3	Eglises	Waloa-Luanda	Busurungi/ Lukararaba	26/04/2003
4	Jeunes	Waloa-Luanda	Busurungi/ Lukararaba	26/04/2003
5	Jeunes	Mubugu	Lailai	25/04/2003
6	Eglises	Mubugu	Lailai	25/04/2003
7	Femmes	Mubugu	Lailai	24/04/2003
8	Hommes	Mubugu	Lailai	25/04/2003
9	Coutumiers	Mubugu	Karambi/Lailai	25/04/2003
10	Hommes	Mubugu	Mae	03/04/2003
11	ONG locales	Mubugu	Mushunguti	22/02/2003
12	Hommes	Mubugu	Ramba	21/04/2003
13	Hommes	Mubugu	Chigoma/Ramba	07/04/2003
14	Hommes	Mubugu	Rumondo	15/04/2003
15	Eglises	Mubugu	Kachiri/Kafisha	05/04/2003
16	Hommes	Buloho	Musenyi	14/04/2003
17	Eglises	Buloho	Musenyi	15/04/2003
18	ONG/Femmes	Buloho	Munyandjiro	24/02/2003
19	Hommes	Buloho	Bagana	26/02/2003
20	Hommes	Buloho	Munyandjiro	24/02/2003
21	ONG/Femmes	Buloho	Maibano	25/02/2003
22	ONG/Femmes	Buloho	Bagana	26/02/2003
23	Hommes	Buloho	Maibano	25/02/2003
24	Eglises	Buloho	Maibano	25/02/2003
25	Coutumiers	Buloho	Maibano	25/02/2003
26	Coutumiers	Mubugu	Ramba	21/04/2003
27	Coutumiers	Mubugu	Chigoma	07/04/2003
28	Femmes	Mubugu	Ramba	21/04/2003
29	Femmes	Mubugu	Kachiri	06/04/2003
30	Jeunes	Mubugu	Ramba	21/04/2003
31	Jeunes	Mubugu	Kachiri	06/04/2003
32	Jeunes	Mubugu	Rumondo	14/04/2003
33	ONG et église	Mubugu	Rumondo	15/05/2003
34	ONG	Kalonge	Cifunzi	28/03/2003
35	ONG	Kalonge	Cifunzi	29/03/2003
36	Jeunes	Kalonge	Cifunzi	29/03/2003
37	Eglises	Kalonge	Cifunzi	28/03/2003
38	Femmes	Kalonge	Cifunzi	29/03/2003
	Centre de santé			
39	Femmes	Buloho	Bitale	10/04/2003
40	Hommes	Buloho	Bitale	10/04/2003
41	Hommes	Ziralo	Tushunguti	23/03/2003
42	Femmes	Ziralo	Tushunguti	23/04/2003
43	Hommes	Déplacés de Kalonge	Bukavu	22/03/2003
44	Femmes	Déplacés de Kalonge	Bukavu	25/03/2003
45	Mixte	Kalima	Kambegeti	22/02/2003
46	ONG Locale	Kalima	Nyamirera	03/04/2003
47	Coutumiers	Kalima	Nyamirwa	13/04/2003

	Type de groupe	Chefferie	Localité	Date
48	Collectif /Eglises	Kalima	Nyamirwa	13/03/2003
49	Mixte et coutumier	Kalima	Irangi	03/04/2003
50	Jeunes	Kalima	Nyamirwa	13/04/2003
51	Femmes	Kalima	Nyamirwa	13/03/2003
52	Coutumiers	Kalima	Tchulabihao	15/04/2003
53	Coutumiers	Kalima	Ekingi	17/04/2003
54	Eglises	Kalima	Tchulabihao	16/04/2003
55	Femmes	Kalima	Chinene	16/04/2003
56	Femmes	Kalima	Tchulabihao	16/04/2003
57	Jeunes	Kalima	Mangaaa	17/04/2003
58	Hommes	Kalima	Chinene	16/04/2003
59	Mixte	Déplacés de Ziralo	Minova	19/03/2003
60	Jeunes	Kalima	Kando	23/02/2003
61	Femmes	Kalima	Hombo	04/04/2003
62	Jeunes	Kalima	Hombo	04/04/2003
63	Coutumiers	Kalima	Hombo	04/04/2003
64	ONG et églises	Kalima	Hombo	04/04/2003
65	ONG	Kalima	Bulambika	22/02/2003
66	ONG	Déplacés de Kalonge	Bukavu	22/03/2003
67	Hommes	Mubugu	Rumondo	14/04/2003
68	Femmes	Mubugu	Mae	03/04/2003

	Personnes contactées	Lieu de l'entretien	Date
1	Chef de chefferie de Kalima, chef intérimaire de Kalonge et du chef de groupement à Buloho	Bukavu	11/03/2003
2	Chef de chefferie de Kalonge	Bukavu	08/04/2003
3	Pasteur Aumônier FAC OPS-EST	Bulambika	12/04/2003
4	Chef intérimaire de groupement d'Irangi	Bulambika	12/02/2003
5	Chef intérimaire de la chefferie de Buloho	Bukavu	10/03/2003
6	Etudiants originaire de Bunyakiri	ISTM/ Bukavu	01/04/2003
7	Originaire de Waloa -luanda	Goma	15/03/2003
8	Ancien président de la mutualité tembo du Nord-Kivu	Goma	17/03/2003
9	Président de la fédération des commerçants de Bunyakiri	Bulambika	11/04/2003
10	Chef de groupement de Ufamandu	Goma	14/03/2003
11	Membres de la mutualité tembo au Nord-Kivu (président, vice-président et secrétaire).	Goma	16/03/2003
12	Epouse du chef de groupement d' Ufamandu.	Goma	17/03/2003
13	Chef de chefferie de Ziralo	Bukavu	16/04/2003
14	Chef de centre intérimaire à Kambali	Kambali	13/02/2003
15	Pasteur protestant	Muoma	12/02/2003
16	Chef intérimaire de la chefferie de Kalima et ses conseillers.	Kando	13/02/2003
17	Chef de village de Bulambika et ses conseillers	Bulambika	12/02/2003
18	Chef de centre de Bulambika	Bulambika	12/02/2003
19	Membres d'une association féminine	Kando	14/02/2003
20	Médecin chef de zone	Hôpital de Bunyakiri	11/04/2003
21	Groupe mixte d'originaires de Laïlaï	Kambegete	12/04/2003
22	Responsable de la paroisse catholique de Kando	Kando	20/02/2003
23	Administrateur intérim du territoire de Bunyakiri	Kichanga	20/02/2003
24	Membres d'une association féminine	Bulambika	20/02/2003
25	Proviseur de l'Institut secondaire de Bunyakiri	Muoma	21/02/2003
26	Femme combattante maï-maï	Bulambika	21/02/2003
27	Enfant-soldat maï-maï	Bulambika	19/04/2003
28	Colonel maï-maï	Kambali	20/04/2003
29	Membres d'associations locales actives dans le domaine de la paix	Bulambika	01/05/2003
30	Membres du comité de sécurité civile (Président et chargé de renseignement).	Bulambika	01/05/2003
31	Membres de la commission Justice et Paix (Président et vice-président).	Kando	23/02/2003
32	Responsable poste de santé	Kambegeti	22/02/2003

Annexe 2 : Grille d'entretien

Entretien chef coutumier

Date :

Lieu :

Thème 1 : La situation actuelle

Niveau général :

- 1.1 Comment définiriez-vous la situation sécuritaire dans votre entité, ses évolutions et les origines du conflit ?
- 1.2 Comment pensez-vous que l'on puisse garantir une paix durable ? Quels sont les obstacles à la paix ?
- 1.3 Quels sont les problèmes que vous pouvez rencontrer actuellement dans l'accomplissement de vos fonctions de chef ?

Relations entre groupes armés et pouvoir coutumier

- 1.4 En tant que chef coutumier, quelles difficultés particulières avez-vous rencontrées ou rencontrez vous dans vos relations avec les groupes armés ?
- 1.5 Quelles sont les relations entre les maï-maï et le pouvoir coutumier ? Avez-vous été amené à négocier avec les maï-maï ?
- 1.6 Considérez-vous les maï-maï comme un groupe de résistance locale ou comme des militaires de l'armée nationale congolaise ?
- 1.7 Que pensez-vous de l'utilisation de pratiques coutumières par les maï-maï ? Est-ce que ces pratiques sont reconnues par les chefs coutumiers ?
- 1.8 Que pensez-vous du fait que les maï-maï entretiennent des liens avec les Interahamwe ?
- 1.9 Quelles sont les relations entre le RCD et le pouvoir coutumier ? Avez-vous été amené à négocier avec le RCD ?
- 1.10 Si les relations étaient ou sont différentes avec les maï-maï, le RCD, l'APR, le FDLR, comment expliquez-vous ces différences ?
- 1.11 Que pensez-vous de la présence d'enfants-soldats dans l'armée ?
- 1.12 Que pensez-vous du pouvoir mystique attribué aux enfants-soldats ? Est-ce que ces pratiques relèvent des autorités coutumières ?
- 1.13 Est-ce que vous pensez qu'une fois le conflit terminé, les militaires, enfants et adultes, vont rejoindre la vie civile ?

Thème 2 : l'expérience de guerre

- 2.1 Avez-vous dû fuir pendant ce conflit, si oui pouvez faire le récit de cet exil ?
- 2.2 Si vous avez dû fuir, avez-vous réussi à maintenir des relations avec votre population lors de votre exil ? Comment assuriez-vous ou assurez-vous votre rôle de chef et avez-vous réussi à maintenir les pratiques coutumières ?
- 2.3 Est-ce que vous pensez que le fait que beaucoup de chefs aient dû fuir a discrédité le pouvoir coutumier aux yeux des populations ?

- 2.4 Dans la justice coutumière, comment peut-on rendre justice aux victimes de la guerre ?
 - dans le cas de pillage
 - dans le cas de viol et violence
 - dans le cas de meurtre
- 2.5 Comment fonctionne le Luhu, le Bushenge et le Cabi ? Comment ses institutions sont-elles perçues par les autorités religieuses ?
- 2.6 Est-ce que vous pensez que ces institutions traditionnelles peuvent être utilisées pour favoriser la réconciliation après guerre, si oui comment ?

Thème 3 : l'organisation sociale

La famille

- 3.1 De quelle manière, les couples ont-ils été affectés par le conflit ? Comment la tradition traite-t-elle de la question du divorce ou de la séparation ?
- 3.2 Est-ce que le conflit, et notamment le déplacement des populations, a affecté le respect des coutumes et des tabous culturels (dot, règles dans les relations entre membres d'une même famille...) ?
- 3.3 Que pensez-vous du fait que certaines femmes aient été accusées de sorcellerie par les maïmaï et tuées pour ce motif ? Que dit la coutume sur les cas de sorcellerie et qui peut prononcer un jugement de sorcellerie ?
- 3.4 Comment le conflit a-t-il affecté les relations entre générations ? Que dit la coutume sur les relations adultes/enfants ?
- 3.5 Quel rôle la tradition joue-t-elle dans l'éducation des enfants, quelles sont les valeurs fondamentales que la tradition veut inculquer aux enfants ?
- 3.6 Comment le conflit a-t-il affecté le fonctionnement des institutions traditionnelles (l'accès aux lieux sacrés, tradition pendant l'exil, l'initiation, la Barza et le Cabi) ?

Les relations sociales

- 3.7 On dit que ce conflit a des causes économiques, depuis le début du conflit, avez-vous constaté une augmentation des personnes exploitant les mines ?
- 3.8 Comment voyez-vous l'avenir de votre communauté aujourd'hui ?
- 3.9 Avez-vous déjà eu à régler de nouveaux conflits sociaux liés (conflit parents/enfants, mari/femme) à la guerre ? Si oui par quelles méthodes ?

La communauté tembo

- 3.10 Est-ce que vous pensez que la création du territoire de Bunyakiri est une bonne chose ? Si oui, pourquoi ?
- 3.11 Est-ce que la création de ce nouveau territoire a entraîné des changements au niveau de l'organisation du pouvoir coutumier et administratif ?
- 3.12 Est-ce que la création de ce nouveau territoire a affecté ou affecte les relations avec les autorités de Kalehe ?
- 3.13 Comment pensez-vous que les autres communautés considèrent et considèrent les Tembos ?
- 3.14 Pensez-vous qu'il y a une évolution de la perception des Tembos par les autres communautés ? Si oui, comment et pourquoi ?

- 3.15 Que pensez-vous du fait que les populations tembos sont souvent associées par les autres communautés au mouvement mai-mai ? D'après vous, est-ce que cette association bénéficie positivement aux Tembos ?
- 3.16 Est-ce que vous pensez que la guerre a créé des nouveaux conflits entre la communauté Tembo et les autres communautés présentes sur le territoire ? Si oui, quels conflits ?
- 3.17 Est-ce qu'il existe des mécanismes traditionnels de résolution des conflits, pour résoudre les problèmes inter-communautaires ?

Thème 4 : l'organisation du pouvoir

- 4.1 Est-ce que vous pensez que le conflit a contribué à affaiblir le pouvoir coutumier ? Si oui, comment ?
- 4.2 Comment voyez-vous le phénomène de duplication des chefs, l'un proche du RCD et l'autre des mai-mai ? Quelles sont les relations entre les chefs des deux tendances ?
- 4.3 Comment peut-on résoudre ce problème ?
- 4.4 Est-ce que le pouvoir coutumier peut résoudre des conflits impliquant des militaires (pillage, spoliation de terre, mariage...) ?

Thème 5 : Le processus de paix

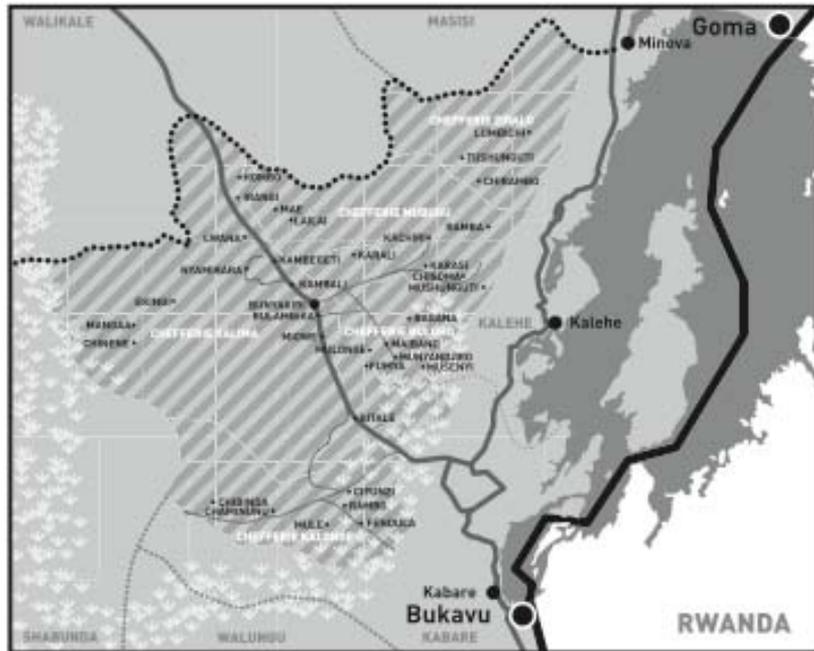
au niveau national

- 5.1 Que pensez-vous des accords de paix qui ont été signés en Afrique du Sud ?
- 5.2 Au niveau national, quels problèmes doivent être résolus pour permettre une paix durable ?

au niveau local

- 5.3 Qu'est-ce que les autorités coutumières et administratives ont déjà conduit comme actions en faveur de la paix ? Et qu'est-ce qu'elles pourraient faire de plus ?

LE TERRITOIRE ADMINISTRATIF DE BUNYAKIRI

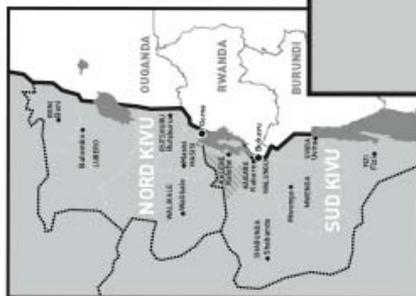


-  République Démocratique du Congo
-  limite Nord Kivu / Sud Kivu
-  territoire de Bunyakiri
-  limites des chefferies dans le territoire de Bunyakiri
-  limites territoriales avoisinantes
-  axes routiers nationaux
-  axes routiers secondaires
-  lac Kivu
-  Parc National de Kahuzi-Biega

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET SES PROVINCES



-  République Démocratique du Congo
-  Capitale
-  Limites provinciales
-  Chef-lieux provinciaux
-  Territoire de Bunyakiri
-  plans d'eau

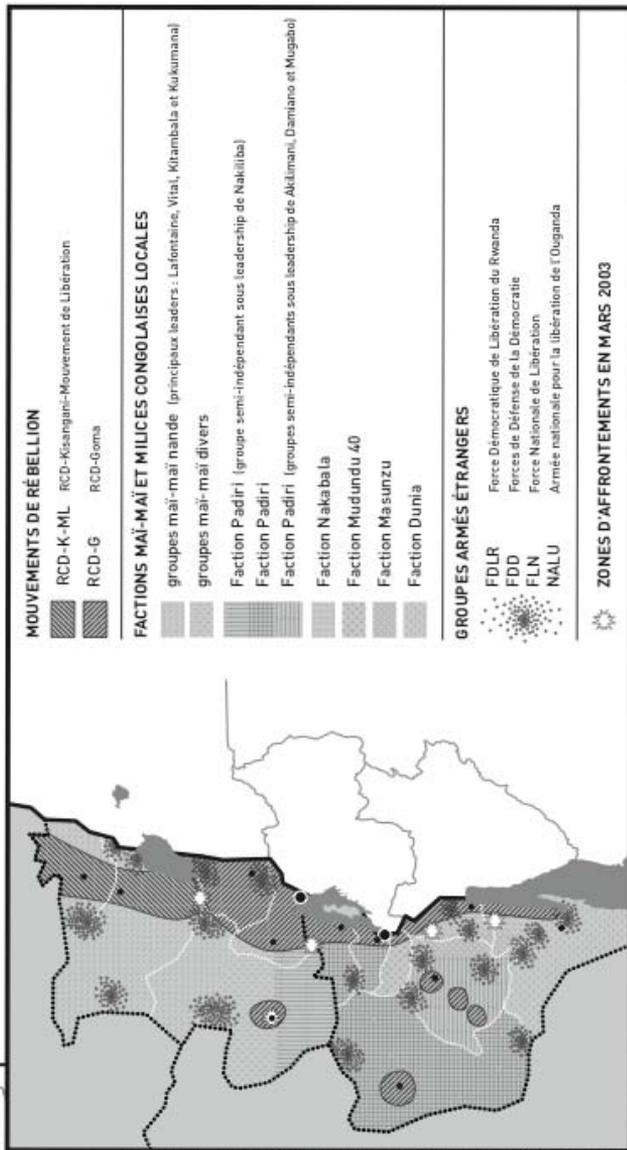


LA RÉGION DU KIVU ET SES TERRITOIRES

- République Démocratique du Congo
- limites provinciales
- limites territoriales
- chef-lieux territoriaux
- territoire de Bunyakiri
- Grands Lacs

LES ZONES DE CONTRÔLE ET DE PRÉSENCE DES DIFFÉRENTS GROUPES ARMÉS AU NORD ET AU SUD-KIVU EN MARS 2003

Cette carte présente les zones de contrôle et d'affrontements des différentes factions armées au Kivu à la veille de l'adoption de la constitution de la transition. Toutefois, du à l'instabilité de la situation au terrain au cours de certains de ces groupes, les délimitations de ces zones peuvent présenter une légère marge d'erreur.



Réinventer le quotidien

La cohabitation des populations civiles et des combattants maï-maï au Kivu
Hélène Morvan

Le 20ème siècle a été marqué par de profonds changements dans l'intensité et l'intérêt porté à la situation des civils dans la guerre. Cependant, alors que la question de la protection des civils se médiatise et gagne l'attention des politiques, les populations civiles semblent réduites aux récits de leurs souffrances et au décompte des morts. L'analyse des conflits est largement dominée par les enjeux politiques nationaux et internationaux et la population est présentée comme la victime silencieuse et passive de la guerre.

Sur base d'interviews et d'observations, cet ouvrage explore les stratégies de survie, les tactiques de résistance, les techniques de réappropriation des règles ou encore les modes d'ascension sociale développées par la population du Sud-Kivu dans la guerre. Cette étude s'intéresse particulièrement au quotidien des populations qui ont été contraintes à cohabiter avec les combattants maï-maï. Enfin, l'étude présente comment, à la veille de la mise en place du gouvernement de transition en mai 2003, la population envisageait la paix et décrit les actions menées localement par la population civile en faveur de la paix.

Établi à Uppsala, en Suède, le Life & Peace Institute (LPI ; L'Institut Vie et Paix) est un institut international et œcuménique de recherche et d'action dans le domaine de la paix. Fondé en 1985 par le Conseil Œcuménique Suédois, le LPI aspire à faire avancer les questions de justice, de paix et de réconciliation à travers une mosaïque de séminaires de recherche, de publications et de programmes de transformation de conflits.

Les activités de LPI s'orientent autour de trois principaux thèmes:

- Religion, conflits et paix
- Droits Humains et justice économique
- Transformation non violente de conflits



Cet ouvrage fait partie d'un projet intitulé Publications for Peace Education. Grâce à l'aide du Ministère des Affaires Étrangères de Finlande, le LPI a obtenu la possibilité de rééditer certaines de ses publications, qui traitent de différents sujets dans le domaine de la recherche sur la paix et la réconciliation. Ces livres et rapports de recherche sont gracieusement envoyés dans le monde entier à un certain nombre d'instituts universitaires clés, afin d'être utilisés dans des formations pertinentes pour la promotion de la paix et la résolution de conflits.
LIFE & PEACE INSTITUTE, PO BOX 1520, SE-751 45 UPPSALA, SWEDEN